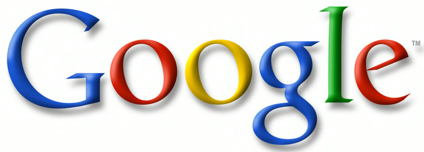


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

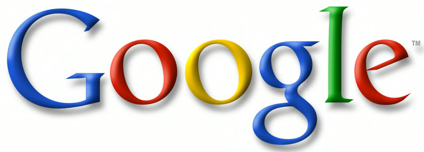
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


HN 2SCV R

KPD5520 (4)



Harvard College Library

THE GIFT OF

FREDERICK ATHEARN LANE,

OF NEW YORK, N. Y.

(Class of 1849).

4 April, 1893.



HISTOIRE DE FRANCE

TOME IV

DU MÊME AUTEUR:

LE MOUVEMENT COMMUNAL ET MUNICIPAL AU MOYEN AGE. Paris, Didier. Un vol. in-12, prix: 3 fr.

Tous droits réservés.

SAINT-QUENTIN. — IMPRIMERIE JULES MOUREAU.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS JUSQU'A NOS JOURS

d'après les sources et les travaux récents

PAR

EDMOND DEMOLINS

IV

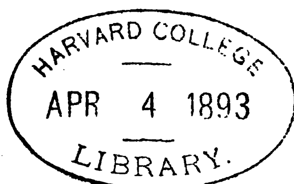
La Révolution et les Monarchies contemporaines



PARIS
LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE
MAURICE TARDIEU, DIRECTEUR
35, RUE DE GRENELLE, 35

1880

~~Fr 404.12~~
~~25 4 5.23~~
KPD 5520 (4)



Lane fund.

HISTOIRE DE FRANCE

LIVRE QUATORZIÈME

LA DISSOLUTION SOCIALE

La Révolution

1789 — 1799

Le spectacle auquel on va assister est la conséquence et l'application des théories religieuses, politiques et sociales propagées pendant le dix-huitième siècle.

Voltaire avait tourné en ridicule la religion et le clergé : on va proscrire la religion et chasser le clergé.

Rousseau avait déclaré que l'homme est naturellement bon et que la société le déprave : on va briser le vieux moule social et lâcher la bride aux passions humaines.

Économistes et encyclopédistes avaient proclamé que les peuples ne doivent obéir ni aux coutumes, ni aux traditions nationales, mais seulement aux lois qu'ils se sont données eux-mêmes : on va donc créer de toutes pièces une constitution et l'appliquer,

sans tenir aucun compte, ni des mœurs, ni des habitudes, ni des conditions d'existence de la société française ; c'est un vêtement idéal qui doit convenir à tous les pays et à tous les temps.

D'autre part, les éléments de résistance font défaut : la classe supérieure est gagnée en grande partie aux nouvelles théories, et si elle réprouve parfois les actes, du moins elle approuve généralement les principes, qu'elle a particulièrement contribué à mettre à la mode et à propager. La classe moyenne, profondément ébranlée dans ses croyances, dans ses idées et dans ses mœurs par le mauvais exemple venu d'en haut, est prête à tout accepter, bientôt même à tout entreprendre. D'ailleurs, elle est séduite par les doctrines d'égalité et de nivellement.

Enfin, le peuple qui souffre de l'accroissement des impôts et de la désertion des campagnes par les propriétaires, ses protecteurs naturels, est arrivé à ce degré de surexcitation qui précède les grandes catastrophes. Les théories qui, dans les salons de l'aristocratie et sous la plume des écrivains, n'étaient qu'un passe-temps frivole et un exercice d'esprit, deviennent entre ses mains un terrible instrument de revendication et de démolition sociale.

Sous ces impulsions diverses, la Révolution va parcourir trois étapes successives et logiques : elle sera d'abord *doctrinale* avec la Constituante et la Législative. Puis, lorsque les hommes de doctrine auront échoué, elle deviendra *terroriste* avec la Convention. Cette dernière assemblée, après avoir détruit tout ce qui restait encore debout, disparaîtra

à son tour, pour faire place au Directoire, c'est-à-dire à la *Révolution anarchique*.

La Révolution *doctrinale*, la Révolution *terroriste*, la Révolution *anarchique*, tels sont les trois actes de ce drame.

CHAPITRE PREMIER

LA RÉVOLUTION DOCTRINALE

La Constituante et la Législative.

1789-1792.

I

1789.

Ouverture des Etats-Généraux. — Singulière composition l'Assemblée. — Division sur la vérification des pouvoirs. Serment du Jeu de Paume. — La Séance royale. — Mirabe son apostrophe au Maître des cérémonies. — Le Tiers-État la rue. — Le Palais-Royal : Camille Desmoulins. — Prise de Bastille. — La Nuit du 4 août. — Mirabeau : la banqueroute le Veto. — Journée du 5 octobre : la famille royale ramenée Paris.

Le 5 mai 1789, jour de l'ouverture des états-gén raux, les douze cents députés se rendirent en cor à l'Eglise Saint-Louis à Versailles. Ils étaient to entiers au bonheur et à l'espérance. « Des larmes joie, dit le marquis de Ferrières, coulaient de m yeux. Plongé dans la plus douce extase, je voy la France appuyée sur la religion, nous exhorter la concorde. Je me rappelais les paroles du pr phète... Mon Dieu, ma patrie, mes concitoye étaient devenus moi-même. »

La composition de cette assemblée destinée à r former la France était au moins étrange : » Qu'aur

dit la nation, si j'eusse ainsi composé les notables ou mon conseil? » s'écria Louis XVI, quand on lui communiqua pour la première fois la liste des députés. Les hommes d'expérience, habitués aux affaires, y étaient à peine représentés : point d'anciens ministres, ni de maréchaux de France, un seul intendant, à peine cent cinquante propriétaires. Au contraire, une foule d'avocats sans nom et de gens de loi subalternes, nourris de Jean-Jacques Rousseau, et des philosophes, arrachés tout à coup au cercle borné de leur vie paperassière pour sauver et régénérer la France. « Il y a, dans l'Assemblée nationale, écrit le ministre des États-Unis, Gouverneur Morris, quelques hommes capables; mais les meilleures têtes ne souffrent pas que l'expérience vienne gâter leurs conceptions, et, par malheur, il en est un grand nombre qui, avec beaucoup d'imagination, ont peu de connaissances, peu de sens et peu de réflexion. Moi, un républicain, je ne cesse de prêcher le respect pour le prince, la considération pour les droits de la noblesse, la modération, non-seulement dans le choix, mais encore dans la poursuite du but. »

Recommandations inutiles. Chacun de ces douze cents députés se croit un législateur accompli et infaillible : « Je disais souvent, écrit le publiciste contemporain Dumont, que si l'on eût arrêté au hasard cent personnes dans les rues de Londres, et cent dans les rues de Paris, et qu'on leur eût proposé de se charger du Gouvernement, il y en aurait eu quatre-vingt-dix-neuf qui auraient accepté à Paris, et quatre-vingt-dix-neuf qui auraient refusé à Londres... Un Français se croit en état de faire tête à

toutes les difficultés avec un peu d'esprit... L'Assemblée avait une si haute opinion d'elle-même, surtout le côté gauche, qu'elle se serait volontiers chargée de faire le code de toutes les nations. »

Les états généraux s'ouvrirent par un discours du roi. « Tout ce qu'on peut attendre, dit-il, du plus tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on peut demander à un souverain, le premier ami de son peuple, vous pouvez l'attendre de moi. » Necker prit ensuite la parole : « Aidez Sa Majesté, dit-il, à fonder la prospérité du royaume sur des bases solides; cherchez-les, indiquez-les à votre souverain, et vous trouverez de sa part la plus généreuse assistance. »

Au lieu de l'union si nécessaire, l'Assemblée commença par se diviser sur la question de la vérification des pouvoirs : le tiers voulait qu'elle eût lieu en commun ; la noblesse et le clergé préféraient la faire séparément. Plus d'un mois se passa à échanger des pourparlers à ce sujet.

Enfin, le tiers se décida à procéder isolément. Après le nom de chaque bailliage, les secrétaires appelaient à haute voix : « Messieurs du clergé! Et ils ajoutaient : Nul ne s'est présenté. — Messieurs de la noblesse! — Nul ne s'est présenté. » Seuls, quelques curés se séparèrent de leur ordre pour se joindre au tiers état. Celui-ci se constitua dès lors à part, sous le nom d'*Assemblée nationale.* »

Cette attitude résolue triompha des résistances : le clergé se rallia le premier ; la noblesse céda quelques jours après, tout en protestant.

Une séance royale devait avoir lieu le 22 juin; comme il était nécessaire de faire certains prépa-

ratifs dans la salle des États, le roi fit annoncer que les réunions habituelles seraient suspendues pendant deux jours. Malgré cet avis, le tiers état se présenta comme à l'ordinaire à la porte de la salle, qu'il trouva fermée. Quelques députés plus ardents proposèrent de l'enfoncer; mais l'astronome Bailly, président du tiers, parvint à les entraîner à la salle dite du Jeu de paume, la seule assez vaste pour contenir l'Assemblée.

Là, debout, dans une salle nue, sans sièges, au milieu d'une populace vociférant, le tiers essaya de délibérer. « A Paris ! » s'écriait-on de toutes parts. Enfin, Bailly parvint à obtenir le silence, pour donner lecture d'une proposition de Mounier, appuyée par l'abbé Siéyès : « L'Assemblée nationale, considérant qu'appelée à fixer la constitution du royaume, rien ne peut l'empêcher de continuer ses délibérations, arrête que tous les membres prêteront à l'instant le serment de ne jamais se séparer jusqu'à ce que cette constitution soit établie. » — « Nous le jurons ! nous le jurons ! » s'écrient les députés, en se pressant autour du banc qui sert de bureau. En un instant le serment est couvert de signatures. Un seul député, Martin d'Auch, eut le courage d'ajouter à son nom le mot : *Opposant*, et de donner ainsi à cette assemblée de législateurs l'exemple du respect de la loi. Mais il fut aussitôt « insulté par plusieurs de ses collègues, dénoncé au peuple attroupé à l'entrée de la salle, et obligé de se sauver par une porte détournée pour éviter d'être mis en pièces. »

Le 23, la séance royale, cause ou prétexte de tout

ce tumulte, eut lieu au milieu d'un imposant appareil. L'entrée de Louis XVI fut accueillie par les acclamations de la noblesse et d'une partie du clergé, par le silence significatif du tiers état. Son discours débutait ainsi : « Les états généraux sont ouverts depuis près de deux mois, et il n'ont point encore pu s'entendre sur les préliminaires de leurs opérations. Une parfaite intelligence aurait dû naître du seul amour de la patrie ! » Il se terminait par ces mots : « Réfléchissez, messieurs, qu'aucun de vos projets ne peut avoir force de loi sans mon approbation spéciale. » On lut ensuite une déclaration qui annulait les arrêtés pris par le tiers état, sans le concours des deux premiers ordres, et fixait les cas où l'on délibérerait en commun.

Tout cela était strictement constitutionnel. Mais les esprits étaient trop échauffés et surtout trop inexpérimentés, pour ne prendre conseil que de la modération et de la loi ; aussi quelques timides applaudissements accueillirent-ils le discours et la déclaration. Le roi se leva, et ordonna aux députés de se retirer : la noblesse et une partie du clergé le suivirent ; seul le tiers état resta immobile sur ses sièges.

Le marquis de Dreux-Brézé, maître des cérémonies, s'approcha alors de Bailly : « Monsieur, lui dit-il à voix basse, vous avez entendu l'ordre du roi. — Monsieur, répondit Bailly, l'Assemblée s'est ajournée après la séance royale ; je ne puis la séparer avant qu'elle en ait délibéré. — Est-ce là votre réponse ? Et puis-je en faire part au roi ? — Oui, monsieur. » Et Bailly, s'adressant aux collègues qui l'entouraient : « Il me semble que la nation assemblée ne peut plus recevoir d'ordre. »

Le député d'Aix, Honoré de Riquetti, comte de Mirabeau, intervint alors. « C'était, suivant l'expression de son père, un mâle monstrueux au physique et au moral. » Une petite vérole très forte l'avait défiguré. « A neuf ans, ajoute son père, il était péroreur à perte de vue. » Sa réputation était des plus mauvaises. Il avait été longtemps enfermé à Vincennes pour sa vie de dissipation; ensuite, il avait vécu de sa plume, en composant à l'étranger des publications, dont plusieurs étaient inavouables. Exclu de l'ordre de la noblesse, il avait ouvert une boutique de drapier, afin de se présenter aux suffrages du tiers état. Tel fut l'homme qui apostropha M. de Dreux-Brézé : «... Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté du peuple, et qu'on ne nous en arrachera que par la puissance des baïonnettes. » En entendant ces mots, le maître des cérémonies se retira aux applaudissements ironiques de l'Assemblée. « Vous êtes aujourd'hui, dit alors Siéyès à ses collègues, ce que vous étiez hier, délibérons. » Et, sur la proposition de Mirabeau, le tiers état déclara tous ses membres inviolables. La scission entre les trois ordres menaçait de se prolonger; pour y mettre un terme Louis XVI crut devoir ordonner aux deux premiers de se réunir au tiers état et de délibérer en commun.

Cependant, les véritables acteurs de cette révolution qui commençait ainsi, était moins le tiers état de l'Assemblée, que celui de la rue, plus brutal, plus violent, plus passionné. « Visiblement, un ferment nouveau, dit Taine, est entré dans la masse ignorante et grossière, et les idées nouvelles font leur effet...

Les grands seigneurs, à leur toilette, ont raillé le christianisme, et affirmé les droits de l'homme devant leurs valets, leurs perruquiers, leurs fournisseurs et toute leur antichambre. Les gens de lettres, les avocats, les procureurs ont répété, d'un ton âpre, les mêmes diatribes et les mêmes théories aux cafés, aux restaurants, dans les promenades et dans tous les lieux publics. On a parlé devant les gens du peuple comme s'ils n'étaient point là, et de toute cette éloquence déversée sans précaution, il a jailli des éclaboussures jusque dans le cerveau de l'artisan, du cabaretier, du commissionnaire, de la revendeuse et du soldat. »

Il y avait alors au centre de Paris un jardin public où se réunissaient tous les oisifs de la cité. C'est un véritable « club en plein air, ajoute le même auteur, où toute la journée et jusque bien avant dans la nuit ils s'exaltent les uns les autres et poussent la foule aux coups de main. Dans cette enceinte protégée par les priviléges de la maison d'Orléans, la police n'ose entrer. Centre de la prostitution, du jeu, de l'oisiveté et des brochures, le Palais-Royal attire à lui tous les habitués des cafés, coureurs de tripots, aventuriers, déclassés et habitants d'hôtels garnis. A peine y trouverait-on un bourgeois établi et occupé, un homme à qui la pratique des affaires et le souci du ménage donnent du sérieux et du poids. » « Il y a dix mille personnes au Palais-Royal, écrit Arthur Young, la fermentation passe toute conception. »

C'est au milieu de cette foule mobile et surexcitée que le dimanche 12 juillet, vers midi, tomba tout à

coup, comme la foudre, la nouvelle que la cour avait concentré des troupes autour de Paris et que Necker était renvoyé. Il n'en fallut pas davantage pour provoquer une explosion.

Le plus exalté des discoureurs ordinaires était un jeune avocat de vingt-neuf ans, déjà auteur de deux brochures : *la Philosophie au peuple français* et *la France libre*, esprit impressionnable et vaniteux, profondément sceptique et railleur. Il s'élance sur une table, un pistolet à la main. « L'exil de Necker est le signal d'une Saint-Barthélemy de patriotes, s'écrie-t-il. Les régiments étrangers vont marcher sur nous pour nous égorger. Aux armes ! Voici le signe du ralliement. » En même temps il arrache une feuille d'arbre et la met à son chapeau.

Aussitôt la foule l'imite, et se précipite hors du Palais-Royal comme une cohue. Elle se grossit bientôt d'une multitude de vagabonds, gens sans aveu, ouvriers sans travail, forçats en rupture de ban, étrangers sans patrie, en un mot, de toute cette lie qui dans les moments de trouble monte à la surface de la société. «On ne se souvient pas, dit un contemporain, d'avoir jamais rencontré de pareilles figures en plein jour. Armés de grands bâtons, déguenillés, les uns sont presque nus, les autres bizarrement vêtus de loques disparates. »

Pendant deux jours les rues appartiennent à l'émeute; le 13, quelques patriotes crient à la foule : « A la Bastille, à la Bastille! » C'est une idée et un but. Mais il faut des armes. Instinctivement, le flot humain se porte vers les Invalides, enfonce les grilles, et s'empare de 30,000 fusils; de là, il se dirige vers la

forteresse. A la première sommation, le gouverneur, M. de Launay, fait retirer le canon des embrasures; mais la foule continue à faire feu contre les remparts. Ceux-ci étaient évidemment imprenables, à moins que les assiégés eux-mêmes n'en ouvrissent les portes. « La Bastille, dit Elie, l'un des combattants, n'a pas été prise de vive force: elle s'est rendue avant même d'être attaquée, sur la promesse qu'il ne serait fait de mal à personne. » Croyant à cette parole, M. de Launay fait baiser le pont-levis et ouvrir les portes : la masse des assiégeants se précipite, fait feu au hasard, s'empare des officiers et en massacre cinq. « Ceux qui n'avaient point d'armes, dit un des malheureux survivants, lançaient des pierres contre moi ; les femmes grinçaient les dents, et me menaçaient de leurs poings. Deux de mes soldats avaient été assassinés derrière moi...A quelques centaines de pas de l'Hôtel-de-Ville, on apporta devant moi une tête perchée sur une pique, laquelle on me présenta pour la considérer, en me disant que c'était celle de M. de Launay. » Effectivement, on avait mis à mort le trop confiant gouverneur, et la foule promenait triomphalement sa tête sanglante, avec celle du prévôt des marchands Flesselles, qui avait eu le même sort.

Louis XVI était couché, lorsque la nouvelle de ces événements arriva à Versailles. Le duc de Larochefoucauld-Liancourt le fit réveiller, pour la lui annoncer : « C'est donc une révolte, s'écria le roi. — Non, Sire, répondit le duc, c'est une révolution. » Le lendemain, le roi se rendit à l'Assemblée : J'attends le salut de l'État, dit-il, de l'Assemblée nationale ;

comptant sur l'amour et sur la fidélité de mes sujets, j'ai donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles. » Il annonça, en même temps, qu'il rappelait Necker. Ces paroles acclamées avec enthousiasme semblèrent rendre au faible monarque un instant de popularité.

A Paris, le désordre prenait une forme; Bailly était élu maire de la ville, et le général Lafayette, populaire par sa participation à la guerre d'Amérique, commandant en chef de la garde nationale. En même temps, on arborait la cocarde tricolore, composée de la couleur blanche du drapeau français, unie aux couleurs rouge et bleue de la ville de Paris. A la suite de ces événements, une partie de la noblesse, le comte d'Artois, les princes de Condé et de Conti, en tête, donnèrent le signal de l'émigration.

Cependant l'Assemblée siégeait presque jour et nuit, croyant ses décisions indispensables au salut de la patrie. Un député, le duc d'Aiguillon, fit un jour la proposition suivante : « L'exaspération des campagnes provient du désir d'échapper aux droits féodaux ; rétablissons l'ordre public en pourvoyant au rachat de ces droits. » Dans la nuit du 4 août, le vicomte de Noailles appuya la motion et la formula en décret. Ce fut aussitôt un entraînement général. Nobles, prêtres, magistrats, se levant à la fois, déclarèrent, au milieu d'une émotion indescriptible, qu'ils renonçaient à tous leurs priviléges : servage, droits seigneuriaux, droits de chasse, de colombier, de garenne, dîmes, vénalité des offices et pensions royales. Cette abnégation était assurément généreuse, mais inconsidérée, car elle bouleversait la propriété,

désorganisait les rapports sociaux, violait des droits acquis et librement consacrés depuis plusieurs siècles, sans permettre au temps d'établir d'équitables compensations. « Ils veulent être libres, s'écria l'abbé Siéyès, et ils ne savent pas être justes. »

Les interminables débats de l'Assemblée et les désordres qui les accompagnaient souvent avaient un fâcheux contre-coup sur la confiance publique. Le 24 septembre, Necker vient annoncer aux députés que l'emprunt émis ne se souscrit pas, et qu'il sera nécessaire d'établir une contribution extraordinaire d'un quart du revenu. L'Assemblée était agitée et hésitante. Mirabeau s'élance à la tribune et défend avec son irrésistible éloquence la demande du ministre. « La banqueroute, s'écrie-t-il en terminant, la hideuse banqueroute est là ; elle menace de dévorer vous, vos propriétés, votre honneur, et vous délibérez. » Cette vigoureuse apostrophe enlève le vote au milieu de bruyants applaudissements.

Dans une autre séance, il s'agissait de savoir si le roi pourrait sanctionner les lois et aurait un droit de *veto*, ou s'il serait simplement un pouvoir exécutif, sans contrôle, ni initiative. Mirabeau, qui, malgré ses vices, avait des éclairs de bon sens, prit de nouveau la parole : « Je crois le vèto du roi tellement indispensable, dit-il, que s'il ne l'avait pas, j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France. Oui, je le déclare, je ne connais rien de plus redoutable que l'aristocratie souveraine de six cents personnes, qui demain pouvant se déclarer inamovibles, après-demain héréditaires, finiraient, comme les aristocrates de tous les pays, par tout envahir. »

Ces paroles allaient peut-être enlever les suffrages, lorsque Necker eut la malheureuse idée de conseiller à Louis XVI d'accepter le simple *veto suspensif*. Le faible prince céda encore, et l'Assemblée sanctiona par son vote ce démembrement de la puissance royale.

Les députés employaient la plus grande partie des séances à discuter, en pure perte, des principes généraux et philosophiques dans le goût de l'Encyclopédie. « Contentons-nous, disait l'un deux, d'exprimer des vérités très générales, s'adressant à tous les hommes, à tous les temps, à tous les pays. » Pendant que nos législateurs s'absorbaient dans ce travail chimérique, le bruit se répandit tout à coup, le 5 octobre, qu'une foule immense, composée d'hommes et de femmes armés, marchait sur l'Assemblée ; Mounier présidait ce jour-là. Mirabeau s'élance vers lui : « Quarante mille Parisiens marchent sur nous, lui dit-il à voix basse ; pressez la délibération ; levez la séance ; allez au château ; donnez-lui cet avis. » « Tant mieux, répliqua Mounier avec découragement, qu'on nous tue tous, mais tous, l'État y gagnera. »

Au même instant, un flot humain envahit la salle, pénètre partout. Une femme s'installe sur le fauteuil du président ; d'une galerie, une poissarde dirige les débats : « Qu'est-ce qui parle là ? Tais-toi, dit-elle ; faites taire ce bavard. Il ne s'agit pas de cela ; il s'agit d'avoir du pain. Qu'on fasse parler notre petite mère Mirabeau, nous voulons l'entendre. » Il fallut que Mounier, à la tête d'une partie de l'Assemblée, se mît en marche, escorté par ces mégères, pour se rendre auprès du roi.

Au milieu des vociférations et des injures les plus grossières, on arracha au malheureux prince un décret sur les subsistances et l'acceptation pure et simple de la *déclaration des droits*. Puis la foule se répandit dans les diverses parties du palais, en criant à tue-tête : « Le roi à Paris ! » et en cherchant la reine, qui eut à peine le temps de s'échapper à demi vêtue. Obéissant à cette foule déchaînée, le roi se décida à reprendre le chemin de la capitale. Il se mit en marche au milieu d'un étrange cortége : deux têtes de gardes du corps portées au bout d'une pique ouvraient le défilé ; puis venaient les députés : enfin, une multitude ivre de sa victoire, qui criait qu'elle remenait avec elle « le boulanger, la boulangère et le petit mitron. »

Témoin de cette scène, Mirabeau comprit tout ce qu'elle présageait de sinistre pour l'avenir. « Tout est perdu, dit-il, le roi et la reine y périront, et, vous le verrez, la populace battra leurs cadavres. »

II

1790-1791

Plan de Mirabeau. — Opposition du général Lafayette. — Tableau des séances de l'Assemblée. — Abolition des parlements et des provinces. — Confiscation des biens et Constitution civile du clergé. — Fête de la Fédération. — Mort de Mirabeau. — Départ du roi ; son arrestation. — Fin de la Constituante.

Le lendemain de cette hideuse saturnale, Mirabeau vint dire au comte de la Mark : « Si vous avez quelque moyen de vous faire entendre du roi et de la reine, persuadez-leur que la France et eux sont

perdus, si la famille royale ne sort pas de Paris ; je m'occupe d'un plan pour les en faire sortir. » Ce plan consistait à transporter à Rouen le roi et l'Assemblée ; à faire voter à cette dernière, en dehors de toute pression populaire, quelques mesures d'ordre et de gouvernement ; et, en cas de refus de sa part, à la dissoudre, en annonçant d'autres élections. Le projet était audacieux et non sans danger. « Mais, disait Mirabeau, il ne faut pas croire sortir du péril sans péril. »

Il y avait un homme dont le concours était indispensable à la réussite de l'entreprise : le général Lafayette. Esprit entier et médiocre, il croyait diriger la Révolution, qu'il regardait comme son œuvre ; la puissante éloquence de Mirabeau excitait particulièrement sa jalousie : « Je ne l'aime, ni ne l'estime, ni ne le crains, disait-il ; je ne vois pas pourquoi je chercherais à m'entendre avec lui. Si c'est à moi que Sa Majesté veut s'en rapporter pour le salut de la chose publique, ce doit être sans réserve. » Mirabeau, à son tour le jugeait sévèrement : « Homme généreux et noble, mais romanesque et chimérique, qui se nourrit d'illusions sans vouloir tenir compte des faits, et qui répute non avenus au passé, insignifiants dans le présent, impossibles dans l'avenir, ceux qui contrarient ses théories. »

Marie-Antoinette préférait Mirabeau à Lafayette, pour lequel elle éprouvait une vive aversion ; mais Louis XVI, suivant l'expression de Mirabeau, « toujours indécis et faible au delà de tout ce que l'on peut dire, et dont le caractère ressemble à ces boules d'ivoire huilées qu'on s'efforcerait vainement

de retenir ensemble », ne sut pas choisir entre ces deux hommes.

Le plan de Mirabeau fut donc abandonné, et l'anarchie reprit librement son cours à l'Assemblée et dans la rue.

A l'Assemblée, ils sont douze cents, c'est-à-dire une foule, presque une cohue ; la moitié sont debout et gesticulent. Le président s'écrie un jour : « Deux cents personnes qui parlent à la fois ne peuvent être entendues ; sera-t-il donc impossible de ramener l'Assemblée à l'ordre ? » Pour comble de désordre la foule des tribunes se met de la partie : « Soldats déserteurs, filles de la rue raccolées pour la circonstance, émeutiers en expectative, bourgeois oisifs, ouvriers sans travail, crient, interpellent, sifflent, menacent, huent, applaudissent en toute liberté. C'est au point que M. de Montlosier propose ironiquement de donner voix délibérative aux tribunes. » Les discussions sont à la hauteur d'un pareil milieu. « Ils ne discutent rien dans leur Assemblée, écrit le ministre de la République américaine, Gouverneur Morris ; plus de la moitié du temps s'y dépense en acclamations et clabauderies. Chaque membre vient débiter le résultat de ses élucubrations au milieu du bruit, sans répondre au précédent, sans que le suivant lui réponde ; de telle façon que tous les coups portent dans le vide. » Un journaliste contemporain, favorable cependant à la Révolution, ajoute : « On y entendait des cris beaucoup plus que des discours ; les séances paraissaient devoir se terminer par des combats, plutôt que par des décrets... Vingt fois, en sortant, je me suis avoué que, si quelque chose pou-

vait arrêter et faire rétrograder la Révolution, c'était le tableau de ces séances, retracé sans précaution et sans ménagement. »

Tel était le tribunal qui prétendait trancher sans appel toutes les questions fondamentales de l'ordre social. Aussi avec quelle légèreté démolit-il les institutions les plus respectables de la monarchie ! Un jour, ce sont les parlements qui sont abolis par un vote tumultueux, et remplacés par des commissions élues par le peuple. Un autre jour, on substitue aux provinces la division par département, afin de faciliter l'œuvre de centralisation et de faire pénétrer l'idée révolutionnaire jusque dans les moindres villages. Mais la suppression des biens du clergé rencontra une plus vive opposition.

Comme corps constitué, le clergé possédait des biens considérables donnés par les fidèles, et consacrés à une foule d'institutions d'enseignement, de bienfaisance ou de piété. Là, comme dans presque toutes les parties de la société du dix-huitième siècle, des abus s'étaient glissés avec le temps. Les revenus étaient mal distribués : tel évêque, tel abbé de cour avait cent mille livres de rente, tandis que des curés surchargés de travail ne touchaient que cinq cents francs par an. Certains monastères ne comptant plus que quelques moines, continuaient à jouir des mêmes revenus qu'à l'époque de leur splendeur. Mais il faut dire que, depuis un quart de siècle, la réforme était en voie de s'accomplir graduellement, et par conséquent sagement, sous la direction de l'autorité ecclésiastique.

Par malheur, cette marche lente n'était point celle

des hommes à théories qui remplissaient la Constituante. Pour eux, il s'agissait surtout d'appliquer un principe. Selon le *Contrat social*, ils regardaient comme un dogme qu'il ne faut point de corps constitués en face de l'État. D'un côté, l'État géant et absolu ; de l'autre, une multitude de nains impuissants et désagrégés : telle était la théorie de la liberté nouvelle.

Aussi quand l'archevêque d'Aix, M. de Boisgelin, offrit de solder les trois cent soixante millions de dette, au moyen d'un emprunt sur les biens ecclésiastiques, Mirabeau lui répondit : « Des sociétés particulières placées dans la société générale rompent l'unité de ses principes et l'équilibre de ses forces. La religion appartenant à tous, il faut, par cela seul, que ses ministres soient à la solde de la nation. »

En conséquence, l'Assemblée supprima la dîme et confisqua les biens du clergé : « Tous les biens de l'Église, dit le décret du 2 novembre, sont à la disposition de la nation, à charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres. »

C'était la dîme qui pourvoyait jusqu'alors à ce dernier objet; en la supprimant, l'Assemblée ne fit qu'obérer le Trésor et déchargea seulement les grands propriétaires fonciers, qui en faisaient presque tous les frais.

Après avoir confisqué ses biens, l'Assemblée voulut imposer au clergé le serment à la *constitution civile*, qui livrait à l'élection populaire et à l'État toute la hiérarchie et l'administration ecclésiastique (12 juillet 1790).

Pour l'intimider, on demanda l'appel nominal ;

l'évêque d'Agen monta le premier à la tribune : « Je ne donne aucun regret à ma place, à ma fortune, dit-il ; j'en donnerais à votre estime que je veux mériter ; je refuse le serment. » — « Accablé par l'âge et les infirmités, dit à son tour l'évêque de Poitiers, je ne déshonorerai pas ma vieillesse ; je ne veux pas pas prêter le serment. » — « Vous ôtez aux évêques leur croix d'or, s'écria Montlosier ; ils en porteront une de bois. C'est une croix de bois qui a sauvé le monde. » La plupart des ecclésiastiques refusèrent également de jurer. Quatre évêques seulement prêtèrent le serment ; on les apppela les *assermentés*, par opposition aux premiers, les *insermentés*. Mirabeau lui-même comprit la faute qu'on commettait. « Nous n'avions pas assez de résistances : nous en suscitons à plaisir. A présent nous rangeons le schisme religieux à côté du schisme politique.... C'est de quoi amener la fin de tout, si l'Assemblée ne se lasse pas bientôt d'obéir aux anarchistes. »

L'attention fut un moment distraite des actes de l'Assemblée, par la fête de *la Fédération*, célébrée en grande pompe le 14 juillet 1790, jour anniversaire de la prise de la Bastille. Quatre cent mille spectateurs, dont un grand nombre de délégués des départements, remplissaient le Champ de Mars. Charles-Maurice de Talleyrand évêque *assermenté* d'Autun, célébra la messe, entouré de trois cents prêtres vêtus d'aubes blanches et d'écharpes tricolores. Le roi, la reine et Lafayette jurèrent ensuite d'être fidèles à la Constitution ; l'Assemblée et le peuple en masse répétèrent le même serment.

Lafayette, monté sur son fameux cheval blanc

sembla si bien le héros de la fête, que Mirabeau put dire à Louis XVI qu'il s'était borné à « contempler, dans un respectueux silence, la royauté de Lafayette ».

Cette bruyante démonstration ne suffit pas à ramener la confiance et la sécurité si fortement ébranlées par les premières mesures révolutionnaires.

Beaucoup de nobles, poursuivis dans leur personne et dans leurs biens, un grand nombre de prêtres qui refusaient de prêter serment à la constitution civile du clergé, commencèrent à passer la frontière, pour se mettre à l'abri. Un jour même le bruit se répandit que les tantes du roi s'étaient mises en route pour Rome et qu'elles avaient été arrêtées par la municipalité d'Arnay-le-Duc. La question de l'émigration fut aussitôt portée devant l'Assemblée. « L'Europe sera bien étonnée, dit à ce sujet M. de Menou, quand elle saura qu'une grande Assemblée a mis plusieurs jours à décider si deux vieilles femmes entendraient la messe à Rome ou à Paris. — Y a-t-il une loi qui s'oppose au voyage de Mesdames ? demanda Mirabeau. — Il y en a une s'écria Gourdon, c'est le salut du peuple. — Le salut du peuple, reprit vivement Mirabeau, exige surtout que les lois soient observées... Si vous faites une loi contre les émigrants, je jure de n'y obéir jamais. » Il eut assez d'autorité pour la faire rejeter, au nom de la liberté individuelle. « La cause est gagnée, dit-il après le vote, mais moi je suis mort. »

En effet sa santé, ébranlée par le vice et par les émotions de la tribune, chancelait de jour en jour.

La foule se pressait à la porte de son hôtel pour avoir des nouvelles. Elles étaient mauvaises. « Tu es un grand médecin, dit-il à Cabanis ; mais il en est un plus grand que toi : Celui qui fit le vent qui renverse tout, l'eau qui pénètre et féconde tout, le feu qui vivifie tout. » Un bruit d'artillerie s'étant fait entendre : « On célèbre les funérailles d'Achille », murmura-t-il. Puis avec tristesse : « J'emporte avec moi le deuil de la monarchie, les factions s'en partageront les lambeaux. » Il expira le 2 avril 1791, à huit heures du matin.

Les dernières prévisions du puissant tribun se réalisèrent plus tôt qu'on ne pouvait le penser. Seize jours après, le 18 avril, le roi ayant voulu se rendre à Saint-Cloud pour y faire ses Pâques, de la main d'un prêtre *non assermenté*, la foule s'ameuta, arrêta la voiture et l'obligea à rentrer aux Tuileries et à communier à sa paroisse. Cette dernière humiliation lui rendit quelque initiative : il fit faire secrètement tous les préparatifs pour un départ. Dans la nuit du 21 juin 1791, revêtu du costume de valet de chambre, il monta en voiture avec sa famille et parvint, sans donner l'éveil, jusqu'à Sainte-Menehould. Là, il fut reconnu par le fils du maître de poste Drouet, ardent révolutionnaire, qui prit aussitôt les devants jusqu'à Varennes, avertit les autorités et fit sonner le tocsin. A son arrivée, quelques hommes armés l'entourèrent et lui dirent en le menaçant qu'ils le reconnaissaient : « Si vous le reconnaissez, dit vivement la reine, parlez-lui avec le respect qui lui est dû. » Quand les officiers municipaux se présentèrent pour demander les ordres du roi : « Faites, répon-

dit-il, que nos voitures soient attelées au plus tôt et que je puisse prendre la route de Montmédy. » Au lieu d'obéir, ceux-ci firent traîner les choses en longueur, pour attendre les ordres de Paris.

Dès que le bruit de la fuite du roi s'était répandue dans la capitale, l'Assemblée avait tumultueusement voté un ordre d'arrestation et s'était déclarée en permanence. Le 22 au soir, on apprit enfin que les trois commissaires délégués, Pétion, Barnave et Latour-Maubourg, avaient rejoint le roi et le ramenaient à Paris. Il y fut reçu, au milieu d'un morne silence, entre deux haies de gardes nationaux tenant leurs armes renversées et leurs chapeaux sur la tête. Sur les murs on lisait : « Celui qui applaudira le roi sera battu ; celui qui l'insultera sera pendu. » En entrant dans les Tuileries, Louis XVI reçut communication d'un décret de l'Assemblée qui le suspendait de ses pouvoirs et lui interdisait même de sortir du palais.

Cette mesure ne parut pas suffisante aux agitateurs de la rue. Ils déposèrent au champ de Mars sur l'autel de la patrie une pétition, dans laquelle ils demandaient le jugement et la déchéance du roi. Cette pièce était l'œuvre des républicains ; Camille Desmoulins l'avait rédigée.

Le 17 juillet, une foule immense se porta au Champ de Mars pour signer. Le maire de Paris, Bailly, et le général Lafayette intervinrent à la tête d'un détachement, précédé du drapeau rouge, emblême de la loi martiale. Ils furent accueillis par des coups de fusil, et répondirent par une décharge générale qui tua une centaine de factieux et dispersa les autres.

L'Assemblée mit à profit le rétablissement momentané de l'ordre, pour reviser définitivement la Constitution. Elle fut enfin achevée le 3 septembre. Le pouvoir législatif était confiée à une Assemblée ; le pouvoir exécutif au roi; mais tandis que l'Assemblée était souveraine, le roi n'avait qu'un droit de veto suspensif pendant quatre ans. Le dernier article était ainsi conçu : « L'Assemblée nationale constituante remet le dépôt de la présente Constitution à la fidélité du Corps législatif, du roi et des juges, à la vigilance des pères de famille, aux épouses et aux mères, à l'affection des jeunes citoyens, au courage de tous les français. » Le roi signa pour la forme.

Par une disposition spéciale la Constituante déclara qu'aucun de ses membres ne pourrait faire partie de l'Assemblée législative qui allait lui succéder. Elle livrait ainsi la France à des hommes nouveaux, qui peut-être n'auraient seulement pas cette faible somme d'expérience que donne une longue série de fautes aux esprits même les plus chimériques. Le 30 septembre 1791 le président déclara solennellement que l'Assemblée constituante avait « rempli sa mission. »

III

1791-1792

Les trois clubs des Jacobins, des Feuillants et des Cordeliers. — Les partis dans la Législative. — Ministère Girondin. — Ouverture des hostilités. — Chute du ministère. — Emeutes du 20 juin et du 10 août. — La famille royale au Temple. — Massacres de septembre. — Clôture de la Législative.

L'Assemblée constituante laissait la France com-

plètement désorganisée, et l'anarchie légalement constituée. La royauté n'était plus qu'un rouage inutile et impuissant. La réalité du pouvoir exécutif était transportée du centre aux mille points de la circonférence. « Autrefois, disait Louis XVI, j'étais le roi de trente-trois millions de sujets ; aujourd'hui je suis le sujet de trente-trois millions de rois. » L'initiative de toutes les mesures, même des mesures de police, était entre les mains des administrations municipales, Les pouvoirs supérieurs n'avaient qu'un droit de contrôle illusoire. On avait ainsi constitué autant de centres d'anarchie qu'il y avait de communes en France.

Mais c'était surtout dans l'organisation administrative de Paris que l'Assemblée constituante s'était surpassée en imprévoyance. Elle avait placé à sa tête un *Conseil de la commune*, composé de cent quarante-quatre membres présidés par un maire. Les séances étaient publiques. Enfin, la totalité des électeurs avait été divisée entre quarante-huit sections, qui avaient le droit de s'assembler en permanence, sur la demande de huit d'entre elles C'était dans ces réunions, au milieu d'une atmosphère surchauffée, que devaient s'élaborer les projets les plus incendiaires et se former toutes les agitations.

Des sections, les motions de désordre arrivaient dans les clubs, autres centres d'anarchie. La Constituante ayant établi la plénitude du droit de réunion, trois clubs s'étaient constitués à Paris, d'où ils gouvernaient la province par mille ramifications. Ils empruntaient leurs noms aux couvents où ils s'étaient installés, après en avoir chassé les religieux. Le plus

célèbre et le plus puissant était celui des Jacobins, établi dans la rue Saint-Honoré. Plus de quatre cents sociétés lui étaient affiliées en dehors de Paris, et recevaient de lui le mot d'ordre. Il avait à sa tête un homme auquel les événements devaient bientôt donner une renommée sinistre, Robespierre. Les doctrines démocratiques et républicaines trouvaient dans ce club un auditoire toujours disposé à applaudir et à exécuter. Le club des Feuillants, en face des Tuileries, et le plus modéré de tous, était le rendez-vous des constitutionnels. Celui des Cordeliers, dont le siége était dans le quartier des Écoles, avait pour habitués les sans-culottes des faubourgs, et tout ce que la démagogie révolutionnaire comptait de plus grossier et de plus exalté,

C'est sous l'influence de cette organisation populaire et de ces centres de réunion, qu'eurent lieu les élections à l'Assemblée législative. Les membres de la Constituante ne pouvant être réélus, elle fut entièrement composée d'hommes nouveaux, la plupart sans la moindre expérience des affaires; sur sept cent trente députés, soixante avaient moins de vingt-six ans, plus de quatre cents étaient avocats, et, comme tels, plus habitués aux subtilités oratoires qu'à la pratique des intérêts publics.

Les élections furent généralement favorables aux tendances les plus révolutionnaires. L'ancien côté droit de la Constituante cessa d'exister; la gauche de l'ancienne Assemblée devint le côté droit de la nouvelle et forma le parti constitutionnel, alors au ministère. Ses membres se réunissaient dans le club des Feuillants.

A gauche, siégèrent les *Girondins*, ainsi nommés parce que leurs principaux chefs avaient été élus par le département de la Gironde. Ce parti professait les idées républicaines, à la façon de Rome et d'Athènes; malgré une certaine apparence de principes, il manquait généralement d'idées nettes et de caractères fermes. Ses plus célèbres orateurs étaient Vergniaud, Guadet et Gensonné ; ses véritables chefs, Brissot, Condorcet et Pétion. Les Girondins se réunissaient au club des Jacobins, où leur influence devait bientôt se trouver en lutte avec celle de Robespierre.

Enfin, la *Montagne;* dont les membres siégeaient sur les gradins les plus élevés, obéissait au moine apostat Chabot, à Bazire, fils du portier des Chartreux de Dijon, et à Couthon, espèce de fou furieux, également paralysé de corps et d'esprit. Les Montagnards se réunissaient au club des Cordeliers, dont le fougueux Danton était l'orateur, le hideux Marat le docteur, et Camille Desmoulins le publiciste. Seulement, dans les circonstances importantes, les Montagnards se transportaient aux Jacobins, pour y soutenir les motions les plus avancées et les faire triompher.

L'Assemblée constituante s'était séparée le 30 septembre; la Législative se réunit le lendemain. Dès ses premiers votes, on put connaître ses tendances. Elle abolit les termes de « Sire » et de « Majesté », déclara que les prêtres non assermentés seraient privés de tout traitement et déportés, et que les émigrés qui ne seraient pas rentrés en France avant le 1er janvier 1792,seraient condamnés à mort.

Le roi fut révolté à l'idée de sanctionner de semblables décrets. Sur le conseil de son ministère constitutionnel, il adressa une proclamation aux émigrés, pour les inviter à revenir, mais opposa son *veto* suspensif aux peines dont on les menaçait, « Le roi examinera, » fit-il dire à l'Assemblée.

Celle-ci n'était pas d'humeur à accepter une pareille réponse, quelque constitutionnelle qu'elle fût. Le 22 novembre, un député dénonça les rassemblements d'émigrés sur la frontière, et demanda que le pouvoir exécutif adressât des sommations aux princes allemands. Le Girondin Isnard appuya la motion sur le ton déclamatoire propre aux orateurs du temps : « Si les cabinets engagent les rois dans une guerre contre les peuples, s'écria-t-il en terminant, nous engagerons les peuples dans une guerre contre les rois. » L'assemblée vota par acclamation une adresse au roi, dans ce sens. Louis XVI répondit par un message empreint des meilleures intentions : « Si la destinée de la France est de combattre ses enfants et ses alliés, je ferai connaître à l'Europe la justice de notre cause, et la nation verra que je n'ai d'autres intérêts que les siens. »

Aux Jacobins, les orateurs les plus violents tonnaient en faveur de la guerre, mais déclaraient qu'auparavant il fallait frapper les ennemis de l'intérieur. Ces ennemis étaient d'abord le ministère constitutionnel. « Il est absolument nécessaire, s'écria un jour le procureur de la Commune Manuel, qu'un homme périsse pour le salut de tous, et cet homme doit être un ministre. Il me paraissent si coupables, que je crois fermement que l'Assemblée

nationale se rendrait moins coupable qu'eux, en les faisant tirer au sort pour envoyer l'un d'eux à l'échafaud. »

Cédant à cette pression des clubs et de la rue, Louis XVI consentit à prendre un ministère dans le parti girondin. Les deux principaux personnages du nouveau cabinet étaient Dumouriez aux affaires étrangères, et Roland à l'intérieur. D'après un contemporain, Roland n'était qu'un « vieillard entêté, irascible, pétri d'amour-propre, imitant gauchement Caton le Censeur, dont il avait l'extérieur sec... » Son collègue, Dumouriez, ajoute encore ce portrait : « Roland, dit-il, ressemblait à Plutarque ou à un quaker endimanché... » Un des plus puissants moyens de réforme qu'il avait imaginé était l'institution de tribunaux pour juger les morts.

Le général Dumouriez, longtemps employé dans la diplomatie secrète de Louis XV, était un ambitieux habile et intrigant, désireux d'arriver, n'importe par quel moyen. « Si j'étais le roi de France, disait-il, je déjouerais tous les partis, en me plaçant à la tête de la Révolution. » Avant de prendre possession de son ministère, il se rendit aux Jacobins, fit acte d'adhésion à leur programme, et se coiffa du bonnet phrygien, emblême de la Révolution triomphante.

Le nouveau ministère se prononça pour la guerre, et le roi le fit savoir à l'Assemblée par un message : « J'avais dû épuiser tous les moyens de maintenir la paix, disait-il ; je viens aujourd'hui, aux termes de la Constitution, proposer à l'Assemblée nationale la guerre contre le roi de Bohême et de Hongrie. »

Les premières nouvelles du théâtre des opérations

furent désastreuses. Les troupes, ayant rencontré l'ennemi à Quiévrain, furent saisies d'une panique générale et prirent la fuite sans combat. On aurait pu s'attendre à ce résultat, car depuis longtemps les clubs et les journaux prêchaient aux soldats l'indiscipline. Marat écrivait dans l'*Ami du peuple* : « La première chose à faire, c'est de massacrer les généraux. » — Voilà ce qui se répétait à la tribune des Cordeliers ; à celle des Jacobins, on se contentait de demander leur destitution et leur mise en accusation.

Les ministres étaient loin d'être d'accord ; ils s'accusaient réciproquement de la défaite de nos armées. Dans une séance du conseil Dumouriez et le ministre de la guerre, Servan, allèrent jusqu'à porter la main à leur épée. Ils ne témoignaient d'ailleurs au roi ni égard, ni déférence. Cette situation ne pouvait se prolonger. Louis XVI manda Dumouriez, la reine était présente : « Monsieur, dit celle-ci au ministre, croyez-vous que le roi doive supporter plus longtemps les menaces et les insolences de Roland, les fourberies de Servan et de Clavières ? — Non, madame, répondit le général ; j'en suis indigné ; j'admire la patience du roi, et j'ose le supplier de changer entièrement son ministère. — Je veux que vous restiez, reprit le roi. Rendez-moi le service de me débarrasser de ces trois factieux insolents, car ma patience est à bout. »

L'Assemblée accueillit le renvoi des ministres girondins par des cris de fureurs, et décreta « que Servan emportait l'estime et les regrets de la nation. »

Ce vote atteignait Dumouriez, qui dut, trois jours après, suivre ses collègues dans leur retraite. Il partit pour l'armée. « Tout ce que je désire, dit-il, c'est qu'un coup de canon réunisse toutes les opinions sur mon compte. »

Le roi se décida à former un nouveau ministère d'hommes peu connus, appartenant pour la plupart au parti modéré des Feuillants. Cette décision déchaîna la tempête. La Gironde, battue dans le ministère, se redressa menaçante et furieuse dans la rue.

Depuis que Pétion avait remplacé Bailly comme maire de Paris, les Girondins étaient maîtres de la capitale. Ils avaient à leurs gages un certain nombre d'agitateurs des faubourgs. Le plus exalté était le brasseur Santerre, commandant le faubourg Saint-Antoine. Ce fut là que pendant plusieurs jours l'émeute put s'organiser librement. Tout fut réglé d'avance; on décida qu'elle aurait lieu le 20 juin, anniversaire du serment du Jeu de paume.

Au jour indiqué, vers midi, l'assemblée fut avertie qu'une multitude armée et vociférant était à ses portes, et demandait à défiler devant elle. Quelques membres de la droite ayant timidement protesté au nom de la loi, le girondin Vergniaud les interrompit: « Justement inquiets de l'avenir, s'écria-t-il, les Parisiens veulent prouver que, malgré les intrigues ourdies contre la liberté, ils sont toujours prêts à la défendre. Comment pourrions-nous leur refuser la faveur qu'ils demandent ? » L'Assemblée décida par acclamation que le défilé aurait lieu.

En tête marchait Santerre; puis venait une foule immense d'hommes, de femmes et d'enfants, armés

de tout ce qui leur était tombé sous la main. Ils chantaient le *Ça ira*. Un homme portait au bout d'une pique une culotte déchirée avec cette inscription : « Vivent les sans-culottes ! » un autre, un cœur de veau sanglant, avec ces mots : « Cœur d'aristocrate. » Par instant, les danses patriotiques venaient égayer les graves législateurs, qui toléraient de pareilles scènes. Enfin, à la voix de Santerre, l'émeute sortit et se précipita avec une nouvelle fureur vers les Tuileries.

Elle cherchait le roi. Le malheureux prince, effrayé des cris qu'il entendait, ordonna d'ouvrir les portes et se présenta à la multitude : « Me voici, » dit-il. « A bas Monsieur *Veto* ! le rappel des ministres patriotiques ! » hurlèrent mille voix. « Sire, dit un grenadier dévoué au roi, n'ayez pas peur. — Voyez s'il bat plus vite qu'à l'ordinaire, » répondit le monarque, en lui prenant la main, pour la poser sur son cœur.

Le boucher Legendre lut alors une pétition : « Monsieur, disait-il, vous êtes fait pour nous écouter, vous êtes un traître ; vous nous avez toujours trompés, vous nous trompez encore. Prenez-garde à vous ; la mesure est comble ; le peuple est las d'être votre jouet. — Je ferai ce que la Constitution m'ordonne de faire, » répondit Louis XVI avec dignité.— Un homme tendit au roi un bonnet rouge. Il le prit et le mit sur sa tête, aux applaudissements de la foule ; un autre, à moitié ivre, lui offrit un verre de vin ; il le but à la santé de la nation. C'est alors seulement que Pétion arriva, pour faire évacuer le palais ; la scène arrangée par la Gironde avait suffisamment réussi.

A la faveur de ces saturnales, l'ennemi faisait toujours de nouveaux progrès ; on apprit tout à coup que quatre-vingt mille Prussiens, sous les ordres du duc de Brunswick, s'avançaient par Coblentz. On commentait avec passion un manifeste dans lequel ce général disait que Paris serait détruit et la France démembrée, si elle osait résister. L'Assemblée répondit à cette provocation, en déclarant, selon la formule romaine, que la patrie était en danger. « La patrie est en danger, s'écria le girondin Brissot. Qui paralyse nos forces ? Un seul homme, celui-là même que la Constitution appelle son chef .. Je demande que vous discutiez solennellement si le danger vient du roi. »

Les meneurs des faubourgs et les sections qui s'étaient constituées en permanence n'avaient pas besoin de ces excitations pour se porter aux extrêmes. Le 3 août, obéissant à leur pression, Pétion se rendit à la barre de l'Assemblée. « Par un reste d'indulgence, dit-il, nous aurions désiré pouvoir vous demander la suspension de Louis XVI, tant qu'existe le danger de la patrie ; mais la constitution s'y oppose ; nous demandons sa déchéance. » La discussion de cette proposition fut renvoyée au jeudi 9 août.

Le *Comité insurrectionnel*, car il portait ouvertement ce nom, se tint prêt, lui aussi, pour ce jour. Le 9 au matin, le constitutionnel Rœderer, procureur syndic de la commune, avisa l'Assemblée que l'on devait sonner le tocsin dans la nuit. Pétion déclara qu'il ne pouvait répondre de la tranquillité. Prenant alors à part l'ancien moine Chabot, un des plus exaltés montagnards : « Mauvaise tête que vous êtes, lui dit-il, vous avez été dire hier aux Jacobins que

vous feriez sonner le tocsin ? Brissot et ses amis promettent de faire prononcer la déchéance, il ne faut point de mouvement, attendons que l'Assemblée se prononce. — Vos amis sont des intrigants, dit Chabot ; je vous dis que le tocsin sonnera ce soir dans les faubourgs.»

Il sonna en effet, les émeutiers à gages et les sans-culottes y répondirent avec empressement. Des bandits, la plupart échappés du bagne de Toulon et arrivés récemment à Paris sous le nom de « Marseillais, » grossissaient leurs rangs, et exaltaient encore leur fanatisme révolutionnaire. Pour la seconde fois, les Tuileries furent l'objectif de cette multitude armée. Sur le conseil de Rœderer, le roi prit le parti de se retirer avec sa famille au sein même de l'Assemblée. « Je suis venu ici, dit-il aux représentants, pour éviter un grand crime ; je pense que je ne saurais être mieux en sûreté qu'au milieu de vous. » Chabot fit observer que la présence du roi pouvait entraver la discussion sur la déchéance. Vergniaud, qui présidait, proposa d'installer la famille royale dans la loge du journal *le Logographe*, attenante à la salle, ce qui fut décidé.

Pendant que ces événements se passaient à l'Assemblée, la populace, les Marseillais en tête, était arrivée aux Tuileries. « Ceci n'est pas une promenade civique comme le 20 juin », avait dit Danton. Jamais les insurgés n'auraient pu s'emparer du palais, si, par un nouvel acte de faiblesse, le roi n'avait envoyé aux Suisses l'ordre de cesser le feu et de déposer les armes. Ces malheureux durent obéir, et furent presque tous massacrés.

Pendant que s'accomplissaient ces sanglants et odieux attentats, l'Assemblée ne trouvait rien de mieux à faire que de délibérer sur la déchéance. Vergniaud monte à la tribune, et déclare qu'il va « avec douleur » et « sans réflexion » présenter, au nom de la commission extraordinaire, une mesure rigoureuse que les événements ont rendue indispensable. Le décret commençait ainsi :

« Le peuple français est invité à former une Convention nationale. — Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions... — La Commission extraordinaire présentera dans le jour, un mode d'organiser un nouveau ministère. »

Quoique réduite, par la peur ou le dégoût, de sept cent cinquante à trois cents membres, l'Assemblée vota sans discuter, et s'occupa sur le champ de constituer un ministère. Les trois ministres girondins disgraciés, Roland, Clavière et Servan, furent réélus ; on leur adjoignit Danton à la justice, Monge à la marine et Lebrun aux affaires étrangères.

De leur côté, les insurgés avaient procédé tumultueusement à l'élection d'une commune encore plus radicale que l'ancienne. Une députation de ce pouvoir anarchique se rendit à la barre de l'Assemblée. « Législateurs, dit le nouveau procureur général, il ne reste plus à Louis XVI d'autre droit que de se justifier devant le souverain. Le Temple peut servir de demeure au roi et à sa famille. On interceptera toute leur correspondance ; car ils n'ont que des traitres pour amis ; leur plus grand supplice sera d'entendre crier : Vive la nation ! vive la liberté ! »

L'Assemblée n'eut pas le courage de résister à cette pression d'en bas ; elle livra l'auguste famille à la Commune, pour être enfermée dans la sombre forteresse du Temple.

Cependant l'armée de l'émeute était toujours debout et ne demandait qu'à agir. Le hideux Marat, qui disparaissait prudemment aux heures de danger, reparut tout à coup. « Le parti le plus sage, écrivit-il dans son journal, est de se porter en armes à l'Abbaye, d'en arracher les traitres, particulièrement les officiers suisses et leurs complices, et de les passer au fil de l'épée. »

Danton, un singulier ministre de la justice, appuya cette motion d'assassinat à l'Assemblée. « La patrie est en danger ; les ennemis ont pris Longwy, s'écria-t-il de sa voix tonnante. Il faut se saisir des traitres, y en eût-il trente mille à arrêter. Le tocsin qu'on va sonner, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, il faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace. ».

Le tocsin sonnait effectivement. Les visites domiciliaires commençaient ; les prisons regorgeaient de malheureux, dont nul ne pouvait indiquer le crime. Le 2 septembre, une bande avinée parcourut les rues en criant : « A l'abbaye, à l'abbaye ! » Il y avait à l'abbaye une trentaine de prêtres qui furent mis à mort. Les Carmes, Saint-Firmin, la Force, Bicêtre, furent ensuite le théâtre de nouveaux massacres. Ces scènes d'horreur se prolongèrent jusqu'au 6. L'archevêque d'Arles se trouva parmi les victimes. Le vieillard se présenta de lui-même aux coups, en disant : « Mon sang leur suffira peut-être. » Puis

désignant ses compagnons : « Épargnez ceux-ci, dit-il, ils prieront pour vous sur la terre et moi dans le ciel. » Un coup de sabre l'interrompit. Les autres prisonniers, parmi lesquels étaient les évêques de Saintes et de Beauvais, eurent le même sort. Madame de Lamballe, l'amie de Marie-Antoinette, fut parmi les victimes. Par un raffinement de cruauté, on plaça sa tête au bout d'une pique et on la promena devant le Temple, sous les yeux de la reine, qui s'évanouit à ce hideux spectacle.

Comme on pressait Danton d'arrêter l'effusion du sang : « Je me soucie bien des prisonniers, s'écria-t-il ; qu'ils deviennent ce qu'ils pourront. »

L'Assemblée, qui était demeurée lâchement spectatrice de ces scènes d'horreur, dont elle doit rester responsable devant l'histoire, avait terminé son mandat. Le 21 septembre, elle se sépara pour faire place à la *Convention*.

Son dernier vote contre la royauté n'avait été qu'une nouvelle illégalité ajoutée à tant d'autres, et que l'opinion publique était loin de demander. « Il n'y avait pas alors en France, dit Pétion lui-même, plus de cinq hommes qui voulussent la République ; j'ai vu le moment où le comité insurrectionnel n'était plus composé que de trois députés et de vingt ou trente citoyens ; la terreur avait dissipé le reste. »

C'était, en effet, le règne de la Terreur qui commençait. La mesure était comble, Dieu retirait sa main et livrait la France aux hommes de sang.

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION TERRORISTE

La Convention

1792-1795

I

1792-1793

Portrait des chefs du mouvement. — Les élections par intimidation. — Classement des partis. — Abolition de la royauté et proclamation de la République. — La Gironde contre la Montagne. — Robespierre. — Louis XVI devant la Convention ; sa condamnation ; sa mort. — Journées du 31 mai et du 2 juin. — Arrestation des Girondins.

Les chefs de la Révolution, Girondins et Montagnards sont maîtres de la situation, c'est sous leur influence que vont être élus les membres de la Convention nationale. Qu'on se représente ces directeurs de l'opinion, tels qu'ils étaient quelques années auparavant. « Desmoulins, dit Taine, avocat sans causes, en chambre garnie, vivant de dettes criardes et de quelques louis arrachés à sa famille ; Danton, autre avocat de second ordre, sorti d'une bicoque de Champagne, ayant emprunté pour payer sa charge et dont le ménage gêné ne se soutient qu'au moyen d'un louis donné chaque semaine par le beau-père limonadier ; Brissot, bohême ambulant, ancien employé des forbans littéraires, qui roule depuis quinze

ans, sans avoir rapporté d'Angleterre autre chose que des coudes percés et des idées fausses; Marat, écrivain sifflé, savant manqué, philosophe avorté, falsificateur de ses propres expériences, pris par le physicien Charles en flagrant délit de tricherie scientifique, retombé du haut de ses ambitions démesurées au poste subalterne de médecin dans les écuries du comte d'Artois. » Robespierre enfin, besoigneux et avide; encore un avocat sans causes. Ce futur proscripteur de prêtres fut élevé comme boursier aux frais de l'abbé Saint-Waast; son bagage économique se réduisait au *Contrat social* qu'il savait par cœur et à certaines formules vagues et emphatiques, qui lui tenaient lieu de principes. « Ni une idée dans la tête, ni un sentiment dans le cœur », disait de lui Condorcet. C'est cet homme qui devait mériter de l'ignoble Marat le nom d'*incorruptible.*

Voilà les personnages qui, le 2 décembre, dirigent les élections, pendant qu'on accomplit, autour d'eux, à Paris et en province, les massacres qu'ils ont provoqués. Jamais la liberté du vote ne fut plus cyniquement entravée. A Paris ce furent Robespierre et ses amis qui firent les élections par la terreur. Le scrutin était à deux degrés. Robespierre obligea les neuf cents membres du corps électoral, délégués par les sections primaires, pour choisir les députés, à procéder au vote dans la salle même des Jacobins, où il dominait sans partage. En passant au Pont-au-Change pour s'y rendre processionnellement, les délégués eurent à traverser une double haies de cadavres que les égorgeurs de la Conciergerie et du

Châtelet y entassaient en ce moment. Cette vue commença à épouvanter les plus résolus. Mais ce fut bien autre chose, lorsqu'ils furent réunis dans le sanctuaire de la démagogie. Robespierre parut à la tribune, et déclara que quiconque avait été affilié à des sociétés anticiviques, ou avait signé quelque pétition empreinte de *modérantisme*, ne devait pas, malgré le mandat qu'il tenait de sa section, participer à l'élection. Les tribunes éclatèrent en applaudissements, et personne n'osa contredire cette inqualifiable proscription. Un grand nombre de délégués, effrayés de la tournure que prenait le vote, s'esquivèrent prudemment; la peur livra tous les autres aux volontés de Robespierre.

Le résultat était facile à prévoir : Robespierre fut élu le premier; puis, Danton; le comédien Collot d'Herbois; Manuel, ancien frère de la doctrine chrétienne; Billaud-Varennes, ex-oratorien; Camille Desmoulins, le futur pourvoyeur de la lanterne. Devant le nom de Marat, il y eut parmi les électeurs un mouvement d'horreur et de dégoût; mais Robespierre laissa entendre sa volonté, et « l'ami du peuple » fut élu, sans opposition. Robespierre avait un jeune frère qui avait toujours habité Arras : nul ne le connaissait; mais Robespierre ayant témoigné son désir, ce fut un ordre, et il fut nommé; les autres, également inconnus, à l'exception de l'abject duc d'Orléans, devenu Philippe-Égalité, étaient à la dévotion du dictateur de Paris.

En province, les élections se firent également par intimidation sur un mot d'ordre de Robespierre aux nombreuses sociétés affiliées à celle des Jacobins.

L'Assemblée sortie d'un pareil vote fut plus révolutionnaire encore que la précédente. Les Girondins qui occupaient la gauche de la Législative devinrent la droite de la Convention; au centre, à la *Plaine*, comme on disait alors, siégeaient les timides, qui devaient perpétuellement osciller entre la Gironde et la Montagne; enfin cette dernière formait, par la terreur qu'elle inspirait au reste de l'Assemblée, la véritable majorité.

Il était facile à prévoir que la lutte ne tarderait pas à s'engager entre les Girondins et les Montagnards.

La situation se dessina dès les premières séances : la Gironde ayant proposé un blâme contre la commune de Paris et les assassins de septembre, la Montagne éclata en protestations impudentes : « J'ai regardé mon crime face à face et je l'ai commis », s'écria Danton de sa voix tonnante. « Le sang a coulé, ajouta Garat, mais c'était celui des coupables; quand le peuple agit, il n'a pas besoin de juges. » La motion des Girondins fut repoussée, *au nom de l'humanité*. A leur tour, les Montagnards prirent l'offensive : ils reprochèrent aux Girondins de vouloir morceler la France, pour en faire une république fédérative,

Les deux partis ne tombèrent d'accord que pour abolir la royauté et proclamer la République. A partir de ce jour, 22 septembre 1792, commença l'ère républicaine.

Le surlendemain, la Convention fut avisée par le ministre Roland que Châlons-sur-Marne venait d'être ensanglanté par de nouveaux meurtres. Le Girondin

Kersaint s'élance à la tribune : « Il est temps, s'écrie-t-il, d'élever des échafauds pour ceux qui commettent des assassinats et pour ceux qui les provoquent. » A ces mots, la Montagne frémit : « L'ajournement, l'ajournement », s'écrie-t-elle. Mais la Gironde se sent appuyée par la *Plaine*, elle tient bon, et une commission est nommée pour préparer un projet de loi contre les assassins.

Un autre Girondin monte à la tribune : « Il y a dans cette assemblée, s'écrie-t-il, un parti qui aspire à la dictature ; c'est le parti de Robespierre : voilà l'homme que je vous dénonce. — Et moi, ajoute le Girondin Barbaroux, je dénonce la commune démoralisatrice de Paris. » Danton paraît à la tribune, mais il n'a plus son audace et s'efforce de séparer sa cause de celle des septembriseurs ; à son tour, Robespierre essaye une plate apologie de ses actes.

Tout à coup du sommet le plus élevé de la Montagne part une voix stridente : « C'est pour me dénoncer que je demande la parole. » Un être immonde, la tête enveloppée d'un mouchoir sordide, la face convulsionnée, le corps rachitique, s'agite au milieu d'un vide tracé autour de lui par le dégoût. « C'est Marat », s'écrie-t-on. C'était en effet le spectre de septembre, qui se dressait au milieu de l'Assemblée dans sa plus hideuse incarnation.

Un mouvement d'horreur accueille son apparition à la tribune : « J'ai dans cette assemblée un grand nombre d'ennemis personnels... » dit-il d'une voix éraillée. « Tous, tous ! » s'écrie-t-on des divers points de la salle. « Eh bien, je les rappelle à la pudeur, continue-t-il impassible. C'est moi qui ai

proposé la dictature. Obéissant à ma voix, le peuple est demeuré dictateur et a su se débarrasser des traîtres. Du reste, si mes ennemis triomphent, je suis déterminé à me brûler la cervelle au pied de cette tribune. » A ces mots, il tire de sa poche un pistolet, et se l'applique sur le front; mais en voyant que son effet est manqué et qu'on ne le prend pas au sérieux, il regagne son banc.

Quelques jours après, la Gironde, par l'organe de Louvet, revient à la charge et demande qu'on décrète d'accusation *les septembriseurs*, et en particulier Robespierre. Celui-ci demande à se défendre, et monte à la tribune : « On reproche à la commune des arrestations arbitraires, dit-il, la Révolution elle-même; mais la chute du trône et de la Bastille ne sont-elles pas aussi illégales?... Réservez vos larmes pour les patriotes immolés par la tyrannie.... » La Montagne et les tribunes couvrent leur orateur d'applaudissements. La Gironde veut répondre; mais un homme de la Plaine, Barrère est à la tribune, et propose l'ordre du jour. Ce moyen terme rallie tous les esprits hésitants, et entraîne une majorité. C'est pour la Montagne un bill d'indemnité. Elle sent dès lors qu'elle peut dominer par la peur la majorité de l'assemblée.

La Convention avait absous les assassins de septembre; elle réservait toutes ses rigueurs pour le malheureux prince qu'elle tenait étroitement prisonnier. Les charges qui pesaient sur lui étaient autrement accablantes. « Je vous le dénonce, dit Valazé, le 6 novembre, dans son rapport, comme accapareur de blé, de sucre et de café. » Robes-

pierre prend ensuite la parole : « Il n'y a pas besoin de procès en forme, dit-il; il faut le condamner sur-le-champ à mort, en vertu du droit d'insurrection... Louis doit mourir, parce qu'il faut que la patrie vive. » Danton s'écrie à son tour : « Nous ne jugeons pas le roi, nous le tuons. »

La famille royale était toujours enfermée dans la prison du Temple, sous la garde des assassins de septembre. Ces misérables n'épargnaient aux malheureux prisonniers ni injures ni menaces; ils les surveillaient jusque dans les détails les plus intimes de la vie, et ne leur permettaient de communiquer entre eux qu'en présence d'un officier municipal.

Le mardi 11 décembre était le jour fixé par la Convention pour la comparution de Louis XVI. Quand le maire Chambon lui lut le décret qui commençait ainsi : « Louis Capet sera traduit à la barre de la Convention », le roi eut un mouvement d'étonnement.« Capet n'est pas mon nom, dit-il, c'est celui d'un de mes ancêtres... Je vais vous suivre, non pour obéir à la Convention, mais parce que mes ennemis ont la force en main. »

L'interrogatoire fut odieux et grotesque. Quand on lui reprocha ses aumônes comme des moyens de corruption : « Je n'avais pas, répondit-il avec simplicité, de plus grand plaisir que de donner à ceux qui en avaient besoin. » Il sentit l'indignation le gagner lorsque les hommes qui avaient fomenté toutes les émeutes et qui étaient souillés du sang de tant de victimes, lui dirent, en faisant allusion au 10 août : « Vous avez fait couler le sang des Français? — Cela n'est pas vrai », répondit-il avec fermeté.

Le malheureux prince put choisir deux défenseurs. Il désigna Target et Tronchet; le premier eut la lâcheté de se récuser : mais aussitôt Malesherbes, le ministre des jours heureux, s'offrit spontanément et fut accepté avec reconnaissance ; ils s'adjoignirent le jeune Desèze.

Ce fut ce dernier qui porta la parole devant la Convention. Après avoir établi que, d'après la Constitution, la personne du roi était inviolable, et qu'il était lui-même irresponsable, il démontra la fausseté des divers chefs d'accusation, et termina ainsi : « Le peuple désirait la destruction d'un impôt désastreux qui pesait sur lui; il le détruisit. Le peuple demandait l'abolition de la servitude, il commença par l'abolir lui-même dans ses domaines. Le peuple sollicitait des réformes dans la législation criminelle pour l'adoucissement du sort des accusés, il fit ces réformes. Le peuple voulait que des millions de Français, que la rigueur de nos usages avait privés jusqu'alors des droits qui appartiennent aux citoyens, acquissent ces droits, ou les recouvrassent, il les en fit jouir par ses lois. Le peuple voulut la liberté, il la lui donna. Il vint même au-devant de lui par ses sacrifices, et c'est cependant au nom de ce même peuple qu'on demande aujourd'hui... Citoyens, je n'achève pas... je m'arrête devant l'histoire : songez qu'elle jugera votre jugement, et que le sien sera celui des siècles. »

Ce discours produisit une vive impression; la Gironde était hésitante, et aurait voulu détourner de sa tête le sang de ce juste. Lanjuinais eut le courage de protester hautement : « Le règne des hommes

féroces est passé, s'écria-t-il. Non, vous ne pouvez rester juges de l'homme désarmé duquel plusieurs d'entre vous ont été les ennemis directs et personnels, car vous avez d'avance, tous, ou presque tous, donné votre avis, et quelques-uns de vous avec une férocité scandaleuse. »

A ces mots, la Montagne tout entière s'ébranle et descend vers la tribune, les poings fermés, l'injure à la bouche. La Convention ressemble à une arène de gladiateurs. C'est au milieu d'un tumulte indescriptible qu'elle se déclare compétente. Pour gagner du temps, les Girondins proposent l'appel au peuple : « C'est un recours en grâce, s'écrie Saint-Just; faire grâce au tyran, c'est faire grâce à la tyrannie ! » Et Robespierre : « Que la Convention déclare Louis Capet coupable et digne de mort ! »

Intimidée, la Convention prononce qu'elle jugera elle-même « Louis Capet ».

L'appel nominal sur la condamnation commença le 16 janvier. Le premier Girondin qui parut à la tribune pour voter fut Vergniaud. « Je serais seul de mon opinion, avait-il dit quelques jours auparavant, que je ne voterais pas la mort. » Malgré le cri de sa conscience, il prononça le mot fatal : « Je vote pour *la mort.* » Cet exemple entraîna les principaux Girondins, qui votèrent également, par lâcheté, pour la mort. » Quand Philippe-Égalité monta à la tribune, il y eut un mouvement d'attention : « Je vote la mort », dit le misérable.

Lorsque tous les députés eurent défilé à la tribune et que le scrutin eut été dépouillé, Vergniaud se leva : « Sept cent vingt et un députés ont pris par

au vote, dit-il; la majorité absolue est de trois cent soixante et un; la peine de mort pure et simple a obtenu trois cent soixante et un suffrages. » Cette majorité d'une voix était le résultat de l'effroyable pression qui pesait sur l'assemblée; elle était arrachée à la peur, ce dernier tyran des assemblées révolutionnaires.

L'exécution eut lieu le 21 janvier sur la place de la Révolution. En arrivant sur l'échafaud, le roi dit, d'une voix lente et ferme. « Français, je meurs innocent des crimes que l'on m'impute; je pardonne aux auteurs de ma mort, et je demande que mon sang ne retombe pas sur la France. » Santerre l'interrompit, en ordonnant un roulement de tambours. Les bourreaux saisirent la victime, et le régicide fut consommé. « Fils de saint Louis, montez au ciel », dit l'abbé Edgewoorth de Firmont, au moment où le descendant de tant de rois tombait sous la hache de la Révolution.

La mort du roi avait un moment rallié dans un même vote Girondins et Jacobins, mais dès le lendemain les divisions recommencèrent plus passionnées, plus irréconciliables. Danton le dit un jour à la tribune : « Plus de paix ni de trêve entre vous et nous. » La Gironde ayant réussi à faire décréter d'accusation Marat et Hébert, le cynique rédacteur du *Père Duchesne*, pour excitation au meurtre et à la guerre civile, la populace les ramena en triomphe au sein de la Convention. La Gironde répondit à cette provocation, en faisant nommer une commission de douze membres destinée à vérifier les actes de la commune et à réprimer les excès de la rue.

C'est sur cette question que s'engagea la grande bataille. « Je le sais bien, disait Danton, nous sommes en minorité dans l'Assemblée; nous n'avons pour nous qu'un tas de gueux qui ne sont patriotes que quand ils sont ivres. Nous sommes un tas d'ignorants; Marat n'est qu'un aboyeur, Legendre n'est bon qu'à dépecer sa viande, les autres ne savent que voter par assis et levé; mais si les Girondins avaient le dessus, ils nous jetteraient à la tête les journées de septembre, la mort de Capet et le 10 août. Il faut marcher sur eux; ce sont de beaux parleurs qui délibèrent et qui tâtonnent; nous avons plus d'audace qu'eux, et la canaille est à nos ordres. » Toute la philosophie de la Révolution était dans ces paroles. Dès lors la conduite à suivre fut arrêtée. Ce fut Robespierre qui la fit connaître aux Jacobins : « Il faut, dit-il, que la commune s'entende intimement avec le peuple, pour se mettre en insurrection contre tous les députés corrompus. »

Le conseil était trop facile à suivre. Dès le matin du 31 mai, le tocsin retentit dans les rues, les bandes aux gages de la commune se reformèrent : pendant deux jours Paris fut au pouvoir de l'insurrection. Enfin le 2 juin, le mot d'ordre fut donné d'entourer la Convention, d'en garder les abords et de n'en laisser sortir aucun réprésentant.

La salle est bientôt envahie par la foule, qui se mêle aux députés et se dispose à soutenir, par la voix et par les menaces, les propositions les plus sanguinaires. Le courageux Lanjuinais monte à la tribune : « Il n'est que trop notoire, dit-il, que depuis trois jours vous ne délibérez plus en liberté;

une puissance rivale vous environne, au dedans de ses salariés, au dehors de ses canons. — Descends ou je t'assomme », lui crie le boucher Legendre, en joignant le geste à la voix. « Fais décréter que je suis un bœuf; tu m'assommeras après », reprend Lanjuinais sans s'émouvoir.

Alors s'engage dans toute la salle et principalement autour de la tribune une lutte corps à corps; les plus ignobles vociférations partent de la Montagne. Enfin un Montagnard, Couthon, parvient à la tribune. « Je demande, dit-il, que la Convention décrète que vingt-deux membres de la Gironde, ainsi que les membres du comité des douze et les ministres Clavière et Lebrun, soient mis en état d'arrestation. » A ces mots la Montagne et les tribunes éclatent en applaudissements; la majorité de l'Assemblée courbe silencieusement la tête. La *Plaine* faiblit, car dans une assemblée rien n'est plus contagieux que la lâcheté. « Il vaut mieux se résoudre à un mal minime que de s'exposer à de grands dangers », se dit-on de banc en banc. Et lorsque la proposition est mise aux voix, les modérés de la Plaine croient faire acte de courage en s'abstenant de voter. Seule la Montagne et les insurgés qui siègent pêle-mêle avec les députés se prononcent pour le décret et l'emportent, sans opposition, sur une Assemblée terrorisée.

Cette journée marque la fin de la Gironde comme pouvoir public. Parmi ses membres, les uns sont arrêtés conformément au décret; les autres se dispersent en province où le parti de la modération comptait une immense majorité.

Madame Roland fut également arrêtée. Comme elle se rendait à la prison, elle dit à ceux qui la conduisaient : « Les départements n'approuveront pas la conduite de la populace parisienne. — Les départements, lui répondit-on, n'ont pas approuvé davantage le 10 août, qui fut cependant l'œuvre de vos amis les Girondins. » Madame Roland baissa la tête sans rien répondre, car elle savait mieux que personne que son mari, étant ministre de l'intérieur, avait fait annuler les adresses des directoires des départements hostiles à l'émeute.

Les Girondins tombaient sous le coup de la logique révolutionnaire. Ils avaient jugé au 20 juin et au 10 août que l'émeute était un argument suffisant contre la royauté : la Montagne retournait cet argument contre eux ; ils avaient voté la mort du roi ; avec plus de justice, la Montagne allait voter leur mort. Suivant le mot de Vergniaud, « la Révolution comme Saturne, dévorait ses propres enfants ».

II

1792 — 1794

Soulèvements dans les provinces, notamment dans l'Ouest. — Les armées de la Révolution. — Victoires de Valmy et de Jemmapes. — Situation faite aux généraux. — Les commissaires de la Convention aux armées. — Dumouriez est vaincu à Nerwinde. — Il passe à l'étranger. — Charlotte Corday poignarde Marat. — Mort de Marie Antoinette. — Exécution des Girondins. — Mort des Hébertistes. — Robespierre et Danton. — Exécution des Dantonistes.

La mort du roi et la chute de la Gironde furent dans beaucoup de départements le signal d'une levée

générale contre la Convention. Bordeaux, Marseille, l'Ardèche, la Normandie, mais surtout l'Ouest se signalèrent dans cette courageuse résistance.

Un voiturier, Jacques Cathelineau, et un garde-chasse, Stofflet, furent dans l'Ouest les premiers initiateurs du mouvement; ils appelèrent des gentilshommes et des chefs de bande du pays, Charette, Bonchamps, d'Elbée, Larochejaquelein, Lescure. « Comment, monsieur Henri, disait-on à M. de Larochejaquelein, vous allez tirer au sort quand tous les gars de Saint-Florent se feront casser la tête plutôt que de partir? » Et tous ensemble, nobles et paysans prirent les armes.

C'était un pays à part dans la France de Voltaire et de Rousseau que la Vendée et en particulier le Bocage, vaste contrée de pâturages bordée par la Loire et les Sables d'Olonne, le Marais et l'Océan. Pendant que tout s'était modifié dans le reste de la France, hommes et institutions, là tout était resté immobile, les idées aussi bien que les coutumes. La féodalité y était encore debout avec son caractère antique de protection et de dévouement, de réciproque solidarité.

Seigneurs et paysans vivaient paisiblement ensemble, dans la société du curé. Les premiers n'avaient jamais répondu aux avances de la royauté, qui aurait voulu les attirer à Versailles, pour augmenter l'éclat de la cour; les seconds n'avaient jamais songé à secouer l'autorité de leur seigneur, parce que cette autorité était paternelle et tutélaire. Lorsqu'un seigneur recevait par hasard au fond de sa solitude le cordon bleu envoyé par le roi, les autres

le raillaient de s'être laissé mettre un licou. La royauté, qui n'ignorait pas ces sentiments d'antique indépendance comptait peu sur ces hommes ; elle espérait davantage des grands seigneurs qu'elle accablait de ses faveurs dans la cour de Versailles et qui, protestaient bien haut de leur inaltérable dévouement.

Eh bien, que les rois apprennent par cet exemple où sont leurs vrais amis et leurs plus fidèles serviteurs. Tandis que beaucoup de ces courtisans disparurent aux jours de malheur, ou même passèrent à la révolution, les pauvres gentilshommes de la Vendée et leurs braves paysans se levèrent comme un seul homme et engagèrent la lutte pour Dieu et pour le roi.

Le sol coupé de broussailles et de fossés, de murs et de petites éminences, se prêtait admirablement à la résistance. Elle fut rapidement organisée : « Je suis bien jeune, dit Larochejaquelein, en se mettant à la tête de ses paysans, mais par le courage je me montrerai digne de vous commander. Si j'avance, suivez-moi ; si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi. »

Le 11 mars 1793 une première rencontre eut lieu à Saint-Florent. Les jours suivants, Cathelineau enleva Chemillé et Cholet ; d'autres hardis chefs de bande s'emparèrent de Machecoul, de la Roche-Bernard et de Pornic. En moins de deux mois, les *Vendéens* comptèrent plus de cinquante mille hommes en armes. Ils emportèrent successivement Bressuire, Thouars, Loudun, Montreuil. Mais ils furent, peu après battus à Cholet et franchirent la Loire, dans l'espoir de se réunir aux insurgés de la rive droite. Ce fut le commencement de la déroute. Poursuivis

par Kléber et par Marceau à la tête de forces bien supérieures, ils furent détruits en détail. Très peu parvinrent à repasser le fleuve.

Dès ce moment l'Ouest fut livré aux plus sanglantes représailles; la Convention ne savait pas vaincre sans souiller ses victoires. La guillotine et les fusillades furent trouvées trop lentes; l'infâme Carrier, digne représentant des Montagnards de l'Assemblée, imagina les bateaux à soupape, au moyen desquels on pouvait noyer à la fois plusieurs centaines de victimes. « Quel torrent révolutionnaire que la Loire ! » écrivait à la Convention ce sinistre farceur. Ce fut lui qui inventa les mariages républicains dans lesquels on noyait à la fois un homme et une femme attachés ensemble.

A l'extérieur, les armées de la Révolution avaient à combattre à la fois sur le Rhin, aux Alpes et aux Pyrénées contre l'Europe coalisée. Pour faire face à tant d'ennemis, la Convention avait organisé des enrôlements volontaires et décrété la levée de trois cent mille hommes. Lorsque Dumouriez, à sa sortie du ministère, prit le commandement de l'armée du Nord, il put juger de la valeur et de la discipline des recrues de l'émeute parisienne.

Un jour qu'il passait une revue, un de ces volontaires s'écria, en le désignant : « C'est ce coquin-là qui fait déclarer la guerre. » L'empereur Napoléon appréciait plus tard la véritable force des armées de cette époque : « Ce ne sont pas les recrues qui ont fait nos succès, disait-il, ce sont les cent quatre-vingt mille hommes de vieilles troupes et tous les anciens militaires que la Révolution a jetés aux frontières.

Parmi les recrues, les uns ont déserté, les autres sont morts, et ce n'est qu'un petit nombre qui, avec le temps, a pu former de bons soldats. » Ainsi les bandes de patriotes et d'assassins, organisateurs d'émeutes et de massacres à Paris et en province, furent lâches à la frontière, devant l'ennemi.

Cependant, grâce aux vieilles troupes de la monarchie, le général Kellermann vainquit les coalisés à Valmy, le 20 septembre 1792; Custine prit Worms et Mayence; Montesquiou envahit la Savoie et le comté de Nice; enfin, le 6 novembre, Dumouriez gagna sur les Autrichiens la bataille de Jemmapes, qui lui livra la Belgique, où fut aussitôt établi un gouvernement républicain.

Sous le régime de la Convention, les généraux se trouvaient perpétuellement entre deux dangers : s'ils étaient vaincus, d'être cités devant le tribunal révolutionnaire comme traîtres; s'ils étaient vainqueurs, d'être accusés d'aspirer à la dictature. Dans les deux cas c'était la mort. Presque aucun des généraux de cette époque n'échappa à cette fatale alternative. Décrété d'accusation, Montesquiou fut assez heureux pour gagner la Suisse; Kellermann, Houchard et Custine eurent moins de bonheur : le premier fut enfermé pendant treize mois à l'Abbaye et ne dut la vie qu'à la chute de Robespierre; les deux autres furent condamnés à mort et exécutés pour avoir éprouvé quelques revers. Dumouriez, on va le voir, n'échappa point à la loi commune.

C'était une singulière organisation que celle d'une armée en l'an 1er de la république. Elle obéissait à la fois à son général, aux clubs qui s'organisaient spon-

tanément dans son sein, enfin aux commissaires envoyés par la Convention pour surveiller le général, toujours considéré comme suspect, et pour entretenir les idées révolutionnaires, peu favorables d'ailleurs au maintien de la discipline.

Ces commissaires de la Convention s'imaginèrent de procéder en Belgique comme les Montagnards le faisaient en France. L'un d'eux, le fameux Publicola Chaussard, fit saisir toute l'argenterie qu'on put trouver à Anvers dans les églises et chez les particuliers, et emprisonna un grand nombre de citoyens paisibles suspects de *modérantisme*. A Bruxelles, un autre commissaire, Clepy, accompagné d'une légion de sans-culottes, répandait partout la terreur, et rendait impossible toute annexion pacifique.

Informé de ces actes arbitraires, Dumouriez accourt, fait arrêter les deux commissaires, dissout la légion des sans-culottes et adresse aux habitants une proclamation en faveur de l'ordre et du respect des personnes et des biens.

Le lendemain 12 mars, Dumouriez, ayant rejoint à Louvain le quartier général de l'armée, se voit abordé par les quatre commissaires de la Convention : Camus, Treilhard, Gossuin et Merlin.

« Comment avez-vous pu, général, lui dit Camus, rendre les ordonnances que nous avons lues ce matin sur les murs de Bruxelles, avant d'en avoir conféré avec nous? — J'ai tout le poids de la guerre, répondit vivement Dumouriez, j'en suis donc seul responsable. Eussiez-vous été présents que je ne vous aurais pas consulté, car il est temps de mettre fin à la tyrannie qui opprime la France. Si la Convention

applaudit à de tels crimes, si elle ne les punit pas, tant pis pour elle et pour notre malheureuse patrie. — Général, reprit Camus avec le ton empathique alors à la mode, vous paraissez vouloir prendre le rôle de César. Si j'en étais sûr, je serais Brutus et je vous poignarderais. — Mon cher Camus, répartit Dumouriez, je ne suis point César et vous n'êtes point Brutus. Si je ne dois mourir que de votre main, je suis immortel. » En même temps, il annonça aux commissaires qu'il allait envoyer à la Convention le récit détaillé des horreurs commises en Belgique et le tableau de la désorganisation de tous les services militaires.

Voilà avec quelle armée, il fallut, quelques jours après, le 18 mars 1793, livrer une bataille contre les Impériaux dans les plaines de Nerwinde. Dumouriez fut vaincu. Cette défaite, venant après la lettre qu'il avait adressée à la Convention contre ses commissaires, ne lui laissait aucun doute sur son sort. En effet, il reçut bientôt l'ordre de comparaître à la barre de l'Assemblée pour se justifier. Or il savait que c'était là un tribunal qui n'acquittait jamais et qui n'appliquait qu'une seule peine, la mort. « Des tigres veulent ma tête, je ne veux pas la leur donner », dit-il aux commissaires chargés de lui signifier le décret : en même temps il les fit arrêter et livrer comme otages au général autrichien.

Sa résolution était prise : il espérait, à la faveur d'une suspension d'armes obtenue des alliés, soulever son armée contre la Convention, marcher sur Paris et, suivant son expression, « purger la France des agitateurs et des assassins. »

Un moment tout sembla réussir, les soldats l'acclamèrent et promirent de le suivre ; mais un corps presque exclusivement recruté dans les faubourgs de Paris, résista et se souleva au cri de : « Vive la Convention ! » Au lieu de le faire désarmer, il le harangua. Cette hésitation le perdit ; les sociétés populaires eurent le temps de travailler les troupes et de les disposer à la résistance. Jugeant alors la partie perdue, Dumouriez s'abandonna lui-même, passa la frontière et disparut pour toujours de la scène politique.

La défection de Dumouriez fut à la Convention le signal d'une recrudescence de dénonciations contre les modérés. Les Montagnards accusèrent les Girondins de complicité avec ce général, et l'on a vu comment le débat se termina par l'arrestation de ces derniers.

Ces divers événements causèrent une vive émotion en province. Une jeune fille du Calvados, âgée de vingt-cinq ans, Charlotte Corday, s'était éprise pour les Girondins d'une passion enthousiaste. Regardant Marat comme l'auteur de leur chute, elle résolut de venger sur le Montagnard ses amis emprisonnés. Le 13 juillet, Marat reçut un billet ainsi conçu : « J'arrive de Caen ; j'ai à vous révéler des secrets importants pour la République. Je me présenterai chez vous vers une heure, ayez la bonté de me recevoir. »

Admise en présence du tribun, Charlotte lui énuméra, sur sa demande, les députés Girondins réfugiés à Caen. « C'est bien, dit-il, dans huit jours ils seront tous guillotinés. » A ces mots la jeune fille se redressa, tira un poignard qu'elle dissimulait dans son

sein et le frappa au cœur. Il put à peine pousser un cri et expira.

Devant le tribunal révolutionnaire, elle conserva tout son calme. « Qui vous a engagé à le tuer ? lui demanda-t-on. — Ses crimes, répondit-elle ; j'ai tué un homme pour en sauver cent mille. » Elle garda la même attitude jusque sur l'échafaud.

Quant à Marat, la populace lui fit de magnifiques obsèques; son cœur fut placé aux Cordeliers avec cette inscription : « Au sacré cœur de Marat. » Une nation ne peut se passer de Dieu ; ayant chassé le Christ, la Révolution s'agenouilla devant le hideux montagnard. Sa cuisinière, qui était en même temps sa maîtresse, fut entretenue aux frais de la République.

Cette mort ne réusssit qu'à surexciter les passions révolutionnaires. « Plaçons la terreur à l'ordre du jour, » osa s'écrier Barère en pleine Convention. « Il faut, dit Danton, que le tribunal révolutionnaire soit divisé en un assez grand nombre de sections pour que tous les jours un aristocrate paye de sa tête ses forfaits. » En même temps Billaud-Varennes proposa l'arrestation de tous les *suspects*. Chaumette donna de ce mot une définition qui pouvait atteindre tout le monde. « Les suspects, dit-il, ce sont les boutiquiers, les gros commerçants, les agioteurs, les anciens procureurs, les agents d'affaires, les gros rentiers, suspects par essence, profession et éducation. » Quant aux nobles et aux prêtres, ils étaient ou émigrés, ou emprisonnés ou morts.

Barère, se souvenant que la famille royale et les Girondins étaient encore en prison, pensa que c'était là un digne holocauste à immoler aux mânes de

Marat. « Les royalistes demandent du sang, s'écria-t-il à la tribune de la Convention ; nous leur donnerons celui de Marie-Antoinette, de Brissot, de tous les conspirateurs. Brissot et les royalistes veulent faire périr la Montagne, elle les écrasera. »

La reine comparut la première. Lorsque l'accusateur Fouquier-Tinville lui reprocha d'avoir voulu corrompre son jeune fils, elle se releva indignée : « J'en appelle à toutes les mères, » s'écria-t-elle. Le jugement n'était qu'une formalité illusoire. Le 16 octobre 1793, elle monta sur l'échafaud où, neuf mois auparavant, l'avait précédée le malheureux roi de France.

Quelques jours après ce fut le tour des Girondins. On ne leur permit pas de se défendre. Le 30 octobre à minuit, le tribunal révolutionnaire prononça la peine de mort. « Je me meurs, » fit entendre au même moment une voix entrecoupée. C'était Valazé, qui venait de se tuer d'un coup de couteau. Ils sortirent en parodiant un couplet de la *Marseillaise :*

Contre nous de la tyrannie
Le couteau sanglant est levé.

Le lendemain, ils montèrent sur l'échafaud, au nombre de vingt et un. Les autres Girondins furent assez heureux pour se soustraire aux poursuites, mais tous n'échappèrent pas à la mort. Traqués de retraite en retraite, Pétion, Condorcet et Buzot s'empoisonnèrent; Roland, Barbaroux et Lidon se tuèrent par le fer.

Ainsi finirent ces hommes qui portent devant l'histoire la responsabilité des premiers crimes de la Révolution ; quelques-uns moururent avec courage, plusieurs faiblirent devant la mort ; en tout cas, aucun

ne prit part dans la nuit qui précéda leur supplice à ce banquet fameux faussement imaginé par un poète, malgré tout les documents contemporains.

L'échafaud était en permanence. Le duc d'Orléans, madame Roland, Barnave, Bailly, une foule de nobles, de bourgeois et de gens du peuple, car tous étaient égaux devant la guillotine, furent exécutés.

Tant d'horreurs provoquèrent une réaction. Camille Desmoulins lui-même, dans son *Vieux Cordelier*, fit entendre la voix de la modération. « Ouvrez les prisons à ces deux cent mille citoyens que vous appelez des suspects. Vous voulez exterminer tous vos ennemis par la guillotine; y eut-il jamais plus grande folie ? »

Robespierre, qui commençait à redouter l'influence des anarchistes purs, d'Hébert, rédacteur du *Père Duchesne*, de Chaumette et de leurs amis, saisit avec empressement cette occasion de s'en débarrasser. Il réussit à faire signer contre eux un décret d'arrestation. C'était leur mort ; ces misérables, qui avaient envoyé tant de victimes à l'échafaud, y montèrent à leur tour le 24 mars 1794.

Par le supplice des hébertistes, Robespierre avait écrasé la tête de la populace parisienne, mais il voyait se dresser en face de lui, dans la Convention même, une autre puissance, encore plus redoutable : la puissance de Danton. Il résolut de l'abattre.

Quand le tribun apprit que Robespierre songeait à s'attaquer à lui, il contracta sa hideuse lèvre avec un sourire de mépris : « Il n'oserait, » dit-il ; puis se redressant : « Si je le croyais, je lui mangerais le ven-

tre..... Mais non, il sait trop bien que sans moi, il ne pourrait résister. »

Quelques jours après, un ami commun tenta de les rapprocher, en les réunissant dans un dîner. « Il est juste, dit Danton à Robespierre, de comprimer les royalistes; mais nous ne devons pas guillotiner l'innocent avec le coupable. » Robespierre répondit sèchement : « Qui vous a dit que l'on avait envoyé à la mort un seul innocent? A vous en croire, il n'y aurait donc jamais de coupables. — En serais-tu faché?» répliqua vivement Danton. Mais il comprit en même temps que c'était dès lors entre eux une lutte à mort. « F... s'écria-t-il en sortant, il faut nous montrer; il n'y a pas un instant à perdre. »

Il était déjà trop tard; Robespierre, qui dominait le Comité de salut public, le fit arrêter dans la nuit même avec Camille Desmoulins, Fabre d'Eglantine et ses amis. Le lendemain, 2 avril, Robespierre monta à la tribune de la Convention : « Nous allons voir en ce jour, dit-il, si la Convention saura briser une prétendue idole pourrie depuis longtemps. » Plus de dix conventionnels avaient sur eux un discours écrit contre Robespierre; aucun n'osa le lire, et, après le rapport de Saint-Just contre les inculpés, la Convention vota à l'*unanimité* la mise en accusation.

Quand le président du tribunal révolutionnaire demanda à Danton son nom et sa demeure, il répondit de sa voix tonnante : « Ma demeure sera bientôt dans le néant; mon nom, vous le trouverez dans le panthéon de l'histoire. » A la demande de son âge, Camille Desmoulins répondit par un blasphème : « J'ai trente-trois ans, l'âge du sans-culotte Jésus. »

Danton conserva sa fermeté jusque sur l'échafaud; au moment fatal, il se tourna vers l'exécuteur : « Tout à l'heure, lui dit-il, tu montreras ma tête au peuple; elle en vaut bien la peine. » Camille Desmoulins fut lâche devant la mort; il se débattit en pleurant jusqu'au dernier moment. Il n'eut pas même le courage de ses victimes, lui qui s'était cyniquement intitulé « le procureur général de la lanterne. »

Avant de mourir, Danton avait dit: « Robespierre me suivra bientôt. » C'était là un pressentiment que l'on se communiquait comme une espérance dans le secret de l'intimité. Témoin ces vers qui circulaient furtivement :

Lorsqu'enfin arrivés au bord du Phlégéton,
Camille Desmoulins, d'Églantine et Danton
Payèrent pour passer le fleuve redoutable,
Le nautonier Caron, citoyen équitable,
A nos trois passagers voulut remettre en mains
L'excédant de la taxe imposée aux humains :
— Garde, lui dit Danton, la somme tout entière,
Je paye pour Couthon, Saint-Just et Robespierre.

III

1794.

La mort à l'ordre du jour. — Physionomie du tribunal révolutionnaire. — Les exécutions en province. — Le Culte de la Raison. — Fête de l'Être-suprême. — Robespierre est décrété d'accusation. — Journée du 9 thermidor. — Exécution des Robespierristes.

Robespierre régnait désormais sans rival à la Convention, au Comité de salut public et dans le rue; la terreur devint plus que jamais un moyen de gou-

vernement. Dès le lendemain de la mort de Danton, un citoyen demanda à la Convention que la mort fût mise à l'ordre du jour : un autre offrit une rente pour l'entretien de la « sainte guillotine. »

Le 10 juin (22 prairial), Robespierre fit décréter la suppression de toute procédure envers les accusés. Fouquier-Tinville n'avait pas besoin d'un pareil encouragement, pour continuer dignement son rôle d'accusateur public devant le tribunal révolutionnaire. Il avait imaginé de placer la guillotine dans la salle même du tribunal et de faire comparaître les accusés par grandes masses.

D'ailleurs, rien de plus sommaire que les interrogatoires ; quelle que fût la réponse, on n'échappait pas au supplice. Le président appelait successivement : « Dorival, connaissez-vous la conspiration ? Il faut dire qu'il y avait toujours une conspiration. « Non, répond l'accusé. — Je m'attendais que vous feriez cette réponse, mais elle ne réussira pas. A un autre. Champigny, n'êtes-vous pas ex-noble ? — Oui. — A un autre. Guidreville, êtes-vous prêtre ? — Oui, mais j'ai prêté serment. — Vous n'avez pas la parole. A un autre. Menil, n'étiez-vous pas domestique de l'ex-constitutionnel Menou ? — Oui. — A un autre. Vely, n'étiez-vous pas architecte de Madame ? — Oui, mais j'ai été disgracié en 1789. — A un autre. Durfort, n'étiez-vous pas garde du corps ? — Oui, mais j'ai été licencié en 1789. — A un autre. — Je ne suis pas accusé, s'écrie un jour un prisonnier. — N'importe, donne ton nom ; le voilà inscrit, tu l'es maintenant. A un autre. — Une femme ne peut répondre, car elle est sourde. —

Mets qu'elle conspire sourdement», dit agréablement le président au greffier. Et séance tenante tous ces malheureux sont exécutés; «ils gagnent à la loterie de la sainte guillotine», suivant l'aimable plaisanterie des égorgeurs. C'est dans une de ces « fournées » que fut comprise la pieuse Madame Elisabeth, jusqu'alors détenue au Temple.

Dans les départements, chaque représentant répandait le sang avec les mêmes raffinements de cruauté. A Arras, Lebon dinait en compagnie du bourreau et faisait placer sur la table une petite guillotine, par divertissement. A Nantes, Carrier, ainsi que nous l'avons dit, avait imaginé les *noyades*. Maignet se distinguait dans Vaucluse. « Nous sommes fort content de Maignet, disait Robespierre, il fait beaucoup guillotiner. »

Il fallait un culte digne de lui à ce gouvernement de sang. Aussi imagina-t-on de hideuses saturnales, dans lesquelles des femmes à demi nues, représentant la *Raison*, recevaient sur les autels profanés les adorations d'une populace en délire.

« La femme du vil Momoro, la chanteuse Maillard, l'actrice Candeille, raconte le conventionnel Mercier, se prêtèrent d'abord à ces triomphes, à ces adorations. Mais la Raison était ordinairement une divinité choisie dans la classe des sans-culottes. Le tabernacle du maître-autel servait de marchepied à son trône. Les canonniers, leur pipe à la bouche, lui servaient d'acolytes. Les cris de mille voix confuses, le bruit des tambours, le rauque éclat de la trompette, le tonnerre de l'orgue, laissaient croire aux spectateurs qu'ils étaient transportés parmi les bac-

chantes. Le peuple subitement licencié du joug politique et religieux, n'était plus qu'une populace effrénée, dansant dans le sanctuaire, en hurlant la *Carmagnole*, et les danseurs, le cou et les bras nus, les bas ravalés, imitaient dans leurs rapides tournoiements un tourbillon avant-coureur des ravages de la tempête. Ivres de vin et de sang, au sortir de ces scènes de débauche, revenant du spectacle des échafauds, les prêtres et les prêtresses de la Raison suivaient d'un pas chancelant le char de leur divinité impure. L'air retentissait du rugissement de ces tigres. Les mots de *guillotine*, de *rasoir national*, de raccourcissement patriotique, quolibets ordinaires des montagnards, retentissaient dans les rues. Les spectateurs, pâles, glacés d'effroi à l'aspect des bonnets rouges et des inscriptions menaçantes portées par ces brigands stipendiés, ne trouvaient ni résistance, ni objections, lorsque des espions apostés les forçaient à se prosterner devant l'image de la liberté. »

Robespierre, esprit rêveur et métaphysique, disciple de Rousseau, ne pouvait s'accommoder d'un pareil culte et essaya de lui substituer celui de l'*Être suprême*, dont il lui plaisait d'être le grand prêtre. Il espérait, en réunissant dans sa main tous les pouvoirs religieux et politiques, après avoir fait disparaître par la guillotine ses rivaux les plus gênants, consolider définivement son odieux despotisme.

Le 20 prairial eut lieu une première fête de l'Être suprême dans laquelle il figura en tête de la Convention. Son costume plus soigné que celui de ses

collègues, les ovations qu'il semblait rechercher, le rôle de pontife qu'il s'attribua pendant toute la cérémonie, excitèrent quelques murmures bientôt comprimés par la peur. Mais on ne fut pas partout aussi réservé. Dans la section de l'Indivisibilité, un montagnard nommé Grosier exprima brutalement ce que beaucoup commençaient à penser tout bas : « Malgré son f... décret sur l'Être suprême, dit-il, Robespierre sera guillotiné. »

D'autre part, « les esprits étaient dans une grande fermentation, nous dit un contemporain ; on commençait à murmurer tout haut contre la quantité d'exécutions qui se faisaient chaque jour. Robespierre, plus cruel que jamais, menaçait de faire périr la moitié de l'Assemblée. Il se prépare un grand coup. Lequel ? C'est ce qu'on ne sait pas. Mais chacun tremble. »

Ce fut le 8 thermidor, au sein même de la Convention, que ce coup fut porté. Robespierre monte à la tribune et prononce dans un style philosophique et prétentieux un discours qui se résume ainsi : « Je vois le monde peuplé de dupes et de fripons, mais le nombre des fripons est le plus petit, c'est eux qu'il faut punir des crimes et des malheurs du monde. »

Chaque conventionnel peut se croire atteint par cette menace de mort déguisée. Cependant glacés par la terreur, aucun n'ose ouvrir l'attaque contre le terrible dictateur. Enfin, Cambon apparaît à la tribune ; tous écoutent dans un silence solennel : « Il est temps, s'écrie-t-il, de dire la vérité toute entière. L'homme qui opprime la France, c'est celui qui vient de parler, c'est Robespierre. » A ces mots, la

Convention tout entière laisse éclater le mot que chacun a sur les lèvres depuis si longtemps : « c'est Robespierre ! c'est Robespierre ! »

Celui-ci se trouble, il ne sait pas se défendre. « On veut ma mort », balbutie-t-il. « Tu l'as mérité mille fois », lui répond Dumont, un dantoniste. En même temps la Convention décrète que le discours de Robespierre ne sera pas imprimé.

Après la séance, le dictateur se rend aux jacobins où était le gros de ses forces. Il y relit son discours, et enlève sans peine des applaudissements frénétiques. « Mes amis, dit-il en terminant, il faut délivrer la Convention des scélérats qui l'oppriment. — A la guillotine les conspirateurs ! » s'écrie la salle entière au milieu de sinistres imprécations.

C'était le lendemain à la Convention que devait se dénouer le drame. Le public avait envahi la salle dès cinq heures du matin. Saint-Just est à la tribune, il prononce un discours concerté avec Robespierre et destiné dans la pensée de ses auteurs à dompter la Convention et à enlever la victoire. Comme il prononçait ces mots : « La tribune est peut-être une roche tarpéienne », Tallien l'interrompt violemment : « Il faut déchirer le voile », s'écrie-t-il. Robespierre se précipite à la tribune, pour soutenir Saint-Just et essayer encore une fois sur l'Assemblée l'irrésistible puissance de son regard. Mais celle-ci a subitement retrouvé le courage. « A bas le tyran ! s'écrie-t-on de toutes parts, à bas le tyran ! » C'était le mot de la situation. Désormais il suffit à tout, il répond à tout. Ce n'est plus une séance, mais une mêlée furieuse, un horrible échange d'injures et de

menaces de mort que domine de temps en temps la voix aigre de Robespierre.

« Lâches ! » s'écrie-t-il, en s'adressant à ses anciens amis les montagnards qui dirigent l'attaque contre lui, puis se tournant vers la Plaine : « Hommes vertueux, donnez-moi la parole que les brigands me refusent. » Le moment est décisif. La Plaine, jusqu'alors muette, peut décider de la victoire. Elle reste immobile à cet appel. Puis, au moment où le décret d'arrestation est proposé contre les deux Robespierre, Couthon, Saint-Just et Lebas, elle se lève d'un mouvement unanime et détermine par son vote la chute de Robespierre et de ses amis.

Vaincu à la Convention, le parti de Robespierre était encore debout et puissant dans la rue. Le commandant des sections, Henriot, fit sonner le tocsin et rassembler les sectionnaires. Un moment il parvint à délivrer les prisonniers et à les conduire à l'hôtel de ville. Mais bientôt, cerné par les troupes de la Convention, ce dernier asile est emporté. Voyant la partie perdue, le jeune Robespierre se précipite par la fenêtre et se blesse grièvement. Saint-Just se penche à l'oreille de Lebas : « Tue-moi », lui dit-il. « J'ai mieux que cela à faire », répond ce dernier, et en même temps il se donne la mort d'un coup de pistolet. Un des premiers gendarmes qui pénétra dans la salle s'approcha de Robespierre qui tenait obstinément sa tête dans sa main et lui fracassa la mâchoire, en déchargeant sur lui son arme. « Oui, Robespierre il est un Être suprême », lui dit en ricanant un des envahisseurs.

Le 10 thermidor, les robespierristes au nombre de vingt-deux montèrent sur l'échafaud. Pendant le trajet, une femme, une mère, à qui la loi de prairial avait enlevé un enfant, fit arrêter la fatale charrette, et regardant Robespierre en face : « Monstre, lui dit-elle, au nom de toutes les mères, je te maudis ! Descends aux enfers chargé de leurs malédictions ! » Le cortége se remit en route au milieu des imprécations de la foule. « Le peuple, dit Beaulieu, les accompagnait de hurlements et des cris d'une joie furieuse et délirante. Chacun, dans le supplice de ces assassins, croyait retrouver ce qu'ils lui avaient enlevé de plus cher. »

Le lendemain, soixante et onze nouveaux terroristes ; le surlendemain, douze reçurent le même châtiment.

L'événement fut salué en province avec un enthousiasme indescriptible. « Il arriva enfin, écrit un contemporain, le courrier qui apportait les nouvelles du 9 thermidor. Les mots qu'il a jetés sur son passage semblent avoir rendu la parole et la vie à un peuple pétrifié. Cette joie universelle est le plus sûr témoignage que Robespierre n'est plus. Tous ces passants qui, la veille, s'éloignaient l'un de l'autre avec les signes d'un effroi réciproque, se reconnaissent et s'apostrophent comme de vieux amis. On voit que la terreur, une fois sortie des âmes, ne pourra plus y rentrer. »

CHAPITRE III

LA RÉVOLUTION ANARCHIQUE

Le Directoire

1795-1799

I.

1795-1797

Journée du 13 Vendémiaire. — La Constitution de l'an III. — Les cinq directeurs. — Tableau de la misère publique. — Les partis. — Le directeur Barras. — La société. — Condamnation de Gracchus Babeuf. — Élections réactionnaires. — Journée du 18 fructidor. — Déportation des modérés. — Le sentiment public appelle un dictateur.

A deux reprises, le 12 germinal (2 avril 1795) et le 1er prairial (20 mai), les Jacobins essayèrent de reconquérir le pouvoir au moyen de l'émeute. Ils furent chaque fois vaincus. La Convention, pour affirmer sa victoire, fit fermer le club des Jacobins, exécuter Carrier, Lebon et Fouquier-Tinville, et déporter à Cayenne Collot-d'Herbois, Barrère, Billaud-Varennes et Vadier. En même temps, elle rappela dans son sein les Girondins échappés à l'échafaud.

La Convention avait accompli sa tâche sanglante; mais au moment de disparaître, elle essaya de se sur-

vivre à elle-même, en décrétant que les deux tiers de ses membres devraient faire partie des nouvelles Assemblées. Les royalistes, qui commençaient à relever la tête, et les Jacobins, qui refusaient de la baisser, protestèrent, pour des raisons différentes, contre une pareille mesure.

Le 13 vendémiaire, une émeute éclata. Un jeune officier d'artillerie, dont le nom allait bientôt devenir célèbre, Bonaparte, fut chargé de protéger la Convention, et réussit à disperser les assaillants après une heure et demie de combat. Ce fut le dernier triomphe de la trop célèbre Assemblée.

Quelques jours plus tard, le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795), le président de la Convention prononça la formule officielle : « La Convention nationale déclare sa mission remplie et sa session terminée. »

Il était difficile d'imaginer un mécanisme plus compliqué que cette Constitution de l'an III destinée à remplacer la Constitution tout aussi inapplicable de 1793. Un conseil des *Cinq-Cents*, renouvelable par tiers tous les trois ans, devait proposer les lois. Un conseil des *Anciens* composé de deux cent cinquante membres âgés d'au moins quarante ans, également renouvelable par tiers, avait la charge de les sanctionner. Enfin, un *Directoire* de cinq membres, se renouvelant tous les ans par cinquième, devait exercer le pouvoir exécutif.

Les élections donnèrent la victoire aux modérés ; mais lorsqu'il s'agit de nommer les directeurs, les conventionnels maintenus dans les nouvelles Assemblées se trouvèrent en majorité et élurent cinq régi-

cides: Larévellière-Lépeaux, Letourneur, Rewbel, Carnot et Barras.

Les cinq directeurs ne trouvèrent pas un seul meuble au Luxembourg, lorsqu'ils allèrent s'y installer. Le concierge leur prêta une table boîteuse, une feuille de papier à lettre, une écritoire pour rédiger le premier message annonçant officiellement aux deux conseils la constitution du Directoire. Ils ne trouvèrent pas un sou en numéraire dans le Trésor. On imprimait chaque nuit à la hâte les assignats indispensables pour le service du lendemain. On était arrivé ainsi en quelques mois à émettre pour 29 milliards de ce papier absolument discrédité.

Le traitement des fonctionnaires, les rentes et les pensions n'avaient pas été payés depuis près d'un an. Aussi ces malheureux en étaient-ils aux expédients les plus pitoyables. « Ils sont loin, dit un rapport public, de pouvoir approcher des choses les plus nécessaires à la vie. »

Il faut ajouter à ces désordres financiers l'anarchie légale dans laquelle on s'enfonçait de plus en plus. De toutes parts, des plaintes arrivaient au Directoire sur l'incohérence et la multiplicité des lois. « Souvent, y disait-on, une loi est étendue ou modifiée avant d'être arrivée à sa destination ; et, dans les communes villageoises surtout, on est à cet ègard dans des ténèbres si épaisses que les fonctionnaires marchent à tâtons. »

L'instruction avait généralement sombré partout au milieu de ce naufrage de toutes les institutions. Les trois quarts de la population, d'après les docu-

ments officiels, ne savaient plus lire. « Les écoles primaires, dit-on dans un de ces documents, sont ordinairement désertes dans les lieux où il en existe, et beaucoup de cantons en manquent absolument. » La Révolution, en supprimant les congrégations religieuses qui distribuaient autrefois dans toute la France l'instruction, avait été incapable de les remplacer.

Le commerce et l'industrie étaient non-seulement en souffrance, mais complétement anéantis. « L'état des importations, écrivait un commissaire, ne présente pas en plusieurs mois un mouvement égal à celui qu'offraient autrefois quinze jours de paix.» Les routes, non entretenues depuis dix ans appartenaient à des sociétés de brigands régulièrement organisés. « Tous les jours, écrivait un commissaire envoyé dans le Midi, on me rapporte que quelque habitant a été tué, une diligence pillée, des caisses volées, des percepteurs enlevés. A l'indifférence avec laquelle on raconte ces événements, on croirait que ces pays ainsi troublés sont dans leur état naturel. Tant que les marins seront sans salaire et les ouvriers sans travail, les chefs des malfaiteurs auront des moyens assurés d'entretenir les forces de leur parti. »

De pareilles misères semblaient avoir anéanti tout autre sentiment que celui d'une morne indifférence. « L'esprit public, lit-on encore dans un rapport officiel, est dans une léthargie qui fait craindre son entier anéantissement. Nos revers ou nos succès ne font naître ni joie, ni inquiétude. Il semble qu'en lisant le récit de nos batailles on lise l'histoire d'un autre peuple. Les changements de notre situation

intérieure n'excitent pas plus d'émotion. On se questionne par curiosité, on apprend avec indifférence. Quels sont les moyens de faire cesser ce sommeil de mort? »

Cependant au-dessus de cette masse inerte et passive, deux partis, les Jacobins ou patriotes et les sectionnaires, dont beaucoup étaient royalistes, se préparaient à ouvrir les hostilités contre le Directoire, les premiers, parce qu'ils le trouvaient trop modéré, les seconds trop révolutionnaire.

Les patriotes se réunissaient au Panthéon au nombre de plus de quatre mille, et y rééditaient les motions sanguinaires des plus mauvais jours. Les sectionnaires, plus hommes du monde, affectaient de donner à leurs assemblées le caractère de réunion de société. On y lisait les journaux; on y commentait les événements du jour avec la politesse et le ton des salons; puis tout à coup on se formait en groupe, et la danse et la musique succédaient aux préoccupations politiques. Il semblait, en effet, que le plaisir fût à lui seul un acte d'opposition contre ces gouvernements révolutionnaires, qui pendant si longtemps l'avaient proscrit par la terreur.

Les deux partis avaient leurs journaux, également acharnés contre le Directoire. Celui-ci essayait bien de les poursuivre, mais le jury s'empressait de les acquitter, pour protester hautement contre le règne des Robespierristes et le silence de mort qu'ils avaient fait régner.

L'ancien conventionnel et régicide Barras était le personnage le plus en vue du Directoire Ex-noble, le comte de Barras s'était jeté dans le parti révolu-

tionnaire pour faire oublier ses dettes, fruit de ses honteuses débauches. Homme de plaisir, ayant conservé un reste d'aristocratie, il faisait les honneurs du Luxembourg, et du haut de ses vices dominait ses collègues. Ceux-ci, bourgeois enrichis, « embarrassés de leur puissance, de leur fortune et de leur costume, mariés à de bonnes ménagères, étaient mal à l'aise sur les canapés des Gobelins ». Ils essayaient d'imiter les belles manières de Barras, pour apprendre à son école à recevoir et à représenter.

C'est qu'en effet la société de cette époque, malgré ses innombrables misères, est folle de plaisirs et de divertissements. Voilà si longtemps qu'elle en est privée ! On danse en mille endroits de Paris. On danse même dans l'ancien cimetière de Saint-Sulpice ! On danse, et sur la porte sculptée, au-dessous des mots funèbres encore écrits : *Has ultra metas beatam spem expectantes requiescant*, un joli transparent rose annonce : Bal des zéphyrs ! On danse sur ses larmes; on danse sur ses deuils ; on danse entre fils et filles de guillotinés. « Je vis, raconte un acteur de ces scènes, déguisé en polichinelle pour la circonstance, un beau jeune homme, et ce beau jeune homme me dit : Ah ! Polichinelle !... Ils ont tué mon père ! — Ils ont tué ton père ? — Et je tirai un mouchoir de ma poche ;... et il se mit à danser. »

Pendant que, pour s'étourdir, une partie de la société s'amuse, une autre pleure ; pendant que les uns regorgent de richesses accumulées dans un instant par l'agiotage du papier, les autres meurent littéralement de faim. « Le pain coûte, par arrêté du bureau central, 60 francs la livre. La viande 120

livres; quelques bouchers la font dégraisser pour vendre le suif. » Le blanchissage d'une chemise vaut un écu, une livre de café vaut 210 livres; une paire de chaussures 250, tant les assignats sont dépréciés !

« Alors, dit de Goncourt, dans cette cascade de discrédit qui roule sur le papier, chaque jour jetant une nouvelle foule d'assignats dans le public ajoute à leur baisse. Alors, au mois de brumaire de l'an IV, Dubois-Crancé avoue que la fabrication des assignats suffit à peine à satisfaire, à raison de 100 millions par jour, à la moitié des besoins. Il avoue que le gouvernement a été sur le point de faire banqueroute par le fait du défaut de papier à fabriquer en quantité suffisante pour le service. Alors les passants sont accostés par des mendiants qui leur disent : « Au nom de Dieu, faites-moi la charité. Il me manque 230 livres pour payer mes souliers, ceux-ci prennent l'eau ! » Alors les chiffres affectent des quantités tellement impossibles, que, les livres de nos grand'mères ont beau les attester, les générations modernes ont peine à y ajouter foi. »

On comprend combien une situation pareille devait contribuer à entretenir dans les esprits l'agitation et les sourds mécontentements. Une sorte de fou furieux, plus violent encore que Marat et aussi plat, Gracchus Babeuf, se fit dans son journal l'organe du communisme le plus avancé. Il parvint même à rallier les débris dispersés des anciennes sociétés jacobines de Paris et des départements, au point de former une redoutable conspiration. Elle fut découverte au moment d'éclater. Babeuf et son prin-

çipal complice furent jugés et condamnés à mort.

Pendant que s'instruisait ce procès, l'époque du renouvellement des deux conseils était arrivée. Ces nouvelles élections ne firent qu'accentuer les premières; on nomma presque partout des royalistes déclarés ou tout au moins des modérés hostiles à la politique révolutionnaire. Royer-Collard, Camille Jordan, le général Pichegru furent parmi les élus.

La nouvelle majorité s'affirma hautement par l'élection des présidents et d'un directeur. Les Anciens placèrent à leur tête Barbé-Marbois, royaliste-constitutionnel; les Cinq-Cents, le général Pichegru, dont les rapports avec les Bourbons n'étaient un secret pour personne.

Le directeur choisi fut Barthélemy, alors ministre de France en Suisse, qui avait su se concilier les royalistes. En même temps, comme pour accentuer encore cette politique, plusieurs lois d'exception contre les prêtres et les émigrés furent rapportées.

Cette réaction envahissante causa une grande frayeur aux trois directeurs les plus avancés, Barras, Rebwell et Larévellière. Voyant le moment où, légalement, par l'action irrésistible de l'opinion publique, le pouvoir allait leur échapper, ils se décidèrent à recourir à une de ces mesures révolutionnaires, dont les exemples étaient alors malheureusement trop fréquents.

On apprit tout-à-coup qu'une division de l'armée de Sambre-et-Meuse campait sous les murs de Paris avec ses canons et ses munitions. Or, la constitution de l'an III interdisait formellement l'approche de Paris à aucune troupe régulière, sans un vote formel

des deux conseils. Pichegru du haut de la tribune des Cinq-Cents protesta énergiquement contre la violation de la constitution et proposa de réorganiser la garde nationale gagnée d'avance au parti modéré. Les conseils votèrent à la fois un blâme au Directoire et la réorganisation de la garde nationale. Mais pendant que l'on votait dans les chambres, on agissait ailleurs. Le 18 fructidor 1797 (4 septembre), vers trois heures, sur un coup de canon tiré à poudre, on vit l'armée commandée par Augereau déboucher dans la direction des Tuileries.

La veille même Pichegru avait été avisé secrètement de ce qui se préparait. « Vous êtes accusé de trahison et de négociations avec le prince de Condé, lui avait-on dit. — Je monterai demain à la tribune pour démentir tout cela, s'était-il contenté de répondre. — Mais demain il n'y aura plus de tribune », avait reparti son interlocuteur.

En effet, les troupes d'Augereau pénétrèrent presque sans résistance dans les salles des conseils et en chassèrent les députés. Pichegru lui-même fut arrêté : « Je te tiens enfin, général des brigands, s'écria le soldat qui lui mit la main au collet. — Oui, j'étais général des brigands, quand je te commandais », répondit froidement Pichegru.

Des deux directeurs modérés, l'un, Carnot, s'enfuit à temps, l'autre, Barthélemy, fut arrêté dans son lit. Les membres les plus réactionnaires des deux conseils eurent le même sort.

Les autres durent se réunir sous la pression des trois directeurs et de la force armée pour sanctionner les événements. Il fut déclaré que les élections

de cinquante-trois départements étaient annulées. C'était la mise à l'ordre du jour de la terreur.

Une liste de proscription fut dressée avec soin et présentée à la minorité des Cinq-Cents. Elle comprenait cinquante-trois députés, quarante-deux journalistes, le général Pichegru, une multitude de prêtres et un grand nombre de personnages désignés par leur haute situation. Sous forme de déportation, ce fut en réalité la peine de mort qui fut prononcée contre ces malheureux. Transportés à la Guyane, ils y périrent presque tous par la misère et par la fièvre.

Lorsque les sociétés humaines sont arrivées à ce point de décomposition, elles invoquent la force et appellent un César, car elles préfèrent toujours le despotisme à l'anarchie. La France en était là. Un journaliste, Suleau, réfugié à Coblentz, avait, dès le début de la révolution, résumé le sentiment général. « Je répète froidement, dit-il, que le dieu tutélaire que j'invoque pour ma patrie, c'est le despote... pourvu qu'il soit d'ailleurs homme de génie. C'est l'altière inflexibilité de Richelieu que je réclame ; il ne faut à un pareil homme que de la terre et des bras pour créer un empire. La France ne peut être recomposée en corps de nation qu'après avoir été courbée sous la verge d'airain d'un maître farouche et intraitable. »

L'homme que l'on appelait ainsi était né, la victoire l'avait déjà grandi et devait le grandir encore. Le 5 décembre 1797, le général Napoléon Bonaparte quittait l'Italie, théâtre de ses premiers triomphes, et arrivait à Paris, pour suivre de plus près les événements et voir si l'heure des grandes résolutions était enfin sonnée pour lui.

II

1796-1799

Napoléon Bonaparte, ses premières années. — Il prend le commandement de l'armée d'Italie. — Série de victoires. — Incapacité des directeurs. — Victoires d'Arcole et de Rivoli. — Traité de Campo-Formio. — Expédition d'Egypte. — Bataille des Pyramides. — Anarchie au sein du Directoire. — Retour de Bonaparte. — Bonaparte et Sieyès. — La journée du 18 brumaire. — Fin du Directoire.

Au livre second du *Contrat social*, Jean-Jacques Rousseau écrit, en parlant de la Corse : « J'ai quelques pressentiments que cette petite île étonnera l'Europe. »

Le jour de l'Assomption 1769, Lœtitia Ramolino, femme d'un pauvre gentilhomme corse, Charles Bonaparte, s'était rendue à l'office divin, malgré son état de grossesse avancé. En revenant, elle se sentit prise tout à coup des douleurs de l'enfantement et eut à peine le temps de mettre au monde, sur un tapis, qui représentait les héros d'Homère, un fils, auquel on donna le nom de Napoléon, « lion du désert ».

Il a résumé lui-même sa jeunesse en une phrase : « Je n'étais, dit-il, qu'un enfant obstiné et curieux. » A l'école militaire de Brienne, il se fit remarquer par son aptitude pour les mathématiques. L'inspecteur de l'école porta sur lui le jugement suivant : « M. de Bonaparte, né le 15 août 1769, taille de quatre pieds dix pouces vingt lignes, a fait sa quatrième ; de bonne constitution, santé excellente, caractère soumis, honnête, reconnaissant, conduite très régulière ; s'est toujours distingué par son application aux mathé-

matiques. Il sait très passablement son histoire et sa géographie. Il est assez faible pour les exercices d'agrément et le latin, où il n'a fait que sa quatrième. Ce sera un excellent marin. »

Un de ses professeurs, M. de l'Eguille, eut un pressentiment plus juste : « Corse de naissance, il ira loin, si les circonstances le favorisent », écrivit-il.

En 1785, Bonaparte fut nommé sous-lieutenant dans un régiment d'artillerie, et deux ans après lieutenant. Ce fut dans ce poste que le rencontra la révolution ; il se rallia à elle par intérêt. « Les révolutions, dit-il, sont un bon temps pour les militaires qui ont de l'esprit et du courage ; si un maréchal de camp peut s'attacher au parti de la cour, un lieutenant sans fortune doit se vouer à la révolution. » Mais il fut bientôt désabusé par les excès mêmes dont il était témoin. Ayant assisté à la journée du 20 juin et à l'avilissement du malheureux Louis XVI, il ne put s'empêcher de s'écrier : « Comment a-t-on laissé entrer aux Tuileries une pareille canaille? Il fallait en balayer quatre ou cinq cents avec du canon, et le reste courrait encore. »

Il fit ses premières preuves au siége de Toulon occupé alors par les Anglais. Il dirigea l'artillerie et contribua puissamment à la prise de la place. En récompense on lui donna le grade de général de brigade à l'armée d'Italie. Mis à pied après le 9 thermidor, on a vu quelle part il prit à la journée du 13 vendémiaire. Le secours qu'il apporta au Directoire dans cette circonstance lui valut le commandement de l'armée d'Italie, en 1796.

Ce général de vingt six ans, à la taille petite et

grêle, aux joues amaigries, au teint livide, fut d'abord mal accueilli par les officiers et par les soldats qu'il allait commander. Mais cette impression se modifia bientôt, lorsque, placé sur le front des troupes, il leur adressa cette proclamation : « Soldats, vous êtes mal nourris, vous êtes nus ; le gouvernement ne peut rien pour vous. Je vais vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde ; vous y trouverez de grandes villes, de riches provinces ; vous y trouverez honneur, gloire et fortune. Soldats d'Italie, manquerez-vous de courage ? » Les soldats répondirent par des acclamations et l'armée d'Italie descendant comme un torrent les pentes abruptes des Alpes se précipita sur les riches plaines du Piémont.

En trois jours il gagna trois batailles à Montenotte, Millesimo et Dego, les 12, 13 et 14 avril 1796. Ce coup d'éclat sépara l'armée autrichienne de l'armée piémontaise et obligea cette dernière à conclure un armistice. Poursuivis par le jeune héros les Autrichiens furent de nouveau battus au passage de l'Adda près de Lodi et obligés de livrer Crémone, Pavie, Milan (14 Mai) et bientôt toute la Lombardie.

Bonaparte voulait couronner ses succès en s'emparant de Mantoue ; déjà il en avait formé le siège, lorsqu'on apprit qu'une seconde armée autrichienne commandée par Wurmser et forte de cent mille hommes accourait à marche forcée par le Tyrol. Malgré l'avis de ses lieutenants, Bonaparte se porte avec ses cinquante mille hommes au devant de Wurmser, le bat successivement le 3 août 1796 à Lonato, le 5 à Castiglione, le 3 septembre à Roveredo, le 12 à Bassano, et enfin l'enferme dans Mantoue.

Ce fut dans une de ces rencontres qu'il faillit être fait prisonnier. Ayant pénétré dans Lonato avec un millier d'hommes seulement, il se vit tout-à-coup investi par quatre mille Autrichiens. Ceux-ci lui envoyèrent un parlementaire pour le sommer de se rendre avec sa petite troupe. Sans se déconcerter, Bonaparte ordonne à tous les officiers qui l'entourent de monter à cheval et fait amener le parlementaire auquel on débande les yeux. « Malheureux, lui dit-il alors, vous ne savez donc pas que vous êtes ici en présence du général en chef et de toute son armée : allez dire à ceux qui vous envoient que je leur donne cinq minutes pour se rendre, ou que je les ferai tous passer au fil de l'épée. » Le parlementaire effrayé de ces menaces et de tout l'appareil qu'il voyait s'empressa d'obéir et les quatre mille hommes se rendirent,sans essayer aucune résistance.

Pendant qu'il marchait ainsi de victoire en victoire, Bonaparte ne cessait d'écrire au Directoire, pour l'éclairer sur la situation, et pour en obtenir des munitions et des hommes. « La république de Venise a peur : elle trame avec le roi de Naples et le pape. Le roi de Naples a soixante mille hommes sur pied. Il serait possible qu'avec l'Autriche et Rome il portât son corps sur Bologne et Livourne. Le grand duc de Toscane est nul sous tous les rapports ainsi que le duc de Parme. Rome est forte par son fanatisme. Le roi de Sardaigne fomente la rébellion des barbets. Si vous persistez à faire la guerre à Rome et à Naples il faut vingt mille hommes de renforts, joints à vingt mille nécessaires pour tenir tête à l'empereur. Mais je crois que la paix avec Naples est de

toute nécessité. Restez avec Rome en état de négociation, jusqu'au moment de marcher sur cette ville superbe. »

Le Directoire répondait à cet exposé en promettant des renforts qui n'arrivaient jamais et en pressant Bonaparte de s'emparer de Mantoue où s'était réfugié Wurmser. A ce sujet Laréveillière-Lépaux lui suggéra un conseil où se peint toute la naïveté et l'inexpérience politique des directeurs. « Vous trouverez ci-joint, lui écrivit-il, un arrêté relatif à Wurmser; ce général se trouve dans le cas des lois de la République relatives aux émigrés. Nous vous laissons à juger s'il convient de lui donner connaissance de cet arrêté pour le déterminer à rendre Mantoue, en lui faisant craindre d'être traduit à Paris et d'y être jugé comme émigré. »

Sans s'arrêter à ces ridicules conceptions, Bonaparte cherchait les moyens de résister à un nouvel effort de l'Autriche, car, si cette puissance avait été vaincue en Italie, elle était victorieuse en Allemagne.

Le prince Charles après avoir contraint Moreau à une retraite, habile il est vrai, mais déplorable comme conséquence, venait de battre Jourdan à Bamberg au mois de septembre de la même année. L'Autriche put donc, en rassemblant ses troupes victorieuses, opposer à Bonaparte une nouvelle armée sous les ordres du général Alvinzi.

Ce fut au milieu des marais d'Arcole, le 17 novembre 1796, que les deux armées eurent la première rencontre sérieuse. Bonaparte avait choisi lui-même son terrain, grâce à un mouvement tournant habilement opéré. Au lieu d'aborder en plaine un

ennemi bien supérieur en force, il engagea l'action sur trois chaussées étroites où le courage personnel devait avoir plus d'avantages que le nombre. Un moment, les Français hésitèrent à franchir le pont d'Arcole que balayait l'artillerie ennemie. Bonaparte saisit un drapeau et s'élança le premier en s'écriant : « Grenadiers, n'êtes-vous plus les vainqueurs de Lodi? Suivez-moi! » La bataille dura trois jours et se termina par la défaite d'Alvinzi.

Mais ce fut à Rivoli, le 14 janvier 1797 que les Autrichiens furent complétement détruits après douze heures de lutte héroïque. Les combats de la Piave et du Tagliamento entraînèrent la soumission de l'Italie, du Frioul, de la Carniole, de la Carinthie et d'une partie du Tyrol. La route de Vienne se trouvait ainsi ouverte, lorsque l'Autriche effrayée, demanda une suspension d'armes. Les préliminaires de la paix furent signés à Léoben à 60 kilomètres de Vienne, le 29 avril 1797. La paix elle-même le fut à Campo-Formio le 17 octobre suivant, six semaines après le 18 fructidor. L'empereur d'Autriche abandonnait à la France la frontière du Rhin, Mayence et les îles Ioniennes, et reconnaissait la république cisalpine organisée par Bonaparte dans la Haute-Italie.

Ce dernier point ne fut pas obtenu sans difficulté. Le plénipotentiaire autrichien se refusait à accorder la ligne de l'Adige. Bonaparte se leva, sans proférer une parole et saisissant de ses deux mains un magnifique cabaret de porcelaine : « Eh bien, s'écria-t-il, la trêve est donc rompue ; mais souvenez-vous, qu'avant la fin d'octobre j'aurai brisé votre monarchie comme cette porcelaine. » En même temps il la

précipita à terre et la brisa en mille débris. L'Autrichien dût céder et accepter toutes les volontés du vainqueur.

Telles furent les circonstances à la suite desquelles Bonaparte revint à Paris, un peu après le 18 fructidor, ainsi qu'on l'a vu à la fin du paragraphe précédent.

Malgré les grandes fêtes qui lui furent données, à cette occasion, il comprit que le moment d'exécuter ses desseins n'était pas encore arrivé. « Je ne veux pas rester ici, dit-il, il n'y a rien à faire ; ils ne veulent entendre à rien. Tout s'use ici, une renommée dans cette grande Babylone en remplace une autre. Cette petite Europe ne fournit pas assez de gloire, il faut aller en Orient ; toutes les grandes gloires viennent delà. »

Le Directoire que la renommée de ce général victorieux ne laissait pas sans une vague inquiétude, accueillit assez volontiers l'idée d'une expédition lointaine destinée à contrebalencer en Orient, l'influence de l'Angleterre.

Le 19 mai 1798 Bonaparte sortit de la rade de Toulon avec une escadre composée de 14 vaisseaux de ligne et de nombreux transports, de 36,000 hommes, et d'une colonie de savants et de laboureurs. Le 1er juillet il débarqua à Alexandrie, après avoir pris Malte que les chevaliers n'essayèrent même pas de défendre.

Son premier acte, en mettant le pied sur la terre d'Egypte, fut d'adresser à ses troupes une proclamation qui se terminait ainsi : « Ayez pour les cérémonies du Coran le même respect que vous avez eu

pour les couvents, les synagogues, pour la religion de Moïse et celle de Jésus-Christ : les légions romaines protégeaient toutes les religions. Vous trouverez ici des usages différents de ceux de l'Europe, il faut vous y accoutumer. »

Après avoir emporté d'assaut Alexandrie, Bonaparte s'engagea dans l'intérieur des terres. Ce fut au pied des Pyramides qu'il rencontra l'armée musulmane le 21 juillet. « Soldats, dit-il, à ses troupes au moment d'engager l'action, songez que du haut de ces pyramides quarante siècles vous contemplent. » La victoire lui demeura et lui ouvrit la route du Caire. Il y établit l'Institut d'Egypte et commença à organiser le pays administrativement.

Sur ces entrefaites, la nouvelle se répandit que la flotte attaquée par l'amiral anglais Nelson avait été complètement détruite et que l'amiral français Bruys avait été emporté par un boulet. Après un premier moment de consternation, Bonaparte recouvra sa fermeté ordinaire : « Nous n'avons plus de flotte, s'écria-t-il, eh bien ! il faut rester ici ou en sortir grands comme les anciens. »

L'Égypte n'était dans sa pensée que la porte des Indes ; c'est là, au cœur de ses colonies qu'il rêvait de frapper la puissance Britannique. Conception chimérique, que ne justifiaient guère les ressources dont il disposait. Cependant il se mit en route, pénétra en Syrie par Gaza, et le 6 mars 1799 emporta d'assaut Jaffa, l'antique Joppé. Mais à Saint-Jean-d'Acre l'attendait un ennemi d'un autre genre, plus terrible que tous ceux qu'il avait rencontrés jusqu'alors : la peste. Il dut bien à regret lever le siège. « Si

Saint-Jean-d'Acre fût tombé, je changeais la face du monde, » écrivit-il plus tard dans ses mémoires. Il se trompait; ce n'était point en Orient, mais en Occident que la Providence l'appelait. En effet, après avoir battu de nouveau les Musulmans à Nazareth, à Gama, au mont Thabor, le 16 avril 1799, enfin à Aboukir, il commença à s'inquiéter de la France d'où il était sans nouvelles depuis plusieurs mois, car les croiseurs anglais qui sillonnaient la mer interceptaient les communications.

Il fut réduit, pour en obtenir, à envoyer à la flotte turque un parlementaire, avec mission de se mettre, sous prétexte de négociations, au courant des évènements. Ce parlementaire fut arrêté en route par le général anglais Sydney Smith, qui, devinant le motif de son voyage, se fit un malin plaisir de lui remettre un paquet de journaux.

Dès qu'il les eut parcourus, Bonaparte prit rapidement son parti. Il se rendit en toute hâte au Caire, confia le commandement de l'armée à Kléber et s'embarqua de nuit pour la France, avec cinq cents hommes montés sur deux frégates.

Les évènements qui précipitaient ainsi le retour du général en chef de l'armée d'Égypte étaient en effet très graves. Après quelques succès remportés en Italie par Championnet, Macdonald et Joubert, l'armée française avait été successivement vaincue à Magnano, à Cassano, à la Trébie, enfin à Novi, le 15 août 1799. Ailleurs, il est vrai, la France avait été plus heureuse : en Suisse, Masséna avait remporté, contre le général russe Souwarow, la bataille de Zurich, et en Hollande, Brune avait vaincu à Ber-

gen, le 10 septembre, les Anglais et les Russes coalisés.

Mais à l'intérieur l'anarchie était à son comble, les partis se trouvaient aux prises et se disputaient le pouvoir avec acharnement. Les modérés et les patriotes vaincus, ainsi qu'on l'a vu, au 18 fructidor, avaient relevé la tête et resserré leurs rangs. Ils se sentaient d'autant plus forts que les élections de 1799 pour le renouvellement des deux Conseils leur avaient été favorables et qu'ils avaient pu remplacer le directeur Rewbel par Sieyès, un utopiste, mais du moins, ennemi déclaré de la Constitution de 1796.

Sieyès était d'autant plus hostile à la forme du gouvernement directorial, qu'il était l'auteur de plusieurs projets de Constitution, dont il désirait faire l'application. Sa situation de législateur lui donnait une grande influence au milieu d'une société persuadée que les constitutions et les lois, loin de naître de la coutume, doivent être inventées de toutes pièces et *a priori*. C'était d'ailleurs un esprit entier, irritable, incapable d'entendre la contradiction.

Parmi les directeurs, Barras, cédant au vent de la réaction, s'était rallié à Sieyès ; les trois autres, Larévellière, Merlin et Treilhard, étaient en butte à une opposition des plus vives. Ils n'échappaient pas à la dédaigneuse acrimonie de Sieyès. « Ce n'est pas ainsi qu'on doit faire, répétait à tout propos celui-ci. — Et comment faut-il donc faire ? demandaient les autres. — Vous ne me comprendriez pas, répondait Sieyès ; il est inutile que je vous

parle ; faites comme vous avez coutume de faire. »

Tous les efforts des modérés tendaient à expulser ces trois hommes du Directoire. Treilhard fut frappé le premier. On prit prétexte de ce que son élection, quoique déjà ancienne de treize mois n'avait pas été absolument régulière, pour le remplacer par Gohier, d'ailleurs aussi incapable que lui. Restaient Larévellière et Merlin.

Le même soir, 29 prairial, Sieyès proposa à ses collègues du Directoire de se réunir chez Merlin. Après avoir longuement exposé les fautes du gouvernement et l'anarchie dans laquelle se trouvait la République, Sieyès en vint au véritable objet de la réunion. S'adressant, sans autre préambule, à Larévellière et à Merlin : « Vos amis, leur dit-il, vous engagent tous deux à donner votre démission. » Larévellière s'emporta ; il dit à Sieyès qu'il était dupe de Barras, à Barras qu'il l'était de Sieyès, mais que tous deux seraient dupés à leur tour par quelque général victorieux. Le lendemain, la discussion recommença. Enfin Barras, hors de lui, s'écria : « Eh bien ! c'en est fait, les sabres sont tirés. — Misérable ! s'écria Larévellière, il n'y a ici que des couteaux dirigés contre des hommes que vous voulez égorger. » Il céda cependant, écrivit et signa sa démission. Merlin en prit copie et envoya la sienne dans les mêmes termes (30 prairial).

Ils furent immédiatement remplacés par un homme dévoué à Sieyès, l'ancien girondin Roger-Ducos, et par le géneral Moulin, personnage obscur, très attaché aux idées républicaines, et candidat du parti patriote.

Les modérés pouvaient dès lors compter sur Sieyès et Roger-Ducos, les patriotes sur Moulin et Gohier ; la voix de Barras, en se portant d'un côté ou de l'autre, pouvait seule faire pencher la balance. Une pareille situation était l'impuissance et l'anarchie en permanence. Sieyès le répétait à ses amis : « La France ne sera sauvée que par une tête et une épée. »

Tels étaient les évènements qui avaient si brusquement déterminé Bonaparte à faire voile pour la France. Nul ne soupçonnait l'approche du vainqueur du Mont-Thabor et d'Aboukir, mais le bruit de ses victoires l'avait devancé. Par une sorte d'intuition que donnent souvent les situations trop tendues, il y avait dans l'air comme la vague idée que cet homme dénouerait la situation. « Que fait-il ? Quand revient-il ? » se demandait-on en s'abordant.

Tout à coup, le bruit se répandit que le général Bonaparte venait de débarquer dans le golfe de Fréjus. Il traversa la France, ayant pour cortège des populations innombrables qui l'acclamaient comme un sauveur, et arriva à Paris le 16 octobre 1799.

Quelle conduite allait tenir Bonaparte ? Acclamé par tous les partis, qui voulaient voir en lui un des leurs ; fêté par le Directoire, qui essayait de déguiser sous les éloges ses secrètes appréhensions, il évitait avec soin de se prononcer. Cependant, cette situation expectante ne pouvait se prolonger, et tout le monde se demandait avec anxiété, s'il s'allierait aux modérés ou aux patriotes.

Ce fut chez Gohier que Bonaparte rencontra Siéyès pour la première fois. Ils étaient trop fiers

pour se faire des avances ; aucun ne voulut adresser le premier la parole à l'autre. « Avez-vous vu ce petit insolent, disait Sieyès en sortant ; il n'a pas même salué un membre du gouvernement qui aurait pu le faire pendre. — Quelle idée a-t-on, disait de son côté Bonaparte, de mettre ce prêtre au Directoire ? Il est vendu à la Prusse, et, si l'on n'y prend garde, il nous livrera à elle. »

Cette première entrevue, on le voit, ne semblait guère le prélude d'une entente entre le chef des modérés et le général victorieux. Mais, si leur caractère les divisait, leurs intérêts les rapprochaient invinciblement. D'ailleurs, tous les partisans de Bonaparte engageaient ce dernier à s'allier à Sieyès, qui était opposé à la Constitution et qui disposait d'ailleurs de la majorité aux Anciens. Un ami commun servit d'intermédiaire et conclut l'alliance. On demeura d'accord qu'il fallait, dans le plus bref délai, renverser le Directoire et les deux Conseils. On verrait ensuite ce que l'on ferait. Le coup d'État fut arrêté pour le 18 brumaire.

Ce jour-là, dès sept heures du matin, les membres du Conseil des Anciens accouraient au lieu de leur séance, anxieux et se demandant le motif de la convocation imprévue et matinale qu'ils venaient de recevoir.

Dès le début de la séance, le député Cornet prit la parole, ainsi qu'il en était convenu avec Bonaparte et Sieyès. Il dit qu'une conspiration se tramait dans l'ombre, et demanda comme moyen de sûreté nationale le transfert des corps législatifs à Saint-Cloud, sous la garde du général Bonaparte. Malgré quel-

ques tentatives de résistance, la proposition fut votée.

Chargé de porter à Bonaparte le décret qui plaçait sous sa garde le Corps législatif et le Directoire, Cornet rencontra aux abords de la demeure du général une foule d'officiers secrètement convoqués. Dès qu'il eut remis le décret à Bonaparte, ce dernier en donna lecture à tous les officiers présents. Ceux-ci déclarèrent qu'ils étaient prêts à marcher. Seul, le général Lefebvre semblait hésiter. « Eh bien! Lefebvre, vous, l'un des soutiens de la République, voulez-vous la laisser périr dans les mains de ces avocats? — Eh bien! s'écria le général, jetons les avocats à la rivière! »

Restaient les Cinq-cents, dont la majorité était hostile à un coup d'Etat. Dès que Bonaparte y paraît, accompagné de son état-major, et de ses gardes, les cris : « A bas le dictateur! A bas le tyran! » éclatent de tous les points de la salle. Bonaparte se trouble, il hésite, un moment même il sort de la salle. Son frère Lucien, qui présidait l'Assemblée, descend du fauteuil et le presse d'agir. « La majorité n'est point libre, dit-il aux soldats, je vous somme d'agir pour la délivrer. » A la vue des baïonnettes, les députés se sauvent à la fois par les portes et par les fenêtres.

Les Anciens sanctionnèrent la chute du Directoire, en nommant Bonaparte, Ducos et Sieyès consuls provisoires et chefs du pouvoir exécutif, et en décrétant que Bonaparte avait « bien mérité de la patrie ».

LIVRE QUINZIÈME

LA RÉVOLUTION DISCIPLINÉE

Napoléon Ier

1799-1814

Par une de ces réactions, dont l'histoire fournit d'innombrables exemples, on va voir les mêmes hommes qui, dans la période précédente, ont impérieusement proclamé la liberté jusqu'à la licence, réclamer avec non moins d'ardeur l'autorité jusqu'au despotisme. Ainsi va l'esprit humain, lorsqu'il a franchi les barrières de la tradition et de l'expérience.

Après le règne des rhéteurs, des idéologues, des hommes de sang et des anarchistes, voici le règne du sabre, de la force mise au service de l'ordre.

Les principes sur lesquels s'appuie le nouveau gouvernement, ainsi que sa politique extérieure sont révolutionnaires, c'est là sa faiblesse, la cause prochaine de sa chûte; ses actes sont réparateurs, ses intentions sont généralement honnêtes, c'est là sa force passagère, et la cause de sa grandeur momentanée.

Les esprits superficiels qui considèrent seulement les apparences le croiront fort, parce qu'il a tous les symptomes extérieurs de la force, mais en réalité il est

faible et les expédients de despotisme auxquels il a recours ne sont que la manifestation de sa faiblesse. Il n'y a que les pouvoirs forts qui peuvent supporter les libertés fortes, « Toute influence, écrira Napoléon, qui ne vient pas du gouvernement est un crime en politique. »

L'État sera donc tout; l'individu, rien. C'est une nouvelle application des doctrines philosophiques du XVIIIe siècle et de la révolution.

Issu de la violence, fondé sur l'éclat de la victoire, ce régime ne pourra vivre que par la guerre et par la victoire; à la première défaite, il s'écroulera tout entier.

Du moins il aura accompli son œuvre qui consiste à faire rentrer violemment dans le moule social cette société qui en est sortie et qui erre à l'aventure, à travers les ruines de ses institutions. Il laissera à ses successeurs une société disciplinée, au moins matériellement, et capable de recevoir de nouveau les notions de sagesse politique et d'ordre moral si malheureusement méconnues.

CHAPITRE PREMIER

PÉRIODE DE RÉORGANISATION

Le Consulat

1799-1804

I

1799-1800

Projet de Constitution de Sièyes. — Opposition du premier consul. — Actes réparateurs. — Opposition du tribunat. — Rapports sur la situation de la France. — Réorganisation des services publics. — La loi sur les testaments. — Menaces de guerre.

Le 20 brumaire, les trois consuls se réunirent au Luxembourg pour la première fois. L'âge et la situation de Sieyès semblaient devoir lui assurer la présidence ; mais Roger-Ducos subissant, sans s'en rendre compte, l'ascendant de Bonaparte, dit à ce dernier, dès le début de la séance : « Prenez le fauteuil et délibérons. » Celui-ci ne se le fit pas répéter et se trouva ainsi président de fait.

En sortant, Sieyès ne put s'empêcher de dire à ses amis avec un vif désappointement : «Nous avons un maître, qui sait tout faire, qui peut tout faire, et qui veut tout faire. »

Sieyès put s'en convaincre encore davantage lorsqu'il fut question de rédiger une nouvelle Constitution. Esprit abstrait et chimérique, il était persuadé que pour donner aux sociétés humaines la paix et le

bonheur il suffisait de trouver par la réflexion certaines formules philosophiques. Il disait par exemple : « La confiance doit venir d'en bas, et le pouvoir d'en haut. »

Sur ce principe il avait élevé tout son plan de *constitution écrite*, sans tenir aucun compte des idées, des mœurs, des traditions, et pour tout dire en un mot de la *constitution réelle* de la société française.

Son projet comprenait : Un tribunat de cent membres qui discutait les lois, un corps législatif pour les voter sans discussion; un sénat, avec mission de conserver la Constitution ; un conseil d'État pour les questions d'administration ; enfin un grand électeur à vie, nommé par le Sénat et nommant lui-même deux consuls. Le grand électeur était révocable par le Sénat qui pouvait l'*absorber*, sans en donner les motifs. Comme système électoral, Sieyès proposait trois listes de notables successivement élus les uns par les autres et parmi lesquels le pouvoir devait choisir librement ses agents et les divers corps de l'État.

Bonaparte avait sur les constitutions des idées bien autrement pratiques que celles de Sieyès. Au lieu de croire comme celui-ci que le législateur devait tout prévoir et tout réduire en articles de loi, il aimait à répéter : « On ne doit pas se lier dans l'institution d'un nouveau gouvernement par des lois trop détaillées ; les constitutions sont l'ouvrage du temps, on ne saurait laisser une trop large voie aux améliorations. »

Aussi lorsqu'il lut le projet de Constitution et qu'il arriva au grand électeur à vie dont la seule fonction consistait à élire les consuls et qui pouvait être

absorbé par le Sénat, il se crut frappé lui-même et déclara qu'il ne l'admettrait jamais. « Votre grand électeur, dit-il à Sieyès, est un roi fainéant. Quel est l'homme d'esprit et de cœur qui voudrait subir une telle oisiveté? Quoi! nommer des gens qui agissent et ne pas agir soi-même! c'est inadmissible. Si j'étais grand électeur je me chargerais bien de faire tout ce que vous ne voudriez pas que je fisse; je dirais aux deux consuls : Si vous ne choisissez pas tel homme ou si vous ne prenez pas telle mesure je vous destitue. Et je les obligerais bien à marcher à ma volonté. »

Sieyès menaça de s'éloigner et de se retirer à la campagne. « Qu'il s'en aille, dit tranquillement Bonaparte; je vais faire rédiger une constitution par Rœderer, la proposer aux deux sections législatives et satisfaire l'opinion qui demande qu'on en finisse.» Sieyès resta néanmoins et assista à la suppression de son grand électeur remplacé par trois consuls dont l'un, le premier consul, avait seul toute la réalité du pouvoir.

La place de Bonaparte dans la nouvelle constitution était nettement désignée : il fut nommé premier Consul pour dix ans et choisit pour collègues le jurisconsulte Cambacères et Lebrun. Quand à Sieyès on lui donna, comme compensation, la présidence du Sénat chargé d'élire les autres corps de l'État, d'après les listes des notabilités.

En s'installant aux Tuileries, le 19 février 1800, Bonaparte dit à son secrétaire : « Eh bien, Bourienne, nous sommes aux Tuileries, maintenant il faut y rester. »

A peine la Constitution eut-elle été proclamée, qu'on vit s'établir, pour obtenir les places nouvellement créées, un véritable courant d'avidité et de bassesse. Le *Moniteur* du 3 nivôse, ne put s'empêcher de flétrir cette chasse aux emplois. « Depuis que la Constitution a créé, disait-il, une quantité de places richement dotées, que de gens en mouvement, que de fiers républicains de l'an VIII se font petits pour arriver jusqu'à l'homme puissant qui peut les placer ! Que de Brutus qui sollicitent ! Que de taches sanglantes on déguise ! »

Le premier consul inaugura son gouvernement par une série d'actes réparateurs. Il ouvrit les fonctions publiques aux nobles et aux émigrés, rappela les déportés du 18 fructidor, rendit les églises au culte, supprima le serment à la constitution civile du clergé, abolit la fête du 21 janvier, enfin, rendit les derniers honneurs à Pie VI, mort à Valence en Dauphiné.

Tandis que, d'après la Constitution, le Sénat et le Corps Législatif étaient des corps muets, seul le tribunat qui siégeait au Palais Royal avait le droit de discuter les lois ; aussi ne tarda t-il pas à concentrer en lui toute l'opposition.

Dès la première séance, le tribun Duveyrier dirigea, dans le style déclamatoire de l'époque, une attaque indirecte contre le premier consul. « Je remercie, s'écria-t-il, ceux qui nous ont ménagé le moyen d'apercevoir de cette tribune même l'endroit où le généreux Camille Desmoulins, donnant le signal d'un mouvement glorieux, arbora cette cocarde nationale que nous ne déposerons qu'avec la vie. Je les remer-

cie de nous avoir fait apercevoir ces lieux, qui, si l'on voulait élever une idole de quinze jours, nous rappelleraient la chute d'une idole de quinze siècles. »

Quelques jours après, Benjamin Constant combattit un projet de loi du gouvernement qui tendait à limiter les discussions dans le tribunat. « Sans discussion, dit-il en terminant, il n'y aurait plus que servitude et silence, silence que toute l'Europe entendrait. »

Le premier consul n'était pas homme à supporter ces tentatives naissantes d'opposition; d'ailleurs le pays lui-même, dégouté des déclamations révolutionnaires, ne demandait que l'ordre et la tranquillité, même au prix de la liberté.

Bonaparte le comprit, mais avant d'entreprendre aucune réforme, il voulut se rendre un compte exact de la situation des diverses provinces après les dix ans de révolution que la France venait de traverser.

A cet effet, il chargea plusieurs conseillers d'État de faire dans chaque division militaire des enquêtes détaillées. Le caractère même de ces commissaires, presque tous républicains éprouvés, la plupart mêlés directement aux scènes de la révolution, quelques-uns anciens conventionnels, nous garantit la parfaite exactitude des faits que l'on va lire. S'ils se sont montrés trop indulgents, cela n'a pu être qu'en faveur de cette révolution dont ils avaient eux-mêmes contribué à assurer le triomphe.

Le soin de parcourir les départements de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Rhône, du Var, des Basses-Alpes et des Alpes-Maritimes, fut confié par

Bonaparte au citoyen François (de Nantes), conseiller d'État, ancien membre de l'Assemblée législative et des Cinq Cents.

« Les tribunaux de première instance, dit celui-ci dans son rapport, sont généralement mal composés. Les juges de paix sont excessivement mauvais. Les prétoires sont, dans la plupart des arrondissements, dénués de tout meuble. Parfois les juges sont obligés de porter leurs chaises à l'audience.

« Il n'y a pas la dixième partie de la population qui sache lire. Les anciens curés et vicaires apprennent à lire aux enfants ; les anciennes religieuses tiennent les écoles de filles. Quatre écoles, qui coûtent environ 120,000 fr., n'ont pas entre elles deux cents élèves, tandis qu'autrefois un collège qui avait 30,000 fr. de rente avait au moins trois cents élèves.

« Les hospices continuent d'être dans un état pitoyable. Les enfants périssent presque tous. Sur six cent dix-huit exposés en nourrice aux hospices de Marseille, il n'en a survécu que dix-huit.

« Il y a des réclamations universelles dans toute la France contre les injustices dans la répartition de l'impôt foncier..... contre l'état des routes, dont un tiers est totalement défoncé, un tiers mauvais et à peine un tiers de bon. »

Le citoyen Barbé-Marbois, également conseiller d'État, ancien président du conseil des Anciens, fut chargé de visiter les Côtes-du-Nord, le Finistère, l'Ile-et-Vilaine et le Morbihan.

« Je n'ai pas trouvé un seul comptable en état de rendre des comptes, dit-il..... La difficulté des communications suspend en partie le commerce, et il est

menacé, dans quelques départements, d'une suspension totale. J'ai rencontré plusieurs voitures publiques entièrement vides, à cause du danger de verser, de celui des voleurs et de l'interruption du commerce..... L'argent n'ose se montrer parce que l'on craint le pillage, les contributions, les réquisitions. On peut dire avec vérité qu'un tiers de la population vit aux dépens des deux autres, soit en les volant, soit par des aumônes forcées.....

» Prisons, collèges, casernes, presbytères, églises tombent en ruines. J'ai vu des toitures de magasins remplacées par des toiles à voiles. Le soldat est à découvert dans les corps de garde et mouillé jusqu'à la peau. A l'exception de quelques privilégiés, les fonctionnaires sont tous aux expédients.

« Il n'y a dans certaines villes, ni écoles primaires, ni écoles secondaires, il faut que le professeur de latin enseigne à ses élèves jusqu'à l'écriture... La navigation et le commerce sont dans un état de grande souffrance. Lorient, cette ville qu'enrichissaient l'Amérique et l'Asie, est aujourd'hui ruinée. Les commerçants qui envoyaient des navires aux deux Indes, sont réduits à un petit commerce de détail qui sustente à peine leur famille. »

Les départements des Deux-Sèvres, de la Charente-Inférieure, de la Vendée, de la Loire-Inférieure, du Calvados, de la Manche et de l'Orne furent confiés au citoyen Fourcroy, ancien conventionnel et ancien membre du conseil des Cinq-Cents.

« Les routes sont dégradées d'un bout de la République à l'autre, écrit-il dans son rapport. A cela il faut ajouter les ponts brisés, les gardes-fous ren-

versés, les levées éboulées. De là une des causes de la stagnation du commerce, de l'augmentation du prix des marchandises. J'ai eu six fois ma voiture brisée. Onze fois j'ai été obligé d'envoyer chercher des bœufs pour me tirer des boues où ma voiture était encaissée jusqu'au dessus du moyeu des grandes roues.

« Dans les hospices, les malades sont sans linge, les lits sans couvertures. A peine y a-t-il des moyens de pourvoir à leur subsistance et au traitement de leurs maladies... L'instruction publique souffre dans tous les départements. Sur quatre cent quatre-vingt-cinq écoles primaires qui devraient être établies dans le département de la Manche, il y en a cent soixante-dix-sept d'organisées. Le défaut d'instruction sur la religion est, paraît-il, le motif principal qui empêche les parents d'envoyer leurs enfants à ces écoles ; on préfère les envoyer chez des maîtres particuliers que l'on aime mieux payer, parce qu'on espère y trouver une meilleure instruction, des mœurs plus pures et des principes de religion. »

Envoyé ensuite dans le Nord et le Pas-de-Calais, le citoyen Fourcroy écrit dans son rapport :

« Toutes les routes sont dans le plus mauvais état : en général, elles ressemblent à des champs labourés. Les canaux ainsi que les écluses, sont également en mauvais état, beaucoup de ponts sont en ruines. »

Paris et les départements limitrophes furent confiés au général Lacuée, ancien député à la Législative et aux Cinq-Cents :

« Dans les six départements autour de la Seine, écrit-il, les manufactures étaient avant la Révolution

dans un état assez florissant. Pendant la Révolution, presque toutes ont diminué en activité, et beaucoup sont totalement perdues. Ces causes sont connues : les réquisitions, le maximum, le discrédit des assignats, la terreur qui faisait enfouir les capitaux, la guerre qui empêchait les exportations et diminuait les consommations intérieures... Quant aux écoles, le nombre en est moins grand qu'avant la Révolution. Il y a des départements où les chaires de grammaire, de législation et d'histoire ne comptent que deux ou trois élèves... On ne peut dissimuler que la cherté des grains, le poids de la contribution foncière et surtout les vices de la répartition, la taxe des barrières, et, à Paris, le service de la garde nationale ne soient des causes vraies de mécontentement. »

Le citoyen Najac, conseiller d'État, fut envoyé dans les départements du Rhône, de la Loire, de la Haute-Loire et du Cantal :

« D'après un recensement fait en 1788, écrit-il, il existait à Lyon neuf mille trois cent trente-cinq métiers pour la fabrication des étoffes de soie ; il ne s'en trouve plus aujourd'hui qu'environ cinq mille. Les manufactures de chapellerie occupaient huit mille ouvriers ; aujourd'hui elles en occupent à peine quinze cents. La commune de Tarare et ses environs avaient, en 1789, 600 métiers fabricant dans une année chacun dix à douze mille pièces de mousselines et de toiles peintes, et qui occupaient trois à quatre mille femmes et enfants. Aujourd'hui il ne s'en fabrique pas la moitié. Dans l'enseignement il n'y a, en général, ni régularité ni subordination, ni tenue, et souvent ni conduite de la part

des professeurs. Une partie des membres du jury (d'examen) est sans instruction ou n'a pas la confiance publique. Les grandes routes sont dans le plus mauvais état. L'entretien des chemins vicinaux a été tellement négligé que la plupart sont devenus impraticables. »

« Nulle part, dit à son tour le citoyen Duchatel, commissaire dans l'Isère, la Drôme, les Hautes-Alpes, etc., aucune branche de commerce ou d'industrie ne s'est rétablie au degré d'où elles sont tombées dans le cours de la révolution... Les routes sont en si mauvais état, que les communications sont devenues aussi coûteuses que difficiles, etc., etc. »

Il faudrait tout citer. Je me borne à un dernier passage emprunté au rapport du citoyen Thibeaudeau, ancien conventionnel, ancien président des Cinq-Cents, envoyé comme commissaire dans l'Ain, le Doubs, le Jura et la Haute-Saône :

« Tout est à refaire en fait d'écoles primaires. Les instituteurs sont très peu suivis et méritent peu de l'être. Il n'y en a point pour les filles. Les écoles centrales sont peu fréquentées. On réclame une instruction secondaire. Les bâtiments affectés aux ci-devant collèges pourraient être consacrés à ces écoles. » — « Il y a des instituteurs primaires, ajoute un autre commissaire, qui n'ont pas d'élèves. Les parents mêmes refusent d'envoyer leurs enfants quand on enseigne dans un lieu où fut jadis un couvent. »

A la lecture de ces divers rapports, le premier consul put mesurer l'immensité des ruines que la Révotion avait accumulées sur la France. Esprit actif et organisateur, il résolut dès lors de se donner entiè-

rement à la refonte de l'administration intérieure, de la justice et des finances.

Les directoires de départements qui,sous le régime précédent,n'avaient fait que favoriser l'anarchie, furent remplacés par des préfets et des sous-préfets, agents directs du pouvoir central,réunissant dans leurs mains tout le pouvoir exécutif et une grande partie du pouvoir législatif et administratif. Avec un pareil système, l'ordre et la régularité furent momeutanément assurés, mais il était à craindre qu'un jour le pays déshabitué de la gestion de ses affaires locales, ne cherchât encore une fois dans les révolutions politiques, l'emploi de ses loisirs forcés.

Dans une circulaire qu'il fit adresser aux nouveaux préfets, par le ministre de l'intérieur, Bonaparte définit leur mission en ces termes : « Accueillez tous les Français quelque soit le parti auquel ils ont appartenu. Dites à ceux à qui la révolution a coûté des larmes, que le gouvernement a le sentiment de leurs pertes et la mémoire de leurs sacrifices. Répétez à ceux à qui la fortune a souri dans ces temps nouveaux, que la bienfaisance seule ennoblit les faveurs de la fortune et fait pardonner ses caprices. Les méchants et les ineptes sont seuls exclus de la confiance et de l'estime du gouvernement... Soyez toujours le premier magistrat du département, jamais l'homme de la révolution. »

La réorganisation de la justice suivit de près celle de l'administration. On créa, par arrondissement, un tribunal de première instance, et vingt-neuf tribunaux d'appel dans les anciennes villes de parlements. La cour de Cassation fut maintenue au-des-

sus de ces deux juridictions, avec mission spéciale de veiller à la stricte application de la loi.

Les finances attirèrent particulièrement l'attention du premier consul. Les impôts étaient irrégulièrement perçus et rentraient dans le trésor encore plus irrégulièrement, soit par la mauvaise gestion des percepteurs, soit par la misère extrême des populations. Le personnel des percepteurs fut épuré ; des receveurs particuliers furent créés dans chaque arrondissement, pour faciliter l'œuvre des receveurs généraux. Enfin, comme toutes les institutions de crédit étaient forcément tombées pendant la révolution, on en rétablit une, destinée à servir d'intermédiaire dans les transactions à la fois pour les particuliers et pour le trésor. Ce fut la banque de France.

Le tribunat vota, non sans de longues et stériles discussions, ces diverses réformes préparées et proposées par le premier consul et ses conseillers. Mais son opposition fut plus vive lorsqu'il s'agit d'abolir la loi révolutionnaire promulguée par la Convention, sur le partage égal des héritages.

Dès le 28 décembre 1793, Cambacérès signalait ses déplorables résultats, à la tribune de la Convention. « La loi sur l'égalité des partages, disait-il, a déjà occasionné beaucoup de désordres dans bien des familles... Vous avez voulu frapper les grandes fortunes, toujours dangereuses dans une république, mais la loi étant générale, les petits propriétaires ont été atteints. »

Pour faire cesser un pareil état de choses, Bonaparte prit lui-même la parole dans le conseil contre les

adversaires de l'autorité paternelle. « Le législateur, dit-il, doit avoir essentiellement en vue les fortunes modiques : la trop grande subdivision de celles-ci met nécessairement un terme à leur existence, surtout quand elle entraîne l'aliénation de la maison paternelle, qui en est, pour ainsi dire, le point central. »

Cédant en partie à ces considérations, l'assemblée législative autorisa le père à disposer du quart de sa fortune, s'il avait moins de quatre enfants, du cinquième, s'il en avait moins de cinq. Loi incomplète, qui en limitant trop les droits du père de famille, laissait subsister les principaux inconvénients du système révolutionnaire si justement critiqué par Cambacérès et par le premier consul.

Pour assurer son œuvre de réorganisation intérieure par la paix avec les puissances étrangères, Bonaparte rompant avec toutes les traditions de la diplomatie, écrivit directement au roi d'Angleterre et à l'empereur d'Autriche. « La guerre qui, depuis huit ans, ravage les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? dit-il au premier. N'est-il donc aucun moyen de s'entendre ? »

Ces avances pacifiques, sincères ou non, furent repoussées. L'Angleterre surtout le fit avec hauteur. Au parlement Britannique, son ministre, le célèbre Pitt, réduisit au silence l'opposition qui réclamait la paix par les voix éloquentes de Fox et de Skeridan. « C'est parceque j'aime sincèrement la paix, s'écria-t-il en terminant un de ses discours, que je ne veux pas la sacrifier en saisissant l'ombre pour la réalité. *Cur igitur pacem nolo? Quia infida est, quia periculosa, quia esse non potest.* »

Dès ce moment le premier consul cessa de songer à la paix; il reforma silencieusement les cadres de son armée et s'apprêta à recommencer les hostilités.

II

1800-1802.

Pacification de la Vendée. — Ouverture des hostilités en Allemagne et en Italie. — Campagne de Moreau. — Victoires de Marengo et de Hohenlinden. — Traité de Lunéville. — Mort de Kléber au Caire. — Traité d'Amiens. — Allégresse générale.

Avant de s'engager dans une guerre européenne, Bonaparte voulut rendre impossible toute nouvelle tentative de soulèvement dans les provinces de l'ouest.

Il y avait alors, au fond de la Vendée, un simple prêtre, l'abbé Bernier, curé de Saint-Laud, qui par son habileté et son zèle avait su prendre un grand ascendant sur les principaux chefs royalistes. Comprenant bien que la résistance ne pouvait pas se prolonger longtemps et qu'elle serait infailliblement écrasée par les 60,000 hommes du général Hédouville, envoyés par le premier consul, il conseilla à plusieurs chefs royalistes, entre autres à M. d'Autichamp de se soumettre. Ses propositions furent en partie couronnées de succès. « Vos vœux et les miens sont accomplis, écrivit-il au général Hédouville. Aujourd'hui, 18 janvier, la paix a été acceptée avec reconnaissance à Montfaucon, par tous les chefs et officiers de la rive gauche de la Loire. La rive droite va sans doute suivre l'exemple, et l'olivier de

la paix remplacera sur les deux bords de la Loire, les tristes cyprès que la guerre eut fait croître. »

Selon les prévisions de l'abbé Bernier, les royalistes de la rive droite, commandés par le vieux et brave M. de Chatillon, déposèrent également les armes. Pour réduire la Bretagne et la Normandie, il fallut une démonstration militaire. Le célèbre chouan Georges Cadoudal, vaincu à Grandchamp et à Hennebon, fit également sa soumission. M. de Frotté qui commandait les royalistes de la Basse-Normandie fut moins heureux; après plusieurs échecs successifs, il fut surpris au moment où il allait se rendre et passé par les armes.

Ainsi finit cette « guerre de géants, » selon le mot de Bonaparte lui-même ; guerre soutenue, en dehors de toute ambition personnelle, par des hommes qui combattaient pour défendre ce qu'il y a de plus sacré au monde, les croyances et la liberté.

Désormais tranquille de ce côté, Bonaparte put s'occuper tout entier de la guerre extérieure. Son plan était depuis longtemps arrêté. Il donna ordre à Moreau d'opérer en Allemagne contre le maréchal Kray, à Masséna de tenir en échec M. de Mélas en Italie et de protéger les passages de l'Apennin. Quand à lui, il se réservait d'intervenir en temps opportun et suivant les circonstances avec une troisième armée en formation, dont la destination était tenue absolument secrète.

Moreau esprit lent mais sage, n'envisageait pas sans effroi le plan hardi que lui traçait le premier consul. Il s'agissait en effet, en jetant trois ponts sur le même point, de franchir le Rhin à l'improviste

avec 100,000 hommes et d'envelopper le maréchal Kray. Ce plan exigeait beaucoup d'adresse et d'audace, deux qualités qui précisément manquaient à Moreau. Aussi demanda-t-il au premier consul de lui laisser franchir le Rhin sur les ponts déjà existants à Strasbourg, Brisach et Bâle, en trompant l'ennemi sur son passage.

Consulté à ce sujet, le général Dessoles dit au premier consul : « Votre plan est plus grand, plus décisif, probablement même plus sûr ; mais il n'est pas adapté au génie de celui qui doit l'exécuter. Laissez-le agir ; il agira bien, lentement peut-être, mais sûrement. Si au contraire vous lui imposez vos idées, vous le troublerez et vous n'obtiendrez rien de lui. — Vous avez raison répondit Bonaparte. Que Moreau fasse comme il voudra, pourvu qu'il jette le maréchal Kray sur Ulm et Ratisbonne, et qu'ensuite, il renvoie à temps son aile droite vers la Suisse. Ce qu'il n'ose pas faire sur le Rhin, je vais le faire sur les Alpes. Il pourra regretter dans quelques temps la gloire qu'il m'abandonne. »

Pendant que Moreau faisait avec sa lenteur accoutumée les derniers préparatifs pour entrer en campagne, Masséna avec ses 36,000 hommes livrait en Italie une série de petits combats contre les 120 mille autrichiens du général de Mélas. Mais vaincu par le nombre, il fut bientôt rejeté sur Gênes et obligé de s'y enfermer, pour attendre du secours.

A cette nouvelle le premier consul pressa Moreau d'accélérer le passage du Rhin. « Hâtez-vous par vos succès d'avancer le moment où Masséna pourra être dégagé, lui fit-il écrire. Ce général manque de vivres

depuis quinze jours il soutient avec des soldats exténués une lutte désespérée. »

Moreau se décida enfin à effectuer le passage. Il réussit à tromper l'ennemi sur sa marche, l'attaqua à l'improviste à Engen le 3 mai, et à Mœsskirch deux jours après. Une troisième victoire remportée à Stokach obligea M. de Kray à s'enfermer dans Ulm, comme Masséna l'était dans Gênes.

Moreau annonça aussitôt à Bonaparte le résultat de sa campagne : « Nous attendons avec impatience, citoyen consul, lui dit-il, l'annonce de vos succès. M. de Kray et moi nous tâtonnons ici, lui, pour tenir autour d'Ulm, moi, pour qu'il quitte le poste. »

Bonaparte n'avait pas besoin d'être excité, car il brûlait de marcher au secours de Masséna. Penché sur ses cartes il calculait d'avance sa marche et celle de l'ennemi. « Ce pauvre M. de Mélas, passera par Turin, disait-il, se repliera vers Alexandrie... Je passerai le Pô, je le joindrai sur la route de Plaisance et je le battrai là, là... » en même temps il posait son doigt sur San Giulina.

En quittant Paris, il dit aux deux autres consuls : « Tenez-vous bien ; si un événement survient ne vous troublez pas. Je reviendrai comme la foudre accabler les audacieux qui oseraient porter la main sur le gouvernement. »

Il traversa Dijon, passa en revue, pour donner le change à l'opinion publique, un corps de conscrits et d'invalides qui était censé constituer l'armée d'expédition, puis se rendant à Genève, il se mit à la tête de la véritable armée qui venait de s'y

concentrer, par petits détachements, arrivés sans bruit de tous les points de la France.

Son plan consistait à franchir les Alpes, comme l'avait fait autrefois Annibal. L'officier du génie chargé d'étudier les divers passages se prononça pour le Saint-Bernard ; mais il déclara l'opération très-difficile. « Difficile, soit, repartit Bonaparte. Mais est-elle possible ? — je le crois, mais avec des efforts extraordinaires. — Eh bien, partons. »

Le col fut franchi au milieu de difficultés presque insurmontables. Enfin le premier consul déboucha en Italie, où il rallia un corps détaché de l'armée de Moreau, arrivant par le Saint-Gothard, ce qui porta son effectif à 70 mille hommes.

Là il apprit que Masséna, après une héroïque résistance, avait été contraint de capituler ; mais tout pouvait être réparé par une victoire. Ce fut à Marengo, le 14 juin 1800, que Bonaparte rencontra Melas. Les troupes françaises fléchirent d'abord et le général autrichien se croyait déjà victorieux, lorsque l'arrivée de Desaix sur le champ de bataille changea la face des affaires.

Ce brave général paya son intervention de la vie ; mais les ennemis furent mis en déroute et obligés d'abandonner le champ de bataille.

Le soir même de l'action Bonaparte écrivit à l'empereur d'Autriche, pour lui proposer de nouveau la paix. « C'est sur le champ de bataille de Marengo, environné de quinze mille cadavres, que je conjure Votre Majesté d'écouter le cri de l'humanité et de ne pas permettre que la génération de deux braves

et puissantes nations s'entre'gorge pour des intérêts qui lui sont étrangers. »

Une nouvelle victoire gagnée par Moreau à Hochstedt le 19 juin, vint faciliter les négociations et permit de signer une glorieuse suspension d'armes. Mais, sur le refus de l'Autriche de conclure une paix définitive sans l'Angleterre, il fallut reprendre les hostilités l'hiver suivant.

La bataille de Hohenlinden gagnée par Moreau sur l'archiduc d'Autriche le 3 décembre 1800, et les heureuses opérations de Macdonald en Italie contraignirent enfin l'Autriche à subir cette paix qu'elle refusait si obstinément.

Par le traité de Lunéville, signé le 9 février 1801, elle livra à la France la ligne du Rhin et presque toute l'Italie qui fut organisée en république cisalpine.

L'Angleterre restait donc seule en Europe en présence de la France partout victorieuse. Le grand sujet de contestation entre les deux puissances était la possession de l'Égypte.

En quittant l'Orient, Bonaparte, on s'en souvient, avait laissé le commandement à Kleber. Celui-ci, après un moment de découragement, n'avait pas tardé à reprendre confiance. Menacé à la fois par les Turcs et par les Anglais, il les vainquit à Héliopolis le 20 mars 1800, reprit le Caire où les français avaient été massacrés et soumit de nouveau toute l'Égypte soulevée.

Mais ces succès surexcitèrent le fanatisme musulman. Le 14 juin tandis que le général se promenait dans son jardin du Caire, il fut frappé de plusieurs

coups de poignards par un indigène, qui s'était approché de lui, en demandant l'aumône.

Cette mort fut fatale à la colonie. L'incapable Menou qui succéda à Kléber ne sut que se faire battre et se vit finalement contraint de capituler et d'abandonner l'Égypte aux Anglais.

Cette retraite fit disparaître le principal obstacle à la paix entre la France et l'Angleterre. D'ailleurs, Pitt, le plus tenace ennemi de la république était sorti du ministère. Cette coïncidence facilita la reprise des négociations. Commencées à Londres elles se terminèrent à Amiens par un traité de paix signé le 27 mars 1802. L'Angleterre conservait la Trinité, Ceylan et les Indes qu'elle avait conquis sur les princes Indiens ; elle restituait l'Égypte à la Porte et Malte aux chevaliers de cet ordre. En retour, elle reconnaissait le traité de Lunéville, qui donnait à la France la ligne du Rhin et la domination de l'Italie.

La nouvelle de la paix fut accueillie des deux côtés du détroit avec des transports d'allégresse. Paris s'illumina spontanément. A Londres, la voiture du plénipotentiaire fut dételée et portée en triomphe, et, dans un banquet solennel, on but : « au premier Consul Bonaparte et à la République française. »

Heureusement qu'un voile épais cachait à ces deux peuples, qui fraternisaient avec tant d'enthousiasme, les luttes acharnées et les haines profondes qui allaient les diviser de nouveau, dans un avenir prochain.

III.

1801-1804

Élection de Pie VII. — Négociations entre le pape et le premier consul. — Le cardinal Consalvi et Bonaparte. — Difficultés inextricables. — Signature du Concordat. — Les articles organiques. — Rétablissement officiel du Culte Catholique. — Bonaparte consul à vie. — Rédaction du Code. — La machine infernale. — Complot de Georges Cadoudal. — Arrestation de Georges, de Moreau et de Pichegru. — Exécution de Georges. — Exécution du duc d'Enghien. Bonaparte est proclamé empereur sous le nom de Napoléon Ier.

Au moment où à la veille de Marengo, le premier consul débouchait en Italie par les défilés du Mont-Saint-Bernard, un conclave était réuni à Venise pour élire un successeur à Pie VI. Les votes s'étant partagés sans donner aucun résultat, le secrétaire du Conclave, Consalvi sut imprimer habilement une nouvelle direction aux esprits. « Un jeune homme bien extraordinaire, bien difficile à juger encore domine aujourd'hui en France, dit-il aux cardinaux les plus influents, souvenez-vous qu'il a protégé les prêtres en 1797 et qu'il a tout récemment rendu des honneurs funèbres à Pie VI. Ne négligeons pas les ressources qui s'offriraient de ce côté. Arrêtons-nous à un choix qui ne puisse pas être considéré comme une hostilité, à la France, et nous ferons peut-être une chose plus utile pour l'Église qu'en demandant des candidats à toutes les cours catholiques de l'Europe. »

Son conseil fut suivi et le cardinal Chiaramonti fut élu sous le nom de Pie VII. Dans une de ses dernières homélies le nouveau pontife s'était exprimé

ainsi : « Suivez l'Évangile, mes frères, et vous serez la joie de la République ; soyez bons chrétiens et vous serez d'excellents démocrates. »

Ces paroles purent être considérées par Bonaparte comme une avance indirecte au gouvernement français. Quoiqu'il en soit, il sembla y répondre en assistant à un *Te Deum* chanté à Milan, en l'honneur de la victoire de Marengo. « Aujourd'hui, écrivit-il aux consuls, malgré ce qu'en pourront dire nos athées de Paris, je vais en grande cérémonie au *Te Deum* qu'on chante à la métropole de Milan. »

Dès cette époque, le premier consul songea sérieusement à faire cesser le schisme qui divisait l'église de France, depuis la constitution civile du clergé et les lois de la Terreur, et à renouer des relations avec le Saint-Siége. « Il nous faut en finir, répétait-il souvent depuis le traité d'Amiens. La paix avec l'Europe est faite, mais la paix religieuse est la plus urgente de toutes. Celle-là conclue nous n'avons plus rien à craindre. »

Ayant reçu indirectement avis de ces bonnes dispositions, Pie VII s'empressa de lui faire savoir qu'il était prêt à entrer en négociations. Ces offres furent acceptées et les pourparlers commencèrent.

Mais les difficultés étaient considérables. On ne pouvait s'entendre, ni sur le titre de *religion d'état*, que le pape demandait pour la religion catholique, ni sur la déposition des évêques demeurés fidèles. Le premier consul exigeait ce dernier point, afin, disait-il, de pouvoir déposer à son tour les prélats constitutionnels, pour former un clergé homogène. Avec sa brusquerie ordinaire, Bonaparte donna ordre à

son ambassadeur à Rome, M. Cacault, de se retirer à Florence, si le pape ne signait pas immédiatement le projet de concordat, tel qu'il l'avait rédigé.

Tout allait être rompu, lorsque M. Cacault, également dévoué au pape et au premier consul, imagina une solution à laquelle personne ne songeait. « Vous ne voulez pas adopter le concordat venu de Paris, dit-il à Pie VII ; eh bien, que le cardinal Consalvi se rende en France revêtu de vos pouvoirs; il inspirera confiance au premier consul et obtiendra les changements de rédaction indispensables. »

Malgré sa douleur de se séparer du ministre qui avait sa confiance, le pape se rendit à cet avis. Mais le cardinal Consalvi n'était pas sans appréhension à l'idée de traiter directement avec le terrible consul. « Puisqu'il faut une victime, dit-il enfin, je me dévoue et m'en remets à la Providence. » Il arriva à Paris le 20 juin 1801.

Sa première entrevue avec Bonaparte fut entourée d'un apparat destiné évidemment à l'intimider. « Mon étonnement, dit Consalvi, fut pareil à celui que fait éprouver au théâtre un changement subit de décoration, lorsque d'une chaumière on passe au spectacle éblouissant de la cour la plus magnifique. »

Bonaparte prit le premier la parole, de cette voix brève, dont l'effet lui réussissait souvent. « Je sais, lui dit-il, le motif de votre voyage. Je veux qu'on ouvre immédiatement les conférences. Mais je vous préviens que si dans cinq jours les négociations ne sont pas terminées, vous devez retourner à Rome. »

Bonaparte avait choisi pour traiter avec Consalvi, l'abbé Bernier, ce même ecclésiastique qui avait

déjà contribué à la pacification de la Vendée. Mais il avait lui-même tracé la limite de ses exigences et de ses concessions, d'un ton qui ne souffrait pas la résistance. « Cinquante évêques émigrés et soldés par l'Angleterre conduisent tout le clergé français ; il faut détruire leur influence. L'autorité du pape est nécessaire pour cela. Il les destitue, ou leur fait donner leur démission, On déclare que la religion catholique étant celle de la majorité des Français, on doit en organiser l'exercice. Le premier consul nomme les cinquante évêques, le pape les institue ; ils nomment les curés, l'État les salarie. Ils prêtent serment ; on déporte les prêtres qui ne se soumettent pas, et l'on défère aux supérieurs ceux qui prêchent contre le gouvernement. Après tout, les gens éclairés ne se soulèveront pas contre le catholicisme, ils sont indifférents. »

Enfin, après bien des pourparlers, on réussit à tomber d'accord. Le catholicisme était reconnu, sinon comme religion de l'Etat, du moins comme celle de la majorité des Français ; sa liberté et sa publicité étaient garanties. L'État nommait, le pape confirmait les évêques ; ceux-ci choisissaient les curés. Le clergé ayant été dépossédé de ses biens était entretenu par le trésor.

Tout semblait conclu, lorsque le lendemain, Consalvi en arrivant chez le frère du premier consul, Joseph Bonaparte, pour apposer sa signature, jeta les yeux sur le texte officiel, et s'aperçut qu'on l'avait modifié en plusieurs points, notamment en ce qui concernait la liberté du culte. Il protesta aussitôt. « Le premier consul l'a ainsi voulu, dit alors timide-

ment l'abbé Bernier ; il assure qu'on est toujours maître de changer tant qu'on n'a pas signé. D'ailleurs il exige que les articles soient ainsi modifiés.» Consalvi s'y refusa absolument. « J'éprouvais les angoisses de la mort, » dit-il dans ses *Mémoires*.

Le soir, lorsqu'il arriva aux Tuileries pour assister au banquet préparé à l'occasion du Concordat, Bonaparte essaya de l'accabler par un de ces emportements calculés qui lui étaient familiers. « Eh bien ! monsieur le cardinal, s'écria-t-il à haute voix, vous avez voulu rompre, soit ! je n'ai pas besoin de Rome. Henri VIII a su changer la religion de son pays ; je suis vingt fois plus puissant que Henri VIII, moi ! En changeant la religion en France, je la changerais dans toute l'Europe : Rome versera des larmes de sang, mais il sera trop tard, vous pouvez partir, puisque vous avez voulu rompre, c'est ce que vous avez de mieux à faire, Quand partez-vous donc ? — Après le dîner, général, » répondit froidement Consalvi.

Bonaparte fit un soubresaut ; le calme du cardinal triomphait de son emportement. Il se radoucit peu à peu et autorisa une nouvelle conférence. Elle eut lieu le lendemain même, et, après de longues discussions, Bonaparte finit par céder ; mais il était visible qu'il se réservait de reprendre d'une autre façon ce qu'il abandonnait ainsi. Le cardinal quitta Paris le 24 juillet 1801 ; le 15 août un courrier extraordinaire rapporta de Rome la ratification du pape.

En cédant sur le texte du Concordat, Bonaparte avait pensé qu'il pourrait se rattraper sur les *articles organiques*. Il introduisit dans ces derniers les conditions formellement refusées par le cardinal, et les fit

accepter par le Corps législatif. Mais le pape ne les reconnut jamais et ils sont encore aujourd'hui entre les deux pouvoirs une source fréquente de conflits.

Le jour de Pâques de l'année suivante, la vieille Basilique de Notre-Dame, resplendissante de lumière, voyait se presser dans ses nefs, si longtemps désertes, une foule immense attirée par une imposante cérémonie. Le premier consul entouré d'un brillant état-major et des grands corps de l'État assistait au rétablissement officiel du culte catholique. Le légat du pape, le cardinal Caprara officiait, entouré des nouveaux membres de l'épiscopat. On y voyait une trentaine d'anciens évêques ou prêtres insermentés et dix constitutionnels. La nomination de ces derniers avait excité de longues discussions. Mais le légat avait dû céder devant la volonté impérieuse de Bonaparte. « Ou ceci, ou rien, » avait-il dit.

Pendant la cérémonie, l'attitude des grands fonctionnaires, encore sous l'influence des idées révolutionnaires, fut un peu froide et réservée ; mais la foule, tout entière à son enthousiasme, sentait renaître en elle la foi de ses pères un instant comprimée, mais non éteinte.

Quant au premier consul, il était « calme, grave, dans l'attitude d'un chef d'empire qui fait un grand acte de volonté et qui commande de son regard la soumission à tout le monde. »

Par les traités de Lunéville et d'Amiens, Bonaparte avait assuré à l'Europe la paix politique ; par le concordat, il lui garantissait la paix religieuse. Pour reconnaître ce double bienfait, le Sénat le

nomma consul pour dix ans ; mais, le peuple, plus désireux encore de stabilité, le proclama, presque à l'unanimité, consul à vie par un plébiscite solennel.

D'après une des stipulations du traité d'Amiens, l'Angleterre devait faire plusieurs restitutions, entre autres celle de l'île de Malte aux chevaliers de cet ordre ; or, le temps s'écoulait sans qu'elle se décidât à les accomplir. A plusieurs reprises le cabinet français avait adressé des plaintes à ce sujet. Enfin, le 18 février 1803, le premier consul invita lord Whitworth, ambassadeur d'Angleterre à se rendre aux Tuileries. « Voulez-vous exécuter le traité d'Amiens, lui dit-il. Je l'ai, quant à moi, exécuté avec une scrupuleuse fidélité. Cependant les troupes anglaises sont encore à Malte et à Alexandrie. Il est inutile de chercher à nous tromper à cet égard : voulez-vous la paix ? voulez-vous la guerre ? si vous voulez la guerre, il n'y a qu'à le dire : nous la ferons avec acharnement, car j'aimerais mieux vous voir en possession des hauteurs de Montmartre que de Malte ! »

L'Angleterre ayant persisté dans son refus, l'ambassadeur de France à Londres reçut l'ordre de demander ses passe-ports. Aussitôt le cabinet anglais fit saisir tous les navires français qui se trouvaient dans ses ports. Bonaparte répondit à cette agression inattendue en faisant arrêter tous les Anglais qui séjournaient en France et en concentrant sur la côte, près de Boulogne, une armée formidable destinée à opérer une descente en Angleterre.

Pour conjurer ce danger imminent, le gouvernement anglais crut pouvoir s'associer à un moyen de

défense plus immédiat. Déjà, le 24 décembre 1800, le premier consul, en se rendant à l'Opéra avait failli être victime d'un attentat dirigé contre sa personne; mais la *machine infernale* n'avait fait explosion qu'après son passage en tuant plus de cinquante personnes.

Or, un hardi chef de chouan, Georges Cadoudal, forma peu après le projet d'attaquer Bonaparte au milieu même de son escorte, de le tuer dans une sorte de combat à armes égales et de proclamer les Bourbons

Le gouvernement anglais, espérant se défaire ainsi de son redoutable adversaire, facilita le dessein de Cadoudal, en lui faisant passer des sommes d'argent considérables. Georges s'était assuré le concours du général Pichegru, depuis longtemps rallié à l'opposition dynastique, et, par son intermédiaire, il parvint à gagner le général Moreau, auquel la gloire du premier consul commençait à porter ombrage.

Tout semblait donc réussir, lorsque la police eut vent du complot et du nom des conspirateurs. Moreau, Pichegru et Cadoudal furent successivement arrêtés. Le premier fut exilé aux États-Unis, le second se pendit dans sa prison, enfin Cadoudal fut condamné à mort et fusillé le 26 juin 1804.

Malheureusement, pour sa gloire, le premier consul ne s'en tint pas à ces condamnations. Voulant user de représailles, il fit saisir à l'étranger un prince du sang royal, le duc d'Enghien, et le fit fusiller de nuit dans les fossés du château de Vincennes.

Aucune considération ne pourra jamais laver la mémoire du premier consul de cet injustifiable attentat.

Ces complots répétés avaient produit dans l'esprit public une sorte de réaction en faveur des institutions monarchiques. Cet homme que l'on voulait faire périr, il fallait le nommer empereur afin d'assurer un héritier au pouvoir.

Le tribunat émit un vœu en faveur de l'établissement de l'empire. Tous ces farouches républicains, qui vingt fois avaient juré de mourir pour la république se pressaient à la tribune pour proclamer les premiers leurs convictions monarchiques. Seul dans toute l'assemblée, Carnot eut assez de dignité pour oser émettre un avis différent.

Mais le mouvement qui entraînait les esprits vers le pouvoir d'un seul était trop irrésistible : le Sénat proclama Bonaparte empereur sous le nom de Napoléon Ier, et le peuple, pensant fermer ainsi l'ère des révolutions, ratifia ce vote par 3,572,329 suffrages, contre 2,569. Jamais manifestation plus éclatante n'avait montré depuis 1789 combien la France était peu républicaine.

Cependant, en dehors des royalistes qui s'étaient abstenus, les espérances que faisait concevoir le régime nouveau n'étaient point sans mélange. « C'en est fait, dit à son collègue Lebrun le consul Cambacérès, la monarchie est rétablie ; mais j'ai le pressentiment que ce qu'on édifie ne sera pas durable. Nous avons fait la guerre à l'Europe pour lui donner des républiques, filles de la république française ; nous la ferons maintenant pour lui donner des monarques fils ou frères du nôtre, et la France épuisée finira par succomber à ces folles entreprises. »

CHAPITRE II

PÉRIODE DE CONQUÊTES

L'Empire

1804-1809

Composition d'une cour. — Napoléon Ier est sacré par le pape. — Il se fait couronner roi d'Italie. — Coalition européenne, — Capitulation d'Ulm. — Occupation de Vienne. — Victoire d'Austerlitz. — Paix de Presbourg. — Napoléon distribue à sa famille les trônes conquis.

I

1804-1806.

Le premier soin de l'empereur fut de former une cour et de distribuer des dignités et des honneurs aux personnages les plus influents, afin de les attacher à sa fortune. Ayant appris que son ancien collègue Cambacérès se montrait peu satisfait du nouvel ordre de choses, il le fit venir à Saint-Cloud. « Je suis, lui dit-il, et je serai plus que jamais entouré d'intrigues, de conseils faux ou intéressés ; vous seul aurez assez de jugement et de sincérité pour me dire la vérité. Je veux donc vous rapprocher davantage de ma personne et de mon oreille. »

Il le nomma archi-chancelier de l'empire. Le troisième consul Lebrun fut nommé archi-trésorier. Joseph Bonaparte devint grand électeur, Louis Bonaparte, connétable. Une charge de grand amiral et dix-huit de maréchaux furent distribuées aux plus

illustres compagnons d'armes du nouvel empereur. Au-dessous vinrent se ranger quarante ou cinquante grands officiers également inamovibles : le cardinal Fesch, grand aumônier ; Talleyrand, grand chambellan ; Berthier, grand veneur ; de Caulaincourt, grand écuyer ; de Ségur, grand maître des cérémonies ; Duroc, grand maréchal du palais.

Déplorable imitation de cette cour de Louis XIV, dont l'oisiveté et les mauvais exemples avaient tant contribué à la décadence de la monarchie française. Ce n'est point avec ces vains étalages d'honneurs et de titres, que l'on constitue les pouvoirs forts et durables ; au contraire, ces brillantes sinécures apparaissent toujours dans l'histoire comme le signe avant-coureur de l'écroulement des empires. Peut-être, dans ses méditations de Sainte-Hélène, Napoléon a-t-il entrevu, mais trop tard, cette cruelle vérité.

Cette cour et les fêtes qui en signalèrent la création ne suffirent pas à Napoléon. Il avait formé la pensée de se faire sacrer à Notre-Dame de Paris par le souverain pontife lui-même. Quelques objections éclatèrent au sein du Conseil d'État : on voyait dans cet acte une faiblesse ; on redoutait la domination du clergé. Napoléon prit la parole : « Messieurs, dit-il, supposez que vous fussiez les ministres du roi d'Angleterre et qu'on vous apprît que le pape passe en ce moment les Alpes pour sacrer l'empereur des Français, regarderiez-vous cela comme un triomphe pour l'Angleterre ou pour la France ? » Cette réplique et surtout le ton d'autorité impérieuse avec lequel elle fut faite, imposa silence à tous les opposants.

Mais il était plus facile de désirer que d'obtenir le voyage du pape à Paris. Napoléon envoya à Rome, en qualité d'ambassadeur, le cardinal Fesch, pour faire des ouvertures à ce sujet. Il le fit suivre d'une lettre au pape, dans laquelle il se disait : « son dévôt fils. »

Après de longues hésitations, le pape se décida enfin à céder au désir de l'empereur, dans l'espoir d'en retirer quelque avantage pour la religion. Mais comme il n'était pas sans inquiétude, il eut soin de laisser à tout événement un acte d'abdication entre les mains du cardinal Consalvi. « Si l'on me retient à Paris, dit-il, on se trouvera n'avoir entre les mains qu'un misérable moine, nommé Barnabé Chiaramonti. »

Le voyage à travers la France ne fut qu'une longue ovation. « J'ai traversé tout un peuple à genoux, » disait le pape. Il arriva ainsi à Fontainebleau, où il rencontra pour la première fois ce terrible empereur, pour lequel il concevait un secret mélange de crainte et d'admiration.

La cérémonie du sacre eut lieu à Notre-Dame le dimanche 2 décembre 1804, avec toute la pompe empruntée à la tradition. Seulement au moment où le pape allait lui placer la couronne sur la tête, Napoléon la prit de ses mains et la posa lui-même. Cet acte d'orgueil peu convenable envers l'auguste vieillard qui avait affronté exprès un voyage long et difficile, ne devait pas contribuer à affermir la couronne sur une tête qui semblait repousser ainsi la main de Dieu.

Le pape n'obtint pas même les compensations

qu'il espérait et qui l'avaient déterminé à se mettre en route. Napoléon refusa de retirer les articles organiques ajoutés subrepticement au Concordat, ainsi qu'on l'a vu; il refusa également de restituer les légations; aussi Pie VII quitta-t-il la France avec un profond sentiment de tristesse, mauvais augure pour ce règne, dont les débuts étaient cependant si brillants.

Napoléon arriva en Italie presque en même temps que le pape, il prit dans la cathédrale de Milan la couronne de fer des rois Lombards et la posa sur sa tête, en disant, suivant la tradition : « Dieu me la donne, gare à qui la touche! » Les couronnes de France et d'Italie se trouvaient ainsi, après plusieurs siècles, réunies de nouveau sur la même tête.

Mais pendant que Napoléon dépensait en fêtes et en représentations magnifiques les premiers jours de sa nouvelle monarchie, un orage menaçant s'amoncelait contre lui sur divers points de l'Europe. Il apprit bientôt à n'en pas douter que l'Angleterre et la Russie avaient formé contre la France une coalition formidable dans laquelle venaient d'entrer l'Autriche et la Suède.

La cause de cette coalition était l'ambition de Napoléon qui devenait pour toutes les cours un sujet d'effroi ; le signal de l'entrée en campagne fut la réunion de Gènes à la France.

Abandonnant aussitôt son projet de descente en Angleterre, et les immenses préparatifs réunis à Boulogne et sur la côte, Napoléon tourna tous ses efforts contre l'Autriche dont les armées se mettaient déjà en mouvement.

Elles avaient pour objectif la citadelle d'Ulm, dont la possession devait leur permettre d'attendre les forces russes. Acculer les Autrichiens sous Ulm avant l'arrivée des Russes, tel fut le plan de Napoléon.

« Soldats, dit-il, aux troupes dans une proclamation, la guerre de la troisième coalition est commencée. L'armée autrichienne a passé l'Inn et violé les traités. Nous ne nous arrêterons plus que nous n'ayons confondu l'orgueil de nos injustes agresseurs. Soldats, votre empereur est au milieu de vous, vous n'êtes que l'avant-garde d'un grand peuple, s'il est nécessaire, il se lèvera tout entier à ma voix pour dissoudre cette ligue nouvelle qu'ont tissue la haine et l'or de l'Angleterre. »

Napoléon exécuta son plan avec sa rapidité ordinaire. On le croyait encore à Boulogne, qu'il arrivait en face d'Ulm avec toute son armée. Pris à l'improviste avant d'avoir reçu le secours qu'il attendait des Russes, le général autrichien Mack fut obligé de capituler le 20 octobre 1805, avec ses vingt-cinq mille hommes.

Quand la nouvelle de ce fait d'armes arriva à Londres, Pitt refusa d'y ajouter foi. « N'en croyez pas un mot, c'est un pur mensonge », dit-il aux personnes qui l'entouraient. « Mais le lendemain, raconte Lord Malmesbury, il entra chez moi avec lord Mulgrave, il était environ une heure et ils apportaient un journal hollandais qui contenait tout au long la capitulation d'Ulm. Ni l'un ni l'autre ne savaient cette langue ; je traduisis l'article de mon mieux, et je vis trop clairement l'effet qu'il produi-

sit sur Pitt, malgré tous les efforts que faisait celui-ci pour le cacher. »

Cependant l'orgueil britannique put trouver un dédommagement dans la victoire remportée le 21 octobre à Trafalgar par l'amiral Nelson. Celui-ci y trouva la mort, mais il détruisit presque complètement la flotte française sous les ordres de l'amiral Villeneuve.

Malgré cet échec sur mer, la route de Vienne était ouverte. Napoléon s'y engagea et arriva sans obstacle sous les murs de cette capitale, dans laquelle il pénétra, presque sans combat, le 13 novembre. L'armée russe et une nouvelle armée autrichienne étaient concentrées dans les environs. Napoléon choisit lui-même son champ de bataille. « Étudiez les plaines d'Austerlitz, dit-il à ses généraux, dans huit jours nous y verrons l'ennemi. » Il réussit en effet à l'y attirer. Dans la soirée qui précéda la bataille, il adressa à ses troupes une proclamation dans laquelle il faisait connaître ses dispositions pour le lendemain. « Les positions que nous occupons sont formidables, disait-il, et pendant que les ennemis marcheront pour tourner ma droite, ils me présenteront le flanc. »

Pendant ce temps les chefs de corps russes et autrichiens délibéraient chez le vieux général Kutusof. C'était le général Weirother qui exposait le plan de la bataille, « Quand il eut fini, je pris la parole, raconte le général Langeron. Tout cela est fort bien, lui dis-je, mais si les ennemis nous préviennent que ferons-nous ? — Le cas n'est pas prévu me répondit-il. Vous connaissez l'audace de Bonaparte ; s'il eût

pu nous attaquer, il l'eût fait aujourd'hui. Je lui suppose un autre projet. Il a éteint ses feux, on entend beaucoup de bruit dans son camp. — C'est qu'il se retire ou qu'il change de position — Kutusof, qui s'était endormi pendant cet entretien, s'étant alors réveillé, nous congédia ; il était près de trois heures du matin. »

Le lendemain, 2 décembre, anniversaire du couronnement, l'action s'engagea dès l'aube entre les 90 mille Austro-Russes et les 70 mille Français. Avec son coup d'œil ordinaire, Napoléon avait deviné que le plan des ennemis consistait à abandonner le plateau de Pratzen qu'ils occupaient, pour descendre dans la plaine, afin de lui couper la route de Vienne. S'emparer de ce plateau dès qu'ils l'auraient abandonné, et par cette manœuvre couper l'armée ennemie en deux, en rejeter une partie dans la plaine et l'autre dans les étangs, tel fut le projet auquel il s'arrêta.

Il l'exécuta de point en point et réussit à débusquer l'ennemi de toutes ses positions. Vers la fin de la journée, le général Langeron, ne put s'empêcher de s'écrier : « J'avais vu déjà quelques batailles perdues ; je n'avais pas l'idée d'une pareille défaite. » Le lendemain dans la proclamation qu'il adressa à ses troupes, Napoléon disait : « Soldats, je suis content de vous. Une armée de cent mille hommes, commandée par les empereurs de Russie et d'Autriche, a été en moins de quatre heures coupée ou dispersée. Ce qui a échappé à votre fer s'est noyé dans les lacs. Quarante drapeaux, cent vingt pièces de canon, vingt généraux, plus de trente mille prisonniers sont le

résultat de cette journée à jamais célèbre... Soldats, il vous suffira de dire : j'étais à la bataille d'Austerlitz, pour que l'on vous réponde : Voilà un brave. »

L'empereur d'Autriche ayant demandé une entrevue à son glorieux vainqueur, les deux monarques se rencontrèrent aux avant-postes sous une tente. « Ce sont là, dit Napoléon, les palais que Votre Majesté me force d'habiter depuis trois mois. — Ce séjour vous réussit assez, lui répondit l'empereur d'Autriche, pour que vous n'ayez pas le droit de m'en vouloir. — Croyez-moi, reprit Napoléon, ne confondez pas votre cause avec celle de l'empereur Alexandre. La Russie seule peut aujourd'hui faire en Europe une guerre de fantaisie. Vaincue, elle se retire dans ses déserts, et vous, vous payez avec vos provinces les frais de la guerre. » L'empereur d'Autriche convint d'un armistice pour lui et son allié, en vue des négociations pour la paix.

Napoléon mit ce temps à profit pour conclure un traité offensif et défensif avec la Prusse. Dès lors tranquille de ce côté, il put imposer à l'Autriche des conditions très dures, trop dures même pour la tranquillité future de l'Europe.

Par la paix de Presbourg, signée le 26 décembre 1805, il exigea les États Vénitiens, l'Istrie, la Dalmatie, qu'il réunit au royaume d'Italie, la Souabe et le Tyrol qu'il réunit au Wurtemberg, et à la Bavière dont les ducs prirent le titre de roi sous sa suzeraineté.

Puis, dominant les cœurs comme il dominait les empires, il contraignit les nouveaux rois de Wurtemberg et de Bavière à donner leurs filles à Jérôme

Bonaparte et à Eugène de Beauharnais. Il faisait ainsi entrer sa propre famille dans les rangs des familles princières de l'Europe. Ce n'était point assez, il voulut lui distribuer les trônes conquis. Il donna la couronne de Naples à son frère Joseph ; celle de Hollande à Louis ; le grand duché de Berg à son beau-frère Joachim Murat, et la principauté de Guastella à sa sœur Pauline.

En s'engageant dans cette voie, Napoléon s'écartait de la modération dont il avait fait preuve jusqu'alors ; il compromettait même la paix qu'il signait. Aussi l'Autriche n'apposa-t-elle sa signature sur le traité qu'avec la secrète pensée de le rompre à la première occasion, et l'archiduc Charles, en licenciant ses troupes, ne put s'empêcher de leur dire : « Reposez-vous, mes enfants, jusqu'à ce que nous recommencions. »

II.

1806-1809.

Difficultés entre la France et la Prusse. — Ouverture des hostilités. — Bataille d'Iéna. — Entrée à Berlin, — Trait de grandeur d'âme de Napoléon. — Le blocus continental. — Entrée à Varsovie. — Bataille d'Eylau. — Prise de Dantzig. — Bataille de Friedland. — Traité de Tilsitt. — Conquête du Portugal. — Confiscation du trône d'Espagne. — Résistance du peuple espagnol.

Le 10 août 1806, le bruit se répandit tout à coup à Berlin que de grandes difficultés venaient de s'élever au sujet du dernier traité conclu entre la France et la Prusse. Plusieurs sujets de contestations avaient surgi : la possession du Hanovre,

l'érection du grand duché de Berg, la présence des troupes françaises en Allemagne.

A Berlin, l'opinion fut bientôt surexcitée. On répétait sur les places publiques : « Ce n'est pas aujourd'hui, mais il y a six mois, la veille ou le lendemain d'Austerlitz, qu'on aurait dû prendre les armes. Peu importe, au surplus, il faut se défendre ou périr, car la France ne ménagera pas plus la Prusse que l'Autriche. D'ailleurs, l'Angleterre et la Russie accourront sans doute au secours de quiconque tiendra tête à Napoléon. »

Celui-ci, de son côté, ne redoutait pas la guerre et ne cherchait qu'un prétexte, mais, suivant son habitude, il affectait de désirer la paix. Aussi écrivit-il à son ambassadeur : « Nous avons été trompés trop de fois. Il faut des faits : que la Prusse désarme et les Français repasseront le Rhin, mais point avant. » Ne croyant point à ces projets pacifiques, et cédant d'ailleurs au sentiment national, Frédéric-Guillaume, au lieu de désarmer, pressa les préparatifs militaires. Chaque jour de nouveaux régiments traversaient Berlin et la foule les accompagnait, en chantant des airs patriotiques et en répétant des provocations contre la France. Enfin, le roi lui-même vint se mettre à la tête de son armée, prêt à pénétrer en Saxe. C'était une déclaration de guerre.

La Prusse ne pouvait espérer quelque chance de succès qu'en se repliant successivement derrière l'Elbe, l'Oder et la Vistule, afin de faciliter sa jonction avec les Russes. Là, dans les plaines froides et boueuses de la Pologne, elle réussirait peut-être à accabler les Français fatigués par une longue marche

et usés par une foule de petits combats. Au lieu de suivre cette tactique, l'armée prussienne, sous les ordres du vieux duc de Brunswick et forte de 180 mille hommes, se porta au-devant de Napoléon, qui s'avançait à travers la Franconie, à la tête de 190 mille soldats déjà vainqueurs de toutes les armées de l'Europe. « Voilà une extravagance dont je ne les croyais pas capables, » s'écria Napoléon en apprenant cette marche en avant.

Sans leur donner le temps de se reconnaître, il se jeta entre l'armée prussienne et Berlin, et le 14 octobre 1806, les obligea d'accepter la bataille à Iena. Elle fut désastreuse pour les Prussiens qui perdirent, outre le duc de Brunswick, 13 généraux, 20,000 hommes, 60 drapeaux, et presque toute leur artillerie. Le même jour, à quelques lieues de là, Davout fit subir un véritable désastre à une autre division de l'armée prussienne dans les plaines d'Auerstadt. « Il ne se réunira que des débris de leur armée, » dit Napoléon à la suite de cette double défaite.

Il arriva lui-même sans obstacle à Postdam, où il prit l'épée du grand Frédéric et sa ceinture. « J'aime mieux cela que vingt millions, dit-il. Je l'enverrai à mes vieux soldats de la guerre de Hanovre ; cela restera à l'Hôtel-des-Invalides. » Quelques jours après, il entrait en triomphe à Berlin. Le prince de Hatzfeld, gouverneur civil de la ville, étant venu au-devant de lui pour lui présenter les magistrats : « Ne paraissez pas devant moi, lui dit-il, je n'ai pas besoin de vos services, retirez-vous dans vos terres. » Sur ces entrefaites, on intercepta une lettre dans laquelle le prince ren-

dait compte au roi de Prusse de la situation de l'armée française autour de Berlin. Napoléon ordonna aussitôt de le traduire devant une commission militaire, pour y être jugé comme traître et espion. Sa résolution paraissait irrévocable, lorsque la femme du malheureux prince, déjà grosse de plusieurs mois, réussit à arriver jusqu'à lui. Elle se jeta à ses genoux. « C'est bien l'écriture de votre mari, » lui dit Napoléon en lui montrant la lettre. La malheureuse ne répondit que par ses sanglots. Un violent combat se livrait dans l'âme de l'empereur ; enfin, il reprit avec une visible émotion : « Madame, jetez au feu cette lettre, et je ne serai plus assez puissant pour faire mourir votre mari. » Noble trait de grandeur d'âme qui honore celui qui sut l'accomplir.

La conquête si rapide de la monarchie prussienne, en exaltant aux yeux de Napoléon sa propre puissance, lui fit former le dessein d'atteindre dans l'Angleterre le centre de toutes les intrigues européennes dirigées contre lui. Il ne s'agissait de rien moins, suivant son expression, que de « vaincre la mer par la terre, » en fermant à la puissante nation maritime tous les ports de l'Europe. La proclamation de ce gigantesque *blocus continental*, partie de Berlin même, fut un coup de foudre pour la Grande-Bretagne qui se voyait ainsi affamée dans son île. Mais cette mesure, arme à double tranchant, en entravant le commerce du monde, devait être aussi funeste au continent qu'à l'Angleterre.

Après avoir porté au plus redoutable de ses adversaires ce coup terrible, Napoléon se retourna vers un nouvel ennemi qui accourait du fond des solitudes

de l'Europe Orientale. La Russie, ralliant les débris des forces prussiennes, s'avançait en effet vers la Vistule, pour disputer au vainqueur le fruit de sa victoire.

Sans perdre un instant, Napoléon se dirigea avec l'aile droite de son armée vers la Pologne, où il était toujours sûr de trouver des alliés contre les Prussiens et les Russes. « L'armée est entrée dans Varsovie, écrivit-il dans un bulletin daté du 1er décembre. Il est difficile de peindre l'enthousiasme des Polonais. Notre entrée était un triomphe. L'amour de la patrie et le sentiment national est non-seulement conservé en entier dans le cœur du peuple, mais il y a été retrempé par le malheur. Les plus riches sortent de leurs châteaux pour venir demander à grands cris le rétablissement de la nation et offrir leurs enfants, leur fortune et leur influence. Déjà ils ont partout repris leur ancien costume, leurs anciennes habitudes. »

Napoléon quitta Varsovie le 30 janvier et marcha vers le Nord, où Russes et Prussiens avaient pris leurs quartiers d'hiver. Il les rencontra à Eylau le 8 janvier 1807. La bataille se prolongea pendant toute la journée et fut disputée de part et d'autre avec un égal acharnement. Cependant l'avantage resta aux Français, qui demeurèrent maîtres d'un terrain jonché de cadavres.

Les Russes s'étant retirés derrière la Prégel, Napoléon s'établit à Finkinstein, d'où il prépara le siège de Dantzich. Mais son armée avait cruellement souffert : « Officiers d'état-major, colonels, officiers, écrivit-il à son frère Joseph, ne se sont pas désha-

billés depuis deux mois et quelques-uns depuis quatre ; j'ai été moi-même quinze jours sans ôter mes bottes. Nous sommes au milieu de la neige et de la boue, sans vin, sans eau-de-vie, sans pain, mangeant des pommes de terre et de la viande, faisant de longues marches et contre-marches, sans aucune espèce de douceurs, et nous mettant à la baïonnette et sous la mitraille ; très souvent les blessés, sont obligés de s'évacuer en traîneau, en plein air, pendant cinquante lieues. Après avoir détruit la monarchie prussienne, nous nous battons contre le reste de la Prusse, contre les Russes, les Kalmouks les Cosaques et les peuplades du Nord, qui envahirent jadis l'empire romain ; nous faisons la guerre dans toute son énergie et son horreur. »

La prise de Dantzich le 26 mai, après un siège de deux mois, et le retour du printemps permirent à Napoléon de reprendre l'offensive. Se placer entre Kœnigsberg et les Russes, afin de leur couper la retraite, tel était son projet. Dès que le général russe Benningsen s'en aperçut, il hâta sa marche vers Kœnigsberg ; mais sans lui donner le temps d'affectuer son mouvement, Napoléon le rejoignit à l'improviste à Friedland au moment ou il entreprenait de franchir la rivière de l'Alle.

« C'est aujourd'hui le 14 juin, dit-il aux soldats, c'est l'anniversaire de Marengo, c'est un jour heureux pour nous. » Déjà la division Oudinot était sérieusement engagée. Tout à coup ce général accourt avec son habit percé de balles. « Hâtez-vous, sire, dit-il à l'empereur, mes grenadiers n'en peuvent plus ; mais donnez-moi un renfort et

je jetterai tous les russes à l'eau. » La journée était très avancée plusieurs généraux proposèrent de remettre la bataille au lendemain. « Non, s'écria Napoléon, on ne surprend pas deux fois l'ennemi en pareille faute. » Puis s'adressant à Ney et lui montrant les ponts de Friedland et la masse des Russes qui s'y portaient : « Voilà le but, lui dit-il, pénétrez dans cette masse épaisse, quoi qu'il puisse vous en coûter; entrez dans Friedland, prenez les ponts et ne vous inquiétez pas de ce qui pourra se passer à droite, à gauche, ou sur vos derrières. L'armée et moi sommes là pour y veiller, »

Ney obéit; après quelques résistances il parvint à enfoncer les premières lignes de l'armée Russe. Napoléon qui attendait ce moment ordonna alors au reste des troupes d'attaquer en même temps. Acculés au coude de la rivière, voyant les ponts qui auraient pu leur ouvrir un passage brûlés par les Français, les malheureux russes préférèrent se noyer que de se rendre. Ceux qui purent se frayer une voie à travers nos lignes ne s'arrêtèrent que lorsqu'ils se virent à l'abri derrière le Niemen.

La bataille avait duré jusqu'à dix heures et demie du soir; elle avait coûté aux Russes 80 bouches à feu et 25 mille tués, blessés ou noyés. Jamais Napoléon n'avait remporté une plus complète victoire. Voulant profiter de son avantage, il poursuivit l'ennemi jusqu'à Tilsitt. Mais là, il fut arrêté par des propositions de paix de l'empereur Alexandre auquel la défaite de Friedland avait enfin ouvert les yeux. Napoléon qui avait ses vues sur la Russie s'empressa d'accueillir favorablement ces ouvertures pacifiques.

Il fut convenu que les deux souverains se rencontreraient au milieu du Niémen sur une barque.

« Pourquoi nous faisons-nous la guerre se dirent-ils ? en s'abordant après s'être embrassés. « Si vous en voulez à l'Angleterre et rien qu'à elle, ajouta Alexandre, nous serons facilement d'accord, car j'ai à m'en plaindre autant que vous. » Napoléon insinua alors habilement que le véritable intérêt de la Russie était de s'allier à la France afin de dominer avec elle en Orient et en Occident. Le jeune souverain fut touché des avances de son tout puissant vainqueur. D'ailleurs celui-ci ne demandait aucun sacrifice à la Russie, dont il désirait l'alliance pour faire contrepoids à la coalition Anglo-Continentale.

La Prusse seule paya les frais de la guerre ; elle perdit au traité de Tilsitt, les provinces situées à la gauche de l'Elbe qui formèrent avec le grand duché de Hesse, un royaume de Westphalie au profit de Jérome Bonaparte, (8 juillet 1807).

Pendant que Napoléon allait ainsi vaincre au fond de leurs steppes les puissances du Nord, un petit peuple du Midi osait résister à ses ordres. Seul, dans toute l'Europe, le Portugal avait refusé de fermer ses ports à l'Angleterre en exécution du blocus continental. Dès qu'il eut signé le traité de Tilsitt, Napoléon s'occupa de briser cette courageuse opposition : il prononça la déchéance de la maison de Bragance, et fit envahir le Portugal par vingt-sept mille hommes conduits par Junot. En quelques semaines le pays fut complétement conquis.

Une autre entreprise aussi injustificable préoccupait Napoléon : il avait formé le projet de chasser

les Bourbons de tous les trônes de l'Europe et de les remplacer par des Bonapartes. Déjà il les avait expulsés du trône de Naples; restait celui d'Espagne occupé par le faible Charles IV.

Depuis longtemps ce malheureux monarque, placé sous l'influence de son conseiller intime, le prince de la Paix était en mésintelligence avec son fils Ferdinand, prince des Asturies. Le différend s'étant accru, il se décida à faire arrêter Ferdinand et s'empressa même de faire part de cet événement à Napoléon : « Je prie votre Majesté, lui disait il, de m'aider ici de ses lumières et de ses conseils. »

C'était fournir bien témérairement à son plus mortel ennemi le prétexte qu'il cherchait depuis longtemps. Sous couleur de ramener la paix dans la famille royale, Napoléon fit marcher sur Madrid une armée commandée par Murat. « Tenez de bons propos, lui dit-il comme instruction. Rassurez le roi, le prince de la Paix, le prince des Asturies, la reine. Le principal est d'arriver à Madrid, d'y reposer vos troupes et d'y refaire vos vivres. Dites que je vais arriver afin de conseiller et d'arranger les affaires; surtout ne commettez aucune hostilité à moins d'y être obligé; il serait dangereux de trop effaroucher ces gens-là. »

Les affaires allèrent aussi vîte que pouvait le désirer Napoléon. Celui-ci ayant réussi par une manœuvre habile, mais peu loyale, à attirer auprès de lui à Bayonne le roi d'Espagne et son fils, il arracha à l'un et à l'autre un acte d'abdication.

Leur successeur était déjà désigné. Le 10 Mai 1808, Napoléon écrivit à son frère Joseph, roi de Naples :

« Le roi Charles me cède tous ses droits à la couronne d'Espagne. C'est à vous que je la destine, je désire donc qu'immédiatement après avoir reçu cette lettre, vous laissiez la régence à qui vous voudrez et que vous partiez pour Bayonne. » Étrange illusion qui faisait croire à Napoléon qu'on pouvait ainsi disposer arbitrairement des couronnes et fonder des empires durables selon les caprices d'une volonté inflexible. Il ne comprenait pas que tout cet édifice était factice et croûlerait au premier revers.

Il était plus facile en effet de disposer de la couronne d'Espagne que d'en prendre possession. Lorsque Joseph arriva à Madrid tout le pays était en insurrection. « Le fait est, écrivit-il à Napoléon le 12 juillet, qu'il n'y a pas un Espagnol qui se montre pour moi, excepté le petit nombre de personnes qui voyagent avec moi. Les autres, arrivés ici se sont cachés épouvantés par l'opinion unanime de leurs compatriotes. » Il ajoutait ailleurs : « Il me faut encore cinquante mille hommes de vieilles troupes et cinquante millions; dans un mois, il me faudra cent mille hommes et cent millions. » Il fallut plus encore. Contraint de s'éloigner de Madrid et de se replier derrière l'Ebre devant la résistance des populations et à la suite de la capitulation de Baylen, il dut appeler Napoléon lui-même à son secours.

Celui-ci accourut avec une nombreuse armée, franchit les Pyrénées, pénétra jusqu'à Madrid et réussit à replacer son frère sur le trône. Mais toutes ces victoires ne parvenaient pas à consolider cette royauté chancelante. Joseph le comprenait mieux que personne. « J'ai tout le monde contre moi, écrivait-il,

tout le monde sans exception. » Il aurait bien voulu échanger ce malheureux trône d'Espagne contre son ancienne royauté de Naples; mais il n'était plus temps, Napoléon venait de conférer ce dernier titre à son beau-frère Murat.

La conquête de l'Espagne, conséquenee de l'insatiable ambition de Napoléon, ouvrait pour lui, sinon encore la période des défaites, du moins le commencement des grandes fautes politiques qui devaient peu à peu précipiter l'effrondement de cet empire gigantesque mais éphémère.

A peine venait-il de ramener son frère à Madrid, qu'il reçut de mauvaises nouvelles de France. Il dut revenir en toute hâte à Paris où sa présence était absolument nécessaire.

III

1808-1810

Dispositions hostiles de l'Autriche. — Ouverture des hostilités. — Entrée à Vienne. — Batailles d'Essling et de Wagram. — Traité de Vienne. — Le divorce. — Napoléon épouse Marie-Louise.

En arrivant à Paris, Napoléon put se convaincre que les rapports qu'il avait reçus n'étaient pas exagérés. A l'intérieur, les esprits commençaient a être vivement inquiets de ces guerres continuelles qui épuisaient le pays en hommes et en argent ; on ne craignait plus de le dire tout haut malgré le silence imposé à tous. A l'extérieur, si Napoléon se croyait tranquille du côté de l'em-

pereur de Russie avec lequel il avait eu une nouvelle entrevue à Erfurt quelques mois auparavant, il n'en était pas de même du côté de l'Autriche. Cette puissance, croyant trouver dans la guerre d'Espagne une occasion de venger enfin ses revers passés, faisait de grands armements et intriguait activement auprès de toutes les cours de l'Europe.

Dès son arrivée à Paris, Napoléon, avec sa hauteur ordinaire, fit connaître son ultimatum aux ambassadeurs des diverses puissances : « Il paraît, leur dit-il, que ce sont les eaux du Léthé et non celles du Danube qui coulent à Vienne et qu'on y oublie les leçons de l'expérience. Il en faut de nouvelles ; on les aura et cette fois terribles, j'en réponds. Ou l'Autriche désarmera sur le champ ou elle aura à subir une guerre de destruction. Si elle désarme, je remettrai moi-même l'épée dans le fourreau, car je n'ai envie de la tirer qu'en Espagne et contre les Anglais. Sinon, la lutte sera immédiate et décisive et telle que l'Angleterre n'aura plus à l'avenir d'alliés sur le continent. »

S'il était vrai que Napoléon ne voulait pas en ce moment la guerre avec l'Autriche, il n'était pas moins vrai qu'il l'avait rendue inévitable par les dures conditions faites à cette puissance lors de la paix de Presbourg, par ses remaniements arbitraires de la carte de l'Europe et par ses armements continuels. D'ailleurs, on commençait à trouver son joug pesant : il ne suffit pas de savoir vaincre; il faut encore être modéré dans la victoire.

L'arrestation d'un courrier français par les Autrichiens, fut le signal des hostilités. Le plan de l'ar-

chiduc Charles d'Autriche était de surprendre les Français avant leur concentration, en traversant le Danube entre Ratisbonne et Donauwerth. Mais Napoléon ne lui en donna pas le temps : il arriva sur le théâtre des opérations, tandis qu'on le croyait encore en France, concentra rapidement à Abensberg les corps des maréchaux Davout et Massena, qui se trouvaient, l'un à Ratisbonne, l'autre à Augsbourg, battit l'ennemi à Tangen, le 12 avril, à Abensberg le 20, à Echmuhl le 22, le rejetta en Bohême et s'empara de Ratisbonne.

La route de Vienne était ouverte. Napoléon arriva le 10 mai sous les murs de cette capitale et y pénétra après une courte résistance.

L'archiduc Charles occupait la rive gauche du Danube, en face de l'île de Lobau ; pour parvenir jusqu'à lui, il fallait franchir ce fleuve très large en cet endroit. C'était une opération difficile en présence d'une armée de cent mille hommes. Les premiers bataillons débouchaient à peine dans les plaines d'Essling le 20 mai, quand l'archiduc Charles les assaillit à l'improviste ; pour comble de malheur, une crue du Danube et la rupture du grand pont vint arrêter le passage des hommes et des munitions. Dans cette extrémité, le major-général Berthier qui se trouvait engagé sur la rive gauche écrivit à la hâte au maréchal Davout au milieu même de la bataille : « L'interruption du pont nous a empêché de nous approvisionner. A dix heures nous n'avions plus de munitions : l'ennemi s'en est aperçu et a remarché sur nous. 200 bouches à feu, auxquelles depuis dix heures nous ne pouvions répondre, nous ont

fait beaucoup de mal. Dans cette situation, raccommoder les ponts, nous envoyer des munitions et des vivres, faire surveiller Vienne est extrêmement important. »

Malgré tous ses efforts, l'archiduc Charles ne put rejetter dans le Danube la poignée de braves qui lui tenait tête, et ceux-ci, grâce à la bravoure de Massena et de Lannes, purent se replier dans l'île de Lobau, non sans avoir éprouvé des pertes considérables. Lannes même paya son courage de la vie. Quand Napoléon aperçut sur une litière son vieux compagnon d'armes auxquel un boulet avait fracassé les genoux, il le serra tristement dans ses bras. « Vous allez perdre, lui dit le blessé, celui qui fut votre meilleur ami et votre fidèle compagnon d'armes. Vivez et sauvez l'armée. » D'après une autre version, le mourant aurait amèrement reproché à l'empereur son ambition démesurée.

Malgré le découragement de ses officiers, Napoléon conserva encore assez de calme pour prendre rapidement les dispositions les plus propres à réparer ce désastre. Il fit refaire de nouveaux ponts plus solides que les premiers, concentra autour de Vienne les armées d'Italie et de Dalmatie, fortifia l'île de Lobau, amassa des approvisionnements et, quand tout fut prêt, donna l'ordre, dans la nuit du 5 au 6 juillet, de franchir de nouveau le fleuve dans la direction de Wagram.

A la pointe du jour, l'archiduc s'apercevant du mouvement et croyant n'avoir affaire qu'aux premiers détachements, dit à son frère l'empereur : « J'en laisse passer une partie ; pour les jeter dans

le fleuve ! — Soit, répondit l'empereur, mais n'en laissez pas passer un trop grand nombre. » La plus grande partie de l'armée avait défilé, quand il songea à s'opposer au passage. Ce retard valut à l'Autriche une défaite presque comparable à celle d'Iéna ou d'Austerlitz, qui lui coûta vingt-quatre mille hommes tués ou blessés, et treize mille prisonniers.

Réduite à demander de nouveau la paix, l'Autriche ne l'obtint que moyennant d'énormes sacrifices : cession à la France de l'Illyrie, d'une portion de la Carinthie et de la Hongrie ; à la Saxe, de la Gallicie occidentale ; à la Russie de la Gallicie orientale. Tel fut le traité de Vienne.

Ce dernier succès, décida Napoléon à un acte auquel il songeait depuis longtemps.

L'archichancelier Cambacerès eut le premier la confidence. « J'ai résolu, lui dit-il, de me séparer de Joséphine, dont je n'espère plus d'héritier, pour m'allier à une des familles régnantes. » En même temps, il fit dire au Tsar, par son ambassadeur : « Sire, j'ai lieu de penser que l'empereur, pressé par toute la France, se dispose au divorce. Puis-je mander qu'on peut compter sur votre sœur. Que V. M. y pense deux jours et me donne franchement sa réponse. »

Comme la réponse se faisait attendre, et que, d'autre part la cour de Vienne, désireuse de flatter son vainqueur, lui faisait des avances, Napoléon se décida à écouter les offres qui lui venaient de l'Autriche et à accepter la jeune archiduchesse Marie-Louise.

Mais la difficulté capitale était d'arracher à la

malheureuse Joséphine un sacrifice aussi cruel et d'obtenir le consentement de l'Église. La scène dans laquelle Napoléon annonça à son épouse qu'il allait se séparer d'elle fut déchirante ; mais enfin celle-ci se soumit à la volonté impérieuse qui brisait ainsi son bonheur.

Restait l'autorité ecclésiastique. Après avoir examiné la question, sept évêques réunis à cet effet déclarèrent que le mariage ayant été contracté sans consentement suffisant, en l'absence de témoins et du curé de la paroisse était nul en droit canon. Il fut donc cassé, malgré l'opinion formulée par le cardinal Fesch et sans qu'on ait obtenu le consentement du pape.

Les fêtes données à l'occasion du mariage rappelèrent par leur magnificence celles du couronnement. Le 2 avril, Napoléon, au milieu d'un innombrable cortége de maréchaux et de grands dignitaires, fit avec l'héritière des empereurs, son entrée solennelle dans Paris par l'arc de triomphe de l'Étoile. La bénédiction nuptiale fut donnée aux Tuileries. Les jours suivants se passèrent en fêtes splendides.

Tous ceux qui ne jugent les événements que d'après les faits extérieurs purent se laisser aller à l'espérance d'un brillant avenir ; mais les esprits réfléchis et observateurs se montrèrent moins confiants : sous ces apparences de grandeur, ils entrevoyaient, mal dissimulés, les signes précurseurs d'une gigantesque catastrophe.

CHAPITRE III

PÉRIODE DE REVERS

L'Empire

1809-1814

Symptômes de faiblesse et de dissolution de l'empire. — Centralisation excessive. — Appel à l'autorité morale. — Confiscation des Etats de l'Eglise. — Enlèvement du pape. — Réunion d'un concile. — Pie VII prisonnier à Savone.

I.

1809-1811.

En traversant les Alpes, Napoléon avait dit un jour à un de ses lieutenants : « Vous croyez que c'est quelque chose de bien grand d'être empereur des français et roi d'Italie? je ne me fais pas d'illusion ; je suis l'instrument de la Providence, qui me conservera tant qu'elle aura besoin de moi, cela passé elle me brisera comme verre. »

Napoléon, en effet, n'apercevait que trop combien était peu solide l'édifice qu'il élevait. Tandis que les vieilles monarchies, si souvent vaincues par lui, restaient debout malgré leurs défaites, parce qu'elles s'appuyaient sur l'amour des peuples et sur des traditions séculaires, il sentait au contraire, qu'au premier revers, son gigantesque mais éphémère empire s'écroulerait tout entier. « Si je n'eusse vaincu

à Austerlitz, dit-il dans ses Mémoires, j'allais avoir toute la Prusse sur les bras. Si je n'eusse triomphé à Iena, l'Autriche et l'Espagne se déclaraient sur mes derrières. Si je n'eusse battu à Wagram, j'avais à craindre que la Russie ne m'abandonnât, que la Prusse ne se soulevât, et les Anglais étaient déjà devant Anvers. »

A l'intérieur, les causes de faiblesse n'étaient pas moins visibles. La concentration de tous les pouvoirs, de toutes les forces vives de la nation, commencée par Louis XIV, avait été encore exagérée par Napoléon. Les *départements* n'avaient de vie que par la capitale ; il n'y avait dans l'État d'autre volonté que celle de l'empereur. On demandait un jour à Sieyès ce qu'il pensait : « Je ne pense rien, » répondit-il. Napoléon, en effet, pensait et agissait pour tout le monde.

Le résultat d'une pareille *centralisation* fut de produire tout d'abord les apparences de la prospérité et de la force : des routes furent ouvertes, des canaux creusés, des arsenaux et des manufactures établis ; les ports de Boulogne, du Havre, de Dieppe, de Calais, de Dunkerque furent agrandis, un grand nombre de villes embellies.

Le souverain avait sur tous les points du territoire une multitude d'agents pour exécuter sa volonté ; toutes les anciennes autonomies communales et provinciales ayant été détruites, cette volonté ne rencontrait aucun obstacle et forçait partout l'obéissance. La police était devenue une institution.

Mais ce n'était là qu'une vie factice, parce qu'elle se résumait en un seul homme. Les productions lit-

téraires se faisaient de commande comme tout le reste. Les auteurs qui refusaient d'écrire autre chose que les louanges du maître étaient disgraciés ou bannis.

Une simple femme, Mme de Staël, parut au vainqueur de l'Europe une menace pour son trône, il l'exila. « Tant que je vivrai, dit-il, elle ne viendra pas à Paris. Le règne des intrigants est passé; il faut de la subordination, il faut respecter l'autorité, parce que l'autorité vient de Dieu. »

Napoléon commençait à comprendre que les principes révolutionnaires qui font venir l'autorité du nombre n'étaient pas suffisants pour gouverner les hommes, Aussi avait-il introduit dans le catéchisme un chapitre spécialement consacré à prescrire l'obéissance au souverain au nom de Dieu lui-même.

D. « Quels sont les devoirs des chrétiens à l'égard des princes ?

R. « Les chrétiens doivent aux princes qui les gouvernent et nous devons en particulier à Napoléon Ier notre empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'empire et de son trône ; nous lui devons encore des prières ferventes pour son salut et pour la prospérité temporelle de l'État.

D. « Que doit-on penser de ceux qui manqueraient à leurs devoirs envers notre empereur ?

R. « Selon l'apôtre saint Paul, ils résisteraient à l'ordre établi de Dieu même et se rendraient dignes de la damnation éternelle.

Malheureusement lorsque le respect et les tradi-

tions d'obéissance sont sortis des mœurs, il faut de longues années et de cruelles expériences pour les y ramener.

D'ailleurs Napoléon lui-même ne donnait pas l'exemple de ce respect qu'il exigeait impérieusement pour sa personne. Sous prétexte de stratégie, il fit occuper les États pontificaux et enjoignit au pape d'entrer avec lui dans une ligue offensive et défensive. Pie VII répondit qu'étant le père de tous, il ne pouvait se déclarer l'ennemi de personne et refusa d'obéir.

Habitué à voir les plus hautes têtes s'incliner devant lui, Napoléon s'étonna de la résistance de ce vieillard désarmé : « Quelle est l'insolence de ces prêtres, disait-il ; ils se réservent dans le partage de l'autorité l'action sur l'intelligence, sur la partie la plus noble de l'homme et ils prétendent me réduire à n'agir que sur le corps : à eux l'âme, à moi le cadavre. »

Pour en finir avec cette autorité spirituelle qui seule entre toutes, osait lui résister, il fit publier à Rome même un décret de confiscation des États de l'Église.

« Je me précipitai soudain dans l'appartement du pape, raconte le cardinal Pacca, et en nous abordant nous prononçâmes tous les deux ces paroles du rédempteur : *Consummatum est!* Quelques minutes après mon neveu m'apporta une copie du décret impérial. Observant attentivement le pape, aux premières paroles, je vis de l'émotion sur son visage et les signes d'une trop naturelle indignation. Peu à peu il se remit et il écouta la lecture avec beaucoup

de tranquillité et de résignation.» Cependant le pontife cédant au sentiment de compassion paternelle que, malgré tout, il conservait encore pour Napoléon, hésitait à fulminer la bulle d'excommunication. « Élevez vos yeux au ciel, Très-Saint Père, lui dit alors le cardinal, puis donnez vos ordres et soyez assuré que ce qui sortira de votre bouche sera la volonté de Dieu. — Eh bien, donnez cours à la bulle, s'écria le pape, après un instant de recueillement ; mais que ceux qui exécuteront vos ordres prennent bien garde, car s'ils étaient découverts ils seraient fusillés, et j'en serais inconsolable. »

Le lendemain, des mains inconnues et dévouées affichèrent à la porte de St-Pierre et de la plupart des églises de Rome, la bulle d'excomunication contre tous les auteurs et complices des actes de violence contre le domaine de St-Pierre.

Napoléon avait prévu ce coup qu'il redoutait et il avait donné ses instructions. « Si le pape, y disait-il, prêche la révolte et veut se servir de l'immunité de sa maison pour faire imprimer des circulaires, on doit l'arrêter. »

L'ordre fut ponctuellement exécuté par surprise dans la nuit du 5 au 6 juillet 1809. Le général Radet eut recours, pour arrêter dans le Quirinal le vénérable pontife, à un aussi grand déploiement de troupes que s'il se fut agi d'escalader une forteresse imprenable. Tant la force morale a de puissance, même lorsqu'elle semble abandonnée de tout secours matériel !

Jeté dans une voiture, le pape fut emmené à Savone et retenu étroitement prisonnier.

Le but secret de Napoléon était de réunir sous sa main le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, à l'exemple de la Russie, de l'Angleterre et de la Turquie.

Pour triompher de la résistance du pape, il s'arrêta à l'idée de convoquer de sa propre autorité un concile des évêques de l'empire. Il espérait imposer ses volontés à l'assemblée et se faire attribuer l'institution des évêques.

L'Assemblée s'ouvrit le 17 juin 1811. Dès la première séance, on put prévoir la direction que prendraient les esprits, d'après le texte même du serment que prêta le président du concile, le cardinal Fesch. « Je jure, dit-il, une véritable obéissance au Pontife romain, successeur de saint Pierre, prince des apôtres, et vicaire de Jésus-Christ. » Cet acte de soumission au pape qu'il retenait captif, indisposa vivement Napoléon. Mais sa colère éclata ouvertement, lorsque le cardinal lui communiqua la décision des évêques, qui déclaraient ne pouvoir rien faire sans connaître les intentions du pape. « Encore de la théologie, s'écria t-il en s'adressant à son oncle qui essayait de lui faire entendre raison ; taisez-vous, vous êtes un ignorant. En six mois j'en veux savoir autant que vous ; je n'aurai pas le dessous, je casserai le concile et tout sera fini, je me déclarerai compétent, suivant l'avis des philosophes et des jurisconsultes. Les préfets nommeront les curés, les chapitres et les évêques. Si le métropolitain ne veut pas les instituer, je fermerai les séminaires et la religion n'aura plus de ministres. »

Puis, voulant effrayer le concile, il fit arrêter et

enfermer à Vincennes les évêques de Gand, de Troyes et de Tournay, les plus dévoués au Saint-Siège. En même temps, il répandit le bruit que le pape acceptait toutes les conditions qu'il avait proposées.

Ce mensonge, joint à la terreur qui pesait sur l'Assemblée entraîna un vote favorable. L'archevêque de Bordeaux, Mgr D'Aviau, et une quinzaine d'évêques eurent seuls le courage de protester contre cet inqualifiable abus de la force.

Cependant le pape était toujours prisonnier à Savone, répondant invariablement à toutes les propositions de l'empereur : « Laissez-moi mourir digne des maux que j'ai soufferts. » Il devait souffrir encore, mais cette persécution dirigée contre le successeur de saint Pierre ne devait pas porter bonheur à Napoléon.

II.

1811-1812.

Défiance réciproque de la France et de la Russie. — La cour plénière de Dresde. — Déclaration de guerre à la Russie. — Retraite de l'armée russe. — Bataille de la Moskowa. — Le gouverneur Rostopchine. — Il fait incendier Moscou. — Désastreuse retraite de l'armée française. — Napoléon précipite son retour. — Conspiration du général Malet. — Sombres prévisions de Napoléon.

En 1811, au moment où il envoyait le comte de Lauriston remplacer à Saint-Pétersbourg M. de Caulaincourt, en qualité d'ambassadeur, Napoléon écrivait au Tsar : « Je reçois chaque jour des nouvelles de Russie qui ne sont pas pacifiques. On a

tant répété à Votre Majesté que je lui en voulais, que sa confiance en a été ébranlée. Les Russes quittent une frontière où ils sont nécessaires pour se rendre sur un point où Votre Majesté n'a que des amis. Cependant j'ai dû penser aussi à mes affaires, et j'ai dû me mettre en mesure. Le contre coup de mes préparatifs portera aussi Votre Majesté à accroître les siens, et ce qu'elle fera, m'obligera à faire de nouvelles levées, et tout cela pour des fantômes ! Je serai le premier à désarmer, si Votre Majesté veut revenir à la même confiance. »

On voit par cette lettre, combien, depuis le traité de Tilsitt les relations entre Alexandre et Napoléon s'étaient peu à peu refroidies. Ce dernier reprochait à l'empereur de Russie de ne pas observer assez rigoureusement le *blocus continental*, et il lui en voulait de son attitude douteuse pendant la guerre d'Autriche ; le Tsar, de son côté, regrettait peut-être de s'être lié si étroitement à la fortune de la France. Ces divers motifs avaient provoqué de part et d'autre les armements auxquels faisait allusion la lettre de Napoléon.

Cependant, le Tsar se défendait de vouloir la guerre, et il était sincère. « Vous prétendez que j'arme, dit-il à M. de Caulaincourt, je suis loin de le nier. Mais je ne l'ai fait que lorsque des avis sûrs m'ont appris qu'on mettait Dantzick en état de défense, que les troupes du maréchal Davout s'accroissaient, et se concentraient, que les Polonais, les Saxons avaient ordre de se tenir prêts. Croyez-moi, je ne veux pas la guerre. Ma nation, quoique blessée des allures de votre empereur à mon égard, quoique

alarmée de vos empiètements, de vos projets sur la Pologne, ne veut pas plus la guerre que moi, car elle en sait le danger; mais attaquée, elle ne reculera point. »

Quelques jours après, on apprit à Saint-Pétersbourg, qu'un héritier, le roi de Rome, venait de naître à Napoléon. L'ambassadeur français voulut donner une grande fête à cette occasion, et il comptait bien sur la présence du Tsar. Mais celui-ci s'en expliqua avec une cordiale franchise : « Tenez, lui dit-il, ne m'invitez pas, car je serai obligé de refuser, ne pouvant aller danser chez vous lorsque deux cents mille français marchent vers mes frontières. Je prétexterai une maladie, mais je vous enverrai toute ma cour, car je veux que votre fête soit brillante. Votre successeur arrive, peut-être m'apportera-t-il quelque chose de rassurant; alors je prodiguerai à votre maître, les témoignages d'amitié les plus significatifs. »

M. de Lauriston n'apportait que des paroles vagues, destinées à gagner du temps, et à endormir le Tsar. Évidemment, Napoléon voulait la guerre. Cette disposition était d'autant plus malheureuse, qu'en Espagne, le roi Joseph, après avoir livré au duc de Vellington, la bataille indécise de Talaveyra, ne pouvait réussir à s'affermir sur son trône, et que la meilleure partie de nos troupes étaient employées dans la Péninsule à réprimer des insurrections sans cesse renaissantes.

Sans s'arrêter à ces considérations, Napoléon se décida à se mettre en route pour Dresde, le 10 mai 1812. Avant d'ouvrir les hostilités, il voulait tenir

dans cette ville une sorte de cour plénière des rois de l'Europe, afin de mieux attester sa puissance. L'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, une foule de petits souverains s'y rendirent, comme pour reconnaître publiquement leur vassalité.

Les fêtes furent splendides en apparence, mais au fond des cœurs s'agitaient de tristes pressentiments, et grondaient de sourdes colères contre le maître impérieux qui, depuis dix ans, traitait l'Europe en pays conquis. Enfin, le 29 mai, Napoléon se sépara de sa jeune femme, qui l'avait accompagné jusque-là et se mit en route vers le Niemen, où l'armée commençait à se concentrer. Arrivé sur les bords de ce fleuve, il déclara officiellement la guerre à la Russie, et rédigea une proclamation à l'armée, dans laquelle on lisait : « A Tilsitt, la Russie a juré une éternelle alliance à la France, et la guerre à l'Angleterre. Elle viole aujourd'hui ses serments... La Russie est entraînée par la fatalité, ses destins doivent s'accomplir. Marchons donc en avant, passons le Niemen, portons la guerre sur son territoire. » Le fleuve fut franchi le 24 juin au matin, sur trois points à la fois par 400 mille hommes, que 200 mille autres suivaient de près.

Les premiers soldats qui arrivèrent sur la rive russe aperçurent un cosaque qui commandait une patrouille. Celui-ci les interpella : « Qui êtes-vous et que venez-vous faire ici? leur demanda-t-il. — Nous sommes Français, nous venons vous faire la guerre, » répondirent les Français, eten même temps ils lui envoyèrent quelques coups de fusils. Mais l'enfant de la steppe avait tourné bride, et était déjà hors de portée.

Alexandre assistait à un bal à Wilna, lorsqu'il apprit, le 24 au soir, le passage du Niemen, commencé depuis le matin. Son plan de campagne n'était pas arrêté. Mais il se souvint du conseil que lui avait donné un ambassadeur prussien : « Ne vous heurtez pas contre l'empereur Napoléon; attirez les Français dans l'intérieur de la Russie, laissez faire la fatigue et la faim. » S'arrêtant à ce parti qui était d'ailleurs le plus sage, ainsi que l'événement ne devait que trop le confirmer, il donna à son armée l'ordre de se replier dans la direction de Smolensk et de Moscou, en faisant le désert derrière elle.

L'armée française ne tarda pas à éprouver les cruelles conséquences de cette tactique; sa marche à travers des plaines désertes et ruinées était difficile, et elle laissait sur son passage, les traces douloureuses de ses souffrances. «Du Niemen à la Wilna, dit un rapport du duc de Trévise, je n'ai vu que des maisons dévastées, que caissons et chariots abandonnés; on les trouve dispersés sur les chemins et dans les champs; ils sont renversés, ouverts, leurs effets répandus ça et là et pillés, comme s'ils avaient été pris par l'ennemi. J'ai cru suivre une déroute. Dix mille chevaux ont été tués par les froides pluies d'orage et par les seigles verts, leur nouvelle et seule nourriture. Leurs cadavres exhalent une odeur méphitique; c'est un nouveau fléau que plusieurs comparent à la famine, mais celle-ci est bien plus terrible; déjà plusieurs soldats de la jeune garde sont morts de faim. » On n'avait pas encore livré une seule bataille, et l'armée avait déjà perdu cent mille hommes, soit par les maladies, soit par la désertion,

soit par la mort. L'histoire, qui trop souvent ne s'attache qu'à célébrer les splendeurs de la victoire, doit enregistrer ces hécatombes, afin d'apprendre aux conquérants et aux peuples ce que coûtent la gloire et l'ambition.

En arrivant à Smolensk; on ne trouva qu'une ville en ruine et en cendre. Napoléon n'avait qu'un espoir : rejoindre enfin le gros de l'armée russe et terminer, s'il était possible par une grande bataille une campagne qui s'annonçait sous d'aussi tristes auspices. La rencontre eut lieu le 7 septembre 1812, près de Borodino, dans les plaines de la Moskowa. Mais le vainqueur de l'Europe avait perdu son assurance accoutumée.« Vous croyez bien à la victoire, demanda-t-il au général Rapp, au moment d'engager l'action. — Assurément, répondit celui-ci, mais sanglante. — Oui, reprit l'empereur, mais j'ai quatre-vingt-mille hommes, si j'en perds vingt-mille, il m'en restera soixante-mille pour entrer dans Moscou, les traîneurs nous y rejoindront, puis les bataillons de marche et nous serons plus forts qu'avant la bataille. »

La bataille commença. Je renonce à décrire ce carnage qui coûta aux Russes soixante-mille hommes hors de combat, aux Français trente-mille, parmi lesquels quarante-sept généraux et une foule d'officiers supérieurs. On fit à peine quelques centaines de prisonniers : les Russes aimèrent mieux mourir que de se rendre. Nous étions maîtres d'un champ de bataille jonché de cadavres, mais c'était là, en réalité le seul résultat de la victoire, si l'on peut donner ce nom à cette boucherie humaine qui devait

profiter davantage aux vaincus qu'aux vainqueurs.

Après cette sanglante journée, Napoléon hésita un moment à continuer son mouvement en avant; enfin il prit son parti. « Dites au duc de Bellune, écrivit-il au général Victor, qu'il dirige tout, bataillons, escadrons, artillerie, hommes isolés sur Smolensk,pour pouvoir de là venir à Moscou. »

Tandis que les Français s'avançaient vers Moscou, le général en chef de l'armée russe, le vieux Kutusof, prenait un parti digne d'un grand capitaine. Ne pouvant défendre cette ville, il vint se placer sur la droite de Napoléon, à Kalouga, de manière à intercepter ses communications, et à l'écraser, en cas de retraite.

La capitale de la vieille Russie avait alors pour gouverner un homme d'un patriotisme sauvage et d'une volonté inflexible, le comte Rostopchine. Sa résolution dès longtemps arrêtée était de défendre la ville, ou de s'ensevelir sous ses ruines. Aussi, quelle ne fut pas sa stupéfaction, puis sa colère, lorsqu'il eut connaissance du plan de Kutusof, dont il ne devinait pas toute l'habileté. Ne prenant alors conseil que de sa haine patriotique,il s'arrêta à un projet presque sans exemple dans l'histoire. Il ordonna à tous les habitants d'évacuer la ville avant vingt-quatre heures avec ce qu'ils pouvaient emporter. Puis, se rendant aux prisons, il rassembla les misérables qui y étaient enfermés. « Dès que nous serons partis, leur dit-il, mettez le feu à la ville sur tous les points à la fois; vous ferez cela sans donner l'éveil; en agissant ainsi, vous servirez utilement votre patrie et pour prix, vous aurez la liberté. » Au besoin

'appât du mal eût suffi à ces hommes pervers pour accomplir de pareils ordres. Il n'en demandèrent pas davantage et se dispersèrent, pour préparer leur sinistre besogne. Afin de faciliter cette tâche, Rostopchine avait eu soin de réunir secrètement dans ses jardins une grande quantité de matières inflammables, qu'il fit distribuer à ses étranges collaborateurs. Ayant ainsi réglé tout le détail de cette défense désespérée, il sortit de la ville, le dernier de tous, en faisant emporter devant lui toutes les pompes à incendie. Le colonel Wolzogen l'ayant rencontré dans cet étrange équipage lui en demanda l'explication : «J'ai mes raisons » répondit-il simplement; puis il ajouta avec mystère : « Pour moi, je n'emporte de cette ville que le vêtement que vous me voyez sur le corps. »

On peut se faire une idée de l'étonnement des Français, en arrivant à Moscou, lorsque, au lieu d'une résistance énergique, ils ne trouvèrent qu'une ville déserte. « Qu'on m'amène les chefs de la ville, » dit Napoléon. On lui répondit qu'il n'y avait plus ni chefs, ni habitants.

L'armée était à peine cantonnée dans les principaux édifices, quand un incendie, puis d'eux, puis trois, puis un grand nombre furent tout à coup signalés sur divers points. On courut aux pompes; elles avaient disparu. On essaya d'organiser des secours; mais malgré tout ce que l'on put faire, la plus grande partie de la ville construite en bois devint la proie de l'incendie. Ce lugubre spectacle plongea Napoléon dans une sorte de découragement : son âme inflexible semblait l'abandonner; il entrevoyait d'irréparables dé-

sastres à la lueur de cet incendie allumé par un peuple capable de donner une telle preuve de sa sauvage et indomptable énergie. Trop fier pour demander la paix, il se décida cependant à écrire le premier au Tsar. « La belle et superbe ville de Moscou n'existe plus, lui dit-il. Rostopchine l'a fait brûler. Quatre cents incendiaires ont été arrêtés sur le fait. Tous ont déclaré qu'ils mettaient le feu par ordre du gouverneur et du directeur de la police; ils ont été fusillés... J'ai fait la guerre à Votre Majesté sans animosité; un billet d'Elle avant ou après la dernière bataille, eut arrêté ma marche. Si votre Majesté me conserve encore quelque reste de ses anciens sentiments, Elle prendra en bonne part cette lettre. »

Au lieu de répondre, Alexandre écrivit à Kutusof, le 21 octobre : « Tout doit vous convaincre que ma résolution est inébranlable et que, dans ce moment, aucune proposition de l'ennemi ne pourrait m'engager à terminer la guerre et à manquer par là au devoir sacré de venger la patrie outragée. »

Il fallait prendre un parti. Napoléon aurait voulu obliquer vers le Nord, pour menacer Saint-Pétersbourg, en s'appuyant sur la Lithuanie. Mais le plus profond découragement s'était emparé de tous, officiers et soldats. On ne le dissimulait même plus. « Quelle est votre opinion, Mouton? » demanda un jour Napoléon au comte de Lobau. « Qu'il faut sortir le plus vite possible, par la route la plus courte, d'un pays où nous sommes restés trop longtemps. » répondit sans hésiter le vieux soldat.

Il fallut se rendre à l'évidence et ordonner enfin

la retraite. Elle fut désastreuse au delà de toute expression. Les malheureux soldats qui échappaient aux Russes tombaient sous un froid chaque jour plus intense. Mais ce fut au passage de la Bérezina qu'eut lieu la scène la plus déchirante. Une partie à peine de l'armée put traverser à la hâte sur des ponts trop étroits, le reste fut enseveli sous les glaces, ou périt par les balles des Russes. Napoléon dut avouer lui-même dans son 29e *bulletin*, bien qu'en l'atténuant, le déplorable état où se trouvait réduit l'armée. « Le froid qui avait commencé le 7 novembre s'accrut rapidement, et du 14 au 16 le thermomètre marqua 16 et 18 degrés au-dessous de glace. Les chemins furent couverts de verglas..., plus de trente mille chevaux périrent en peu de jours, notre cavalerie se trouva toute à pied; notre artillerie et nos transports étaient sans attelage. Il fallut détruire une grande partie de nos pièces et de nos munitions de guerre et de bouche... Les hommes perdirent leur gaieté et ne rêvèrent que malheurs et catastrophes. »

Lorsque à la fin de décembre les débris de la grande armée d'invasion arrivèrent au Niémen dans la plus complète débandade, on put mesurer avec horreur l'étendue du désastre. Quatre cent cinquante mille hommes environ manquaient à l'appel. Sur ce nombre, cent mille étaient restés entre les mains des Russes ; environ cinquante mille avaient déserté dès le début de la campagne ; trois cent mille avaient péri par le feu, par le froid et par la misère.

L'historien ne saurait rien dire qui puisse ajouter quelque chose à l'horreur d'un pareil dénombrement et aux enseignements qu'il renferme. Quelles

qu'aient été les pertes des Russes, elles furent inférieures et eurent du moins pour résultat de défendre l'intégrité du sol national.

Napoléon n'arriva pas avec les débris de son armée sur les bords du Niémen. Inquiet des nouvelles qu'il recevait de France, il était parti secrètement en traîneau le 5 décembre. « On a besoin de moi à Paris, » répétait-il. Effectivement, sa présence était plus nécessaire que jamais. Le 6 novembre, au fond de la Russie, à son bivouac de Dogoborouge, il avait appris que ses armées venaient d'essuyer en Espagne de nouveaux revers et qu'une conspiration avait éclaté à Paris et manqué de lui enlever à la fois sa capitale et l'empire.

Le général Mallet, renfermé depuis plusieurs années dans une prison de Paris, était l'auteur de cet audacieux coup de main. Ayant réussi à s'évader, il se rendit à la caserne de Popincourt et de là chez les principales autorités, annonçant partout que l'empereur était mort en Russie. Il déploya tant de sang froid, que, dans le cours d'une seule nuit, il se trouva maître de Paris, fit arrêter et emprisonner le préfet de police et il allait proclamer la république, lorsqu'un général, ayant conçu des soupçons, le fit arrêter lui-même. Quand le président du tribunal militaire lui demanda quels étaient ses complices, il répondit sans se troubler : « Toute la France, et vous-même général, si j'avais réussi. »

Le facile succès de cette tentative impressionna vivement Napoléon : « Je me sentis bien moins choqué de l'entreprise du coupable, dit-il, que de la facilité avec laquelle, ceux même qui m'étaient le plus atta-

chés se seraient rendus ses complices... A mon arrivée, pas un seul n'avait à mentionner la moindre résistance, le plus petit effort pour défendre et perpétuer la chose établie, tant on était habitué aux révolutions et résigné à en voir surgir une nouvelle. » Il avait fallu autre chose qu'une simple conspiration pour renverser la monarchie séculaire,

« Je frémis pour l'avenir, » dit Napoléon à ses ministres, en arrivant aux Tuileries, le 19 décembre.

III

1813-1814

La 6e coalition. — État des esprits en Prusse. — Batailles de Lutzen, de Bautzen et de Wurtschen. — Entrevue de Napoléon et du prince de Metternich. — Bataille de Dresde et de Leipzig : L'opinion publique en France. — Violente apostrophe de Napoléon au corps législatif. — Campagne de France. — Etat de la capitale. — Le prince de Talleyrand. — Séance du conseil de régence. — L'impératrice et le roi de Rome sortent de Paris. — Entrée des alliés dans la capitale. — Conseil des souverains chez le prince de Talleyrand. — Déchéance de Napoléon. — Gouvernement provisoire. — Défection de Marmont. — Abdication et exil de Napoléon. — Entrée du comte d'Artois à Paris.

« J'ai cent vingt mille hommes, disait Napoléon, en regagnant Paris en toute hâte après sa désastreuse campagne de Russie ; je vais en chercher trois cent mille, je livrerai trois ou quatre batailles sur l'Oder, et dans six mois je serai encore sur le Niémen. Après tout je ne puis pas empêcher qu'il gèle en Russie. »

Il ne pouvait pas empêcher davantage que l'Europe entière se réunît contre lui. En Allemagne en

effet, se jetaient les bases d'une sixième coalition, d'abord dans l'ombre, bientôt ouvertement.

L'effervescence des populations allemandes depuis les désastres subis en Russie par nos armées était à son comble. Nobles, étudiants, bourgeois et paysans se rencontraient dans une pensée commune : se séparer de la France, s'allier à la Russie, et vaincre ou mourir pour l'indépendance nationale. Tout ce qui pouvait tenir une arme accourait s'enrôler volontairement, la noblesse dans les chasseurs à cheval, la bourgeoisie dans les chasseurs à pied. Les dons en argent et en nature affluaient de toute les provinces de la Prusse. En face de ce mouvement irrésistible, le roi Frédéric-Guillaume n'hésita plus à rompre son alliance avec la France et à entrer dans la coalition qui réunissait déjà contre Napoléon, la Russie, la Suède, l'Angleterre, et la plupart des petits États allemands.

Seul, l'empereur d'Autriche, rattaché à Napoléon par des liens de famille, hésitait encore et jouait le rôle, de plus en plus difficile, de médiateur. Mais son ministre, M. de Metternich, était à bout de patience, en face des exigences de Napoléon. « Comment voulez-vous que je négocie avec l'Angleterre ? dit-il un jour à notre ambassadeur à Vienne ; votre empereur annonce que la dynastie française règne et règnera en Espagne ; comment voulez-vous que je négocie avec la Russie et la Prusse, quand vous dites que les territoires constitutionnels ou appartenant à des alliés, c'est-à-dire les villes hanséatiques et le grand duché de Varsovie, demeureront chose sacrée et inviolable ? Jamais je ne pourrai faire accepter de telles condi-

tions à l'Europe. Pourquoi être si affirmatif sur des points qu'on ne saurait défendre? Il nous faut la paix à nous, il vous la faut à vous, car même en gagnant des victoires, on ne résiste pas toujours au mouvement général des esprit. »

La France était depuis longtemps épuisée d'hommes et d'argent. La révolution et l'empire avaient tour à tour tari ces deux sources autrefois si abondantes. Aussi, lorsque Napoléon vint demander au Sénat un nouveau contingent d'environ cinq cent mille hommes, ce fut une consternation générale, car depuis longtemps on devançait les appels et on enrôlait, par anticipation, de tout jeunes gens absolument incapables de supporter les fatigues de la guerre. Mais la volonté de l'empereur était inflexible et il fallait obéir.

Il avait cependant le pressentiment des grandes difficultés de la campagne qu'il entreprenait, aussi prit-il toutes les mesures pour ne pas entraver sa marche par des accessoires inutiles. « Mon intention, dit-il à son maréchal d'ordonnance, est de prendre pour mes équipages d'autres dispositions que dans la campagne passée : je veux avoir beaucoup moins de monde, moins de cuisiniers, moins de vaisselle. En campagne et en marche, les tables, même la mienne, seront servies avec une soupe, un bouilli, un rôti, des légumes, point de dessert; dans les grandes, villes on fera comme on voudra. Diminuez également le nombre des cantines. Il faut que nous soyons légers, car nous aurons beaucoup d'ennemis à battre, et, pour en venir à bout, il faut marcher vite. »

Avant de s'éloigner de Paris, il prit une mesure qui devait, pensait-il, flatter l'empereur d'Au-

triche, dont l'alliance était de plus en plus indécise. Il nomma solennellement Marie-Louise régente pendant son absence, avec l'archi-chancelier Cambacérès, pour conseil et pour guide. Ainsi rassuré au sujet des affaires intérieures, il partit le 15 avril, pour se rendre sur le théâtre des hostilités.

Son plan consistait à laisser avancer les coalisés jusqu'en avant de la Saale, à les tourner ensuite à l'improviste en défilant derrière ce fleuve, enfin à les prendre en flanc en repassant subitement sur l'autre rive.

Comme il commençait à l'exécuter, il apprit par des courriers que les coalisés manœuvraient pour le tourner lui-même. Changeant aussitôt ses dispositions avec cette rapidité de coup d'œil qui lui avait si souvent assuré la victoire, il se rabattit sur Lutzen. C'est là qu'eut lieu une première rencontre, le 2 mai 1813, bientôt suivie de deux autres, à Bautzen et Wurtschen les 19 et 20 du même mois. Dans ces divers combats la victoire resta aux troupes françaises, mais elle fut si chèrement achetée que dans les premiers moments les coalisés se crurent le droit de la revendiquer pour eux-mêmes. Néanmoins ils demandèrent un armistice, que Napoléon s'empressa d'accorder, afin de terminer ses armements.

L'Autriche, qui était demeurée neutre, mit à profit cette suspension d'armes pour reprendre les négociations. Son ministre, le prince de Metternich, se rendit sur le théâtre de la guerre et se rencontra avec Napoléon à Dresde le 28 juin dans une entrevue dont les conséquences devaient être considérables.

« Vous voilà donc, M. de Metternich, vous venez bien tard, dit l'empereur au ministre autrichien qui venait d'entrer, j'ai rendu trois fois son trône à votre maître, j'ai même commis la faute d'épouser sa fille, espérant me l'attacher, mais rien n'a pu le ramener à de meilleurs sentiments, et le voilà qui s'interpose entre mes ennemis et moi pour négocierla paix, à ce qu'il dit, mais en réalité, pour m'arrêter dans mes victoires... Expliquez-vous, est-ce la guerre que vous voulez avec moi ? Les Russes et les Prussiens, enhardis par les succès du dernier hiver, ont osé venir à ma rencontre et je les ai battus, bien battus, quoiqu'ils vous aient dit le contraire. Vous voulez donc vous aussi avoir votre tour ? Eh bien, soit, vous l'aurez, je vous donne rendez-vous à Vienne, en octobre. — Sire, répondit M. de Metternich avec un grand calme, nous ne voulons pas vous déclarer la guerre, mais nous voulons mettre fin à un état de chose, devenu intolérable pour l'Europe et qui intéresse Votre Majesté elle-même, car il ne serait pas impossible que vous-même vous rencontrassiez des chances fatales.»

Alors Napoléon, s'ouvrant peu à peu, laissa deviner quel destin fatal l'entraînait. « Vos souverains, M. de Metternich, vos souverains, nés sur le trône, rentrent battus dans leurs capitales et pour eux, il n'en est ni plus ni moins. Moi je suis un soldat, j'ai besoin d'honneur, de gloire, je ne puis pas reparaître amoindri au milieu de mon peuple. — Quand donc finira cet état de chose, reprit M. de Metternich, si les défaites comme les victoires sont un égal motif de continuer cette guerre désolante... je viens de traverser vos régiments, vos soldats sont des enfants,

vous avez fait des levées anticipées et appelé une génération à peine formée; cette génération une fois détruite par la guerre actuelle, anticiperez-vous de nouveau ? En appellerez-vous une plus jeune encore ? » A ce reproche si vrai, Napoléon pâlit, jeta à terre son chapeau et s'avançant vers M. de Metternich : « Vous n'êtes pas militaire, Monsieur, s'écria-t-il, en ne contenant plus son dépit; vous n'avez pas appris à mépriser la vie d'autrui et la vôtre, quand il le faut... Que me font à moi deux cent mille hommes ! » Parole cruelle, qui tache ineffaçablement la gloire de celui qui l'a prononcée. L'entretien se termina par une rupture. « Vous persistez à vouloir me dicter la loi ! s'écria Napoléon; eh bien, soit, la guerre ! mais au revoir à Vienne. »

Ce n'était pas à Vienne, mais à Paris que devait avoir lieu le rendez-vous.

Cependant Napoléon ne tarda pas à se repentir de son emportement. Il essaya même de renouer les négociations avec l'Autriche, mais ses propositions furent tellement inacceptables que le 10 août l'empereur François Ier adhéra officiellement à la coalition.

Le début de la campagne sembla être favorable à l'armée française qui vainquit les alliés à Dresde le 27 août 1813; mais ce succès fut aussitôt annulé par une série d'échecs subis par Vandamne, Oudinot, Ney et Macdonald. « L'empereur est vainqueur toutes les fois qu'il est présent, écrivait Bassano à Clarke, mais il ne peut être présent partout, et les chefs qui commandent isolément répondent rarement à son attente. »

Les coalisés qui avaient jusqu'alors manœuvré pour surprendre les corps français en détail, changèrent de tactique et commencèrent à opérer une concentration générale sur Leipzig. Dès qu'il s'aperçut de ce mouvement, Napoléon se hâta de réunir également ses forces, afin d'arriver le premier sur ce point et d'attaquer l'ennemi avant qu'il eût pu terminer son mouvement.

Ce fut sous les murs de Leipzig que se livra, les 16,17 et 18 octobre, cette bataille gigantesque à laquelle les Allemands ont donné le nom de *bataille des nations*. De sombres pressentiments agitaient les esprits : « Mes enfants, dit le général Maison à ses soldats, en engageant l'action, c'est ici la dernière journée de la France; il faut que nous soyons tous morts ce soir. »

Il n'entre pas dans mon plan de raconter cette boucherie de trois jours. Après la seconde journée, Napoléon, menacé d'être enveloppé par des forces bien supérieures aux siennes, eut un moment d'hésitation et regretta ses exigeances passées. Il fit appeler un général autrichien, M. de Merveldt fait prisonnier la veille, afin de pressentir les dispositions des alliés. « M'attaquerez-vous demain ? lui demanda-t-il. — Oui, Sire. — Cette lutte devient bien sérieuse, reprit Napoléon, si nous y mettions un terme ! — Plût à Dieu ! s'écria Merveldt : nous ne combattons que pour cela. Si votre Majesté avait voulu à Prague ! — Je suis prêt à faire des restitutions, et à me retirer jusqu'à la Saale. — Les alliés ne s'en contenteraient pas, reprit M. de Merveldt, ils comptent cet automne aller jusqu'au Rhin. — Jusqu'au Rhin, s'écria

Napoléon, pour cela il faudrait que j'eusse perdu une bataille, et jusqu'ici je n'en ai point encore perdu. »

Cette bataille il la perdit le lendemain par la défection de ses alliés allemands. Il dut ordonner la retraite, qui fut désastreuse. L'unique pont sur lequel défilait l'armée sauta avant que toutes les troupes l'eussent franchi ; vingt mille hommes restèrent de l'autre côté de l'eau et périrent, ou furent faits prisonniers.

Un corps composé de Bavarois et d'Autrichiens ayant rencontré Napoléon à Hanau le 30 octobre, ne put couper la retraite au redoutable vaincu. Mais lorsque celui-ci arriva sur le Rhin, il n'avait plus autour de lui que soixante mille hommes, triste débris de cette immense armée qui, quelques mois auparavant, avait franchi ce même fleuve pour conquérir et soumettre l'Europe coalisée.

En rentrant en France, Napoléon trouva les esprits agités et irrités. « C'est le commencement de la fin, » avait dit M. de Talleyrand à la nouvelle de la défaite de Leipzig. Les murmures longtemps comprimés sous un régime qui ne souffrait pas la contradiction, éclataient de toutes parts. Les mères redemandaient leurs enfants moissonnés avant l'âge par le fer ennemi ; d'autres demandaient la liberté, tous réclamaient la paix. Le corps législatif, muet depuis si longtemps, se fit auprès de l'empereur l'interprète du sentiment publie, dans des termes d'ailleurs modérés. Quoique voilés, ces reproches excitèrent la colère de Napoléon, elle éclata sans retenue le 1er janvier 1814, lorsque les députés vinrent aux Tuileries lui présenter leurs vœux. « Députés, s'é-

cria-t-il, je vous avais appelés pour m'aider et vous êtes venus dire et faire ce qu'il fallait pour seconder l'étranger. Deux batailles perdues en Champagne eussent fait moins de mal que votre rapport. Si vous aviez des plaintes à élever, il fallait attendre une autre occasion. Vos idéologues demandent des garanties contre le pouvoir; dans ce moment la France n'en demande que contre l'ennemi. Pourquoi parler devant l'étranger de nos querelles domestiques? il faut laver son linge sale en famille. Vous voulez donc imiter l'Assemblée constituante et recommencer une révolution? Sachez-le, les ennemis ne nous ont jamais vaincus ; ils ne nous vaincront point; ils seront chassés plus promptement qu'ils ne sont venus. »

En attendant, ces ennemis avançaient toujours; l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté étaient envahies. Pour tenir tête à ces deux cent cinquante mille alliés, Napoléon avait à peine soixante mille hommes, débris de ses vieilles armées et jeunes recrues sans expérience des batailles. Il vint se placer entre le Seine et la Marne, dans l'espérance que les coalisés se diviseraient pour suivre le cours de ces deux rivières et qu'il pourrait les défaire isolément.

Il réussit en effet à surprendre Blucher à Brienne le 29 janvier et à le rejeter sur La Rothière, où eut lieu un second engagement très brillant mais moins décisif. Malgré ce succès, la situation devenait de plus en plus difficile. A toutes les propositions de Napoléon les alliés répondaient invariablement qu'ils voulaient ramener la France aux limites de 1790 et la tenir en dehors de tous les arrangements européens.

Refusant de souscrire à de pareilles conditions, Napoléon prit ses dispositions pour une résistance désespérée. Il écrivit de Nogent le 8 février à son frère le roi Joseph, alors à Paris : « Faites partir l'impératrice et le roi de Rome pour Rambouillet ; ordonnez au Sénat, au conseil d'État et à toutes les troupes de se réunir sur la Loire ; laissez à Paris ou le préfet, ou un commissaire impérial, ou un maire. Ne laissez jamais tomber l'impératrice ou le roi de Rome entre les mains de l'ennemi. Au reste, il est possible que l'ennemi s'approchant de Paris, je le batte. Si je meurs, mon fils régnant et l'impératrice régente doivent, pour l'honneur des Français, ne pas se laisser prendre et se retirer au dernier village, avec leurs derniers soldats. J'aimerais mieux qu'on égorgeât mon fils plutôt que de le voir élever à Vienne comme prince autrichien. »

Ainsi rassuré du côté de l'impératrice et du roi de Rome, Napoléon se retourna vers les coalisés qui avançaient en deux grandes masses, l'une commandée par Blucher, le long de la Marne, l'autre sous les ordres de Schwartzenberg le long de la Seine.

Alors commença cette série d'engagements héroïques dans lesquels Napoléon déploya toutes les ressources de son immense génie. Coup sur coup, et sans leur donner le temps de se reconnaître, il battit les coalisés le 10 février à Champaubert, le 11 à Montmirail, le 12 à Château-Thierry, le 14 à Vauchamps, le 18 à Nangis, le 19 à Montereau.

Devant ces succès répétés, les souverains alliés eurent un instant d'hésitation et proposèrent un armistice; mais Napoléon, plein d'espérance, ou plutôt d'illu-

sion, éluda la proposition et pressa les ennemis. Un moment même il allait envelopper Blucher acculé à l'Aisne, lorsque la reddition de Soissons livra à ce général le pont de cette ville et le sauva d'un complet désastre. Napoléon l'atteignit cependant le 7 mars sur les hauteurs de Craonne où il le battit et les 9 et 10 dans les plaines de Laon où il lui livra une bataille sans résultat décisif.

Pendant ce temps Schwarzenberg s'était approché de Paris. « Si l'ennemi arrive aux portes de Paris, il n'y a plus d'empire, » répétait Napoléon et aussitôt il abandonne Blucher pour aller à sa rencontre ; il le rejoint à Arcis-sur-Aube le 22 mars et lui livre une bataille sanglante, mais également indécise. « Comment, Votre Majesté, dit dans cette conjoncture le général Sébastiani à Napoléon, ne songe-t-elle pas à soulever la nation ? — Chimère que tout cela, mon cher Sébastiani, répartit tristement l'empereur : soulever un pays où la révolution a détruit les nobles et les prêtres, et où j'ai moi-même détruit la révolution ! »

Parole profondément vraie, car un pays puise sa force dans ses institutions et dans ses corps constitués, et non dans la volonté d'un seul homme, fût-ce même un homme de génie.

Après la bataille d'Arcis-sur-Aube, Napoléon s'arrêta à un projet héroïque, mais bien chanceux : il se dirigea vers Nancy, dans l'espoir de rallier les diverses garnisons de la frontière, d'attirer à sa suite Schwarzenberg, et de l'éloigner ainsi de Paris. Pendant qu'il se flattait d'être suivi par le général autrichien, il apprit tout à coup que ce dernier s'avan-

çait au contraire en toute hâte vers la capitale, où il était sur le point de pénétrer.

L'état moral et militaire de Paris n'était pas fait pour rassurer Napoléon sur la résistance qu'y rencontrerait l'ennemi. « Vous ne m'apprenez rien de ce qui se fait à Paris, écrivit-il, à la hâte, au duc de Rovigo. Il y est question d'adresse, de régence et de mille intrigues aussi plates qu'absurdes. On gâte la garde nationale, on gâte Paris, parce qu'on est faible et qu'on ne connaît point le pays. »

« J'ai vu avec peine, écrivit-il en même temps au roi Joseph, que vous avez parlé à ma femme des Bourbons et de l'opposition qu'y pourrait faire l'empereur d'Autriche. Je vous prie d'éviter ces conversations. Jamais depuis quatre ans le mot de Bourbon n'est sorti de ma bouche. »

S'il évitait avec un soin superstitieux de prononcer ce mot fatal pour lui, il ne pouvait empêcher qu'il ne fût sur bien des lèvres et au fond de beaucoup de cœurs. Même parmi les anciens et les plus puissants serviteurs de l'empire, on commençait à murmurer et, à nouer des intrigues pour une restauration.

L'homme sur lequel se reportaient les espérances de tous les adversaires du régime impérial, et qui, par son attitude, semblait prendre à tâche de les justifier, était le prince de Talleyrand, esprit souple et politique, incapable d'attacher sa fortune à une cause désespérée. Quoique grand fonctionnaire de l'empire, il était depuis longtemps suspect à Napoléon qui le laissait dans une demi-disgrâce. S'il l'avait fait entrer dans le conseil de régence, du moins il avait

donné des ordres pour qu'on le surveillât de près. Procédé équivoque, propre à aigrir Talleyrand, sans rien lui enlever de son influence.

Lorsque l'on apprit à Paris l'approche des coalisés, le conseil de régence se réunit en toute hâte, et, après une longue discussion, décida, pour obéir aux ordres de Napoléon, que l'impératrice et le roi de Rome s'éloigneraient immédiatement de la capitale. En sortant du conseil, Talleyrand prit à part le duc de Rovigo, qui lui aussi voyait, depuis quelque temps, sa faveur décroître : « Eh bien ! lui dit-il, voilà comment devait finir ce règne glorieux. Terminer sa carrière comme un aventurier, au lieu de la terminer paisiblement sur le plus grand des trônes, et après avoir donné son nom à son siècle... Quelle fin !... L'empereur serait bien à plaindre, s'il n'avait pas mérité son sort, en s'entourant de tant d'incapacités ! » Puis, comme le duc de Rovigo gardait un silence approbatif : « Pourtant, poursuivit-il, d'un ton interrogateur, il ne peut convenir à tout le monde de se laisser écraser sous de telles ruines, et c'est le cas d'y songer... Enfin, nous verrons. »

Ces derniers mots indiquaient assez à quelle résolution allait s'arrêter l'ancien favori de l'empereur. La chûte qu'il prévoyait n'était que trop prochaine. A peine en effet, l'impératrice et son fils venaient-ils de sortir précipitamment de Paris que les alliés y pénétraient le 31 mars 1814, après un inutile combat soutenu par Mortier et Marmont avec trente mille soldats contre cent soixante dix mille.

M. de Talleyrand se garda bien de suivre dans leur retraite les derniers débris du gouvernement

impérial. Il comprenait que c'était à Paris même que se dénouerait la situation, et que se noueraient les situations nouvelles.

Il devint bientôt, par le fait des circonstances, le principal agent des résolutions des souverains alliés. Ce fut dans son hôtel que descendit l'empereur Alexandre, ce fut là, que s'ouvrirent les conférences dans lesquelles allait se débattre la question du gouvernement à donner à la France, car la déchéance de Napoléon semblait inévitable.

En présence de l'empereur de Russie, du roi de Prusse, du prince de Schwarzenberg, représentant l'empereur d'Autriche encore absent, M. de Talleyrand prit la parole et résuma ainsi son opinion : « La République est une impossibilité ; la régence avec le roi de Rome ou la royauté de Bernadotte, sont une intrigue ; les Bourbons seuls sont un principe. »

Si c'est là l'opinion de la France, repartit Alexandre, ce n'est pas à nous à contredire. »

Cependant la déchéance n'était pas encore officiellement prononcée. On parvint à réunir le 3 avril quatre-vingt-dix sénateurs sur cent quarante qui la votèrent, sans opposition ; ainsi l'obéissance passive à laquelle les avait façonnés l'empereur se retournait en ce moment contre lui. Ils nommèrent avec la même unanimité les membres du gouvernement provisoire, dont M. de Talleyrand leur présenta les noms.

Pendant que ces événements s'accomplissaient à Paris, Napoléon était revenu en toute hâte à Fontainebleau où il essayait de réunir les restes de ses

troupes, pour tenter une dernière fois le sort des armes dans une lutte désespérée. Mais il apprit tout à coup que Marmont venait de se rallier au gouvernement provisoire. Malgré cette défection, qui rendait toute résistance inutile, l'âme indomptable du vainqueur de l'Europe, continuait encore à espérer contre toute espérance, lorsqu'on lui annonça, l'arrivée de M. de Caulaincourt et du maréchal Macdonald, deux de ces trop rares amis du malheur. Ceux-ci lui apprirent les évènements qui se succédaient à Paris et ne lui dissimulèrent pas qu'ils ne voyaient d'autre solution qu'une abdication pure et simple, pour lui et les siens.

« Abdiquer, s'écria Napoléon, et Eugène, Augereau, Suchet, Soult et les cinquante mille hommes que j'ai encore ici, croyez-vous que ce ne soit rien?... Ah! si ces imbéciles ne m'eussent pas trahi, en quatre heures je refaisais la grandeur de la France, car, croyez-le bien, les alliés, en conservant leur position actuelle, ayant Paris à dos et moi en face, étaient perdus. Ce malheureux Marmont a empêché ce beau résultat... Mais maintenant c'est trop tard; il faut autre chose que moi. Mon nom, mon image, mon épée, tout cela fait peur... Il faut se rendre... »

Alors, s'asseyant, il écrivit d'une main fiévreuse : «Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à ses serments, déclare qu'il renonce pour lui et ses héritiers aux trônes de France et d'Italie, parce qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire à l'intérêt de la France. »

En échange de ce grand sacrifice, les alliés reconnurent à Napoléon la souveraineté de l'île d'Elbe, à Marie-Louise et au roi de Rome, la souveraineté du grand-duché de Parme, aux princes de la famille impériale des pensions. Faibles compensations pour une si grande infortune.

Tout étant ainsi réglé, le 20 avril au matin, Napoléon, dans une scène touchante, fit ses adieux à sa vieille garde qui fondait en larmes, et prit la route de l'exil.

Huit jours auparavant, le 12 avril, M. le comte d'Artois avait été reçu en triomphe dans la capitale, comme lieutenant-général du royaume, et représentant de son frère, le roi Louis XVIII.

LIVRE SEIZIÈME

LA MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE

La Restauration

1814 — 1830

Nous venons d'assister successivement à la chute de la monarchie, de la république et de l'empire, nous allons voir de nouveau s'écrouler trois monarchies et une république. En présence d'une instabilité aussi étonnante et aussi générale, il faut reconnaître l'existence d'un mal profond rendant tout gouvernement absolument impossible.

Ce mal provient de deux sources : la confusion des institutions ; la corruption des idées.

En effet, par une contradiction manifeste, la Restauration va se trouver obligée d'adapter les formes extérieures de la liberté politique à des institutions créées, d'abord, pour le pouvoir personnel de Louis XIV, ensuite, pour le despotisme de la Convention et de Napoléon Ier. On aura donc le spectacle d'un pays auquel depuis deux siècles on refuse la gestion de ses affaires locales, tout en lui accordant

la souveraine direction de ses affaires politiques ; auquel on impose la centralisation administrative, tout en lui donnant la décentralisation politique, c'est-à-dire de l'absurde.

Royer-Collard aperçut et signala cette contradiction entre le gouvernement et les institutions : « Nous avons passé en un jour, écrivit-il, de la servitude à la liberté, et faute de temps et de prévoyance, nous avons laissé au milieu de nous tous les instruments du despotisme. Le mal vient du pouvoir monstrueux et déréglé qui s'est élevé sur la ruine de toutes les institutions. Une société sans institutions ne peut être que la propriété de son gouvernement. En vain on lui écrira quelques parts des droits : elle ne saura pas les exercer et ne pourra pas les conserver. »

Dans les idées, le désordre n'est pas moins grand. On travaille à édifier un gouvernement stable avec les doctrines qui ont déjà contribué à renverser trois gouvernements.

Libéraux et révolutionnaires n'ont rapporté des évènements accomplis sous leurs yeux, ni leçons, ni regrets ; c'est d'eux que l'on peut dire qu'ils n'ont rien appris et rien oublié.

De même, un grand nombre d'émigrés qui rentrent en France à la suite du roi, sont encore imbus des principes de la révolution.

« A l'étranger, parmi les émigrés, écrit dans ses *Mémoires* un témoin oculaire, le cardinal Pacca, c'étaient les mêmes cabales, les mêmes intrigues de la cour, la même indifférence pour les maximes de la religion et de la morale, les mêmes débauches...

A part quelques gentilshommes de province, tous professaient ouvertement les maximes philosophiques qui avaient amené la catastrophe... Ils n'en persévéraient pas moins dans leurs erreurs et faisaient même tous leurs efforts pour les progager, soit par leurs discours, soit par des écrits abominables. »

Il existait cependant, dans la petite noblesse et dans la bourgeoisie de province, demeurées profondément royalistes et religieuses, un fond de sagesse et d'esprit pratique qui eût pu conjurer ou du moins atténuer ces erreurs. Parmi ces hommes, plusieurs soutinrent avec éclat à la tribune et dans la presse les véritables principes de la réforme sociale ; malheureusement leur voix ne fut point entendue, parce que les leçons de l'expérience, quelque terribles qu'elles aient été, n'avaient point encore suffisamment éclairé les esprits.

CHAPITRE PREMIER

LES MINISTÈRES LIBÉRAUX

Louis XVIII

1818-1824

I.

1814-1815.

Entrée de Louis XVIII à Paris. — Son caractère. — Promulgation de la Charte. — Les partis. — Retour de Napoléon. — Coalition européenne. — L'acte additionnel. — Premières hostilités. — Bataille de Waterloo. — Seconde abdication. — Rentrée de Louis XVIII à Paris. — Napoléon à Sainte-Hélène.

Avant d'entrer dans Paris, Louis XVIII s'arrêta à Compiègne, pour s'y mettre au courant des hommes et des choses. C'est là qu'il reçut la visite de M. de Talleyrand, qu'il n'avait revu qu'une fois depuis le début de la révolution. Après lui avoir rappelé les évènements passés, auxquels ils avaient l'un et l'autre pris une part si différente, il ajouta, avec cet esprit un peu malicieux qui était le fond de son caractère : « Si les évènements vous avaient donné raison, vous me diriez : Asseyons-nous et causons ; comme c'est moi qui ai triomphé, je vous dis : Asseyez-vous et cau-

sons. » Quoique très habile, M. de Talleyrand trouvait son maître dans Louis XVIII ; il ne put en tirer aucune avance, ni aucune promesse capable d'engager l'avenir.

Aussi, à son retour à Paris, se contenta-t-il de répondre aux sénateurs, qui l'interrogeaint sur les garanties promises par le roi : « Soyez tranquilles, nous aurons une Constitution ; mais nous avons affaire à un roi spirituel et instruit, préparez-vous à défendre votre ouvrage. »

Dès qu'on apprit que le prince était aux portes de la capitale, ce fut à qui irait au-devant de lui, pour lui adresser ses protestations de fidélité et de dévouement. Les maréchaux de l'empire, si prompts à abandonner Napoléon dans sa mauvaise fortune, n'étaient pas les moins empressés à aller saluer le pouvoir nouveau. Louis XVIII accueillit tout le monde avec la meilleure grâce, particulièrement les anciens compagnons d'armes de l'empereur : « Approchez-vous, leur dit-il, et entourez-moi ; vous avez toujours été bons Français ; j'espère que la France n'aura plus besoin de votre épée ; mais si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, on nous forçait à la tirer, tout goutteux que je suis, je marcherais avec vous. »

L'entrée à Paris fut un véritable triomphe : la Restauration était véritablement populaire et désirée par tous. Le roi s'était fait précéder par une déclaration écrite à Saint-Ouen et datée du 3 mai. Il déclarait accepter les bases de la constitution votée par le Sénat, tout en se réservant d'en modifier certains articles, avec le concours des deux Chambres, et énu-

mérait les garanties qu'il comptait donner à son gouvernement.

Dès son arrivée aux Tuileries, le roi choisit pour ministres M. de Talleyrand, aux affaires étrangères; l'abbé de Montesquiou, à l'intérieur ; M. de Blacas, comme ministre de sa maison. « Je ne crois pas, dit dans ses *Mémoires* M. Guizot, qui débutait dans ce ministère comme secrétaire général, qu'il eût été impossible à un roi actif et ferme dans ses desseins d'employer utilement à la fois ces trois hommes. Mais Louis XVIII n'était nullement propre à gouverner ses ministres ; il avait comme roi de grandes qualités négatives ou expectantes, peu de qualités actives ou efficaces; imposant d'apparence, judicieux, fin, mesuré, il savait contenir, arrêter, déjouer ; il était hors d'état de diriger, d'inspirer, de donner l'impulsion en tenant les rênes. »

Louis XVIII n'était hostile, ni par la tournure de son esprit, ni par son éducation, à ce que l'on est convenu d'appeler les idées modernes. Homme du XVIIIe siècle, il en avait la note sceptique et railleuse. Comme tous ses contemporains, il avait fait sa lecture favorite de Rousseau et de Voltaire, et en avait beaucoup retenu. Aussi n'eut-il pas de peine à souscrire à l'idée d'une constitution écrite destinée à régler les conditions nouvelles du *Contrat social* qu'il allait passer avec la France.

Cette charte garantissait l'égalité devant la loi, l'admissibilité à tous les emplois, la liberté individuelle, la liberté religieuse, la liberté de la presse; elle instituait deux Chambres, celle des pairs et celle des députés.

Louis XVIII la promulgua solennellement le 4 juin, en séance royale, au milieu d'un grand enthousiasme. « La guerre était universelle, la réconciliation l'est pareillement, dit-il dans son discours. Tout nous promet qu'un long calme au dehors et une félicité durable au dedans seront les heureux fruits de la paix. »

Malheureusement, sous ces apparences pacifiques, les partis, un moment confondus dans un même enthousiasme, commençaient à se dessiner et à se grouper. C'étaient d'abord, autour du comte d'Artois, les royalistes, qui se disaient *plus royalistes que le roi*, et qui reprochaient à ce dernier d'être encore sous l'empire des idées révolutionnaires de sa jeunesse ; c'étaient ensuite les *libéraux*, groupés autour du duc d'Orléans; puis les impérialistes revenus de la première stupeur causée par la chute si soudaine de Napoléon ; enfin les révolutionnaires purs, qui reconnaissaient pour chefs Barras, Sièyes et Fouché. La masse de la nation était étrangère à ces partis et à ces intrigues ; elle désirait ardemment la paix et l'ordre, ces deux bienfaits dont elle était privée depuis si longtemps. Par malheur, dans la vie des peuples, les passions des hommes d'intrigue ont plus d'influence que les pacifiques aspirations des populations laborieuses.

Le besoin d'agitation de ces divers partis trouva bientôt un aliment dans les questions brûlantes qui se posèrent devant les Chambres, dès les premiers jours de la restauration : restitution aux émigrés des biens non vendus ; loi sur la répression des abus de presse ; réduction nécessaire de l'armée, et par conséquent mise en disponibilité d'un grand nombre

d'officiers ; rétablissement de l'ancienne maison militaire du roi; loi sur l'observation du dimanche; réorganisation de l'université.

Les revendications et les récriminations se firent jour par la voie de la presse, libre enfin de parler après le long silence imposé sous la Terreur, puis sous Napoléon et elles éclatèrent sans mesure. Des jacobins avérés reparaissaient. Le régicide Carnot osa même publier un pamphlet, pour présenter la mort du roi et les autres crimes de la Révolution comme des actes de justice. Il entreprit en même temps de faire le procès de la Restauration. « Le retour du lis, disait-il, n'a pas produit l'effet qu'on attendait. Les partis dont il ne restait presque plus de traces ont reparu.... On a fait de tout ce qui portait le nom de patriote une population ennemie. Si vous voulez aujourd'hui paraître à la cour avec distinction, gardez-vous bien de dire que vous êtes un de ces vingt-cinq millions de citoyens qui ont défendu leur patrie avec quelque courage contre l'invasion des ennemis. Dites que vous avez eu le bonheur d'être chouan ou vendéen. »

M. de Chateaubriand essaya d'opposer à ces coupables excitations un écrit plein de modération et de sages conseils qui ne furent point entendus. Selon le duc de Rovigo, « on conspirait sur les bornes, aux coins des rues, et personne, si ce n'est le ministère, n'ignorait ce qui se passait. »

Cependant du fond de son exil de l'île d'Elbe, le titan foudroyé sous les coups de la coalition européenne, suivait avec anxiété les progrès de ces excitations et de ces sourds mécontentements. « Les

Bourbons, répétait-il, n'en ont pas pour six mois de la situation actuelle.»

Sa dévorante activité ne pouvait se faire à ce nouveau séjour. «Je ne puis mourir dans cette île, dit-il un jour à sa mère, qui partageait son exil. D'ailleurs faute d'argent, je serai bientôt abandonné de tous mes serviteurs. La France est agitée. L'armée me désire. Je veux donc partir et tenter encore une fois la fortune. Quel est votre avis ma mère ?» Après un moment d'étonnement à une déclaration si inattendue, cette femme, aussi énergique que son fils, le saisit dans ses bras : «Partez, lui dit-elle, et suivez votre destinée. Espérons que Dieu, qui vous a protégé au milieu de tant de batailles, vous protégera encore une fois.»

Dans les premiers jours de mars 1815, le bruit se répandit tout-à-coup en France et bientôt dans l'Europe entière, que Napoléon venait de débarquer près de Cannes. Le doute ne fut plus possible, lorsqu'on put voir quelques exemplaires de la proclamation dont il se faisait précéder. «Soldats, disait-il, dans mon exil j'ai entendu votre voix ; je suis arrivé à travers tous les obstacles et tous les périls. Venez vous ranger sous les drapeaux de votre chef. La victoire marchera au pas de charge ; l'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame. »

La prédiction se réalisa plus rapidement qu'on n'aurait pu le supposer, tant le nom de Napoléon avait encore de prestige sur l'armée, tant la masse de la nation, habituée aux révolutions et aux coups d'État, était passive et indifférente.

A Grenoble et à Lyon, la seule présence de Napoléon rallia à sa cause la garnison toute entière; à Chalon, le maréchal Ney, qui avait cependant dit à Louis XVIII : « Ne craignez rien, Sire, je vous le ramènerai dans une cage de fer, » fit également défection et passa à l'empereur avec ses troupes. Enfin, le 20 au soir, celui-ci pénétra dans Paris, que le roi venait de quitter précipitamment dans la matinée avec la famille royale, pour se rendre à Gand.

« Eh bien ! j'ai fait une belle équipée ! » dit Napoléon au comte Molien, en pénétrant aux Tuileries. L'équipée, en effet, était audacieuse, peut-être même téméraire, car si l'armée avait accueilli avec enthousiasme celui qui l'avait si longtemps conduit à la victoire, à Paris, on le reçut froidement : royalistes et libéraux se trouvèrent unanimes contre l'ennemi commun. « Faut-il donc, dit le conseil municipal de Paris, incendier une seconde fois l'univers, pour rappeler une seconde fois l'univers sur la France. »

En Europe, après le premier moment de stupeur, la coalition, un moment désarmée, se reforma plus acharnée, plus irréconciliable que jamais. Les représentants des divers États, réunis en congrès à Vienne, pour y régler les nouvelles délimitations de frontière, rédigèrent un manifeste contre le revenant de l'île d'Elbe. « En reparaissant en France avec des projets de trouble et de bouleversement, Napoléon a montré qu'il ne saurait y avoir ni paix, ni trêve avec lui. Les puissances déclarent, en conséquence, que Napoléon s'est placé hors des relations civiles et sociales et que, comme ennemi et perturbateur de la paix du monde, il s'est livré à la vindicte publique.»

En remontant sur le trône, les Bourbons avaient rapporté les formes extérieures de la liberté exilée depuis si longtemps; Napoléon, dont le génie autoritaire se prêtait peu à un régime libéral, ne put cependant faire moins. Il promit, lui aussi, de doter la France d'un empire constitutionnel et fit rédiger par Benjamin Constant, son adversaire de la veille, un *acte additionnel* aux constitutions de l'empire. Deux chambres, dont l'une héréditaire, une magistrature inamovible, l'égalité des cultes, la liberté de la presse, tels étaient les points principaux de cette nouvelle constitution, aussi inapplicable que toutes les précédentes, pour les raisons que nous avons suffisamment exposées.

Napoléon, d'ailleurs, ne croyait guère à ces libertés qu'il promettait : « On me pousse dans une route qui n'est pas la mienne, s'écriait-il, on m'affaiblit, on m'enchaîne. Il faut qu'on retrouve le vieux bras de l'Empereur. » A la veille de partir pour se mettre à la tête de l'armée, il s'en ouvrit à ses ministres : « Je ne sais, leur dit-il, comment vous ferez pour conduire les Chambres en mon absence. M. Fouché croit qu'en gagnant quelques vieux corrompus, en flattant quelques jeunes enthousiastes, on domine les assemblées, mais il se trompe. C'est là de l'intrigue, et l'intrigue ne mène pas loin. En Angleterre, sans négliger absolument ces moyens, on en a de plus grands et de plus sérieux. Les Chambres, en Angleterre, sont anciennes et expérimentées. Quant à nous, il faut nous en tirer comme nous pourrons. Si je suis victorieux, nous obligerons tout le monde à se renfermer dans ses attributions; si je

suis vaincu, Dieu sait ce qui arrivera de vous et de moi. Dans vingt ou trente jours tout sera décidé. »

Napoléon voyait juste : l'Angleterre avait ce qui manquait à la France, une organisation communale et provinciale autonome; des classes rurale, bourgeoise et aristocratique, exerçant traditionnellement leur mission sociale, administrant leurs intérêts locaux, sous le contrôle, mais sans l'ingérence du pouvoir central: avec cela des familles fortes, de grandes traditions de respect et de soumission au pouvoir, l'amour du passé, l'attachement à la religion. Sur de pareilles bases, on peut élever l'édifice des libertés publiques; alors le parlement apparaît comme le complément naturel d'un ensemble d'institutions. Mais vouloir adapter à une société désorganisée, comme l'était la France au sortir de la Révolution, le mécanisme politique d'un peuple libre, c'était placer la toiture d'un palais magnifique sur une masure en ruine, avant d'en avoir refait les fondements et consolidé les murailles; c'était, par conséquent, s'exposer inévitablement à être enseveli sous ses décombres.

Mais il s'agissait bien en ce moment, de gouvernement parlementaire, lorsque près de 600,000 hommes marchaient sur la France des divers points de l'Europe. Aller au devant d'eux, les rejoindre et les battre séparément avant qu'ils aient pu opérer leur jonction, voilà ce que voulait accomplir Napoléon, avec les cent trente mille soldats qu'il avait pu réunir.

Ce plan sembla d'abord réussir. Le 16 juin l'empereur, atteignit, à Ligny, les Prussiens commandés

par Blucher, et, après une vive résistance, il les mit en complète déroute. Se retournant aussitôt contre Wellington et les Anglais, il manœuvra de manière à leur livrer bataille, avant que Blucher ait eu le temps de se reconnaître. Pour empêcher ce dernier de rejoindre les Anglais, il mit à ses trousses Grouchy, avec une partie de son aile droite : « Surtout, lui dit-il, poussez vivement les Prussiens et soyez toujours en communication avec moi. »

Tranquille de ce côté, il fit opérer une conversion à gauche, pour présenter la bataille aux Anglais dans les plaines de Waterloo.

« L'armée ennemie est supérieure à la nôtre de près d'un quart, dit-il à ses officiers au moment d'engager l'action, nous n'en avons pas moins quatre-vingt dix chances pour nous et pas dix contre. — Sans doute, répondit le maréchal Ney, si le duc de Wellington était assez simple pour attendre Votre Majesté; mais le bruit court que déjà ses colonnes sont en pleine retraite; elles disparaissent dans la forêt. — Vous avez mal vu, répliqua Napoléon, il n'y est plus à temps, il s'exposerait à une perte certaine, il a déjà jeté les dés et ils sont pour nous. »

Napoléon ne doutant pas que Grouchy réussirait à maintenir Blucher, était plein de confiance. Le début de la bataille ne put que l'y confirmer : le bois dans lequel les Anglais s'étaient retranchés fut enlevé après une vive résistance. La situation de Wellington devenait difficile, mais sa volonté demeurait indomptable. « Il faut mourir ici jusqu'au dernier, pour laisser aux Prussiens le temps d'arriver, dit-il à ses troupes. »

En ce moment, Napoléon aperçut sur sa droite un nuage de poussière. « Maréchal, dit-il à son major-général, que voyez-vous là-bas ? J'y crois voir cinq ou six mille hommes ; c'est probablement un détachement de Grouchy.

Au commencement de la bataille, Napoléon avait fait dire à ce dernier d'abandonner les Prussiens dans leur retraite et de se replier vivement sur Waterloo. Il pouvait donc croire tout naturellement que ce général avait exécuté son ordre et que son intervention allait décider du sort de la journée. Mais bientôt le doute ne fut plus possible, ce n'était pas les Français, mais la masse de l'armée prussienne, qui, ayant dérobé une marche à Grouchy, venait nous prendre entre elle et les Anglais.

Dès lors, l'issue de la bataille fut évidente. Attaqués à la fois en front et à revers, les français firent une résistance opiniâtre, héroïque. La vieille garde fut sublime. Elle ne comptait plus que cent cinquante hommes, et résistait encore formée en un carré menaçant. « Ne nous rendons pas, » répétaient ces braves. C'était le suprême effort de la France au service d''un seul homme. « Tout est perdu, » dit tristement Napoléon, qui assistait du haut d'une éminence à ce second naufrage de sa prodigieuse fortune.

Revenu en toute hâte à Paris, il conservait encore le fol espoir de soulever la nation et de prolonger la résistance. Mais il trouva les esprits violemment surexcités ; dans les Chambres, le désarroi était à son comble, car les assemblées sont plus propres à faire entendre des déclamations qu'à pré-

server un pays du despotisme ou de l'anarchie.

Les propositions d'abdication étaient dans toutes les bouches. « Je ne crains point les députés, s'écria Napoléon à cette nouvelle, le peuple et l'armée me restent ; je n'aurais qu'à dire un mot et ils seraient tous assommés. » Puis, voyant ses plus fidèles serviteurs consternés: « J'abdiquerai s'il le faut, » dit-il avec effort.

Il dut en effet s'y résoudre. Il le fit en faveur de son fils, mais sans conserver beaucoup d'illusion. « Mon fils, mon fils, quelle chimère ! Non, ce n'est pas en faveur de mon fils, mais des Bourbons, que j'abdique. »

La voix de l'opinion était en effet plus forte, et une seconde fois rappelait les Bourbons, pour préserver la France d'une nouvelle invasion.

« Nous devons proclamer Louis XVIII, disait le maréchal Davoust, j'ai vaincu mes préjugés ; la plus irrésistible nécessité et la plus entière conviction m'ont déterminé à croire qu'il n'y a pas d'autre moyen de sauver la patrie. » Les maréchaux Oudinot, Gouvion Saint-Cyr, Soult, Grouchy, Masséna, se prononçaient énergiquement dans le même sens.

Cependant Blucher arrivait à Saint-Cloud avec ses Prussiens; le reste de la coalition accourait à marches forcés, par toutes les routes de la France. La commission exécutive nommée par la Chambre, envoya une députation à Blucher, pour signer un armistice. Il était temps : déjà, Louis XVIII rentrait en France, et le 9 juillet, il était de nouveau reçu en triomphe à Paris, après *cent jours* d'absence.

Après s'être arrêté tour à tour aux projets les plus

chimériques, Napoléon battit en retraite vers l'océan, dans l'intention de s'embarquer pour l'Amérique. Mais il trouva le passage fermé par la croisière anglaise. Il se décida alors à une démarche hasardée, mais qui ne manquait pas de grandeur. « Altesse royale, écrivit-il au prince régent, j'ai terminé ma carrière politique et je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au foyer du peuple britannique, je me mets sous la protection de ses lois que je réclame comme le plus puissant, le plus constant et le plus généreux de ses ennemis. » En même temps, il monta à bord du navire anglais le *Bellérophon*, qui l'emmena à Plymouth.

Le gouvernement anglais, qui se piquait plus d'esprit pratique que de générosité, décida que l'illustre vaincu serait conduit sous bonne garde à Sainte-Hélène, rocher triste et solitaire au milieu de l'Océan.

Il y arriva le 15 octobre 1815. Dès ce moment, sa vie ne fut plus qu'une douloureuse agonie de six années. Il l'employa à consigner, dans des *Mémoires*, le souvenir de ses campagnes. Mais son corps, habitué à parcourir l'Europe, ne pouvait se faire à ce repos forcé ; une maladie de langueur compliquée d'un cancer à l'estomac l'envahissait peu à peu.

Enfin, vers la fin d'avril 1821, se sentant plus mal il demanda à la religion les secours qu'elle tient en réserve, pour les plus humbles comme pour les plus grands de ses enfants. Ayant aperçu un sourire d'incrédulité sur le visage d'un des assistants. « Jeune homme, lui dit-il sévèrement, vous avez peut-être trop d'esprit, pour croire en Dieu : je n'en suis pas

là... N'est pas athée qui veut. » Il rendit l'âme le 4 mai vers six heures du soir.

II

1815-1820.

Ministère Talleyrand-Fouché. — Violences dans le Midi. — La Chambre introuvable. — Ministère Richelieu-Decazes. — Inexpérience politique de la Chambre. — Son opposition et sa dissolution. — Les partis dans la nouvelle Chambre. — Retraite de M. de Richelieu. — Ministère Decazes-Dessoles. — Assassinat du duc de Berry.

Une dette de trois milliards sept cent soixante millions, tel fut le lourd fardeau que légua à la Restauration le règne de Napoléon. Il est bon que les peuples, trop facilement énivrés par l'éclat de la victoire, sachent combien elle leur coûte de sang, de larmes et d'argent.

Outre cet immense déficit, la révolution et l'empire laissaient la France profondément divisée en partis irréconciliables, armés les uns contre les autres, en général sans expérience de la vie publique, en dépit de tant d'essais malheureux, qui auraient dû les instruire.

Le premier acte de Louis XVIII fut de constituer un ministère, et l'on peut dire qu'il y apporta une modération extrême, peut-être même exagérée. L'ancien partisan de la révolution, l'ancien serviteur de l'empire, Talleyrand, et le régicide Fouché en fu-

rent les deux principaux personnages. Ce fut les larmes aux yeux que Louis XVIII signa la nomination de Fouché, et on l'entendit murmurer : Louis XVI ! Louis XVI ! »

A l'intérieur, les passions politiques étaient vivement surexcitées, surtout dans le Midi. Pendant les Cent Jours plusieurs royalistes avaient éte massacrés dans le Gard ; après la chute de l'empire, ces excès provoquèrent de coupables représailles. Vingt-six royalistes et trente-sept bonapartistes furent successivement victimes de ces fureurs. Le maréchal Brune à Avignon, le général Ramel à Toulouse, furent lâchement assassinés, en face des autorités impuissantes. Les coupables furent poursuivis devant les tribunaux et punis, avec toute la rigueur des lois.

.C'est sous l'influence de cette surexcitation qu'eurent lieu les élections.Elles donnèrent une Chambre presque exclusivement composée de royalistes ; *la Chambre introuvable*, ainsi que l'appela Louis XVIII.

Presque aucun bonapartiste ou révolutionnaire n'avait été élu ; à peine quelques libéraux de gauche. La masse se composait de royalistes purs, parmi lesquels commençaient à se distinguer les *ultras* et de libéraux ralliés aux Bourbons et que l'on devait comprendre sous le nom de *centre*.

La première parole de Fouché fut : « Voilà une Chambre qu'il nous faudra gouverner par des émeutes. » C'était là le vieux procédé révolutionnaire ; malheureusement pour lui, Fouché oubliait que les temps étaient changés et que ce n'était pas à la Chambre à céder devant lui, mais à lui à se retirer devant la Chambre.

M. de Talleyrand se flatta qu'en sacrifiant Fouché, il pourrait conserver lui-même la direction des affaires. Aussi s'empressa-t il d'envoyer deux de ses familliers, à la bibliothèque du Palais Bourbon où les députés commençaient à se réunir. « Eh bien, dirent les émissaires, vous savez la grande nouvelle ?... Fouché est renvoyé, et c'est à M. de Talleyrand à qui on le doit. — Ah ! tant mieux ! Le roi a bien fait de renvoyer Fouché. Mais quand renverra t-il l'autre ? — Quel autre ? — Eh ! M. de Talleyrand. »

Cette réponse fit réfléchir le trop habile ministre, qui se décida à se rendre auprès du roi pour lui dire qu'il ne pourrait conserver la direction des affaires, que s'il était assuré de son concours personnel et de sa confiance. « Cela, répondit Louis XVIII, est peu constitutionnel ; c'est à mes ministres à se tirer d'affaire. — En ce cas, dit M. de Talleyrand, nous serons obligés de nous retirer. — Eh bien, répliqua le roi, si mes ministres se retirent, je ferai comme en Angleterre, je chargerai quelqu'un de former un cabinet. »

M. de Talleyrand ne s'attendait pas à une décision aussi rapide. Son visage pâlit, mais il se remit bientôt, et couvrit sa figure de ce masque d'indifférence qui lui était familier.

L'homme naturellement désigné pour prendre la direction du nouveau ministère était le duc de Richelieu. « Le cabinet du duc de Richelieu entra aux affaires, bien venu du roi et même du parti que les élections faisaient prévaloir, écrit M. Guizot dans ses *Mémoires*. C'était un ministère vraiment nouveau et royaliste. Son chef, rentré naguère en France,

honoré de l'Europe, aimé de l'empereur Alexandre, était pour le roi Louis XVIII ce que le roi lui-même était pour la France, le gage d'une meilleure paix.

« M. Decazes, jeune, aimable, distingué, dès ses débuts dans la magistrature, avait plu personnellement au roi ; il fut appelé au ministère de la police. Le nouveau garde des sceaux, M. de Barbé-Marbois, appartenait à cette ancienne France généreusement libérale, qui avait soutenu, avec une modération éclairée, les principes chers à la France nouvelle. »

L'amitié de l'empereur Alexandre pour le duc de Richelieu permit à celui-ci d'obtenir des conditions de paix moins onéreuses. Les premières propositions avaient été exorbitantes. « Je reprendrais le chemin de l'exil, plutôt que de signer le démembrement de la France, » s'était noblement écrié Louis XVIII à l'exposé de ces prétentions. Le duc de Richelieu obtint, qu'on conserverait à la France ses limites de 1790, il fit réduire les contributions de guerre de huit cents à sept cents millions, et la durée de l'occupation étrangère à cinq ans au lieu de sept. « Tout est consommé ! écrivit-il à sa sœur, en signant ces dures conditions. J'ai apposé plus mort que vif mon nom à ce fatal traité. J'avais juré de ne pas le faire, et je l'avais dit au roi. Le malheureux prince m'a conjuré, en fondant en larmes, de ne pas l'abandonner. Je n'ai plus hésité. J'ai la confiance de croire que personne n'aurait obtenu autant. »

Avant de s'éloigner de Paris, Alexandre fit prendre au roi de Prusse et à l'empereur d'Autriche l'engagament de rester unis pour défendre le nouvel ordre

de choses. Le préambule religieux qui précédait ce traité lui fit donner le nom de *Sainte Alliance.*

La Chambre de 1815 était en majeure partie composée d'hommes nouveaux, qui n'avaient jamais figuré dans les assemblées antérieures. 262 appartenaient à la noblesse ; 137 à la bourgeoisie. Ils étaient animés des intentions les plus droites, d'une grande indépendance et d'un sincère désir de concilier la monarchie avec l'établissement des libertés publiques; ils étaient, en général, comme on dirait aujourd'hui, *décentralisateurs*. Malheureusement, ils n'avaient point encore de chef reconnu, et étaient tellement novices en fait de gouvernement représentatif, que, dans les réunions préparatoires, plusieurs proposèrent de désigner les chefs à l'élection. Un député, dont l'autorité commençait à s'imposer, fit observer que les chefs des majorités se font à la tribune. « Cet homme, déjà écouté, avait des dehors simples, qui manquaient d'agréments, son accent prononcé ôtait tout charme à son débit ; mais sa parole lumineuse éclairait les sujets qu'elle touchait; le jugement, cette qualité maîtresse, éclatait dans les avis qu'il ouvrait. On sentait en lui l'administrateur, on pressentait le politique. Tel était M. de Villèle, député de la Haute-Garonne.

Tandis que les députés du Midi se réunissaient autour de lui, ceux des départements de l'Ouest entouraient un député à la figure pâle et studieuse, dont l'extérieur était encore plus simple, mais dont les yeux perçants annonçaient l'esprit vif et pénétrant. C'était M. de Corbières, un des membres les plus distingués du barreau de Rennes. Regardez, non loin

de lui, cet homme à la figure hautaine et à la lèvre dédaigneuse, qui a quelque chose d'excessif dans les idées, d'acrimonieux dans les sentiments, d'impétueux et de puissant dans la parole, de violent et d'irascible dans sa personne : c'est M. de La Bourdonnaie. Il est la passion de la droite, dont M. de Villèle est la raison. »

Les Chambres qui, devaient primitivement s'ouvrir le 24 septembre, ne commencèrent leurs séances que le 7 octobre, à cause du changement de ministère.

Dès le début, les dissentiments s'accusèrent entre les deux pouvoirs. Le ministère reprochait aux royalistes de la majorité de compromettre la religion et la monarchie par l'excès de leur zèle réformateur; ceux-ci, de leur côté, accusaient les ministres de tenir en suspicion les royalistes : « On nous traite en tout fort lestement, écrit M. de Villèle à sa famille, dès le 8 octobre ; on voudrait obtenir de nous de l'argent et nous renvoyer. Nous n'avons su qu'avant-hier fort tard qu'il avait été arrêté en conseil des ministres qu'on exigerait de nous à la séance royale un serment nouveau. On n'en avait pas le droit, il aurait fallu le concours des trois pouvoirs. Mais nous n'avons pas voulu faire un esclandre. Puis, on avait rendu la formule du serment supportable. Fidélité au roi, elle est dans nos cœurs; fidélité à la Charte, c'est un devoir dès qu'on entre dans la législature. On ne pouvait désirer qu'une chose, c'est qu'elle fût révisée constitutionnellement. »

Le 11 octobre, il écrivait de nouveau : « Pour nous déconsidérer et nous peindre comme des gens exagérés, disposés à tout bouleverser, on a dit dans

tout le Nord que nous voulions détruire la Charte, comme si cela dépendait de nous. C'est pour cela qu'on imagina ce serment. Nous avons fait inutilement nos observations la veille de la séance. Trois à quatre ne le prêtèrent pas. On voudrait les exclure, surtout M. de Bonald. »

Trois questions occupèrent plus particulièrement la Chambre de 1815 : la loi d'amnistie, la loi d'élection et le vote du budget.

Fouché avait publié une liste des personnes exclues de l'amnistie; Louis XVIII et ses ministres désiraient s'en tenir là. Mais la Chambre voulut aller plus loin et frapper tous les régicides ainsi que les individus les plus compromis dans les derniers événements. De là, entre la Chambre et le ministère un désaccord qui ne fut écarté qu'après des débats longs et irritants, et au moyen d'une transaction.

Un soir, le 17 décembre 1815, le duc de Richelieu invita plusieurs membres de l'extrême droite, afin d'essayer de vaincre leur résistance. « En vérité, leur dit-il, je ne vous comprends pas avec vos passions, vos haines, vos ressentiments qui, ne peuvent amener que de nouveaux malheurs. Je passe tous les jours devant l'hôtel qui a appartenu à mes pères, j'ai vu les terres immenses de ma famille dans les mains de nouveaux propriétaires, je vois dans les musées les tableaux qui nous ont appartenu; cela est triste, mais cela ne m'exaspère, ni ne me rend implacable. Vraiment vous me semblez quelquefois fous, vous qui êtes restés en France. »

Parmi les hommes que la loi d'amnistie ne couvrait pas, le plus illustre était le maréchal Ney qui,

malgré ses serments et la confiance de Louis XVIII, avait passé à Napoléon avec le corps d'armée destiné à le combattre.

Il s'était caché chez une de ses parentes, dans un château près d'Aurillac. Un jour, quelqu'un étant venu visiter le château, aperçut sur un fauteuil un sabre turc d'une grande richesse que l'empereur avait donné autrefois au maréchal. A son retour à Aurillac, il en parla à plusieurs personnes comme d'une merveille. Quelqu'un dit : « Il n'y a que Ney et Murat qui aient un sabre, tel que celui que vous décrivez. » Le préfet du Cantal ayant eu vent du propos, dépêcha aussitôt des gendarmes au château. Au lieu de fuir, Ney, ouvrant la fenêtre de sa chambre, cria au capitaine des gendarmes : « Que voulez-vous? — Nous cherchons le maréchal Ney. — Montez, reprit celui-ci, je vais vous le faire voir. »

On connaît le reste : il fut jugé, condamné et exécuté.

M. de la Valette, également exclu de l'amnistie, pour avoir favorisé le retour de Napoléon, fut plus heureux. Grâce au dévouement de sa femme, il parvint à s'échapper, au moment où il allait subir le dernier supplice.

La question des élections contribua encore plus que celle de l'amnistie à accentuer le dissentiment entre le ministère et la Chambre, car il fut impossible d'arriver à une entente. La majorité ne voulut pas accepter le projet du gouvernement, qui, en permettant au roi de désigner un certain nombre d'électeurs, mettait, en réalité, les élections entre les mains du cabinet. En conséquence, elle rejeta la loi.

Le vote du budget fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. On arriva, il est vrai, à une transaction, mais ce ne fut qu'après des débats passionnés, qui achevèrent d'indisposer les esprits et amenèrent le ministère à une résolution extrême, et je le crois, regrettable.

« Il était reconnu par le ministère, disait ironiquement Chateaubriand, qu'un homme n'avait de talent, s'il n'avait servi la Révolution. » M. de Richelieu écrivait de son côté : « Je crois que nous aurons moins de peine à sauver le roi de ses ennemis que de ses amis. » Enfin, Louis XVIII lui-même s'écria un jour dans un mouvement de vivacité, en parlant de certains royalistes très ardents : « Ce sont des fous! »

C'est dans un de ces moments d'exaspération que M. de Richelieu, vivement pressé par M. Decazes, commença à songer à une dissolution. « Il est bien dur, écrivait-il tristement, que nous soyons obligés de frapper des hommes qui sont à la vérité nos ennemis, mais qui ont été pendant vingt-cinq ans les défenseurs du trône et de la monarchie. La chose est tellement affligeante, que je suis souvent prêt à déserter et à aller me cacher au fond de quelque désert. »

Louis XVIII n'avait point encore donné son consentement à une mesure aussi grave. Enfin le 14 août, vers la fin du conseil, il dit à ses ministres : « Messieurs, le moment est venu de prendre un parti à l'égard de la Chambre des députés. Il y a trois mois j'étais décidé à la conserver ; mais tout ce que je vois tous les jours, prouve si clairement l'esprit

de faction qui domine cette Chambre que mon opinion a complétement changé. Dès ce moment vous pouvez regarder la Chambre comme dissoute. »

Un mois après, les électeurs étaient convoqués, pour le 4 novembre. Cet acte de vigueur fut diversement accueilli : Tout ce qui depuis longtemps avait l'habitude de crier : Vive le roi ! garda le silence. Tout ce qui gardait le silence se mit à crier : Vive le roi !

Les élections furent, dans une certaine mesure, favorables au ministère. Les députés du *centre* revinrent avec plus de trente voix de majorité ; la droite au contraire se trouva réduite à une minorité de cent voix.

« De notre côté, écrit au début de la session le chef le plus modéré de la droite, M. de Villèle, il y a de l'exaspération et il faudrait de la modération. Serons-nous assez forts ? Serons-nous assez sages ? » Ils ne devaient être ni l'un ni l'autre. Déjà plusieurs d'entre eux suspectaient la modération de M. de Villèle : « C'est le chef que nous mettons à notre tête, disaient-ils, mais nous ne sommes pas sans inquiétude sur la facilité de son caractère. Nous le lâcherons à l'instant, s'il ne marche pas droit et ferme dans notre voie. » Bientôt, en effet, deux courants se dessinèrent dans la minorité : la partie la plus modérée se rangea derrière M. de Villèle ; la partie la plus exaltée reconnut pour chef M. de La Bourdonnaie.

Les mêmes opinions s'accentuèrent dans la presse royaliste : « On trouve ici que le *Drapeau blanc* fait plus de mal que de bien, écrivait M. de Villèle. On a fait ce qu'on a pu pour l'engager à aller dans un

sens plus modéré. Il a refusé net. » Le rédacteur en chef de cette feuille, M. Martainville, répondit un jour à M. de Villèle, qui lui reprochait ses violences : « Il faut bien croire que j'ai raison, car plus mes articles sont violents, plus le *Drapeau blanc* gagne d'abonnés. »

Malheureusement, les idées et la conduite de quelques-uns de ces écrivains royalistes se ressentaient étrangement du XVIII[e] siècle. Martainville par exemple était l'auteur d'ouvrages assez légers : *Grivoisiana, Le pied de mouton ;* il était le boute en train de la *Société* peu austère *des déjeûners des garçons de bonne humeur.* A la tête de la *Quotidienne ;* Michaud, dont le royalisme sincère et le caractère élevé ne sauraient être suspectés, était un « athénien aimable, narquois, léger, d'une conversation parfois un peu risquée, bien que toujours de bonne compagnie, dégagé des préjugés étroits, goûtant fort les libres rapports de toute opinion, racontant lui-même, qu'arrêté pendant la révolution et à la veille de mourir, il avait lu, comme livre de suprême consolation. les *Essais* de Montaigne. »

Il est indispensable de noter cette situation d'esprit, pour montrer combien les hommes qui combattaient avec le plus de vivacité, la révolution, étaient eux-mêmes sous l'influence des idées et des pratiques d'où cette révolution était sortie. Il ne faut pas perdre cela de vue, si l'on veut pénétrer les causes, qui ont amené depuis un siècle la chute de tant de gouvernements.

Pendant que la droite se divisait, la majorité ministérielle, composée des éléments les plus hétéro-

gènes, se fractionnait également. Après avoir accordé au ministère une loi sur le recrutement et une loi sur la presse, malgré l'opposition de la droite, on vit les plus libéraux de ses membres se constituer en groupe des *indépendants*. C'était là un sérieux danger pour le ministère, qui se trouva pris entre une double opposition et qui put mesurer enfin les conséquences de sa scission avec la droite. « Si les jacobins relèvent la tête, dit un jour le roi, la faute en est aux *ultras*, qui les encouragent, en contractant des alliances monstrueuses avec eux. »

Le fait est que les hommes de gauche reformaient leurs rangs. Aux deux renouvellements partiels de la Chambre, en 1817 et 1818, ils revinrent plus nombreux et plus ardents et commencèrent à former une opposition redoutable. On voyait dans leurs rangs : La Fayette et Manuel.

Richelieu fut effrayé de ce résultat, qui lui démontrait combien le ministère, en se séparant de la droite et en adoptant un système de bascule, avait fortifié la gauche. Il ouvrit enfin les yeux. « J'aime encore mieux l'exaltation royaliste que jacobine, écrivit-il à ses collègues. Au nom du ciel, examinez la situation... Il faut nous en prendre à nos véritables ennemis. Nous avons battu l'aile droite ; réunissons nos forces contre l'aile gauche, bien plus redoutable par les fortes réserves qu'elle a derrière elle. »

Mais il ne trouva pas dans la Chambre un appui suffisant pour cette politique. D'ailleurs, M. Decazes affectait de s'éloigner du duc de Richelieu et de se rapprocher de la gauche. « Le duc de Richelieu, écrit Louis XVIII, semblait s'être brouillé avec

M. Decazes ; celui-ci ne le voyait plus et ne répondait pas même à ses lettres. » Dans ces conditions, M, de Richelieu crut devoir se retirer.

Le nouveau ministère Decaze-Dessoles essaya de continuer cette politique de juste milieu. Mais elle ne réussit pas à lui concilier la gauche et creusa plus profondément encore l'abîme qui le séparait de la droite. Il put s'en convaincre lors du renouvellement partiel de la Chambre en 1819.

Le mot d'ordre de la droite, fut de faire avant tout échec au ministère. On ne recula même pas devant une alliance avec la fraction la plus avancée de la gauche. « Nous croyons, écrivit le *Journal des Débats*, un des organes de Châteaubriand, que, dans le cas d'une alternative impérieuse, on fera bien de nommer les libéraux démocrates, de préférence aux ministériels. » Tous les journaux de droite se rallièrent à cette doctrine.

Ainsi pris entre deux feux, le ministère fut complètement battu ; sur cinquante-quatre élections, il n'en obtint que quatorze ; la droite fut encore moins heureuse : elle n'en eut que cinq ; les honneurs de la journée furent ponr la gauche : elle enleva trente cinq sièges. « Toutes les nouvelles qui nous arrivent des élections sont exécrables, écrivait M. de Villèle, et elles nous plongent dans la consternation. »

Parmi ces élections, il y en eut une cependant qui fit bientôt oublier toutes les autres, par le scandale qu'elle produisit. Le collège électoral de l'Isère avait nommé un régicide, l'ancien évêque constitutionnel Grégoire. Mais ce qu'il y avait de plus triste c'est qu'il n'avait été élu que grâce aux voix de la

droite, qui, fidèles au mot d'ordre, l'avaient préféré au candidat ministériel.

On se répétait les paroles échangées, à cette occasion, entre le roi et le comte d'Artois lesquels, depuis plusieurs mois, ne se parlaient guère. « Mon frère, avait dit ce dernier, vous voyez où l'on vous mène ! — Oui, mon frère, répondit le roi, et j'y pourvoirai. »

Comment comptait-on y pourvoir ? En essayant enfin de se rapprocher de la droite. « L'élection de Grégoire cause le même embarras que celle de Lafayette l'an passé, écrit M. de Villèle. Comme le disait alors le duc de Richelieu, Decazes dit aujourd'hui qu'il a la volonté de changer de système, qu'il est prêt à se séparer de Gouvion-Saint-Cyr et de Dessoles, s'ils ne veulent pas faire comme lui. Il assure que Grégoire ne recevra pas de lettre close et que les ministériels voteront contre son admission, qu'il est décidé à changer la loi d'élections, qu'enfin les lois sur les administrations communales, sur le jury et la garde nationale, qu'il présentera aux Chambres, seront très monarchiques. Pour me prouver ses bonnes intentions, il m'a fait proposer une entrevue afin de nous concerter sur la marche à suivre. J'ai refusé net et j'ai répondu que je ne ferai rien de semblable seul ; que lorsque je serai revenu de Rennes avec Corbière, nous verrions ensemble ce que nous aurions à faire, si l'on avait encore le désir de nous faire quelques communications. »

La retraite du général Dessoles et des ministres les plus compromis avec la gauche, et l'annulation de l'élection de Grégoire furent les deux actes par les-

quels M. Decazes essaya, mais timidement, de se rapprocher de la droite.

Les choses en étaient là, lorsque le lundi 14 février au matin, le bruit se répandit dans Paris que le duc de Berry, fils du comte d'Artois avait été assassiné dans la nuit.

Le prince sortait de l'Opéra et s'apprêtait à monter en voiture, lorsqu'un inconnu se glissant rapidement entre le factionnaire et le valet de pied, se jeta sur lui, posa une main sur son épaule et de l'autre, lui enfonca rapidement un poignard au-dessus du sein droit. Le comte de Choiseul, voyant le prince heurté vivement par un inconnu et croyant avoir affaire à un passant pressé, lui dit : « Prenez-donc garde à ce que vous faites ! » Mais le prince s'écria en même temps : « Je suis assassiné, cet homme m'a tué. — Seriez-vous blessé, monseigneur, demanda aussitôt le comte de Choiseul : « Je suis mort, je tiens le manche du poignard, » dit le prince d'une voix forte. Puis, s'adressant à la duchesse de Berry qui éclatait en sanglots : « Mon amie, lui dit-il, ne vous laissez pas accabler par la douleur, ménagez-vous pour l'enfant que vous portez dans votre sein, » Ces mots produisirent sur les assistants l'effet d'une résurrection ; au-delà de ce cercueil on entrevoyait un berceau.

Les dernières paroles du prince furent adressées au roi : « Mon oncle, répétait-il, je vous demande la grâce de l'homme. » Ce misérable s'appelait Louvel.

III.

1820-1824.

M. de Richelieu succède à M. Decazes. — Progrès des sociétés secrètes. — Divisions parmi les royalistes. — Retraite de M. de Richelieu. — Ministère Villèle. — Intervention en Espagne. — Élections de 1824. — Projets de loi : attitude de Chateaubriand. — Il sort du ministère et entre dans l'opposition. — Mort de Louis XVIII.

Le jour même qui suivit l'assassinat du duc de Berry, à l'ouverture de la Chambre, au moment où le président venait d'entrer portant un crêpe au bras, et à la poignée de son épée, on vit monter à la tribune un député de l'extrême droite, M. Clausel de Coussergues. Il prononça, au milieu de l'étonnement général, ces seules paroles : « Je propose à la Chambre de porter un acte d'accusation contre M. Decazes, ministre de l'intérieur, comme complice de l'assassinat de M. le duc de Berry. »

La proposition fut rejetée avec indignation, mais l'idée qui l'avait dictée se fit jour dans quelques journaux de droite. M. de Chateaubriand, entre autres, écrivit en parlant du duc Decazes : « Le pied lui a glissé dans le sang. » Cette insinuation contre le ministre qu'il affectionnait particulièrement fut très sensible au roi. « Les royalistes me portent le dernier coup, dit-il. Ils savent que le système de M. Decazes est aussi le le mien et ils l'accusent d'avoir assassiné mon neveu !

Ce n'est pas la première calomnie qu'ils lancent contre moi ; mais je veux sauver mon pays sans les *ultra* s'il est possible. Cherchons une majorité en dehors de M. Clausel et de M. La Bourdonnaie. »

Cependant il ne fallait plus songer à gouverner plus longtemps avec la gauche à laquelle on avait déjà fait, en pure perte, de trop grandes concessions. « Les royalistes sans le roi se perdent, disait, avec beaucoup de bon sens. M. de Villèle ; le roi sans les royalistes se perd ; il faut que l'expérience des deux dernières années nous serve à quelque chose et que nous prenions la seule voie par laquelle, le roi et nous, nous puissions nous sauver. »

Cette voie était, selon M. de Villèle, un ministère Richelieu gouvernant avec la droite et le centre droit. Il réussit à amener Louis XVIII à cette solution. Celui-ci se décida, bien qu'à regret, à se séparer de M. Decazes. Pour décider M. de Richelieu à accepter cette succession difficile, M. de Villèle lui promit de rallier le droite au ministère et de la constituer enfin en parti de gouvernement.

C'était promettre plus qu'il ne pouvait tenir. Une fraction des royalistes, ayant pour organe le *Drapeau blanc*, préféra continuer à s'allier à la gauche plutôt que de se rapprocher du ministère. « Nos amis, disait à ce sujet M. de Villèle, sont les mieux intentionnés du monde, mais sans la moindre prudence... Les *pointus* nous gênent terriblement dans nos manœuvres. » Il ajoutait, en s'adressant à M. de La Bourdonnaie le chef de ces *pointus* : « S'il n'y avait de royalistes que ceux qui pensent comme vous, le nombre en serait trop restreint. »

Le ministère parvint cependant à faire voter une loi, tendant à réprimer énergiquement les délits de presse et les attaques contre le gouvernement, et à faire réviser la loi électorale. Ces mesures, jointes à la réaction opérée dans les esprits par l'assassinat du duc de Berry et par la naissance de son fils posthume, le duc de Bordeaux, donnèrent des élections favorables à la droite. Elles dépassèrent même les espérances du ministère et du roi. C'est ce que Louis XVIII exprimait spirituellement en ces termes : « Nous voilà dans la situation de ce pauvre cavalier qui n'avait pas assez d'élasticité pour monter sur son cheval. Il pria saint Georges avec tant de ferveur, que le saint lui en donna plus qu'il ne fallait et qu'il tomba de l'autre côté. »

Ce triomphe électoral avait enflé les prétentions de la droite. « On sait maintenant ce que veut la France disait, le *Défenseur*, organe de M. de Bonald. Elle veut qu'il n'y ait plus dans la Chambre que deux partis et qu'on ne s'obstine plus à chercher un milieu entre la religion et l'athéisme, entre l'ordre et la licence, entre la fidélité et la trahison. »

Les périls que signalait en ces termes le *Défenseur* n'étaient point chimériques. La France et l'Europe entière étaient sourdement travaillées par des conspirations occultes qui se manifestaient au moyen de révoltes et d'assassinats. « Les sociétés secrètes, écrit Chateaubriand, avaient commencé en France dès la dernière chute de Bonaparte en 1815. On s'y enrôlait, en le sachant, ou l'on s'y trouvait engagé sans le savoir. De vastes conspirations, en 1816, embrassèrent Paris, les départements de l'Isère, du

Rhône et de la Sarthe. Ces réunions se perfectionnèrent en 1820 et s'affilièrent aux *carbonari* d'Italie, qui produisirent en Espagne les *communeros*. Ces diverses sociétés se fondirent à Paris dans celles des *carbonari*... Pour être admis, il fallait justifier de sa haine pour la légitimité. Les carbonari n'écrivaient point, ils ne communiquaient entre eux que par la parole ; ils se révélaient les uns aux autres au moyen de demi-cartes découpées qui s'adaptaient à d'autres demi-cartes. Ils avaient des mots de passe et d'ordre, des signes de la main et des bras.

« Les carbonari s'engageaient d'obéir aveuglément à la vente suprême ; ils devaient être munis d'un fusil, d'une baïonnette et de vingt-cinq cartouches ; ils avaient des poignards ; ils versaient à la caisse commune 5 francs, lors de leur admission, et 1 franc par mois. Leur nombre s'élevait en France à plus de soixante mille. Paris avait des centaines de *ventes*. »

Malgré le développement effrayant des idées révolutionnaires, les royalistes d'extrême droite crurent, encore une fois, habile, pour faire échec au ministère, de s'allier avec les fractions les plus avancées de la gauche. L'un d'eux, le général Donnadieu, qualifia même le duc de Richelieu « d'homme funeste, de ministre imposé par l'étranger, pour frapper de sa stérile nature notre malheureux pays. » M. de Villèle, qui, avec M. de Corbières, représentait la droite dans le ministère, s'efforçait cependant de modérer ses amis, mais il y réussissait peu. « Le système de violence gagne de plus en plus dans la Chambre, écrivait-il, et l'on ne peut prévoir où il s'arrêtera. Tout cela finira par un éclat entre les hommes hono-

rables de la droite et ceux qui conduisent aujourd'hui. Il devient de jour en jour plus difficile de faire goûter les conseils de sagesse. »

L'éclat eut lieu, à propos de l'adresse, dans laquelle une partie de la droite unie à la gauche inséra un blâme contre la politique ministérielle. Décidé à en finir, le duc de Richelieu se rendit, d'après un récit de M. Pasquier, chez le comte d'Artois, pour le prier de mettre fin, selon sa promesse, aux attaques de la fraction avancée de la droite. « C'est de votre parole de prince donnée à un gentilhomme que je réclame l'accomplissement, » lui dit-il avec une fermeté respectueuse. « Oh ! mon cher duc, répondit Monsieur, vous avez pris aussi les syllabes par trop au pied de la lettre. Et puis les circonstances étaient si difficiles. » Étonné d'être ainsi abandonné, Richelieu se leva brusquement et sortit, en poussant violemment la porte. « Il manque à sa parole, à sa parole de gentilhomme, » s'écria-t-il tristement, en arrivant chez son collègue, M. Pasquier.

Dès ce moment, sa résolution fut irrévocablement prise.

Le 12 décembre 1821, à midi, le comte d'Artois appela chez lui MM. de Villèle et Corbières, et leur annonça de la part du roi que M. de Richelieu et ses collègues avaient donné leur démission et que le roi les recevrait eux-mêmes à trois heures pour leur confier la formation du nouveau ministère.

Après quelques pourparlers, le cabinet fut constitué avec des membres appartenant exclusivement à la droite. L'union de cette fraction de la Chambre avec le centre était rompue.

En prenant la direction des affaires, M. de Villèle n'était pas sans appréhension. « Vous n'en avez pas pour trois mois, » lui avait dit M. de Serre. Lui-même écrivit à Madame de Villèle : « Laissez votre logement à Toulouse, comme si nous devions y retourner dans six mois. » En effet, il se trouvait placé dans une situation difficile. « Ce n'étaient plus seulement des orages de la Chambre et des tumultes de la rue, dit M. Guizot dans ses *Mémoires*; les sociétés secrètes, les complots, les insurrections, un effort passionné pour le renversement de l'ordre établi, fermentaient et éclataient partout, dans les départements de l'Est, de l'Ouest et du Midi, à Belfort, à Colmar, à Toulon, à Saumur, à Nantes, à la Rochelle, à Paris même et sous les yeux des ministres, dans l'armée comme dans les professions civiles, dans la garde royale comme dans les régiments de ligne. En moins de trois mois, huit conspirations sérieuses attaquèrent et mirent en question la Restauration. »

Lors de l'avènement de M. de Villèle aux affaires, le chef de l'extrême droite, M. de La Bourdonnaye, eut un moment l'idée d'offrir son concours au ministère, si celui-ci voulait y mettre le prix. « La Bourdonnaye est venu chez moi ce soir, écrivit Chateaubriand à M. de Villèle. Il veut définitivement savoir si l'on est ami ou ennemi. Il persiste à demander : 1° la pairie sur la tête de son fils; 2° il abandonne l'idée de l'ambassade de Vienne et se contente d'être ministre aux Pays-Bas. A ces conditions, il promet d'être loyalement en paix avec le ministère et de le servir, si besoin est. Mais il veut une explication immédiate, car il veut prendre parti

dans la discussion de la loi sur les journaux. Si l'on est ennemi, il parlera contre la loi qu'il n'aime pas. Si l'on est ami, il gardera le silence et attendra patiemment l'avenir. »

Ce n'est pas toujours sur la scène publique, on le oit, que se jouent les véritables rôles; derrière les raisons politiques, que l'on développe au grand jour, il y a souvent les intérêts privés, que l'on dissimule dans l'ombre, et qui ne sont, ni les moins décisifs, ni les plus honorables.

M. de Villèle ayant cru de sa dignité de refuser un pareil marché, vit M. de la Bourdonnaye passer à l'opposition avec les plus exaltés de ses amis.

Cette opposition d'extrême droite se répercutait, en se fortifiant, dans les salons et dans les journaux du parti.

« Ce ministère, écrivait la *Quotidienne*, est plus dangereux que tous les gouvernements qui l'ont précédé. La Convention vous ôtait vos têtes, mais non vos principes. Sous Bonaparte il y avait de la gloire, il n'y a aujourd'hui que du cynisme et de la corruption. »

Ces diverses attaques furent un moment détournées par les préoccupations qu'excitèrent l'intervention de la France en Espagne. Le duc d'Angoulême, neveu de Louis XVIII, passa les Pyrénées, à la tête de cent mille hommes, marcha sur Madrid, délivra Ferdinand V11, prisonnier des Cortès et le rétablit sur le trône (1823).

A propos d'un crédit demandé par le gouvernement pour faire face à cette guerre, Manuel osa faire devant la Chambre une sorte d'apologie du

régicide. La majorité indignée, l'ayant frappé d'une exclusion temporaire, il fallut employer la force pour faire exécuter la sentence.

M. de Villèle pensa que les succès de nos armées, qui avaient très heureusement impressionné l'opinion publique, seraient favorables à l'élection d'une Chambre royaliste. En conséquence, le 24 décembre, la Chambre fut dissoute par une ordonnance royale et les électeurs furent convoqués pour le 26 février 1824. Les résultats dépassèrent toutes les prévisions des ministres : les royalistes furent élus presque partout; la gauche ne réussit à faire nommer que dix-neuf députés.

Dès l'ouverture de la session, le ministère proposa deux lois également importantes : le renouvellement intégral de la Chambre substitué au renouvellement partiel et annuel et la conversion des rentes 5 0/0 en rentes 3 0/0, après remboursement du capital aux rentiers. Malgré une assez vive opposide la gauche et de l'extrême droite, les deux projets furent votés à la Chambre des députés, mais le second, malgré ses incontestables avantages, échoua à la Chambre des pairs.

Quoique faisant partie du ministère, M. de Chateaubriand n'avait point pris la parole pour le soutenir. On racontait même qu'il avait dit à ce propos : « J'ai vu bien des gens qui se cassaient la tête contre un mur; mais des gens qui bâtissent eux-mêmes un mur pour se casser la tête contre, je n'avais jamais vu cela. »

Après le rejet de la loi, Chateaubriand aborda M. de Villèle : « Si vous sortez du ministère, lui di-

il, nous sommes prêts à vous suivre. » « Pour toute réponse, raconte-t-il lui-même, M. de Villèle nous honora d'un regard que nous voyons encore. Le surlendemain, jour de la Pentecôte, je me rendis au Château. Je voulus d'abord aller faire ma cour à Monsieur. Un aide de camp de Monsieur me dit : « Monsieur le vicomte, je n'espérais pas vous rencontrer ici, n'avez-vous rien reçu ? » Je lui répondis : « Non, que pouvais-je recevoir ? » Il répliqua : » J'ai peur que vous ne le sachiez bientôt. »

« Là-dessus, un huissier vint me dire qu'on me demandait. C'était Hyacinthe Pilorge, mon secrétaire ; il me remit une lettre et une ordonnance, en me disant : « Monsieur n'est plus ministre. » J'y trouvai ce billet de M. de Villèle : « Monsieur le vicomte, j'obéis aux ordres du roi, en transmettant de suite à Son Excellence une ordonnance que Sa Majesté vient de rendre : Le sieur comte de Villèle, président de notre conseil des ministres est chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères, en remplacement du sieur vicomte de Chateaubriand. »

Irrité de sa disgrâce, ce dernier ne put contenir son ressentiment : « J'ai été ami sincère, écrivit-il, je resterai ennemi irréconciliable. Je suis malheureusement né ; les blessures qu'on me fait ne se ferment jamais. » En même temps, il alla porter ses colères au *Journal des Débats*, qui commença dès ce moment avec la *Quotidienne*, une opposition systématique contre le ministère.

Cette opposition se trouva encore renforcée par celle des royalistes Voltairiens, dont le chef était M. de Montlosier. Ce partisan si absolu de l'aristo-

cratie proclamait dans son livre, « *La Monarchie française,* » que si le gouvernement continuait à livrer la France au clergé, il n'y aurait bientôt plus ni religion, ni morale.» — « Il y avait dans la droite, raconte M. de Villèle, des membres qui étaient venus dire à Corbière et à moi, au début de la session : « Nous voulons faire tout ce qui est utile au trône; mais quand il s'agira du clergé, c'est autre chose. Quand on discutera une loi de ce genre, avertissez-nous, pour que nous votions contre. » Plus d'une fois il m'est arrivé de pousser du coude le bras de Corbière, en lui disant : « N'est-ce pas le moment d'avertir nos amis ? »

Il faut ajouter à cette double opposition de droite, l'opposition de gauche, qui comptait dans son sein des pamphlétaires comme Paul-Louis Courier, et l'opposition dissimulée du duc d'Orléans.

C'est au milieu de ces difficultés intérieures que se répandit, dans la journée du 13 septembre, la triste nouvelle, que, depuis quelque temps, on ne pressentait que trop.

Louis XVIII, dont la santé était profondément ébranlée, luttait à force d'énergie morale, contre le mal qui l'envahissait. « Il est permis à un roi d'être mort; il ne lui est jamais permis d'être malade, » dit-il un jour à M. de Villèle qui l'engageait à se soigner.

Enfin, le 13 septembre 1824, il rendit l'âme après avoir reçu les derniers sacrements. Le maître des cérémonies prononça les paroles traditionnelles, qui n'avaient pas été répétées depuis la mort de Louis XV et qui ne l'ont plus été jusqu'à ce jour : « Le roi est mort ! Vive le roi ! »

CHAPITRE II

LES MINISTÈRES ROYALISTES

Charles X

1824-1830

I

1824-1828.

Intentions conciliantes de Charles X. — La contre-opposition royaliste et l'opposition de gauche. — La loi d'indemnité. — Le droit d'ainesse et le sacrilège. — Lamennais et Montlosier. — La question des jésuites. — *La loi de justice et d'amour*. — Dissolution de la Chambre. — Élections libérales. — Retraite de M. de Villèle.

En recevant le corps diplomatique qui venait le féliciter de son avénement, le nouveau roi s'exprima ainsi : « Je n'ai qu'une ambition, c'est de continuer ce que mon vertueux frère a si bien fait et que mon règne ne soit que la continuation du sien. » Il dit aux pairs et aux députés : « J'ai promis comme sujet de maintenir la Charte, j'emploierai mon pouvoir à la consolider. Ma confiance dans mes sujets est entière et j'ai la confiance que je trouverai en eux les mêmes sentiments à mon égard. » Au président du consistoire de l'église réformée : « Soyez sûr de ma protection, comme vous l'étiez de celle de mon

frère ; tous les Français sont égaux à mes yeux ; ils ont tous les mêmes droits à mon amour, à ma protection et à ma bienveillance. »

Ainsi tombaient les bruits qui attribuaient à Charles X, l'intention de briser avec la politique de Louis XVIII et de faire de son avénement le signal d'une réaction politique et religieuse. Devant ce langage, les partis semblèrent désarmer un moment, pour célébrer sans restriction les vertus et les mérites du nouveau roi.

L'opposition libérale paraissait d'ailleurs impuissante depuis les dernières élections, qui avaient donné aux royalistes une écrasante majorité. « Vous trouverez toutes les physionomies changées, écrivait Royer-Collard à un de ses amis ; la vieille opposition a abdiqué. La nouvelle s'ignore encore elle-même. »

Si elle s'ignorait, elle s'efforcait du moins de se reconnaître, de se grouper et de formuler son programme.

Cependant elle aurait été impuissante à faire échec au ministère, si elle n'avait pas trouvé dans l'extrême droite des alliés inattendus. Aussi, M. de Villèle déclarait-il à ses amis que « cette contre-opposition royaliste était pire que l'opposition libérale. »

Il la trouva en face de lui, dès l'ouverture de la session législative qui eut lieu le 21 décembre 1824. Le gouvernement ayant présenté une loi d'indemnité pour les propriétaires dépossédés pendant la révolution, l'extrême droite et la gauche se levèrent ensemble pour la combattre. La première ne trouvait pas le projet assez absolu et exigeait « la

nations. Le premier se déclarait le défenseur des doctrines philosophiques et gallicanes, le second, au contraire, rêvait la constitution d'une sorte de société théocratique, dont le pape aurait été le chef.

Dans un écrit intitulé : « *Mémoire à consulter sur un système religieux tendant à renverser la religion et le trône,* » M. de Montlosier dénonçait en termes d'une extrême violence ce qu'il appelait « les trois scandales », à savoir : « l'existence d'une société mystérieuse désignée sous le nom de *Congrégation*, le rétablisssement de l'ordre des jésuites autrefois aboli par le roi et par nos lois ; enfin l'abandon dans les séminaires des doctrines gallicanes contenues dans la *Déclaration de l'Église de France* en 1682. » C'était ce qu'il appelait « l'*envahissement du parti prêtre,* » et il sommait le ministère d'y mettre un terme.

Un certain nombre de royalistes, qui, fidèles aux traditions du XVIIIe siècle alliaient le culte du philosophisme voltairien à celui de la royauté, applaudirent à ces attaques. Naturellement les journaux libéraux les approuvèrent également. Ils eurent même bien soin de faire remarquer, que, venant de la part d'un royaliste, ancien émigré et défenseur de l'aristocratie féodale, la dénonciation méritait une plus grande confiance.

L'effet de ce livre fut encore augmenté par la publication, le même jour, d'un écrit de Lamennais conçu dans un esprit absolument opposé. C'était une violente diatribe contre le gallicanisme qu'il réduisait en poussière sous les coups de sa terrible logique et une apologie de la théocratie pure. D'ailleurs il n'épar-

gnait pas la société moderne. « Le corps social n'est plus qu'un cadavre qu'il faut laisser périr. — Pauvre société idiote qui s'en va à la Morgue, en passant par la Salpêtrière. — La société est devenue un mauvais lieu et un coupe-gorge, c'est une perpétuelle apparition de l'enfer. » Les gallicans, et même une partie des catholiques, n'étaient pas plus ménagés : « La spiritualité de M. de Bonald a étrangement baissé, » écrivait-il. — Puis, en parlant de Mgr de Frayssinous, le ministre des affaires ecclésiastiques, auquel il reprochait, avec plus de raison, son gallicanisme, il ajoutait : « Si vous saviez, tout ce que cet homme fait dans les provinces, quelle activité pour le mal, quel zèle pour la persécution, les bras vous en tomberaient des mains, comme disait élégamment en chaire l'archevêque de Paris. Quand on aura tiré parti de cet homme on crachera dessus et son épithaphe sera faite. »

Lorsque le jour de la discussion du budget arriva, les esprits se trouvèrent montés à ce degré de surexcitation, qui présage les grands orages parlementaires.

Le discours de Mgr de Frayssinous fit crever le nuage. Le ministre des affaires ecclésiastiques avait négligé de s'entendre avec ses collègues sur ce qu'il devait dire. « Dans un discours inimaginable, dit M. de Villèle, la parole franche, mais naïvement imprudente de l'évêque ouvrit le champ le plus vaste aux préventions qui ont aidé à renverser le trône. » Après avoir fait l'historique du gallicanisme et essayé, sans y réussir, de démontrer contre Lamennais l'utilité des quatre articles, il aborda, sinon avec

plus de bonheur, du moins avec plus de justice la question soulevée par M. de Montlosier à propos de l'existence des jésuites. « Il existe en France, dit-il, trente-huit collèges royaux, plus de soixante collèges communaux, et plus de huit cents maisons particulières, institutions ou pensions, quatre-vingts séminaires et au moins cent écoles ecclésiastiques préparatoires ou petits séminaires. Eh bien ! il n'est pas un seul collège royal, pas un seul collège communal, pas une seule pension particulière, pas un seul grand séminaire qui soit dans les mains de ces hommes si redoutables connus sous le nom de jésuites. Mais sur cent petits séminaires, messieurs, il y en a seulement sept. Voilà donc à quoi se réduit cette grande influence qu'on attribue aux jésuites et je suis sûr que les élèves sortent de leurs collèges, sans savoir en quoi consiste la différence qui existe entre nous et les ultramontains. »

Ce simple avèu de l'existence des jésuites, quelque atténué qu'il fût, eut le don de soulever toutes les vieilles passions jansénistes, gallicanes, voltairiennes et révolutionnaires, qui sommèrent le ministère de dissoudre cette abominable société. C'était revenir, en fait de liberté, aux plus mauvais jours de la monarchie, et aux procédés inexcusables de la révolution et de l'empire. Mais les libéraux ne s'aperçurent pas, ou ne voulurent pas s'apercevoir de ces contradictions.

Cette longue et orageuse discussion avait épuisé les forces aussi bien que la confiance de M. de Villèle. Son impopularité croissait tous les jours, et se manifestait par mille démonstrations hostiles. « Toujours

Villèle ! Toujours contre Villèle ! » répétait tristement Charles X.

Cette opposition avait son boulevard dans la presse. Pour en réprimer les violences, le ministère présenta une loi au commencement de la session de1827. Mais elle souleva chez les royalistes extrêmes, aussi bien que chez les libéraux, une véritable tempête d'opposition. «Loi vandale, écrivit Chateaubriand, qui respire la haine contre l'intelligence humaine... Les partisans du projet anéantiraient l'imprimerie s'ils le pouvaient, ils briseraient les presses, dresseraient des bûchers et élèveraient des gibets pour les écrivains.»

Devant cette résistance, le gouvernement recula et retira le projet, auquel,par dérision on avait donné le nom de « loi de justice et d'amour.» Aussitôt on illumina dans Paris et, quelques jours après, le 29 avril, à une revue de la garde nationale, on accueillit le roi par les cris répétés : « A bas les ministres ! A bas les jésuites ! » Le désarroi était dans le gouvernement. «Les fonctionnaires ont peur et servent mal, écrivait M. de Villèle, jamais pouvoir si audacieusement attaqué ne fut plus mal défendu : cela me donne de sérieuses appréhensions. «

Ces difficultés ne furent point atténuées par la victoire que notre flotte combinée avec celles de l'Angleterre et de la Russie venait de remporter dans la baie de Navarin, contre la puissance turque. (20 oct. 1827). La Grèce, depuis longtemps soulevée contre la domination du sultan, se trouvait enfin indépendante, grâce à l'intervention des puissances européennes. Mais la nouvelle de ce succès n'excita

en France aucun enthousiasme ; à la Bourse même les fonds baissèrent, car les préoccupations étaient ailleurs.

Elles étaient à la situation intérieure qui se tendait tous les jours davantage. Le ministère s'arrêta, comme moyen extrême, à l'idée de dissolution de la Chambre. Les deux oppositions étaient prêtes. Fondues dans la *Société des amis de la liberté de la presse*, elles publièrent, dès le lendemain de la convocation des électeurs, leur liste de candidats. On y voyait figurer, par une étrange alliance, M. de la Bourdonnaye et M. Lafayette, M. De Lezardière et Benjamin Constant, des ultra royalistes et des ultra libéraux. «Il n'y a plus de royalistes, ni de libéraux écrivaient les journaux de l'extrême droite pour se disculper ; il faut faire justice du ministère le plus corrompu et le plus corrupteur qui ait jamais existé.»

Un pareil langage porta ses fruits; le ministère fut battu, mais les ultra royalistes ne recueillirent pas le fruit de leur alliance avec la gauche. Ils n'obtinrent que soixante voix, tandis que leurs alliés en réunirent cent quatre-vingt, et la droite ministérielle cent trente environ. Voilà ce qu'était devenu, par l'incapacité des hommes d'ordre à constituer un parti de gouvernement, cette majorité royaliste autrefois si imposante. Grâce à de funestes divisions, elle se trouvait maintenant remplacée par une majorité révolutionnaire. «Les royalistes opposants, pouvait dire M. de Villèle, se battent au profit des libéraux, qui occupent et conservent les positions qu'ils ont enlevées.»

Il fallait céder. M. de Villèle donna sa démission,

que le roi accepta. En apprenant cette décision, la dauphine ne put s'empêcher de dire à Charles X : « Vous abandonnez M. de Villèle ; c'est la première marche de votre trône que vous descendez. »

II

1828-1829

Progrès des idées libérales dans la bourgeoisie. — Ministère Martignac. — Double opposition. — L'adresse. — Les ordonnances contre les congrégations religieuses. — Les projets de loi sur l'organisation municipale et départementale. — Coalition de droite et de gauche. — Retraite du ministère.

Dans un travail de statistique publié un peu avant la chute du ministère, M. Charles Dupin avait entrepris de démontrer qu'aux prochaines élections, l'opinion libérale se trouverait en majorité dans les collèges électoraux, parce que à cette époque le plus grand nombre des électeurs étant né depuis la révolution, devraient être, par conséquent, moins attachés à l'ancien régime qu'ils n'avaient pas connu.

Quoiqu'il en fût de ce calcul un peu hypothétique, le résultat des élections lui donna raison, ainsi qu'on l'a vu, et l'état des esprits sembla le confirmer.

La jeunesse en effet était en grande partie gagnée aux opinions, dites libérales. Il s'était même formé une pléiade de jeunes écrivains, nés pendant la période révolutionnaire, élevés au milieu du désordre général des idées et des institutions, n'ayant pas reçu les salutaires enseignements que les excès de

la révolution portaient avec eux et en ayant pris seulement les principes et les doctrines.

Celui qui eût été introduit vers 1824 dans le salon du célèbre banquier libéral M. Laffitte, eût aperçu un jeune homme de petite taille, au regard vif, à la voix perçante, à l'accent méridional, écoutant peu, parlant beaucoup et sur tous les sujets avec une égale assurance. Il s'appelait Adolphe Thiers. « Nous sommes la jeune garde, » aimait-il à répéter, en parlant de lui et de ses amis. Il venait de faire paraître le premier volume d'une *Histoire de la Révolution*, dans laquelle il entreprenait de réhabiliter les actes et les hommes de cette époque. Mais c'était du *Constitutionnel* qu'il dirigeait chaque jour contre le gouvernement des Bourbons, les traits acérés de sa mordante raillerie.

D'autres jeunes gens, comme lui, à peine âgés de vingt-cinq à trente ans commençaient, au sortir du collège et avec la même inexpérience des hommes et des choses, leur opposition contre un gouvernement dont la tâche était déjà si difficile. Guizot, Villemain, Cousin, Augustin Thierry, Damiron, Jouffroy, Mignet, de Rémusat, Béranger, Michelet, Carrel, Vitet, Quinet, Sainte-Beuve se distinguaient au premier rang.

Cette jeunesse croyait remplacer l'expérience et la maturité qui lui manquaient par une confiance absolue en elle-même et un enthousiasme sans borne. « Une génération nouvelle s'élève qui a pris naissance au sein du scepticisme, écrivait Jouffroy dans le *Globe* en 1825, et déjà ces enfants ont *dépassé leurs pères*, et senti le vide de leurs doctrines. Une foi nouvelle s'est fait pressentir en eux ; ils s'attachent

à cette perspective ravissante avec enthousiasme. *Supérieurs à tout ce qui les entoure*, ils ont le sentiment de leur mission et l'intelligence de leur époque. Ils comprennent ce que leurs pères n'ont point compris, ce que leurs tyrans corrompus n'entendent pas; ils savent ce que c'est qu'une révolution et ils le savent parce qu'ils sont venus à propos.»

Ainsi s'exprimait la jeune école, l'*école bourgeoise*, ainsi qu'on devait l'appeler, car elle indiquait comme limite de la révolution, l'avènement de la bourgeoisie au pouvoir.

Au XVIIIe siècle, l'irreligion et le philosophisme semblaient avoir été l'apanage de l'aristocratie riche et oisive. «Le beau monde, écrivait Mercier en 1783, ne va plus à la messe; ou n'y va que le dimanche pour ne pas scandaliser les laquais.»

Or les idées révolutionnaires étaient descendues des classes supérieures aux classes moyennes.

Chaque ville de province était divisée en deux sociétés qui ne se voyaient pas et qui se combattaient les jours d'élections, persuadées que leurs intérêts étaient différents. Loin d'atténuer ces divisions et de rapprocher les esprits, la presse et les discussions passionnées de la tribune ne faisaient que les irriter. Cette guerre de salon était d'autant plus redoutable pour la Restauration que les froissements d'amour propre créent plus de séparation entre les hommes que les plus profondes divergences de doctrine.

La jeune école libérale proclamait que la révolution ne serait définitivement close, que par l'avènement de la bourgeoisie. C'est dans ce sens que Thiers

écrivait son *Histoire de la Révolution*, que Guizot faisait devant un nombreux auditoire son cours sur la *Civilisation en France et en Europe*, qu'Augustin Thierry rédigeait ses premiers travaux historiques.

Tel était le mouvement des idées, lorsque se constitua après la chute de M. de Villèle, le ministère Martignac. «Les grâces de l'esprit, la douceur et l'aménité du caractère, se réunissaient dans sa personne, écrit le prince de Polignac en parlant de M. de Martignac; consciencieusement attaché à la monarchie, il en voulait le maintien, mais autant que possible sans lutte, sans combat; il espérait rendre à son souverain la couronne légère, en éloignant d'elle le choc des résistances. Nul n'était en effet plus propre que lui à concilier les partis; son éloquence pure, facile, persuasive, captivait les esprits et dominait les passions; elle n'avait pas la puissance qui dompte, mais elle avait le charme qui séduit.»

Les nouveaux ministres appartenaient presque tous à la droite modérée et au centre droit, mais ils avaient généralement peu de notoriété. «Ce sont les traînards de l'administration vaincue, c'est la monnaie de M. de Villèle,» disait dédaigneusement le *journal des Débats*, organe des ressentiments de Chateaubriand.

Gouverner avec le centre, tel était le programme qu'apportait M. de Martignac. MM. de Serre et de Richelieu y avaient échoué; serait-il plus heureux?

D'abord il avait contre lui la masse des libéraux, triomphants depuis les dernières élections. «La conduite à tenir, a écrit plus tard l'un de ces derniers, le vieux duc de Broglie, était pour nous, écrite en

grosses lettres ; il fallait nous mettre d'accord avec le centre droit et par notre adhésion entière et cordiale, mettre à la disposition du cabinet une majorité effective et bien liée. Rien n'était plus aisé que de prendre à notre compte le ministère Martignac qui ne demandait pas mieux ; il ne fallait pour cela que mettre de côté nos petites animosités et nos petites lubies. Et il fallait être aussi étourdis que nous le fûmes, pour faire ce que nous fîmes.» Ce qu'ils firent, ce fut de s'associer à la droite pour recommencer contre le ministère une guerre sans trêve,

La situation était d'autant plus difficile pour le ministère que M. de Villèle parvint à entraîner dans l'opposition une partie de la droite modérée. Il y eut même, à cette occasion, une tentative de rapprochement entre lui et M. de la Bourdonnaye, le chef de l'extrême droite. « L'entrevue s'est très bien passée, raconte M. de Villèle. Dès l'abord nous nous sommes mis l'un et l'autre dans des termes convenables, sans aucune explication pénible sur le passé. Il a montré le plus vif désir de voir tous les royalistes réunis. Mais j'ai trouvé l'homme tel que je l'avais connu, personnel, négatif, sans plan, sans cesse tourmenté d'ambition. Nous nous sommes quittés sans ouvertures, mais dans de bons termes en général.»

Mais cette tentative d'accord demeura sans résultat. En effet, malgré les assurances échangées entre les deux chefs royalistes, une partie de l'extrême droite vota avec la gauche le paragraphe de l'adresse qui qualifiait de « système déplorable» le gouvernement de M. de Villèle.

« Loin de redouter l'accusation dont on me pour-

suit, écrivit ce dernier à son fils, je la provoquerais de tout mon pouvoir, mais tout ceci vient d'une tactique pour lancer la Chambre dans une voie de violence et forcer le roi à des concessions fatales pour lui et pour le pays. Les royalistes sont fous et les libéraux profitent de leurs folies.»

Les débats sur l'adresse étaient à peine terminés que le ministère vint étourdiment donner aux passions religieuses et politiques un aliment dont elles n'avaient pas besoin.

Le 17 juin 1828, parurent dans le *Moniteur* deux ordonnances portant que personne ne pourrait enseigner s'il n'avait affirmé par écrit, qu'il n'appartenait à aucune congrégation religieuse non légalement établie; en second lieu, que les élèves des petits séminaires seraient limités à 20,000. Une pareille décision, qui était pour les jésuites un arrêt de bannissement, devint aussitôt un sujet de discussions passionnées. Les libéraux et la fraction des royalistes qui suivait le *journal des Débats*, n'eurent pas assez d'éloges pour le ministère; leur libéralisme n'allait pas jusqu'à la liberté.

La plus grande partie de la droite se montra au contraire vivement indignée. «Les ordonnances contre les jésuites sont aujourd'hui au *Moniteur*, écrit M. de Villèle. Elles sont blessantes pour les évêques. Elles contristent tous les hommes d'ordre et de sens par la violence qu'on a faite au roi qui les a longtemps refusées... Les nouvelles qui nous viennent des départements sur l'effet des ordonnances sont de plus en plus tristes. Les bons sont atterrés par cet acte de faiblesse, les méchants triomphants. Puis-

qu'on a vaincu la conscience du roi, il n'est plus possible d'obtenir de lui de résistance. Voilà la persuasion générale. »

Les journaux de la droite, dans leur exaspération, comparaient Charles X à Néron et à Dioclétien. L'abbé de Lamennais dépassait tous les autres par la violence de son langage; il accusait le gouvernement de scélératesse, les évêques et le pape de tiédeur. « L'archevêque de Paris, n'est moins que sûr, écrivait-il. Il n'est entouré que de prêtres déshonorés dans l'opinion et de quelques jacobins qui mangent ses dîners et vont ensuite se moquer de lui aux cafés du Palais royal. »

Quelques jours après, la Chambre eut à se prononcer indirectement sur les ordonnances, à propos de plusieurs pétitions contre les jésuites. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, il se rencontra une grande majorité pour appuyer les pétitions et par conséquent approuver les ordonnances.

Le 9 février 1829, « à la très grande stupéfaction de nos adversaires, écrit le duc de Broglie, et à notre très grande et très imprévue satisfaction, M. de Martignac vint lire à la tribune de sa voix argentine, deux grands projets de loi ornés de deux éloquents exposés des motifs, dont il fit, avec sa bonne grâce accoutumée, le dépôt entre les mains de notre président M. Royer-Collard. » Ces deux projets de loi avaient pour objet l'organisation municipale et l'organisation départementale.

Pour bien comprendre leur importance, il faut se rappeler que Louis XIV avait substitué partout aux franchises communales, et aux autonomies provin-

ciales créées au moyen âge, l'action directe de l'État. Le résultat de ce système avait été d'enlever à la noblesse son ancien rôle dans les affaires provinciales et partant de la rendre oisive et désœuvrée; d'écarter également des affaires communales, la bourgeoisie qui jusqu'alors y avait trouvé une utile occupation.

L'État, ainsi obligé de pourvoir seul à la fois aux intérêts généraux et particuliers, s'était trouvé bientôt isolé du reste de la nation et n'avait pas tardé à être accablé sous la charge qu'il avait si imprudemment assumée.

Loin de modifier cet état de choses, la révolution on l'a vu, ne fit que l'aggraver, en appliquant sans réserve cette maxime de Rousseau : « Pour instituer un peuple, il faut ôter à l'homme ses forces propres et lui en donner, dont il ne puisse faire usage sans le secours d'autrui. Plus ses forces naturelles seront mortes anéanties, plus l'institution sera solide et parfaite; en sorte que si chaque citoyen n'est rien, ne peut rien, on peut dire que la législation est au plus haut point de perfection qu'elle peut atteindre. » Une pareille doctrine était trop favorable au régime impérial pour que Napoléon songeât à la combattre.

Au lendemain de son abdication, il prononça, dit-on, ces paroles : « Si Louis XVIII fait bien, il se mettra dans mon lit, en changeant les draps, car il est bon. » Le conseil fut malheureusement suivi et la Restauration se contenta d'adapter le mécanisme constitutionnel à une machine qui avait été construite pour le fonctionnement du pouvoir absolu. On se trouva alors dans cette situation singulière d'une nation où les

individus étaient déclarés impuissants à gérer leurs affaires locales, mais tout puissants pour intervenir dans les affaires générales.

On attribuait à l'Etat tout ce qui aurait dû être du domaine des particuliers ; aux particuliers, tout ce qui aurait dû relever de l'État. Personne n'était dans son rôle. De là, en grande partie, ces difficultés incessantes, dont l'histoire de nos divers gouvernements depuis deux siècles, nous offre le douloureux spectacle.

C'est pour obvier à une pareille situation que le 9 février 1829, M. de Martignac avait déposé sur le bureau de la Chambre, les deux projets de loi dont nous avons parlé. Mais si l'intention était bonne, il s'en fallait de beaucoup que les dispositions proposées fussent efficaces. En effet, au lieu de ramener l'État et les individus à leurs attributions respectives, en séparant d'une façon bien nette, dans les pouvoirs et dans les budgets, les affaires générales des affaires locales, pour attribuer les premières à l'État, les secondes aux particuliers, on maintenait en réalité la confusion entre ces deux éléments de la vie publique. L'État se trouvait donc affaibli au lieu d'être fortifié, et les particuliers, grâce à cette confusion des pouvoirs devaient faire de la politique, sous prétexte d'administration.

En outre, au lieu de faire reposer l'élection communale sur le seul système juste en cette matière, c'est-à-dire l'appel de tous les chefs de famille, portés au rôle des contributions directes de la commune, le projet s'appliquait à créer des catégories artificielles qui ne devaient même pas donner les résultats qu'on

s'en promettait. Voilà quel était le vice profond, radical du projet présenté par le ministère.

Au lieu de signaler ce défaut et de ramener enfin dans l'État un juste partage des pouvoirs, les deux oppositions de droite et de gauche se coalisèrent contre le projet, en l'accusant, l'une d'accorder trop, l'autre pas assez. Les idées étaient tellement égarées par deux siècles de centralisation administrative que la *Gazette de France,* organe de la droite, ne craignit pas d'écrire que « les véritables institutions municipales de la France dataient de la Constitution de l'an VIII et de la loi du 28 pluviose, monument de sagesse auquel il ne fallait pas porter atteinte. » Or cette loi que les royalistes invoquaient ainsi était l'œuvre du premier consul et avait pour effet de concentrer toutes les affaires locales entre les mains des préfets et des sous-préfets. Le chef de l'extrême droite M. de la Bourdonnaye, s'écria également, que « le principe de l'élection étendu à l'organisation municipale et départementale, était subversif du gouvernement représentatif. » Il oubliait que quelques années auparavant, il avait réclamé à grands cris, cette même loi qu'il attaquait si vivement.

Du côté de la gauche, l'anarchie des idées et l'esprit de système n'étaient pas moins complètes. Tandis que la droite s'opposait à la décentralisation administrative, dans la crainte d'introduire la politique dans les questions communales, la gauche réclamait une plus large décentralisation politique, afin de faire discuter les questions les plus brûlantes jusque dans les moindres assemblées communales. Ainsi de part et d'autre, on fermait également les yeux aux véri-

tables règles, qui, dans tous les temps, ont régi les peuples libres et prospères.

En présence de cette nouvelle coalition, il arriva ce à quoi l'on pouvait s'attendre: M. de Martignac monta à la tribune et déclara, au nom du roi, qu'il retirait les deux projets. C'était un grave échec pour le ministère, et aussi, il faut le dire, pour l'œuvre de la Restauration.

« Il n'y a aucun moyen de traiter avec ces gens là. Il est temps de nous arrêter, » avait dit Charles X en apprenant l'opposition de la Chambre. Dès ce moment en effet, son parti fut pris. M. de Martignac était la concession extrême qu'il entendait faire aux libéraux; d'ailleurs la plupart des organes royalistes, le poussaient ouvertement aux « mesures énergiques. » « Le moment approche où la royauté devra prendre une résolution salutaire... Dans une telle situation, le salut du pays est la loi suprême. » Le *Drapeau blanc* était plus explicite : « Le pouvoir constituant, disait-il, n'appartient qu'au roi, qui n'a le droit, ni de le transmettre, ni de l'oublier. Il est temps de le réintégrer et de couper dans la racine, l'*arbre poison* que des planteurs insensés ou perfides ont élevé. »

Enfin, le 9 août 1829, on apprit, par le *Moniteur*, la résolution à laquelle s'était arrêté le roi : le ministère se retirait et était remplacé par MM. de Polignac, de Bourmont et La Bourdonnaye. C'était l'extrême droite qui arrivait au pouvoir. Après avoir fait à la Restauration une opposition sans relâche, elle allait enfin se trouver en demeure de réaliser son plan de gouvernement.

III.

1829-1830.

Nouveau ministère ; son programme. — M. de La Bourdonnaye sort du ministère. — Caractère de M. de Polignac. — Théories des royalistes sur le pouvoir royal. — Opposition des libéraux. — Indécision du ministère. — Discours du roi. — Adresse des 221. — Dissolution de la Chambre. — L'opposition revient triomphante. — Les ordonnances. — La révolution de Juillet. — Attitude équivoque du duc d'Orléans. — Abdication et départ de Charles X.

Le nouveau ministère voulait, suivant l'expression de M. de Polignac, « livrer combat, donner un coup de collier, et retirer la monarchie de l'ornière, où le ministère Martignac l'avait placée. »

Cependant les membres qui le composaient étaient loin d'être d'accord sur les moyens et sur le but. « Nous nous étions attendus, écrit M, de Polignac, à trouver en M. de la Bourdonnaye, l'énergie que réclamait la gravité des circonstances. Mais son irrésolution continuelle qui le faisait flotter entre une confiance trop grande et une réserve excessive, nous apprit qu'un hardi chef d'avant-poste pouvait quelquefois n'être pas propre à la défense d'une ville assiégée. »

On vit en effet combien cet homme qui depuis l'avénement des Bourbons avait attaqué tous les ministres,réclamant à grands cris des « actes d'énergie » de « grandes mesures de salut », l'emploi des moyens violents, était en somme un politique impuissant, sans initiative, sans programme, sans connaissance

des hommes et des choses; aussi présomptueux dans l'opposition, que faible et irrésolu au pouvoir.

Le caractère de M. de la Bourdonnaye était d'ailleurs un obstacle à toute entente entre les ministres, la seule présence d'un pareil homme était un gage de discorde, ses amis eux-mêmes le jugeaient sévère-M. de Polignac le déclarait «insociable» ; M. de Chateaubriand l'appelait : « un mauvais coucheur, une mégère masculine.»

Dans un conseil des ministres tenu au commencement de novembre, chez M. de Polignac, on discutait sur la nécessité de nommer un président du conseil. Tous les ministres s'étaient prononcés dans ce sens. Invité à donner son avis, M. de la Bourdonnaye répondit, non sans embarras : «je ne puis parler, attendu que je ne fais plus partie du conseil, — Et depuis quand et pourquoi? s'écria l'un des ministres. — Depuis que la proposition de donner un président au conseil a été faite, et parcequ'elle l'a été. M. de Polignac sait que lorsque je suis entré au ministère, j'ai mis à mon acceptation, la condition formelle et absolue que le conseil n'aurait de président que le roi. On déroge aux engagements contractés ; je suis dégagé et je me retire. »

Il se retira en effet. « J'ai vu deux fois M. de la Bourdonnaye depuis sa sortie du cabinet, écrivit quelques jours après M. de Genoude à M. de Villèle, je n'avais pas idée d'un orgueil aussi exalté que celui-là. Il ne regrette qu'une chose, c'est d'être entré au ministère et d'avoir accepté la croix de saint Louis. Il m'a repété plusieurs fois, qu'il aimerait mieux la république, que ce qu'il allait laisser debout. »

M. de Polignac, nommé président du conseil après la sortie de M. de la Bourdonnaye, était un homme aimable et loyal. Compagnon d'exil du roi Charles X, il avait été pendant toute cette période, étranger à la France; après la Restauration, il avait été nommé ambassadeur à Londres, ce qui n'avait pas contribué à lui faire connaître les hommes et les partis de son pays. Il arrivait au pouvoir avec cette sorte d'assurance sereine de l'homme qui marche sans crainte au-devant des obstacles, parce qu'il ne les soupçonne pas.

Par une contradiction, qui se retrouvait chez la plupart des hommes publics de ce temps, il éprouvait une sympathie sincère, sinon pour les actes, du moins pour les hommes et pour les doctrines du XVIII° siècle. « Si l'on pénétrait dans mon cabinet, répétait-il, on me trouverait entouré des œuvres de Montesquieu et des publicites anglais. »

Il causait un jour avec M. Michaud, rédacteur de la *Quotidienne* : « Nous ne ferons pas de coup d'État, lui dit-il. — Quoi Monseigneur, vous n'en ferez pas ? je m'en afflige. — Et pourquoi ? — Parceque, n'ayant pour vous que les hommes qui veulent un coup d'État, si vous n'en faites pas, vous n'aurez personne. »

Les organes de la droite poussaient le ministère dans le même sens. On lisait dans la *Quotidienne* : « Souverain maître et seigneur, le roi, ne doit compte de ses raisons à personne. Quand il parle seul, tout doit obéir avec joie, dans un profond et respectueux silence. Quand il a dit à ses sujets : je veux, la loi même a parlé. » Le *Drapeau blanc*, écrivait de son côté : « En déclarant le roi inviolable, la charte l'a déclaré infaillible. »

Telle était l'idée que se faisaient de la prérogative royale beaucoup de royalistes. Ils ne se doutaient pas qu'une pareille doctrine, loin d'être celle de la vieille monarchie française et chrétienne, était l'œuvre des légistes Césariens de Philippe le Bel et des courtisans de Louis XIV. Ils ne se doutaient pas que c'était précisément de cette doctrine césarienne qu'était sortie la Révolution, et qu'il n'y avait qu'une différence de mots entre le *Roi-Dieu*, qu'ils voulaient établir et l'*État-Dieu*, qu'avaient institué les révolutionnaires.

On les aurait bien étonnés, si on leur avait cité par exemple les nombreux passages de Joinville où l'on voit saint Louis, tracer lui-même les limites du pouvoir royal, car à cette époque trop souvent regardée comme le règne de l'absolutisme, le pouvoir était plus limité que dans nos gouvernements modernes. En effet, au lieu de l'être seulement par des Constitutions écrites, toujours faciles à éluder ou à déchirer, ou par de grandes assemblées centrales, plus propres à entretenir le désordre, qu'à modérer le pouvoir, il l'était par une série d'institutions traditionnelles, assurant aux communes et aux provinces les garanties et les franchises les plus larges ; par des associations sans nombre; en un mot, par cette constitution naturelle gravée partout en caractères ineffaçables, justement parce qu'elle n'était écrite nulle part.

Aussi, cette ancienne monarchie française, libre dans la sphère supérieure, où se développait sans entrave, son action légitime, pouvait-elle protéger; mais limitée par la théocratie de l'Eglise, par l'aristocratie des provinces, et par la démocratie des com-

munes, elle ne pouvait opprimer. Abritée derrière ces puissantes barrières, la liberté individuelle pouvait se développer sans entraves: la nation n'était point un composé d'unités désagrégées en face d'un État tout puissant; c'était une vaste association où chacun tour à tour, donnait et recevait protection.

Voilà ce que semblaient ignorer royalistes et libéraux.

Ces derniers pratiquaient depuis longtemps contre la Restauration une opposition systématique, que l'avènement au pouvoir de M. de Polignac n'était pas fait pour calmer. « Toute la politique, pour les journaux comme pour l'opposition dans la Chambre, écrit un journaliste libéral, Armand Carrel, consistait toujours à vouloir ce que le gouvernement ne voulait pas, à combattre ce qu'il demandait, à refuser tout bienfait offert par lui, comme cachant une trahison secrète, enfin à le rendre impossible afin qu'il tombât, et c'est par là en effet qu'il est tombé. »

En face de l'exaltation des royalistes ardents et de la mauvaise foi des libéraux, le ministère était plein d'indécision. « M. de Polignac, écrivait un journal libéral, ne manque ni de foi, ni de courage. De sa personne il est même résolu, mais il ne sait pas bien à quoi. Il est prêt à tout faire, mais il cherche ce qu'il faut faire. »

A ceux qui lui faisaient des objections, le ministre répondait avec une confiance naïve : « Bah ! Bah ! vous êtes l'homme aux difficultés ; vous verrez que nous marcherons à merveille et que tout ira bien. »

La vérité, c'est que le ministre essayait de s'étourdir, mais se sentait en réalité incapable de tenir tête

la situation. « En vérité, nous sommes frappés d'aveuglement, écrivait un des ministres, M. Guernon-Ranville. Il n'y a dans notre marche ni ensemble, ni fermeté. Nous avançons sur une ligne indécise, sans plan, sans système arrêté ; nous vivons au jour le jour dans une confiance aveugle, tandis que l'orage se forme et nous menace de toutes parts. Cet état de choses ne peut durer... C'est une position ridicule et par suite coupable. »

On attendait avec impatience le discours du roi à l'ouverture des Chambres. Après avoir parlé de la politique extérieure et de la prospérité financière, il arriva à la politique intérieure et appuya, avec une intention particulière, sur la phrase suivante : « Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et dans l'amour qu'ils ont toujours montré pour leur roi. »

L'adresse votée par 221 députés contre 111, en réponse au discours royal, était une sorte d'ultimatum. On y déclarait que « le concours des vues du gouvernement avec les vœux du peuple n'existait plus, et qu'entre les ministres et les députés la sagesse du roi n'avait qu'à choisir. »

Quand on vint lui donner lecture de cette adresse, le roi répondit simplement : « Messieurs, j'ai annoncé mes intentions dans mon disconrs. Ces résolutions sont immuables ; l'intérêt de mon peuple me défend de m'en écarter. »

En conséquence le 16 mai, les journaux annoncè-

rent que la Chambre était dissoute et les électeurs convoqués pour le 23 juin. « Ma conviction, écrivait alors M. de Villèle, est que nous marchons à une débacle dans laquelle personne ne conservera les moyens de nous remettre à flot. »

Le résultat des élections fut écrasant pour le ministère ; il obtint à peine 145 voix contre 270 donnés à l'opposition. Combien la Restauration était loin du jour où le roi prononçait la dissolution de la Chambre *introuvable*, comme trop royaliste !

Et dans quelle circonstance avait lieu une pareille élection ? C'était au lendemain de la prise d'Alger. Le dey d'Alger protégeait ouvertement la piraterie et ne tenait aucun compte des observations de la France ; il avait même laissé piller des navires français et fait à notre consul une injure sanglante. Le 14 juin nos troupes débarquaient à Sidi-Ferruch ; le 5 juillet elles entraient à Alger, après les brillants combats de Staouéli et de Sidi-Kalef. La France répondait à cette victoire, plus féconde pour la civilisation que tant de discussions stériles, en élisant une majorité hostile, prélude d'une révolution.

En face de cette démonstration du corps électoral, le ministère se trouva plus indécis et plus effaré que jamais. Seul, M. de Polignac ne perdait rien de son imperturbable et désolante quiétude. On eût dit qu'il avait tout prévu, qu'il était prêt à tout.

Il fallut cependant bien prendre une décision.

Le 21 juillet le conseil se réunit au grand complet sons la présidence du roi. On y donna lecture de quatre ordonnances, qui contenaient la suppression de la liberté de la presse, une nouvelle dissolution

de la Chambre, enfin une loi électorale restreignant les attributions des électeurs et celle des députés.

Le roi se tourna alors vers le dauphin. «Vous avez entendu, lui dit-il. — Oui mon père. — Qu'en pensez-vous? — Lorsque le danger est inévitable, il faut l'aborder franchement et aller tête-baissée. On périt ou l'on se sauve. — C'est votre avis Messieurs? reprit le roi, en promenant ses regards autour de la salle. — Oui, sire, répondit un des ministres, le baron d'Haussez, nous sommes d'accord sur la fin, mais non sur les moyens. Je reconnais que la mesure est indispensable, mais je reconnais en même temps que l'on n'a pas de moyens suffisants pour la faire réussir. — Vous ne voulez donc pas signer? lui dit le roi. — Je signerai, Sire, répondit M. d'Haussez, parce que je considérerais comme une lâcheté d'abandonner dans une telle circonstance, la monarchie et le roi. Mais je déclare que je me rallie, non à ma conviction, mais à la responsabilité de mes collègues.»

Le roi se recueillit un instant, puis, prenant la plume : «Plus j'y pense, dit-il, et plus je demeure convaincu qu'il est impossible de faire autrement.» Et il signa, et tous les ministres après lui, dans un profond silence.

Le soir, à onze heures, le ministre de l'intérieur fit venir le rédacteur en chef du *Moniteur*. Il lui remit les ordonnances, avec ordre de les imprimer pendant la nuit, dans le plus grand secret et de les faire paraître le lendemain. Celui-ci les parcourut : «Qu'en pensez-vous? dit le ministre. — Dieu sauve le roi et la France! répondit le rédacteur du *Moniteur*;

et il ajouta : Messieurs, j'ai cinquante-sept ans, j'ai vu toutes les journées de la révolution, et je me retire avec une profonde terreur. »

Le lendemain matin, les quatre ordonnances parurent au *Moniteur*, et tombèrent comme la foudre au milieu de Paris, qui fut en quelque sorte réveillé en sursaut.

En prenant une semblable mesure, M. de Polignac n'avait pas songé aux précautions les plus élémentaires. Il n'y avait à Paris que 8,000 hommes et 8 canons ; de plus, le ministre de la guerre se trouvait alors en Afrique. Enfin, ce qui paraîtra incroyable : M. de Champagny, qui le remplaçait pendant son absence, n'avait été prévenu de rien. Le dauphin disait, en riant sous cape et en se frottant les mains : « Je connais quelqu'un qui sera bien étonné demain en lisant le *Moniteur*, c'est Champagny ! »

De son côté, le roi était dans une sécurité complète. « Je vais passer la journée à Rambouillet, dit-il le jour même des ordonnances à Mme de Gontaut. Vous voyez que je suis parfaitement tranquille sur le résultat des mesures que j'ai prises. »

Hélas, il fut bientôt désillusionné, en apprenant coup sur coup, à Saint-Cloud, où il s'était retiré, que les rues étaient au pouvoir de l'émeute, que l'hôtel de ville était occupé, qu'en un mot, ce n'était pas une révolte, mais une révolution.

Alors, mesurant toute l'étendue du désastre, Charles X se décida à retirer les ordonnances et à remplacer M. de Polignac par M. de Mortemart, dont le nom devait être mieux accueilli. Lorsque ce der-

nier arriva Paris le 30 juillet, il envoya un de ses amis chez M. Laffite, où s'étaient réunis les députés de l'opposition. « Hier, il eût été temps, aujourd'hui, il est trop tard » répondit La Fayette, sans vouloir entendre à rien.

Il était malheureusement trop tard. Si le ministère s'était aventuré sans programme, l'opposition avait le sien : remplacer « une dynastie incorrigible et usée déclarait-elle hautement, par une dynastie nouvelle et libérale. »

Depuis longtemps, l'attitude du duc d'Orléans était équivoque. « Le duc d'Orléans, écrivait déjà Louis XVIII, est chef de parti et il n'en fait mine. Son nom est un drapeau de menaces, son palais un point de ralliement. Il ne se remue pas et pourtant je m'aperçois qu'il chemine. Cette activité sans mouvement m'inquiète. Comment s'y prendre pour empêcher de marcher un homme qui ne fait aucun pas? »

Il marchait si bien, sans en avoir l'air, que l'opposition songea à lui pour rallier les partisans de la révolution nouvelle. Le prince eut la coupable faiblesse d'accepter la lieutenance générale que lui offrirent, au milieu même des barricades, quatre-vingt quinze députés sans mandats. Lorsque Charles X et le duc d'Angoulême eurent abdiqué dans la nuit du 1er août, en faveur du duc de Bordeaux, il refusa de recevoir le jeune prince, laissa gronder l'émeute et accepta enfin de placer sur sa tête la couronne qui tombait du front de son cousin.

Le malheureux Charles X reprit le chemin de l'exil. Au moment où il allait s'embarquer à Cherbourg, pour se rendre en Angleterre, M. Odilon Barrot, un

des commissaires envoyés de Paris pour protéger son départ, ne put s'empêcher de lui dire en montrant le duc de Bordeaux : « Gardez bien cet enfant, la France un jour aura peut-être besoin de lui. »

LIVRE DIX-SEPTIÈME

LA MONARCHIE PARLEMENTAIRE

Louis-Philippe

1830-1848

La révolution de 1789 fut préparée dans les salons de l'aristocratie, la révolution de 1830 l'a été dans ceux de la bourgeoisie.

Le mouvement révolutionnaire suit donc les lois de la pesanteur, il descend ; il va des classes supérieures aux classes moyennes, de celles-ci aux classes populaires. Il semble que chaque fraction de la société veuille avoir à son actif une révolution, comme pour mieux établir l'impuissance où elles sont également de diriger un pays placé en dehors de toutes les traditions de gouvernement.

C'est là le grand enseignement qui résulte de ces bouleversements successifs, dans lesquels l'éclat des discussions publiques dissimule mal le vide des idées et l'impuissance des institutions.

Ces institutions le gouvernement de Louis-Philippe croit les avoir empruntées à l'Angleterre, parce qu'il a

pris le couronnement de la constitution anglaise, c'est-à-dire le parlementarisme. Il ne semble pas se douter que la solidité de l'édifice britannique vient de sa structure intime et non de sa forme extérieure, et qu'en ce point tout est différence entre les deux pays.

Les anglais professent au plus haut degré le respect de l'autorité divine et des pouvoirs constitués, ils sont fermement attachés à la tradition nationale, font dériver la loi de la coutume, restreignent le rôle de l'état à la gestion des affaires générales, et abandonnent la gestion des intérêts privés, des affaires locales à la libre initiative des particuliers ; enfin ils obéissent à une puissante hiérarchie qui unit entre elles les diverses classes de la société.

En France au contraire, le respect de la loi morale et de l'autorité publique a été ébranlé et en partie détruit par la corruption des mœurs et des idées au dix-huitième siècle et par les violences de la révolution; la chaîne de la tradition nationale a été violemment interrompue, et il suffit qu'une idée ou une institution se rattache au passé pourqu'elle soit aussitôt rejetée avec mépris. Dès lors notre législation loin de se rattacher aux anciennes coutumes nationales n'a plus cherché ses inspirations que dans de chimériques et contradictoires déclarations de principes votées dans des assemblées tumultueuses; le rôle de l'État a été démesurément exagéré, au point d'absorber peu à peu tous les droits individuels, toutes les initiatives locales; enfin l'ancienne hiérarchie sociale a été ébranlée sous le double poids des défail-

lances des classes supérieures et des excès de la révolution.

Dès lors on peut s'expliquer facilement comment n'ayant emprunté à l'Angleterre que la forme extérieure de son gouvernement nous n'avons pu en avoir la réalité et par conséquent la solidité.

CHAPITRE I

L'OPPOSITION RÉVOLUTIONNAIRE

Les écoles socialistes

1830-1840

I

1830-1840.

Explosion des idées révolutionnaires. — Les apôtres du socialisme. — Saint-Simon et le Saint-Simonisme. — Fourier et le Fouriérisme. — Cabet et le Communisme. — Pierre Leroux et la *Doctrine de l'humanité*. — Effervescence des esprits.

« La France a fait une révolution, dit M. Guizot à la Chambre, au début du nouveau règne, mais elle n'entend pas se mettre dans un état révolutionnaire permanent. Les caractères saillants de l'état révolutionnaire, c'est que toutes choses soient incessamment mises en question, que les prétentions soient indéfinies, que des appels constants soient faits à la force, à la violence. Ce n'est pas là le mouvement, mais le désordre ; c'est la fermentation sans but, non le progrès. Puisque le pouvoir est armé d'un moyen légal contre le danger des sociétés populaires, non-seulement il ne doit pas l'abandonner, mais il doit s'en servir. Il l'a déjà fait et il est décidé à le faire tant que l'exige-

ront le bon ordre dans le pays et le progrès régulier de ses libertés. »

Ainsi, la Bourgeoisie, qui, pendant la Restauration, avait exploité à son profit les passions révolutionnaires croyait que son avènement au pouvoir allait fermer l'ère des revendications et que tout le monde se déclarerait satisfait, du moment qu'elle était satisfaite. Elle ne se doutait pas que ses violentes attaques contre l'ordre social et contre le gouvernement avaient déposé dans le peuple, jusqu'alors inerte et expectant, des germes qui devaient bientôt lever et fructifier.

Ces classes populaires qui allaient apparaître d'une façon si inattendue sur la scène publique devaient y apporter toute la passion d'appétits et de souffrances longtemps contenues. « C'est maintenant seulement, s'écriait Proudhon, que l'esprit de 93 commence à s'infiltrer dans le peuple. » Il constatait ensuite que ce même peuple s'habituait à repousser le baptême, la première communion, le mariage et l'enterrement religieux, et il signalait le progrès des idées socialistes. « Je connais personnellement à Lyon et dans la banlieue, écrivait-il, plus de deux cents de ces apôtres qui tous font la mission en travaillant. C'est un fanatisme éclairé et d'une espèce plus tenace qu'on n'en ait jamais vu. » Il disait encore : « Le jour n'est pas éloigné où toute la comédie bourgeoise en France, avec ses héros et ses comparses de la scène parlementaire, prendra une fin terrible au milieu des sifflements et des huées, et on jouera ensuite un épilogue intitulé : Le règne des communistes. »

Un observateur sceptique Henri Heine parcourant, peu d'années après la révolution de 1830, les ateliers du faubourg Saint-Marceau était effrayé des progrès qu'y faisaient les idées les plus révolutionnaires. « J'y trouvai, raconte-t-il, plusieurs nouvelles éditions des discours de Robespierre et des pamphlets de Marat, dans les livraisons à deux sous, l'*histoire de la Révolution* par Cabet, la *Doctrine et la conjuration de Babeuf* par Buonarotti etc... écrits qui avaient comme une odeur de sang; et j'entendis chanter des chansons qui semblaient avoir été composées dans l'enfer et dont les refrains témoignaient d'une fureur, d'une exaspération qui faisaient frémir. On ne peut s'en faire une idée; il faut les avoir entendus de ses propres oreilles, surtout dans ces immenses usines où l'on travaille les métaux, et où, pendant leurs chants, ces figures d'hommes demi-nus et sombres battent la mesure avec leurs grands marteaux de fer sur l'enclume cyclopéenne. Rien que passion et flamme, flamme et passion. »

Puis, caractérisant cette passion, il ajoutait : « Les doctrines subversives se sont emparées en France des classes inférieures. Il ne s'agit plus de l'égalité des droits dans l'État, mais de l'égalité des jouissances sur cette terre. La propagande du communisme possède un langage que chaque peuple comprend : les éléments de cette langue universelle sont aussi simples que la faim, l'envie et la mort; cela s'apprend facilement. »

Ces doctrines de destruction sociale n'étaient point nées toutes seules, elles avaient eu des initiateurs dont il importe de faire connaître la vie et les programmes.

Vers les dernières années de la restauration mourait à Paris dans la plus extrême misère, un personnage aussi singulier par son existence que par ses doctrines. Le comte de Saint-Simon était le petit-fils du célèbre duc de Saint-Simon et prétendait descendre de Charlemagne. A dix-sept ans, il avait donné l'ordre à son valet de chambre de le réveiller chaque matin en lui disant: « Levez-vous M. le comte, vous avez de grandes choses à faire. » Il rêvait tout simplement de transformer la société, et d'en faire disparaître la misère et les inégalités. Il se regardait comme prédestiné à cette grande mission.

Un jour, passant à Genève, il eut l'occasion de rencontrer Madame de Staël : « Madame, lui dit-il, sans préambule, vous êtes la femme la plus extraordinaire du siècle, j'en suis l'homme le plus extraordinaire ; à nous deux nous ferions un enfant encore plus extraordinaire. » La fille de Necker rit beaucoup de cette singulière demande en mariage à laquelle elle ne répondit d'ailleurs que par un refus.

De retour à Paris, Saint-Simon se maria ; mais le mariage n'était pour lui qu'un moyen de poursuivre plus facilement ses plans de réforme. « Je voulais, dit-il, user du mariage comme d'un moyen pour étudier les savants, chose qui me paraissait nécessaire pour l'exécution de mon entreprise. »

La manière dont il poursuivit cette étude lui coûta sa fortune. « En bals, en dîners, en soirées, qu'il regardait comme une source féconde d'expériences, il dévora tout ce qui lui restait. Ce fut une sorte de tourbillon qui dura douze mois. Calme au milieu de

ce bruit, jugeant les autres sans en être jugé, essayant toutes choses, le mal et le bien, le jeu et l'orgie, l'entretien décent, la conversation bien élevée, pour avoir l'expérience de tous les caractères, et de toutes les positions ; gastronome, débauché, prodigue, mais par système plutôt que par instinct, il véeut en un an, cinquante années, afin d'acquérir avant le temps la science du vieillard ; il s'inocula les maladies du siècle, afin d'en faire plus tard la physiologie complète. »

Ruiné par cette étrange application de la méthode expérimentale, Saint-Simon dut recourir pour vivre à une modeste place de mille francs par an. « Depuis quinze jours, écrit-il dans ses Mémoires, je mange du pain et je bois de l'eau, je travaille sans feu et j'ai vendu jusqu'à mes habits pour fournir aux frais de copie de mon travail. C'est le désir de trouver un moyen de terminer d'une manière douce l'effroyable crise dans laquelle toute la société européenne se trouve plongée qui m'ont fait tomber dans cet état de détresse. »

Pour fuir la misère qui s'acharnait après lui, Saint-Simon essaya un jour de se brûler la cervelle. La blessure ne fut pas mortelle et il vécut encore pendant cinq années. Enfin, quand il mourut en 1825 dans les bras de ses disciples, on l'entendit s'écrier : « Toute ma vie se résume en une seule pensée ; assurer à tous les hommes le plus libre développement de leurs facultés. »

Mais quels moyens proposait-il pour atteindre ce but ? « Si tous les princes du sang, écrit-il dans un de ses ouvrages, les officiers de la couronne, les

ministres d'État, les présidents, les évêques venaient à mourir aujourd'hui et de plus les dix mille plus gros propriétaires de France on en serait affligé sans doute, parce que ce sont d'excellentes gens; mais l'état n'en souffrirait pas le plus petit mal. Si, au contraire, les principaux artisans, les principaux producteurs venaient à mourir et aussi les chimistes, les physiciens, les peintres, les poëtes, etc. la perte serait irréparable. »

Partant de ce sophisme, Saint-Simon déclarait le moment venu de substituer l'aristocratie industrielle à l'aristocratie de la naissance. Pour cela, il voulait abolir la propriété héréditaire et distribuer les instruments de travail, en proportion de la capacité de chaque individu. Il transformait le gouvernement en une banque destinée à centraliser tous les biens de la nation et à les répartir entre ceux qui sauraient le mieux les utiliser. Dans une pareille organisation sociale, la famille n'était plus qu'un hors-d'œuvre, aussi la remplaçait-il par l'union libre. La femme se trouvait affranchie du père qui la vend, du mari qui l'achète, et elle devenait à son tour un agent de production. Les enfants de leur côté n'appartenaient plus à leurs parents, mais à la société qui les élevait.

Restait une difficulté. Qui partagerait les produits proportionnellement à la capacité? Saint-Simon ne se laissa pas arrêter pour si peu, il attribua cette fonction à une sorte de sacerdoce, moitié religieux, moitié industriel. Telles étaient les lignes générales de cette bizarre, dangereuse et irréalisable utopie.

La révolution de 1830 vint donner à la *famille*

Saint-Simonienne un rapide développement. Enfantin et Bazard, les deux successeurs de Saint-Simon, organisèrent des conférences et les nouveaux adeptes, bravant le ridicule, adoptèrent un costume spécial, l'*habit apostolique*.

Un jour, on put voir quarante fidèles se diriger vers les hauteurs de Ménilmontant à la suite d'Enfantin, pour y mener la vie commune et s'y vouer à l'*émancipation des femmes et des prolétaires*. Mais ces singuliers moines ne tardèrent pas à être poursuivis par la police, à cause de leurs prédications révolutionnaires; le 27 août 1832, Enfantin et ses principaux disciples descendirent entre deux haies de curieux jusqu'au Palais-de-Justice où ils s'entendirent condamner à un an de prison. Ce fut le coup de mort; la secte se trouva ainsi définitivement dissoute.

Mais si les Saint-Simoniens échouèrent misérablement comme groupe, ils réussirent admirablement comme individus, car beaucoup d'entre eux étaient des hommes distingués et l'esprit reste confondu de leur adhésion à une semblable doctrine.

Ainsi Pereire, Talabot, d'Eichtal, Arlès Dufour se firent remarquer comme financiers, Michel Chevalier et Ad. Blanqui comme économistes; Augustin Thierry, comme historien; Aug. Comte Jean Reynaud, Pierre Leroux, comme philosophes; Halevy et Félicien David comme compositeurs; Louis Jourdan, Carnot, Armand Carrel, Guéroult, Charton, Duveyrier, comme littérateurs; de Lesseps et Barrault, comme ingénieurs.

Pendant que Saint-Simon rêvait de réformer la

société, en substituant une hiérarchie industrielle à l'ancienne hiérarchie de la naissance, un autre utopiste, Charles Fourier, proclamait l'avènement de l'*harmonie universelle,* par l'établissement du *phalanstère.*

Dans la *Théorie des quatre mouvements,* il prétendait réaliser un ordre social, dans lequel toutes les aptitudes, toutes les passions humaines bonnes ou mauvaises, trouveraient une place légitime et une satisfaction ; dans lequel le travail ne serait plus un devoir pénible, mais une source de plaisir. Pour réaliser ces chimériques rêveries Fourier voulait associer les hommes par *groupes, séries* et *phalanges,* suivant leur capital, leur travail ou leurs talents.

Un autre rêveur, Étienne Cabet, fit paraître en 1840, un ouvrage intitulé : *Voyage en Icarie,* dans lequel il développait les doctrines communistes les plus avancées. L'effet en fut prodigieux. En peu de temps une association formidable comptant plus de cent mille membres se constitua pour répandre et faire triompher ces doctrines. L'autorité essaya d'arrêter ce débordement par une série de procès qui n'eurent d'autre résultat que de propager les erreurs que l'on prétendait étouffer.

Les réformateurs se multipliaient. C'était Pierre Leroux, inventeur d'un système de société, qu'il appelait modestement *la doctrine de l'humanité ;* puis, Proudhon, qui écrivait vers la même époque son célèbre *Mémoire sur la propriété.* « La propriété c'est le vol, Dieu c'est le mal », disait il. « Nous voulons la propriété comme le travail pour tout le monde, écrivait-il encore, parce que dans la société la fa-

culté de produire est comme la faculté d'acquérir infinie. Nous organiserons la sape et la mine sous la citadelle propriétaire. Le travail ira vite et le succès est certain. »

De toutes parts surgissaient des appels à un ordre social nouveau.

« Un courant s'établit bientôt entre les groupes révolutionnaires et ces diverses écoles socialistes, en vue de résoudre le problème social par une action politique, » écrit un socialiste.

Dès juillet 1830, Leroux prêchait aux ouvriers l'association et il affichait son programme sur les barricades encore fumantes. Deux ans après, Jean Reynaud écrivait dans la *Revue encyclopédique*, son fameux article. « *De la nécessité d'une représentation spéciale pour les prolétaires.* » Au mois d'août 1832, la *Revue du Progrès* publiait une série d'articles qui réunis en brochure ne tardèrent pas à paraître sous ce titre : *l'organisation du travail*, et Olinde Rodrigue rassemblait dans un livre « *les poésies sociales des ouvriers.* » L'année suivante se fondait un recueil uniquement rédigé par des travailleurs, la *Ruche populaire*; puis apparaissait bientôt un autre journal ouvrier l'*Atelier*. »

La littérature de l'époque marchait au socialisme. Georges Sand qu'attirait « le sublime et terrible but du partage des biens, » écrivait : « Tant qu'il y aura des êtres humains couverts de la lèpre de la misère, je dirai que vous n'avez rien fait de bon avec vos conspirations, vos chartes bourgeoises et vos changements de cocarde. »

Bérenger écrivait dans le même sens : « Un ordre

différent de l'ancien veut naître ; les accoucheurs ont beau s'y prendre mal, l'accouchement aura lieu ; 89 a créé de nouveaux éléments de civilisation et leur coordination, jusqu'à présent trop négligée par nos gouvernements, devient l'œuvre indispensable. »

Une notable fraction de la classe moyenne ne repoussait pas ces spéculations socialistes. Le fouriérisme,par exemple qui laissait debout la propriété et ne proscrivait pas le luxe, prétendant réaliser seulement la plus grande somme de bonheur possible, rencontrait de nombreuses sympathies dans la bourgeoisie voltairienne et matérialiste. Les principaux organes de cette classe, le *Constitutionnel*, le *Journal des Débats*, le *Siècle* vulgarisaient les aspirations phalanstériennes, en publiant les romans d'Eugène Sue, les *Mystères de Paris*, le *Juif errant*, l'*Enfant trouvé*.

Le Collège de France retentissait également des violentes apostrophes que Quinet, Michelet, Michiewicz adressaient aux oppresseurs des peuples. En même temps Paris devenait le rendez-vous de tous les révolutionnaires et de tous les proscrits de l'Europe. Manin,Mazzini, Montanelli,Pepe, Heine, Karl Marx, Lassalle, Charles Grün, Rittinghaussen, S. Mill, Colins, de Potter, Herzen, Bakounine, pouvaient s'y rencontrer avec les agitateurs français,Cabet,Vidal, Proudhon, Pecqueur, Considérant, Leroux, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Caussidiere, Quinet, Michelet, Barbier, Beaudelaire, Villégardelle, Auguste Comte, Enfantin, Raspail, Barbès, Blanqui.

« Nous étions arrivés, dit le réfugié russe Bakounine en parlant de cette époque, à croire que nous

assistions aux derniers jours de la vieille civilisation et que le régne de l'égalité allait commencer. Bien peu résistaient au milieu révolutionnaire socialiste de Paris ; généralement deux mois de boulevard suffisaient à transformer un libéral en socialiste. »

Lamartine lui-même écrivait : « Les prolétaires, dont la situation a empiré remueront la société jusqu'à ce que le socialisme ait succédé à l'odieux individualisme, »

On peut imaginer l'effet que produisaient ces doctrines et ces excitations sur des esprits déjà aigris par la misère. « A Lyon, à Saint-Étienne, à Nîmes, écrit un proscrit italien, je visitai les ateliers, je pénétrai dans les mansardes, et je sentis les muscles du socialisme s'agiter partout sous mes doigts. Mais ce fut à Paris que je découvris vraiment et que je surpris le lion dans sa tannière. Là, je sentis comme un monde caché, confus, terrible, s'agiter sous la surface du monde antique. L'intelligence prêtait ses armes aux implacables colères des victimes de la vieille société. »

La lave qui grondait ainsi sourdement dans les sous-sols de l'édifice social, brisa enfin l'enveloppe qui la retenait captive et tout à coup déborda à la surface de cette vieille société éperdue et impuissante.

II.

1830-1835.

La populace réclame la tête des ministres de Charles X. — Sac de Saint-Germain-l'Auxerrois. — Casimir Périer. — Son ministère : sa mort. — Insurrections à Paris et en province. — *Les lois de septembre.*

Dès les premiers jours du nouveau règne, les passions révolutionnaires violemment surexcitées par les journées de juillet, réclamèrent, à grands cris, la tête des ministres de Charles X, comme don de joyeux avènement.

Le 17 octobre, la populace se porta à Vincennes, où ils étaient enfermés. Le général Daumesnil, qui commandait la forteresse, fit ouvrir la porte et, appuyé sur sa jambe de bois, se présenta à la foule : « Que voulez-vous ? — Nous voulons les ministres. — Vous ne les aurez pas ; ils n'appartiennent qu'à la loi, je ferai sauter le magasin à poudre, plutôt que de vous les livrer. » Subissant, sans le vouloir, l'influence de cette parole énergique, le peuple changea subitement de sentiment, et se prit à crier : « Vive la jambe de bois. » En même temps l'attroupement se dispersa dans la direction de Paris.

Cependant la portion la plus exaltée du parti révolutionnaire, continuait toujours à réclamer la peine de mort pour les ministres. Aussi, lorsque parut l'arrêt qui les condamnait à la prison perpétuelle, les colères éclatèrent-elles avec une triste énergie.

Quelques jours après, la *Gazette de France* et la

Quotidienne, ayant annoncé que le 14 février, anniversaire de la mort du duc de Berry, un service funèbre, serait célébré à Saint-Germain l'Auxerrois, les meneurs du parti révolutionnaire, saisirent avec empressement cette occasion de provoquer une émeute. Ils poussèrent vers l'Église cette foule, qui dans les grandes villes, est toujours disponible pour les coups de main ; en un instant, le sanctuaire fut envahi et mis au pillage. « J'ai vu comme tout le monde, dit M. Guizot dans ses Mémoires, flotter sur la rivière et traîner dans les rues, les objets du culte, les vêtements ecclésiastiques, les meubles, les tableaux, les livres de la bibliothèque épiscopale ; j'ai vu tomber les croix ; j'ai visité la maison du curé de Saint-Germain l'Auxerrois et l'Église elle-même, cette vieille paroisse des rois, après leur dévastation. Ces ruines soudaines, cette nudité désolée des lieux saints étaient un spectacle hideux ; moins hideux pourtant que la joie brutale des destructeurs et l'indifférence moqueuse d'une foule de spectateurs. »

Le soir de ces saturnales, le roi retint à dîner le préfet de police, M. Baude. Celui-ci l'avertit que le lendemain l'archevêché et le palais royal seraient attaqués, pour obéir à des instructions venues des sociétés secrètes. « Il faut faire la part du feu, dit le roi ; ne songez qu'au Palais royal. » L'ordre fut fidèlement exécuté. La demeure royale fut protégée et le flot populaire habilement dirigé vers l'archevêché qui fut mis au pillage et complétement saccagé.

Le chef du ministère, M. Laffite, n'avait rien fait pour prévenir ces scènes de vandalisme, et ne fit rien pour les réprimer. Cependant, le roi, commen-

çant à avoir peur pour son propre trône, se décida à former un ministère de résistance. Il en confia la direction à M. Casimir Périer. Ce dernier s'écria quand on lui offrit ce poste difficile : « Ne voyez-vous pas que tout croûle autour de nous et que le gouvernement va devenir impossible ?» Il céda néanmoins, aux instances du roi.

C'était un homme énergique. « Il avait été créé par Dieu, pour les temps agités et rudes. La passion toujours sérieuse de son âme se reflétait dans sa physionomie, dans son attitude, dans son regard, dans son accent. La personne physique, était forte comme la personne morale. « Comment voulez-vous que je cède avec la taille que j'ai ? » disait-il quelquefois. Ardent et inquiet, il avait toujours l'air de défier ses adversaires et de mettre à ses amis le marché à la main. Il exigeait de ceux-ci, un dévouement à toute épreuve. « Je me moque bien de mes amis, quand j'ai raison, s'écria-t-il un jour ; c'est quand j'ai tort qu'il faut qu'ils me soutiennent ! » Dans les conversations particulières, il écoutait froidement, discutait peu et se montrait presque toujours décidé à l'avance. A la tribune, il n'était ni souvent éloquent, ni toujours adroit, mais toujours efficace et puissant. Il inspirait quelque effroi à ses partisans, comme à ses ennemis, mais il possédait la confiance des uns, malgré leurs doutes et il en imposait aux autres, au milieu de leur irritation. C'était la puissance de l'homme bien supérieure à celle de l'orateur.»

Avec son inébranlable fermeté, Casimir Périer tint tête à toutes les résistances. Un jour, arrêté dans sa voiture par la foule ameutée, il descend et

s'avance vers ces forcenés : «Que voulez-vous, leur demande-t-il tranquillement.» «Nous voulons les droits de l'homme et nos libertés ! — Eh bien, je vous les donne ! Qu'est-ce que vous en ferez?» Et levant les épaules, il remonta en voiture.

Il comprenait cependant, que le mal était au-dessus des forces d'un seul homme, «Personne ne fait tout son devoir, disait-il, personne ne vient en aide au gouvernement dans les moments difficiles. Je ne puis pas tout faire, je ne sortirais pas de l'ornière à moi tout seul, je suis pourtant un bon cheval, je me tuerai s'il le faut à la peine.»

Il se tua en effet. Le choléra ayant éclaté à Paris, il voulut accompagner le duc d'Orléans, dans une visite à l'Hôtel-Dieu. Il y prit les principes du mal et fut obligé de s'aliter. La maladie empira rapidement. «Je suis bien malade, disait-il ; j'ai les ailes coupées, mais le pays est encore plus malade que moi !» Il ne se releva plus; le 16 mai 1832, Paris apprit que M. Casimir Perier venait de succomber à la contagion.

Sa mort fut le signal d'une série d'insurrections. Un jour, c'étaient les royalistes, qui, à la suite de la duchesse de Berry, prenaient les armes en Vendée, un autre jour, c'étaient les républicains qui se soulevaient et élevaient des barricades au cloître Saint-Merry. «Presque au même moment, le 6 juin 1832, dit M. Guizot, une centaine de républicains à Paris, dans le cloître Saint-Merry et une cinquantaine de légitimistes au château de la Péninssière, près de Clisson, entourés d'ennemis, de feu et de ruine, combattirent à toute outrance et moururent aux cris, les uns de vive la république ! les autres de vive

Henri V ! donnant leur vie comme un sacrifice humain, dans l'espoir de servir peut-être ainsi, un jour, un avenir qu'ils ne devaient pas voir. »

Cependant le parti républicain et socialiste se préparait dans l'ombre à un effort plus général et mieux combiné. Des brochures provocatrices excitaient les esprits; le *Catéchisme des droits de l'homme*, le *Catéchisme républicain*, le *Pilori*, étaient répandus à profusion dans les masses.

Le soulèvement, commencé à Lyon le 9 avril 1833, éclata presque simultanément à Vienne, à Châlons, à Grenoble, à Saint-Etienne, à Marseille, à Auxerre, à Lunéville, enfin à Paris, le 13 avril au soir. En un instant, les rues de la capitale furent coupées par des barricades. Le général Bugeaud, qui commandait l'armée, et M. Thiers, qui avait remplacé M. Casimir Périer à l'intérieur, se portèrent sur les points les plus menacés. « Ils cheminaient le long des maisons, à la tête d'une petite colonne, raconte encore M. Guizot, sans autre clarté que celle des lumières placées sur quelques fenêtres et qui tombaient sur les uniformes et les armes. Un coup de feu, tiré par un soupirail d'une cave, frappa à mort un capitaine de leur troupe, un autre coup, blessa mortellement un jeune auditeur au conseil d'État, venu pour porter à M. Thiers un message. Dès que le jour parut, une attaque générale fut dirigée contre les insurgés; le feu des maisons et des barricades continuait toujours. Dans la rue Transnonain, des soldats emportaient sur un brancard, leur capitaine blessé; plusieurs coups de feu, partis d'une maison devant laquelle ils passaient, les assaillirent et tuèrent le capitaine entre

leurs mains. Furieux, ils enfoncèrent les portes de la maison, se précipitèrent à tous les étages, dans toutes les chambres, et un massacre indistinct et cruel vengea aveuglément de sauvages assassinats. » Repoussés sur tous les points, les insurgés durent battre en retraite. Les plus compromis, furent arrêtés, traduits devant la cour des pairs, et condamnés à des peines diverses.

L'émotion causée par ces insurrections était à peine calmée, qu'un nouvel attentat vint jeter la consternation dans les esprits. Le 28 juillet 1835, Louis-Philippe, accompagné de ses fils et d'un brillant état-major, passait une revue, lorsque l'on entendit une formidable détonation. « Ceci est pour moi, » dit le roi. Il ne fut pas atteint, mais son cortége fut décimé par la *machine infernale*.

Pour éviter le retour de pareils excès, le ministère présenta un projet de loi destiné à prévenir toute tentative d'insurrection. « On oublie constamment dans ce débat le but de toute législation pénale, dit M. Guizot à la Chambre. Il ne s'agit pas seulement de punir ou de réprimer le coupable, il s'agit surtout de prévenir des crimes pareils. Il faut choisir dans ce monde entre l'intimidation des honnêtes gens et l'intimidation des malhonnêtes gens, entre la sécurité des brouillons et la sécurité des pères de famille. »

Ces lois, connues sous le nom de « lois de septembre, » furent votées à une forte majorité, malgré les violentes attaques de l'opposition. Elles contribuèrent à prévenir, du moins en partie, les troubles de la rue, mais elles ne purent ramener dans les esprits le calme et la sagesse. Les erreurs sociales répandues

dans les classes populaires continuèrent à se propager sourdement, jusqu'au jour où une nouvelle révolution vint leur permettre de se produire à la surface, avec leur hideux cortège de provocations et d'attentats.

CHAPITRE II

L'OPPOSITION PARLEMENTAIRE

Guizot et Thiers

1833-1848

I

1833-1840.

Le ministère du 11 octobre : De Broglie, Guizot et Thiers. — Le régime parlementaire. — Formation d'une majorité. — Projets de loi. — Elections de 1834. — Crises ministérielles. — Le tiers parti. — Cabinet du 12 mars 1835. — Nouvelles crises. — Formation du cabinet du 29 octobre.

Le 19 mai 1832, en suivant le convoi de M. Casimir Périer, M. Royer-Collard dit à M. de Rémusat : « Que va-t-il arriver ? La situation est bien grave ; à qui va-t-on s'adresser, pour refaire un gouvernement ? Nous avons perdu M. Cuvier, rude coup pour la science ; mais nous n'avons pas perdu le Cuvier de la politique, M. de Talleyrand. Pense-t-on à lui ? »

Ce n'était point à M. de Talleyrand qu'on songeait, ainsi qu'on put l'apprendre le 11 octobre suivant, en lisant dans le *Moniteur* la constitution du nouveau cabinet.

Trois noms le caractérisaient : MM. de Broglie,

Guizot et Thiers. « C'était, dit M. Guizot dans ses *Mémoires*, l'union des hommes qui en 1830, avaient proclamé et soutenu les premiers la politique de résistance à l'esprit révolutionnaire et de ceux qui, depuis 1831, avaient aidé M. Casimir Périer à la pratiquer avec conséquence et vigueur. »

MM. de Broglie et Guizot surnommés « les deux frères Siamois, » étaient, ce qu'on appelait alors, des doctrinaires; c'est-à-dire, suivant un contemporain, des esprits élevés, profonds, mais froids, arrêtés, systématiques, nourris de théories, mal à l'aise au milieu des faits, qu'ils s'efforçaient d'encercler dans un ordre d'idées conçu à priori. M. Thiers, bien que d'accord sur beaucoup de points avec les doctrinaires, éprouvait peu de sympathie pour eux. Il représentait dans le ministère, le parti révolutionnaire libéral, et devait bientôt, suivant sa pente naturelle, se séparer de M. Guizot et se poser comme son rival.

Louis-Philippe ne voyait pas sans quelque appréhension, pour son initiative personnelle, la réunion dans le même cabinet de trois personnalités aussi éminentes. « De Broglie, Guizot et Thiers, disait-il, c'est Casimir Périer en trois personnes. » Il craignait de se voir appliquer la fameuse maxime : « Le roi règne et ne gouverne pas. » Il s'en ouvrit un jour à M. Guizot : « Le mal, lui dit-il, c'est que tout le monde veut être chef d'orchestre, tandis que dans notre constitution, il faut que chacun fasse sa partie et s'en contente. Je fais ma partie de roi ; que mes ministres fassent la leur comme ministres ; si nous savons jouer, nous nous mettrons d'accord. »

Le conseil était plus facile à donner qu'à suivre, car personne ne pouvait dire exactement où commençait et où finissait le pouvoir du roi, celui de ses ministres et l'autorité du parlement.

Louis XVIII avait défini spirituellement en ces termes le régime parlementaire. « Je dis à mes ministres : Avez-vous la majorité ? — Oui. — Alors je vais me promener. Le lendemain je dis à mes ministres: Avez-vous encore la majorité ? —Non. — Alors, allez vous promener. »

Le règne de Louis-Philippe nous présente, avec toutes ses conséquences, l'application de ce système. Aussi est-ce par excellence l'époque des crises ministérielles sans grandeur et sans profit, sourdes intrigues, mesquines rivalités de personnes qu'il est difficile d'élever à la dignité de l'histoire. Les différents ministères ne pouvant en effet se distinguer par une direction politique, ne sont plus désignés que par des dates : ministères du 11 août 1830 ; du 2 novembre, du 13 mars 1831 ; du 11 octobre 1832 ; du 22 février 1836 ; du 6 septembre, du 15 avril 1837 ; du 31 mars 1839 ; du 12 mai, du 1er mars 1840 ; enfin du 29 octobre,

Encore j'omets, pour abréger, une foule de remaniements partiels. Quelle société pourrait résister à une pareille anarchie gouvernementale! Quant à l'histoire, elle ne doit s'attarder dans le récit de ces révolutions de palais, que pour faire mieux ressortir le vice profond d'un régime, qui livre périodiquement un grand pays à de pareilles crises.

En prenant en main le pouvoir, le cabinet du 11 octobre se trouvait en présence d'une difficulté

inhérente au régime parlementaire. « C'était dans les Chambres que résidaient pour nous la difficulté et l'incertitude, écrit M. Guizot dans ses *Mémoires*. Y trouverions-nous tout l'appui dont nous avions besoin ? Pour que sous le régime représentatif, le gouvernement acquière la force, la dignité et l'esprit de suite il faut que les intérêts et les grands principes qui sont en présence et en lutte soient représentés par des hommes qui en aient fait la cause de leur vie : c'est-à-dire qu'il faut de grands partis avoués, disciplinés et fidèles. Nous ne trouvions parmi nous, en 1832, point de partis semblables. Nous étions au début du régime représentatif, et c'était au sein d'une société démocratique que nous avions à l'établir. »

A la chambre des députés, il s'agissait de grouper en faisceau une foule d'éléments divers et mal unis pour en faire, s'il était possible, une majorité. Or, il y avait alors, sous le nom de *tiers parti*, un groupe d'hommes peu nombreux, très mélangé, mais remuant, composé « d'honnêtes indécis et d'intrigants méticuleux, d'esprits vaniteux et prétentieux, sans hardiesse, ni puissance, mais exigeants et tracassiers, de cœurs droits, mais faibles, d'amours propres, susceptibles et jaloux. » Ce levain qui commençait à fermenter pouvait, à un moment donné, diviser la majorité. Le cabinet crut habile d'aller au devant du péril et de le conjurer, en feignant de l'ignorer. Il choisit donc comme candidat du gouvernement à la présidence de la Chambre, M. Dupin, qui passait pour le chef de ce *Tiers-parti*.

Cette combinaison parut d'abord réussir et le mi-

nistère parvint à faire adopter un certain nombre de projets de loi sur l'instruction primaire, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, sur l'organisation départementale, sur les crieurs publics qui furent soumis à une autorisation préalable de l'autorité municipale, enfin, contre les associations. « Sans cette dernière loi, écrit M. Louis Blanc, c'en était fait de la monarchie constitutionnelle, rien de plus certain. M. Thiers avait raison de dire : tout cet arbitraire, il nous le faut, ou nous sommes perdus. »

Le cabinet voulut profiter de ces avantages et du prestige que venait de lui donner la repression énergique des émeutes de Lyon et de Paris, pour dissoudre la Chambre et convoquer les électeurs (24 mai 1834).

Les élections furent favorables au ministère et sanctionnèrent sa politique de résistance. « La victoire est grande, écrivait alors M. Guizot à M. de Rémusat, mais la campagne prochaine sera très difficile. Nous avons fait un grand pas dans la voie de l'affermissement et de la sécurité, mais nous y chancellerons encore plus d'une fois, et il faudra plus d'une fois se rallier, pour faire face à l'ennemi. »

Les difficultés que prévoyait M. Guizot ne tardèrent pas à surgir, et provoquèrent à plusieurs reprises des remaniements partiels dans le ministère. Après le duc de Broglie qui donna sa démission, sur une question d'indemnité à accorder aux États-Unis, ce fut le président même du conseil, le maréchal Soult, qui, à propos des affaires de l'Algérie, fut remplacé par le maréchal Gérard. Ce dernier, à son tour, se retira peu après, à propos d'une question d'amnistie. « Après quelques tentatives pour cher-

cher un nouveau président, écrit M. Guizot, M. Thiers vint me trouver un matin et nous tombâmes d'accord que, pour nous, la meilleure conduite était de nous retirer comme le maréchal Gérard et de laisser le champ libre au *tiers parti*. Le roi jugea comme nous de la situation et prit sur le champ son parti d'en courir les chances ; il fit appeler le comte Molé, et le chargea de recomposer le cabinet. »

La combinaison n'aboutit qu'à montrer l'impuissance du *tiers parti*, à constituer quoique ce fut. Un jour, au milieu de ces incertitudes, le roi s'adressant à M. Guizot, lui dit : « Vous ai-je raconté ma dernière conversation avec Dupin ? Non, sire.— Eh bien, comme grâce à vous je suis toujours dans l'embarras, j'ai fait venir Dupin ; nous avons débattu trois ou quatre combinaisons, toutes si difficiles qu'elles sont impossibles ; je lui ai dit enfin : « Faites-moi donc vous-même un ministère ; n'avez-vous dans votre monde personne à me donner ? » Ma foi ! non, m'a t-il dit, et il m'a nommé quatre ou cinq personnes, Bignon, Teste, Étienne, en ajoutant : « Nous n'irons pas trois mois avec cela. »

Le roi reprit après un moment de silence : « je ne veux pas d'un replâtrage, d'un fantôme de cabinet ; je veux, comme vous dites, Messieurs les doctrinaires, un cabinet qui inspire la confiance par ses talents connus. J'essayerai avec le maréchal Soult ; si j'échoue, il faudra bien subir votre joug. » Quelques jours après « le roi prit M. Guizot dans l'embrasure d'une fenêtre et lui dit, en lui montrant le maréchal Soult : « Le maréchal ne peut rien faire, il faut aviser à d'autres que lui. »

C'est ainsi qu'à bout de tentatives et d'expédients, il fallut revenir, en partie, à l'ancien ministère du 11 octobre et rappeler au sein du cabinet, MM. de Broglie, Thiers et Guizot, le premier avec la présidence du conseil (12 mars 1835).

Le cabinet paraissait enfin constitué, lorsqu'un incident inattendu et secondaire vint tout à coup renverser cet édifice ministériel si péniblement élevé, car le propre du régime parlementaire, est de grossir démesurément les plus petites questions et de rapetisser au contraire les plus grandes.

Le 14 janvier 1836, le ministre des finances, M. Humann, monta à la tribune de la Chambre et présenta un projet de loi sur le remboursement ou la réduction des rentes. C'était la mesure déjà proposée sans succès, en 1824 par M. de Villèle; malheureusement M. Humann avait négligé de prévenir ses collègues de son intention. Ceux-ci se trouvaient donc engagés sans leur aveu; ils hésitèrent, et tout en reconnaissant l'utilité de la mesure, en demandèrent l'ajournement. L'ajournement fut rejeté à deux voix de majorité. Devant cet échec le cabinet crut devoir donner sa démission.

On retombait donc en pleine crise ministérielle. Pour en sortir, le roi proposa à M. Thiers de former un cabinet. Celui-ci ne doutait pas de son importance. « Quelque jours auparavant, il avait dit au roi : « Votre Majesté croit être l'homme le plus fin de ce pays, mais je connais ici quelqu'un de bien plus fin, c'est moi ! » Louis Philippe répondit spirituellement : « Vous vous trompez, M. Thiers, si vous l'étiez, vous ne le diriez pas. »

Il accepta la mission que lui confiait le roi, et le 22 février 1836, un nouveau ministère était constitué avec les chefs du tiers parti. Le même jour M. Thiers s'exprimait ainsi à la Chambre : « Les hommes qui sont placés sur ce banc ministériel ont tous produit leurs actes au grand jour. Ce que nous étions il y a un an, nous le sommes encore aujourd'hui. Pour moi je suis ce que j'étais, ami fidèle et dévoué de la révolution de juillet, mais convaincu aussi que pour sauver une révolution, il faut la sauver de ses excès.»

La position du cabinet était loin d'être sans difficultés. « Je crains, écrivait M. de Barante à M. Guizot, que la situation de M. Thiers ne soit longtemps en équilibre et qu'il ne lui soit, bon gré mal gré, difficile de faire un mouvement. »

La difficulté vint du côté d'où on l'attendait le moins : de l'extérieur.

L'Espagne était alors partagée en deux partis, les Carlistes et les Christinos, qui se disputaient la péninsule les armes à la main. Le gouvernement de Louis-Philippe était favorable à Marie-Christine. Cependant le roi et M. Thiers se trouvaient divisés sur la question d'intervention. « Rien ne peut amener le roi à l'intervention, dit un jour M. Thiers, et rien ne peut m'y faire renoncer. Il faut rompre la glace ; je me retire. » Le roi accepta sa démission. « Messieurs, dit-il aux ministres, il est donc entendu que le cabinet est dissous ; je vous demande de n'en point parler et de rester à vos postes, pendant que je vous chercherai des successeurs. » Le ministère de M. Thiers avait duré six mois.

Chargé de constituer un cabinet, M. Molé s'em-

pressa d'écrire à M. Guizot : « Vous comprendrez les raisons qui me font désirer de vous voir. J'ai reçu cette nuit à Acosta une lettre du roi qui me pressait de me rendre auprès de lui. Je le quitte et je lui ai dit mon désir de m'entendre avec vous avant d'aller plus avant. Les moments sont précieux. J'espère que vous le penserez comme moi. »

M. Guizot accepta d'entrer dans le ministère ; mais il ne fit qu'y passer. Il en sortit peu après, à la suite de plusieurs échecs parlementaires, pour former contre M. Molé lui-même, à propos de l'évacuation d'Ancone, une coalition, dans laquelle entrèrent MM. Thiers et Odilon Barrot.

En face de ces difficultés incessantes, Louis-Philippe sentait le découragement le gagner. « Quelle confusion ! quel gachis ! s'écria-t-il un jour. Une machine toujours prête à se détraquer. Dans quel triste temps nous avons été condamné à vivre. »

M. Molé tomba sous l'effort de la coalition. Après un court passage de M. Thiers aux affaires dans le cabinet du 1er mars 1840, M. Guizot fut rappelé le 29 octobre. « Pourquoi le cabinet du 29 octobre a-t-il remplacé celui du 1er mars, dit M. Thiers dans la discussion de l'adresse. Parce que le cabinet du 1er mars pensait que, dans certains cas, il faudrait faire la guerre. Pourquoi le cabinet du 29 octobre est-il venu ? il est venu avec la paix certaine. »

M. Guizot répliqua aussitôt. « L'honorable M. Thiers n'a dit que la moitié de la vérité ; sous le ministère du 1er mars la guerre était certaine. »

M. Guizot devait rester au pouvoir jusqu'à la chute de Louis-Philippe.

II

1840-1848

M. Guizot. — Reconstitution d'une majorité. — Projets de loi. — Le droit de visite et l'affaire Pritchard. — Les mariages espagnols. — Evénements militaires. — La question électorale. — — Coalition contre le ministère. — Accusation de corruption. — Les préludes d'une révolution.

« Vous essayez de gouverner contre la tête et la queue, dit un jour M. Royer-Collard à M. Guizot. C'est une entreprise difficile et vous n'y réussirez pas. » Il devait cependant y réussir pendant plusieurs années, à force d'habileté, et grâce à l'appui persévérant du roi.

Ce dernier avait en M. Guizot une grande confiance. Peu après la formation du ministère, il écrivait au roi des Belges : « Ce qui gâte toutes nos affaires c'est qu'en général nos hommes politiques ont une surabondance de courage et d'audace quand ils sont dans l'opposition, tandis que dans le ministère ils sont toujours prêts à tout lâcher, en disant au roi : « Tire t'en, Pierre, mon ami, » comme dans la chanson. Il faut trouver un Guizot pour obvier à ces maux, un homme qui sache tenir tête à ses adversaires, et qui sache aussi secouer ses amis, lorsqu'ils s'effrayent et qu'ils viennent le tirer par les basques de son habit, pour le faire tomber à la renverse, quand les adversaires n'ont pas réussi à le faire tomber sur le nez. »

Le but principal que poursuivit M. Guizot pendant tout son ministère, fut de constituer dans la Chambre, un parti conservateur bien discipliné, une véritable

majorité de gouvernement. « La majorité de la Chambre des députés veut bien haïr vos ennemis, lui écrivait M. de Broglie, elle veut bien que vous les battiez, mais elle s'amuse à ce jeu-là, et toutes les fois qu'ils reviennent à la charge, fût-ce pour la dixième fois, non-seulement elle les laisse faire, mais elle s'y prête de très bonne grâce, comme on va au spectacle de la foire. C'est une habitude qu'il faut lui faire perdre, en lui en laissant, si cela est nécessaire, supporter les conséquences; sans quoi vous y perdrez à la fois votre santé et votre réputation. »

Les efforts de M. Guizot furent couronnés de succès; il réussit, au moins pendant les premières années, à grouper et à discipliner la majorité. Il put ainsi faire voter successivement le projet de loi sur les fortifications de Paris, déjà présenté par M. Thiers; la loi sur le travail des enfants (1841); l'établissement des grandes lignes de chemins de fer, (1842); les lois sur les brevets d'invention, sur la réorganisation du Conseil d'État, sur la police du roulage et sur le recrutement,(1843); sur les patentes, les prisons, (1844); sur les caisses d'épargne, (1845), etc.

Mais il ne put empêcher l'opposition de se manifester, particulièrement dans deux circonstances : à propos du *droit de visite* et de *l'affaire Pritchard*.

Pour arriver à l'abolition de la traite des noirs les gouvernements de France et d'Angleterre s'étaient accordé le droit de *visiter* mutuellement leurs navires dans les mers parcourues par les négriers. Cette concession souleva en France un concert de récrimination, et fut vivement attaquée à la Chambre par MM. Billaut et Dupin. Pour obtenir une majorité, le

ministère dut déclarer que le traité n'était pas définitivement signé et qu'il serait tenu compte des observations de la Chambre.

L'affaire Pritchard eut plus de gravité. Au mois de février 1844 la nouvelle se répandit à Paris que l'amiral du Petit-Thouars venait d'occuper dans l'Océanie l'île de Taïti, et de jeter en prison le missionnaire consul d'Angleterre, M. Pritchard, qui soulevait les indigènes contre nous. Estimant que l'amiral était allé trop loin, mais surtout craignant de se brouiller avec l'Angleterre le gouvernement français se hâta de le désavouer. L'opposition qui depuis longtemps accusait le ministère d'une lâche complaisance pour l'Angleterre, éclata en protestations, et la majorité elle-même se divisa. Enfin, le jour du vote, le ministère n'obtint que huit voix de majorité. C'était un échec et le cabinet se serait retiré, si les députés de la majorité n'avaient fait auprès de lui une démarche collective pour lui demander de rester. La crise se trouva ainsi conjurée, mais le prestige du ministère en fut sensiblement affaibli.

A l'extérieur, le cabinet de M. Guizot rencontrait des difficultés aussi sérieuses, particulièrement à propos des *mariages espagnols*. Louis-Philippe ayant fait accepter pour la jeune reine Isabelle son cousin François d'Assise, neveu de Ferdinand, et pour sa sœur le duc de Montpensier, le gouvernement anglais fut vivement froissé et voulut voir dans ce fait une violation du traité d'Utrecht. A la faveur du mécontentement de l'Angleterre, l'Autriche, avec l'appui de la Prusse et de la Russie, s'incorpora la république de Cracovie, dernier débris de la malheu-

reuse Pologne. La France proposa à l'Angleterre d'intervenir, mais celle-ci, pour se venger des mariages espagnols, refusa tout concours et il fallut subir ce que l'on ne pouvait empêcher.

Ni la victoire d'Isly remportée par le maréchal Bugeaud sur les Marocains, ni la prise de Constantine, ni la soumission d'Abd-el-Kader, qui se rendit au général Lamoricière, ne firent complètement oublier ce grave échec de notre politique extérieure.

Les compensations ne pouvaient non plus venir de l'intérieur, où l'opposition tous les jours grandissante ne cherchait que des causes d'agitation, et savait au besoin les faire naître.

Un jour, en 1847, un candidat à la députation étant venu demander à M. Cousin, de lui donner sa voix, reçut la réponse suivante : « Monsieur, je suis professeur de la faculté des lettres, je suis membre de l'Académie des sciences morales et politiques, je suis membre de l'Académie française, je suis membre du conseil royal de l'instruction publique, je suis pair de France, je puis le redevenir..., mais je ne suis pas électeur. »

En effet, le *pays légal*, ainsi qu'on l'appelait, c'est-à-dire le corps électoral, ne comprenait que les contribuables payant au moins 200 francs d'impositions.

C'était là, pour l'opposition, un sujet d'agitation tout naturellement indiqué ; elle s'en empara, et se mit à réclamer l'abaissement du droit de suffrage et l'adjonction des capacités. Une fraction du parti légitimiste, à la suite de la *Gazette de France* et de M. de Genoude, alla même plus loin et inscrivit sur son drapeau le suffrage universel.

A ces revendications, M. Guizot répondit un jour du haut de la tribune : « Non, il n'y a pas de jour pour le suffrage universel ; il n'y a pas de jour où toutes les créatures humaines puissent être appelées à exercer des droits politiques. La question ne mérite pas que je me détourne en ce moment de celle qui nous occupe. » En même temps la presse commentait avec passion, et en l'exagérant, le mot célèbre de M. Guizot aux électeurs de Lisieux : « Enrichissez-vous ! » On l'accusait de considérer l'argent comme le fondement essentiel de son système politique. Quoiqu'il en soit, il est certain que le cens électoral est une base bien fragile, et qu'un gouvernement ne s'appuie pas seulement sur des intérêts.

Mais toutes les réformes réclamées par l'opposition n'étaient qu'un prétexte pour renverser le cabinet. La véritable raison de cette campagne,fut dévoilée un jour à M. Guizot par une personne qui recevait les confidences du chancelier Pasquier : « Au fond, lui dit-elle, vous avez surtout un malheur et un tort ; vous durez trop. » Sous le régime parlementaire, *durer trop* était une faute politique, c'était la violation même du principe de ce gouvernement,qui est l'instabilité; c'était en outre fermer les abords du pouvoir à la foule des politiciens, qui cherchent dans les fonctions publiques le moyen de subvenir à leurs affaires privées.

Par une coincidence malheureuse pour le ministère, une série de scandales et de concussions, vint achever de discréditer dans les esprits un gouvernement déjà ébranlé par tant d'attaques. Ce furent d'abord deux anciens ministres,deux pairs de France,

le général Cubières et M. Teste, convaincus de corruption pratiquée dans l'intérêt d'une compagnie industrielle. Ils furent condamnés et dégradés. Ce fut ensuite le duc de Praslin, promu à la paierie deux années auparavant, qui tua sa femme et s'empoisonna pour échapper à la justice. Ce fut enfin le secrétaire même de M. Guizot, accusé de trafics d'emplois de finances.

Aussi avec quel empressement l'opposition jetait-elle au gouvernement l'accusation de corruption. Un de ces opposants M. Corne, disait dans sa circulaire électorale : « J'ai vu de près le mal qui mine notre gouvernement et notre société... c'est le trafic honteux des consciences. » Or ce même personnage avait demandé au seul ministre des finances, trente cinq places, dont une recette particulière pour son frère. Un autre, qui tenait le même langage, avait obtenu trois cent quatre places ou faveurs. Un troisième député, M. Havin, avait également demandé trente cinq places ou décorations; cela ne l'empêcha pas de réclamer à grands cris une enquête électorale, afin de dévoiler le système de corruption pratiqué par le pouvoir, et de signer la demande de mise en accusation des ministres.

Un vent de révolution était dans l'air.

Dans un des banquets tenu par les partisans de la réforme, M. de Lamartine fit entendre à Mâcon des paroles qui présageaient la catastrophe.

« Si la royauté, dit-il, parvient à faire d'une nation de citoyens une vile meute de trafiquants ; si elle fait rougir la France de ses vices officiels, elle tombera, non dans son sang, comme celle de 89,

mais elle tombera dans son piége ! Après avoir eu les révolutions de la liberté et les contre révolutions de la gloire, vous aurez la révolution de la conscience publique et la révolution du mépris. »

Dans un autre banquet tenu à Châlons le 18 décembre 1847, M. Ledru-Rollin, le chef des radicaux, porta un toast à la Convention, au nom de la France, « *sauvée du joug des rois.* »

En face de cette agitation croissante le gouvernement crut devoir intervenir, pour interdire un dernier banquet qui devait avoir lieu à Paris même et auquel devaient prendre part un certain nombre de députés. « Vous voulez mettre la main de la police sur la bouche du pays, » s'écria M. de Lamartine à la Chambre du haut de la tribune, en s'adressant aux ministres.

A ces mots la gauche éclate en applaudissements. « Supposez continue Lamartine qu'une partie de vos collègues persiste à penser que la loi qu'on leur impose est une loi dérisoire et qu'ils persistent glorieusement à défendre leurs droits. — Nous persisterons, s'écrie-t-on avec entraînement. — Souvenez-vous du jeu de paume — Allons donc ! répondent dédaigneusement les centres. — Le jeu de paume, Messieurs, reprend l'orateur, c'est un lieu de réunion fermé par l'autorité, rouvert par la nation. »

Au jour fixé pour le banquet, une foule inaccoutumée se répand dans les rues, surtout aux abords de la Madeleine, lieu de rendez-vous fixé aux souscripteurs. Des étudiants viennent la grossir et elle prend bientôt un aspect menaçant. Des barricades s'élèvent, quelques coups de feu sont

échangés. M. Guizot informé de tout ce qui se passe est inquiet : « Je puis répondre de tout jusqu'à ce soir, dit-il, mais je ne suis pas sans inquiétude pour la nuit. »

Cependant vers le soir le calme paraît se rétablir. « Ce n'est qu'une échauffourée, » dit le préfet de police dans son salon à neuf heures du soir. Le roi était plein de sécurité et de belle humeur : « Vous appelez barricade un cabriolet de place renversé par deux polissons ; » disait-il à ceux qui lui exprimaient des craintes. Mais le lendemain, lorsque M. Dupin vint lui dire qu'une partie de la garde nationale avait croisé la baïonnette contre la troupe, il se prit à réfléchir. « Vous croyez qu'ils peuvent songer à me renverser, dit-il à ce dernier ; mais ils n'ont personne à mettre à ma place. » — « Non, sire, personne, en effet, répondit M. Dupin, mais une chose peut-être : la République. » En effet l'émeute prenait d'heure en heure un caractère plus menaçant ; elle devenait révolution. La formation *in extremis* d'un ministère Thiers — Odilon Barrot ne réussit pas à arrêter les évènements.

Louis-Philippe déjeunait en famille dans la galerie de Diane selon son habitude, lorsque MM. de Rémusat et Duvergier de Hauranne demandèrent à lui parler. « Qu'ils entrent, » répondit le roi. Ceux-ci étaient très agités. » Que se passe-t-il, » dit Louis-Philippe, en emmenant M. de Rémusat dans une embrasure de fenêtre.

« Sire, dit M. de Rémusat, en baissant la voix, il n'y a pas un instant à perdre ; l'émeute triomphe sur tous les points ; elle avance à pas de géants. Le

poste du Château-d'Eau qui tient encore avec un courage héroïque, n'en a plus peut-être que pour peu d'instants ; avant une heure, il est probable que les Tuileries seront attaquées. La vie du roi est en danger. »

A ce moment un homme très pâle, très ému, entre et s'avance vers le roi. « Qu'y a-t-il, Monsieur de Girardin ? » dit Louis-Philippe, en le regardant avec inquiétude. « Il y a, Sire, que l'on vous fait perdre un temps précieux ; et que, si le parti le plus énergique n'est pas pris à l'instant même, dans une heure il n'y aura plus en France ni roi, ni royauté. »

« Que faut-il donc faire ? repartit le roi. « Abdiquer : Sire. »

A ce mot, Louis-Philippe reste un moment sans réponse ; puis, avec effort : « Eh bien, puisqu'on le veut, j'abdique, » dit-il enfin.

Il était trop tard ; la République venait d'être tumultueusement proclamée.

Ainsi tombait dans une émeute, ce gouvernement qu'une émeute avait élevé.

En racontant cette révolution, nous avons laissé en arrière divers évènements du règne de Louis-Philippe, sur lesquels il nous faut revenir.

CHAPITRE III.

L'OPPOSITION RELIGIEUSE

Le parti catholique.

1830-1850

I

1830-1844.

Situation du catholicisme après 1830. — Lamennais, Lacordaire et Montalembert. — Le mouvement religieux. — La question de la liberté d'enseignement. — Le projet de 1841. — Formation du « *parti catholique.* » — Commencement des hostilités.

« La France s'ennuie, » s'écriait un jour Lamartine, en reprochant au gouvernement de juillet de suivre une politique stérile, dépourvue de grandes aspirations morales. Presque en même temps, le 16 octobre 1841, le *Journal des Débats* écrivait : « Qu'on y songe bien, il est d'urgence, dans l'état présent des esprits, de saisir l'opinion d'une grande pensée, de la frapper par un grand acte. Il le faut, pour que l'honneur national reste sauf, et pour que la dynastie s'affermisse ; il le faut, pour le renom et la durée de nos institutions ; il le faut, pour l'ordre des rues et pour celui des intelligences. »

Or précisément, en 1841, une grande question de réforme intellectuelle se posait dans le pays et de-

vant le gouvernement; il s'agissait de la liberté d'enseignement, dont le principe était inscrit dans la Charte et que les catholiques commençaient à réclamer hautement.

Au lendemain de la révolution de 1830, le catholicisme avait semblé frappé du même coup, qui avait emporté la vieille monarchie traditionnelle, au point que Casimir Périer avait pu dire à des ecclésiastiques, comme s'il énonçait une vérité incontestable : « Le moment arrive où vous n'aurez plus pour vous qu'un petit nombre de dévotes. » M. de Montalembert s'écriait à la même époque : « Jamais et nulle part on n'avait vu une nation aussi officiellement anti-religieuse. »

Le sac de Saint-Germain-l'Auxerrois, des croix abattues, des séminaires fermés, les prêtres obligés de dépouiller leurs vêtements ecclésiastiques pour circuler dans les rues, sous peine d'être insultés et maltraités, la presse, la caricature, le théâtre attaquant à l'envi la religion et ses ministres, la présence d'un jeune homme dans une église provoquant autant de surprise « que la visite d'un voyageur chrétien dans une mosquée de l'Orient, » le gouvernement donnant presque la main à ces attaques et se faisant louer « de ne pas faire le signe de la croix ; » tous ces syptômes montraient assez combien était vrai le mot de Montalembert.

C'est dans un pareil moment, que quelques chrétiens courageux osèrent entreprendre de rendre à leurs frères leur place au soleil et de les tirer de la situation de vaincus qu'on voulait leur faire.

Trois hommes, dont la destinée devait être bien

différente, Lamennais, Lacordaire et Montalembert, firent paraître au lendemain même de la Révolution de 1830, un journal intitulé : *l'Avenir*. Le nouvel organe, ayant pour devise *Dieu et la liberté*, proclamait hautement ses principes catholiques ; malheureusement, s'il répudiait avec éclat le vieux gallicanisme, il réclamait la séparation de l'Église et de l'État, la liberté jusqu'à la licence, et l'avènement de la démocratie. L'effet produit sur les esprits fut d'abord immense, mais peu à peu cependant beaucoup d'évêques et une grande partie du clergé s'aperçurent du danger de ces doctrines et en appelèrent à Rome. Le Pape prononça et le journal dut cesser de paraître.

Lamennais se redressa contre la sentence et sortit bruyamment du sanctuaire ; Lacordaire et Montalembert se soumirent l'un et l'autre, mais pour reparaître peu après sur des scènes bien différentes où ils devaient cependant remplir le même rôle. « Vivre solitaire et dans l'étude, voilà mon âme toute entière, écrivait l'abbé Lacordaire après sa condamnation. L'avenir achèvera de me justifier et encore plus le jugement de Dieu. Un homme a toujours son heure ; il suffit qu'il attende et qu'il ne fasse rien contre la Providence. »

L'heure de Lacordaire arriva en 1835. On vit le jeune prêtre monter dans la chaire de Notre-Dame, au milieu d'un auditoire d'hommes, tel que la vieille basilique n'en avait pas vu depuis le moyen âge. « Assemblée, assemblée, s'écria-t-il en commençant sa première conférence, que me demandez-vous ? Que voulez-vous de moi ? La vérité? Vous ne l'avez

donc pas en vous-mêmes, puisque vous la cherchez ici ? »

Elle cherchait en effet la vérité, cette société, car elle commençait à sentir le vide de ses croyances. Les chefs de l'incrédulité faisaient défection les premiers. « Je ne suis pas de ceux qui pensent que les sociétés modernes peuvent se passer du christianisme, disait tristement Jouffroy ; je ne l'écrirais plus aujourd'hui. Le christianisme verra mourir bien des doctrines qui ont la prétention de lui succéder. » Et ailleurs : « Tous ces systèmes ne mènent à rien, mieux vaut mille et mille fois un bon acte de foi chrétienne. »

Dès 1837, le retour aux idées religieuses est déjà si prononcé, que M. Saint-Marc Girardin le constate à la tribune de la Chambre. « Messieurs, que vous le vouliez ou non, depuis six ans, le sentiment religieux a repris un ascendant que nous n'attendions pas. »

M. de Tocqueville observait le même fait : « Le changement le plus grand, écrit-il, se remarque dans la jeunesse. Depuis que la religion est placée en dehors de la politique, un sentiment religieux, vague dans son objet, mais très puissant déjà dans ses effets, se découvre parmi les jeunes gens. Le besoin d'une religion est un texte fréquent de leurs discours. Plusieurs croient ; tous voudraient croire. » Et comme preuve, il rappelait « les cinq mille jeunes gens » qui se pressaient autour de la chaire de Lacordaire, à Notre-Dame.

Parmi ces jeunes gens, il s'était formé un groupe plus pieux et plus ardent d'étudiants catholiques

qui se livraient en commun au soulagement des pauvres, organisaient des réunions de philosophie et d'histoire, pour réfuter les attaques contre la religion, et prenaient l'initiative de pétitions et d'adresses. Parfois même ils adressaient des rectifications aux professeurs de la Sorbonne, ou du collège de France, qui avaient critiqué dans leurs cours les doctrines catholiques. « Messieurs, dit un jour Jouffroy en 1832, après un fait de ce genre, il y a cinq ans je ne recevais que des objections dictées par le matérialisme ; les doctrines spiritualistes éprouvaient la plus vive résistance. Aujourd'hui les esprits ont bien changé ; l'opposition est toute catholique. »

Sous une pareille impulsion, le mouvement catholique se développait avec une étonnante rapidité. Aussi, dès 1839, Ozanam pouvait-il écrire à un ami : « J'ai vu de près ces hommes du carbonarisme républicain devenus d'humbles croyants. J'ai reconnu ce discrédit de l'école rationaliste qui l'a réduite à l'impuissance et qui force ses deux principaux organes, la *Revue française* et la *Revue des Deux-Mondes*, à solliciter la collaboration des catholiques. En même temps que M. de Montalembert parvient à réunir dans la Chambre des pairs une phalange disposée à combattre pour le bien, M. de Carné assure qu'une cinquantaine de voix s'accorderont bientôt en faveur des questions religieuses, à la Chambre des députés. D'un autre côté, la petite société de Saint-Vincent de Paul voit grossir ses rangs d'une façon surprenante, une conférence nouvelle s'est formée d'élèves des Écoles normale et polytechnique. »

Les observateurs les plus sceptiques étaient obligés de reconnaître ce réveil inattendu de la vieille foi. « Il faut parler de la semaine de Pâques, écrit Sainte-Beuve en 1843. Décidément toutes les réactions sont triomphantes. La foule à Notre-Dame était prodigieuse, M. Ravignan prêchait trois fois par jour. On s'y pressait, on s'y foulait, on y pleurait. Je crois que le chiffre des communions pascales n'aura jamais monté si haut depuis cinquante ans. Le clergé est organisé, actif et zélé, la société indifférente, mais avide d'émotion et de *quelque chose*. Personne ne lui offre rien ; la philosophie n'existe pas, ou elle se proclame l'amie de la religion et de l'orthodoxie quand même. Se pourrait-il que la France finalement fût catholique, comme Bénarès est hindoue, par impuissance d'être autre chose ! »

Enfin un autre sceptique, inspecteur général de l'Université, ancien directeur du journal libéral le *Globe*, après avoir dit en 1831 : « Nous marchons vers une grande époque et peut-être assisterons-nous aux funérailles d'un grand culte, » écrivait dix ans plus tard, en 1840 : « J'ai toujours combattu le catholicisme ; mais je ne puis me le dissimuler, il se prépare pour lui un siècle aussi beau et plus beau peut-être encore que le treizième. »

Mais quelle était l'attitude du pouvoir vis-à-vis de l'Église et de cette réaction religieuse ? » Il ne faut jamais mettre le doigt dans les affaires de l'Église, car on ne l'en retire pas, il y reste. » Ainsi s'exprimait Louis-Philippe, et telle fut en effet la ligne de conduite de son gouvernement, lorsque les passions irréligieuses des premiers jours furent un peu calmées.

Lacordaire rétablissait les Frères-Prêcheurs ; dom Guéranger l'Ordre de Saint-Benoît; les Jésuites, frappés par la Restauration, revenaient peu à peu ; ils prêchaient et confessaient, et le pouvoir laissait faire ; il ne voyait rien ou feignait de ne rien voir. On eût dit qu'il cédait lui-même à ce mouvement qui entraînait vers l'Église les esprits les plus éclairés, comme les plus prévenus. S'il agissait ainsi, ce n'était point par un sentiment de confiance dans le rôle social de la religion, mais uniquement pour ne pas compliquer par des disputes religieuses une situation déjà compromise par l'opposition révolutionnaire et socialiste et par l'instabilité d'une politique d'expédients. D'ailleurs, M. Guizot, malgré ses préventions protestantes, déclarait hautement qu'il était nécessaire de rétablir « entre la religion et la politique entente et harmonie. » Et, dans un article qui fit beaucoup de bruit, il appelait le catholicisme « la plus grande et la plus sainte école de respect qu'ait jamais vu le monde. »

Telle était de part et d'autre la situation des esprits, lorsque se posa, en 1841, ainsi que nous l'avons dit en commençant, la question de la liberté d'enseignement, dont le principe se trouvait inscrit dans la Charte.

« Oui, c'est par hasard, écrivait l'abbé Dupanloup, que la liberté d'enseignement a été écrite dans la Charte. Vous qui l'avez faite, vous ne savez ni pourquoi, ni comment vous y avez mis cette promesse. Nul de vous ne sait dire qui en eut l'inspiration et quelle main en a tracé, sans le comprendre, le droit imprescriptible, la parole désormais ineffaçable. »

Invoquant cette promesse, l'*Avenir* avait, dès les premiers jours de la nouvelle monarchie, énergiquement réclamé cette liberté promise, et créé autour de cette question une véritable agitation. On connaît le « procès de l'école libre ». Lacordaire et Montalembert annoncent, en avril 1831, qu'ils ouvrent, « malgré la loi et en vertu de la Charte, » une école pour les enfants pauvres. Intervention du commissaire de police qui fait fermer l'établissement, procès devant la Chambre des pairs où siégeait M. de Montalembert depuis la mort de son père, éloquente défense et revendication courageuse de la liberté d'enseignement, condamnation pour la forme à cent francs d'amende, tel fut le prélude de cette longue controverse qui devait aboutir à une des conquêtes les plus fécondes.

Le gouvernement céda d'abord sur l'enseignement primaire, dont la liberté fut accordée par la loi du 28 juin 1833. Mais la question était autrement difficile pour l'enseignement secondaire. Une première tentative en 1836 n'aboutit pas, malgré l'opinion favorable de M. Guizot. Enfin en 1841, sous un autre ministère de M. Guizot, un nouveau projet fut déposé par M. Villemain, ministre de l'instruction publique. Malheureusement, au lieu de reconnaître loyalement la liberté d'enseignement, ce projet la mesurait avec une rigoureuse parcimonie ; mais ce qui était plus grave, il restreignait la liberté accordée jusqu'alors aux petits séminaires, qu'il enlevait à la direction des évêques, pour les laisser sous la surveillance de l'Université. Cette prétention aussi contraire à la justice qu'aux promesses de la

Charte, souleva parmi les catholiques une véritable explosion, et fut le signal de la lutte qui commençait à couver sourdement.

Les évêques, qui s'étaient jusqu'alors tenus en dehors de toutes les polémiques, se trouvant directement attaqués, entrèrent en ligne et firent entendre de vigoureuses protestations.

Devant cette levée inattendue, le ministre prit peur et retira le projet. Mais le coup était porté, l'épiscopat s'était ébranlé, les catholiques les plus hésitants avaient été comme réveillés en sursaut; l'agitation une fois commencée se poursuivit, elle prit une forme et un mot d'ordre, qui fut : *la liberté complète de l'enseignement.*

C'est ici qu'entre en scène M. de Montalembert, avec une juvénile et généreuse ardeur. « Depuis trop longtemps, écrivit-il, les catholiques français ont l'habitude de compter sur tout, excepté sur eux-mêmes... La liberté ne se reçoit pas, elle se conquiert... » Et il ajoutait que les catholiques ne seraient comptés pour quelque chose, qu'on ne ferait attention à leurs légitimes revendications que lorsqu'ils seraient devenus, « ce qu'on appelle en style parlementaire un embarras sérieux. » En un mot, il s'agissait de constituer sur le pied de guerre « *le parti catholique* », à l'exemple de la Belgique et de l'Irlande, d'où le grand nom d'O'Connell retentissait alors sur tout le monde chrétien.

Mais l'épiscopat voudrait-il se constituer ainsi à l'état de guerre ouverte contre le gouvernement ? Et cependant, rien ne pouvait se faire sans son concours. Il avait bien protesté énergiquement

contre le projet qui plaçait les petits séminaires sous la tutelle de l'Etat; mais accepterait-il de s'engager collectivement sur une question plus générale? Accepterait-il cette intervention des laïques dans le domaine religieux?

Certains évêques semblaient complètement opposés à cette entrée en campagne. « Je vous conjure, monsieur le curé, écrivait Mgr de la Tour d'Auvergne à son clergé en 1844, de ne signer aucune pétition collective. Le clergé ne peut trop rester étranger à des mesures que la véritable sagesse ne dicte point et qu'une judicieuse discrétion pourrait blâmer. »

Les difficultés commencèrent, lorsqu'il fallut constituer un comité chargé de prendre en mains la direction dn mouvement. « Les laïques n'ont pas mission de défendre la religion », écrivit, à M. de Montalembert, l'archevêque de Rouen.

M. de Montalembert, cependant, employait son infatigable activité à réfuter ces objections et à montrer l'impuissance de l'action privée des évêques. « Un évêque arrive à Paris, écrivait-il, le cœur chargé d'amertume et de tristesse, par la connaissance qu'il a de l'état déplorable de l'instruction publique dans son diocèse; il se rend au château, écoute un auguste interlocuteur, qui, de son côté, écoute fort peu, ou n'écoute point; il recueille les touchantes paroles d'une rée se ignrand par sa piété et par ses épreuves. Il descend ensuite vers le ministre et, là, comme plus haut, ne reçoit que des expressions vagues de sympathie et de confiance dans l'avenir, des promesses sans garantie et sans

valeur. Le bien se fera petit à petit, pourvu toutefois que le ministère ne soit point gêné par les déclamations inopportunes du *parti religieux* ; sur quoi l'on accorde quelque faveur insignifiante et passagère. L'évêque s'en va, en pensant qu'après tout, le ministre n'est peut-être pas aussi mauvais qu'on le dit. Le ministre se félicite, avec ses confidents, de ce qu'après tout, avec de bonnes paroles, on peut venir à bout de la majorité *sage* et *prudente* de l'épiscopat ; et cependant le monopole s'étend et s'enracine de plus en plus. »

C'est alors que descendit dans l'arène, un nouveau champion dont l'intervention fut décisive. Par deux lettres publiques, écrites le 25 mai et le 15 août 1844 et adressées à M. de Montalembert, l'évêque de Langres, Mgr Parisis, vint se ranger solennellement à côté du noble pair. Après avoir réfuté ceux qui contestaient « la mission » des laïques, il encourageait M. de Montalembert à « persévérer dans la voie où il était courageusement entré. » « Vos plus dures épreuves, ajoutait-il, ne vous viendront peut-être pas de vos adversaires naturels : vous vous rappellerez alors ce que saint Paul eut à souffrir de ses compatriotes et de ses faux frères. Mais le jour de la justice viendra, même en ce monde, et alors la honte sera pour les aveugles et les lâches, la gloire et la récompense, pour les hommes de cœur et de foi. »

L'effet de ce langage fut immense; il dissipait les derniers scrupules. A la suite de l'évêque de Langres, l'épiscopat se leva presque tout entier, avec une ardeur qu'il n'était plus nécessaire d'exciter. « Si la liberté ne doit pas triompher dans la lutte,

j'estime qu'il vaut mieux succomber avec elle que de lui survivre », écrivait l'évêque d'Ajaccio.

Dès ce moment, le *parti catholique* se trouva définitivement constitué ; chefs et soldats étaient prêts et pleins d'ardeur ; « l'armée catholique, selon le mot de Sainte-Beuve, était bien rangée en bataille. » Les hostilités commencèrent.

II

1844-1848

L'*Univers* et M. Louis Veuillot. — Exaspération des partisans du monopole. — Diversion contre les jésuites. — Hésitation du gouvernement. — Louis-Philippe et Mgr Affre. — Le « *parti prêtre.* » — La question devant les chambres. — Montalembert et et Berryer. — La révolution de juillet.

Le *parti catholique* (1) entrait dans la lutte, en donnant le spectacle de la plus admirable union. « Depuis la Ligue, écrivait alors Lacordaire, c'est la première fois que l'Église de France n'est pas divisée par des querelles et des schismes. Il n'y a pas quinze années encore, il y avait des ultramontains et des gallicans, des cartésiens et des mennaisiens, des jésuites et des gens qui ne l'étaient pas, des royalistes et des libéraux, des coteries, des nuances, des rivalités ; aujourd'hui tout le monde s'embrasse, les évêques

(1) Nous employons le terme de « *parti catholique* » uniquement parce qu'il appartient à l'histoire de cette époque et non pour laisser croire que le catholicisme puisse être jamais une œuvre de *parti*.

parlent de liberté et de droit commun, on accepte la presse, la Charte, le temps présent, M. de Montalembert est serré dans les bras des Jésuites ; les Jésuites dînent chez les Dominicains ; tout est fondu et mêlé ensemble. Voilà un incroyable spectacle, et la liberté de l'enseignement n'eût-elle servi qu'à produire ce résultat, il faudrait encore la bénir à jamais. »

En ce moment arrivait au parti catholique une puissante recrue : un journaliste ministériel récemment converti au catholicisme, plein d'une verve mordante, maniant la plume comme une arme terrible dont les blessures étaient mortelles. « Dans la presse, nous disait-il un jour, pour blesser son adversaire, il faut le tuer. » C'était M. Louis Veuillot.

Des colonnes de l'*Univers*, dont il ne tarda pas à prendre la direction, M. Louis Veuillot ouvrit, en faveur de la liberté de l'enseignement et contre le monopole universitaire, un feu d'autant plus meurtrier qu'il recommençait chaque jour et qu'il était dirigé par une main sûre et bien exercée.

La subite entrée en campagne des catholiques avait jeté le désarroi parmi les ministres et parmi les défenseurs du monopole universitaire. Les journaux de la gauche étaient, dit M. de Tocqueville, « dans un paroxisme de vraie fureur ; les journaux du gouvernement étaient peut-être pires que ceux de l'opposition. » — « Voltaire, s'écriait le *Journal des Débats*, désormais c'est notre bouclier ! » De son côté, le *National*, oubliant qu'il avait autrefois qualifié l'éducation de l'État d' « impie » et d' « immorale,» se retournait contre les défenseurs de la liberté

et criait aux congrégations religieuses : « On ne vous doit que l'expulsion ! »

En face de cette soudaine transformation, Montalembert ne pouvait retenir sa juste indignation. « Un fait infiniment douloureux, s'écriait-il à la tribune des pairs le 13 janvier 1845, c'est l'accueil qui a été fait à cette grande évolution de l'esprit catholique, par les hommes qui, parmi nous, ont longtemps usurpé le monopole du libéralisme. Dès que ces prétendus libéraux ont vu que la liberté pouvait et devait profiter au catholicisme, ils l'ont reniée, et ils ont évoqué contre nous toutes les traditions et toutes les ressources de la tyrannie. »

A bout d'arguments, les partisans du monopole imaginèrent une diversion, bien vieille cependant, et qu'on aurait pu croire usée ; ils crièrent : « au Jésuite. » C'est à qui imaginerait les plus étonnantes découvertes. « Rien ne se fait, écrit M. Libri, l'un de ces hommes dont l'imagination était hantée par le spectre des Jésuites, rien ne se fait, sans que les Jésuites y prennent part. Ils ont un immense livre de police qui embrasse le monde entier. Un de mes amis a vu ce livre. »

La tactique était trop grossière pour n'être pas éventée. « Les défenseurs du monopole, s'écriait Montalembert, ont fait ce qu'on fait dans une place assiégée ; ils ont fait une diversion habile, une sortie vigoureuse. C'est un grand procès qui se débat sous le pseudonyme des Jésuites.

Un Jésuite illustre, le P. de Ravignan, prit la plume et répondit au nom de tous les autres. Sa brochure, *De l'existence et de l'institut des Jésuites*, pro-

duisit un effet immense. Elle pouvait se résumer en une proposition: « La Charte a-t-elle proclamé la liberté de conscience, oui ou non ? » Sur ce terrain, il était irréfutable; aussi ne fut-il pas réfuté.

Au milieu de cette lutte le gouvernement ne savait pas prendre un parti; son attitude était hésitante et embarrassée, bien que M. Guizot qui dirigeait le ministère, fût personnellement favorable à la liberté d'enseignement. Quant au roi, il était voltairien et sceptique, et désirait avant tout la tranquillité. D'ailleurs, il ne comprenait pas l'intérêt que les catholiques attachaient à cette question, et il espérait les lasser, en louvoyant habilement et en éludant la difficulté.

Un jour, l'archevêque de Paris, Mgr Affre, ayant voulu aborder ce sujet avec lui, il se déroba, suivant son habitude : « Monsieur l'archevêque, lui dit-il en l'interrompant, vous allez prononcer entre ma femme et moi, Combien faut-il de cierges à un mariage? je soutiens que six cierges suffisent, ma femme prétend qu'on en doit mettre douze. — Il importe peu, répondit l'archevêque, d'un ton à la fois courtois et sérieux, que l'on allume six ou douze cierges à un mariage ; mais veuillez m'entendre sur une question plus grave. — Comment, monsieur l'archevêque, ceci est très grave, reprit en souriant le roi ; il y a division dans mon ménage ; ma femme prétend avoir raison, je soutiens qu'elle a tort. » Comme l'archevêque poursuivait sa défense de la liberté d'enseignement, le roi l'interrompit : « Mais mes cierges, monsieur l'archevêque, mes cierges ? » L'archevêque continuant quand même : « Tenez,

s'écria le roi, hors de lui, je ne veux pas de votre liberté d'enseignement, je n'aime pas les collèges ecclésiastiques ; on y enseigne trop aux enfants le verset du *Magnificat : Deposuit potentes de sede.* » A ces mots, l'archevêque se leva, salua et sortit.

Le gouvernement aurait voulu étouffer la question sans bruit, mais il comptait sans M. Dupin. M. Dupin était le type le plus complet du vieux bourgeois gallican et janséniste ; ces querelles religieuses allaient à son esprit. « Elles vont juste, écrivait Sainte-Beuve, à cette nature avocassière et bourgeoise de Dupin, le remettent en verve et le ravigotent.» Ses discours étaient un tissu de lieux communs, « d'arguments à la Dupin, de raisons de coin de rue.» Il était, ainsi qu'on l'a dit « le plus spirituel des esprits communs. »

Tel fut l'homme qui, le 19 mars 1844, vint prononcer à la Chambre des députés un violent discours contre « le parti prêtre », reprocher au gouvernement sa faiblesse et le sommer d'agir énergiquement. « Je vous y exhorte, s'écria-t-il en terminant, gouvernement, soyez implacable ! »

La réponse ne se fit pas attendre, elle ne vint pas du gouvernement plus embarrassé et plus incapable que jamais de prendre une décision, elle tomba comme la foudre de la tribune des pairs.

« On vous dit d'être implacables, s'écria Montalembert en s'adressant aux ministres, mais savez-vous ce qu'il y a de plus inflexible au monde ? Ce n'est ni la rigueur des lois injustes, ni le courage des politiques, ni la vertu des légistes, c'est la conscience des chrétiens convaincus. Messieurs, il s'est levé

parmi vous une génération d'hommes que vous ne connaissez pas. Nous ne sommes, ni des conspirateurs, ni des complaisants ; on ne nous trouve, ni dans les émeutes, ni dans les antichambres; nous sommes étrangers à toutes vos luttes de partis, nous n'avons été ni à Gand, ni à Belgrave-Square ; nous n'avons été en pèlerinage qu'au tombeau des apôtres, des pontifes et des martyrs ; nous y avons appris avec le respect chrétien et légitime des pouvoirs établis, comment on leur résiste quand ils manquent à leurs devoirs et comment on leur survit. Au milieu d'un peuple libre, nous ne voulons pas être des ilotes ; nous sommes les successeurs des martyrs, et nous ne tremblerons pas devant les successeurs de Julien l'Apostat ; nous sommes les fils des Croisés, et nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire. »

En face de cette grande parole, le gouvernement était plus perplexe que jamais. « Le cabinet, dit Tocqueville, a fait en cela ce qu'il fait toujours, ce qu'il fait en dedans et au dehors ; il s'est abstenu, il a laissé arriver les événements, il a laissé les passions se développer, il s'est tenu coi en face de toutes choses ; c'est là son habitude. »

Il fallut cependant se décider à quelque chose et le gouvernement déposa enfin un projet de loi sur la liberté d'enseignement secondaire. Il était tel qu'on pouvait l'attendre. A côté de quelques libertés de détail parcimonieusement accordées se trouvaient des conditions qui les rendaient illusoires. Par exemple, pour enseigner il fallait déclarer « n'appartenir à aucune association ou congrégation religieuse. »

Aussi les catholiques, et à leur tête l'épiscopat, ac-

cueillirent-ils le projet avec d'unanimes protestations.

La discussion commença à la Chambre des pairs le 22 avril 1844 et ne se prolongea pas moins de vingt-sept jours. M. Cousin se présenta à la tribune, pour y défendre la cause du monopole. « M. Cousin, écrivait à ce propos Sainte-Beuve, a l'air véritablement, depuis toute cette discussion, d'être condamné à la ciguë, et il varie l'*apologie de Socrate* sur tous les tons; il fait paraître l'Université devant la Chambre, en robe presque de suppliante et d'accusée. »

Ce fut dans une toute autre attitude que M. de Montalembert fit paraître les catholiques et en particulier les Ordres religieux. Loin de se tenir sur la défensive, il reprocha aux ministres, entre autres à M Guizot de s'être fait, par faiblesse, « les complices et les dociles instruments des préjugés, des passions et des haines surannées. »

Le projet fut voté par 85 voix contre 51; c'était un échec pour la cause de la liberté, il est vrai, mais un échec tel que les catholiques le regardèrent comme un succès, ou tout au moins comme le gage d'une victoire prochaine et définitive. D'ailleurs la loi n'eut pas de résultat, elle ne vint pas même devant la Chambre des députés; ministres et opposants furent d'accord pour l'enterrer.

C'était sur un autre point qu'allait se porter l'effort des combattants. Depuis longtemps l'opposition libérale demandait au ministère, comme gage de son concours, l'expulsion des Jésuites. M. Cousin, qui voulait effacer son attitude piteuse dans la discussion du dernier projet, remonta à la tribune de la Chambre des pairs, le 15 avril 1845, pour demander for-

mellement le banissement de la Compagnie de Jésus. Puis, feignant de croire sa vie menacée par cette audacieuse initiative, il s'écria, en terminant, sur un ton mélodramatique : « Je n'hésite pas à me déclarer l'adversaire de cette corporation ; il m'en arrivera ce qui pourra ! »

M. Thiers, qui cherchait avidement toutes les occasions de faire échec à M. Guizot, dont il convoitait la succession, jugea l'occasion favorable et se décida à reprendre pour son compte, à la Chambre des députés, l'interpellation sur l'exécution des lois relatives aux congrégations religieuses. La discussion commença le 2 mai 1845. Le discours de M. Thiers était bien moins dirigé contre les Jésuites que contre le ministère. Quant à ces religieux, ils trouvèrent un défenseur digne de leur cause dans l'illustre Berryer. Le P. de Ravignan étant allé le voir quelques heures avant la discussion, le trouva se promenant dans sa chambre. « Ah ! sans doute, s'écria Berryer en l'apercevant, la cause est perdue, et cependant elle sera gagnée. Pour le présent, je suis désespéré ; je vois d'ici tous ces hommes au parti pris d'avance, comme un mur de marbre devant moi. Seulement je suis indigne d'être l'avocat d'une pareille cause ; ne me remerciez pas, mais priez pour moi. »

Berryer fut digne de lui-même et de sa cause. Quant au ministre, M. Martin du Nord, qui lui succéda à la tribune, il ne sut que se rallier à la sommation que la gauche venait de lui faire par la bouche de M. Thiers. Aussi l'organe de M. Thiers, le *Constitutionnel*, pouvait-il écrire le lendemain : « L'opposition a fait une fois de plus office de gou-

vernement... Le cabinet a trouvé la Chambre plus redoutable encore que les Jésuites ; il aura contre les Jésuites le courage du poltron acculé à l'abîme. Sa politique est toujours et plus que jamais de la politique plate, très platement défendue. »

Quant aux catholiques, loin de se laisser abattre, ils relevèrent leur drapeau devant la Chambre des pairs, et flétrirent à la fois la faiblesse du ministère et l'hypocrisie des libéraux. « Quoi qu'il arrive, s'écria Montalembert en terminant son discours, l'avenir sera à nous, parce qu'il est à la liberté et au droit commun. » Et M. Beugnot rappela ce mot connu : « L'Église reçoit les coups et ne les rend pas ; mais prenez-y garde, c'est une enclume qui a usé bien des marteaux. »

Le ministère se tourna alors vers la cour de Rome, et réussit, grâce à une confusion diplomatique, à faire évacuer trois ou quatre résidences de jésuites. Bientôt l'opposition libérale eut d'autres buts à poursuivre, et M. Guizot, de son côté, ne demanda pas mieux que de fermer les yeux.

Il fit plus. L'année suivante, M. Thiers ayant reproché au ministère d'être secrètement favorable aux catholiques et à la liberté d'enseignement, M. Guizot, las enfin de l'attitude effacée de son gouvernement, en prit occasion pour faire une déclaration courageuse. « Tous les droits en matière d'instruction publique, dit-il, n'appartiennent pas à l'État ; il y en a qui coexistent avec les siens. Les premiers sont les droits de la famille ; les enfants appartiennent aux familles avant d'appartenir à l'État. Le régime de l'Université n'admettait pas ce droit

primitif et inviolable des familles. » Et il ajoutait que le rôle du gouvernement était, non de prendre parti pour l'Université, mais de s'élever au-dessus de la lutte pour la pacifier.

Ces paroles eurent un immense retentissement, mais malheureusement elles ne furent suivies d'aucun acte. Du moins la question de la liberté d'enseignement était nettement posée, et lorsque la Révolution de Février éclata, son succès n'était plus qu'une affaire de temps, ainsi que le reconnaissait un journal de gauche : Voilà bientôt quatre ans, écrivait à ce moment le *Courrier français*, que la lutte est engagée, voilà bientôt quatre ans que les partisans de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement réclament l'abolition du système restrictif. Pendant ces quatre années on les a vivement et de toutes parts attaqués; ils ont résisté à ce *tolle* général, et ils ont bien fait. Aujourd'hui les répugnances qu'ils soulevaient naguère se sont en grande partie calmées ; demain l'opinion publique plus éclairée se prononcera en faveur de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement. »

La prédiction se réalisa plus tôt que les événements ne le faisaient prévoir.

III

1848-1850

Conversions et réparations. — La commission de l'enseignement. — Le projet Falloux. — La question devant l'Assemblée législative. — Thiers et Montalembert. — Vote de la liberté d'enseignement.

Le lendemain de la Révolution qui brisait le trône de Louis-Philippe, M. Cousin, ayant rencontré M. de Rémusat sur le quai Voltaire, lui dit, en levant les bras au ciel : « Mon cher ami, courons nous jeter aux pieds des évêques ; eux seuls peuvent nous sauver aujourd'hui. »

Quelques jours après, M. Thiers à son tour déclarait dans une lettre rendue publique, « qu'il était complètement changé, quant à la liberté d'enseignement, qu'il ne voyait de salut que dans cette liberté, dans l'enseignement du clergé. L'ennemi, ajoutait-il, c'est la démagogie ; je ne lui livrerais pas le dernier débris de l'ordre social, c'est-à-dire l'établissement catholique. » Enfin il disait vers la même époque à M. de Falloux : « Nous avons fait fausse route sur le terrain religieux, mes amis les libéraux et moi, nous devons le reconnaître. » Puis se tournant vers M. Cousin, qui était présent : « Cousin, Cousin, lui dit-il, avez-vous bien compris quelle leçon nous donne cette révolution ? Nous avons combattu contre la justice, contre la vertu, et nous leur devons réparation. »

Le premier acte de réparation se trouva dans la Constitution même, votée par l'Assemblée consti-

tuante. « L'enseignement est libre, » y lisait-on. Restait à définir les conditions de cette liberté.

Une commission extra-parlementaire, nommée par M. de Falloux, ministre de l'instruction publique, fut chargée de préparer le projet de loi. MM. Thiers, Cousin, Montalembert, Dupanloup, Saint-Marc Girardin, en faisaient partie. Le ministre étant président de droit, M. Thiers fut élu vice-président. Dès les premières séances, ce dernier, éclairé, comme on vient de le voir, par les événements, attaqua vivement l'enseignement universitaire ; puis se tournant vers les ecclésiastiques présents, il leur demanda si le clergé était prêt à recueillir l'héritage de l'Université. L'abbé Dupanloup, qui ne s'attendait pas à une conversion aussi subite et surtout aussi complète, se contenta de répondre : « Nous ne voulons ni le monopole, ni le partage du monopole ; nous ne voulons que la liberté de nos collèges et de nos séminaires. »

Enfin, le 18 juin 1849, M. de Falloux présenta le nouveau projet de loi. Quoique plus favorable que le précédent, il ne répondait cependant pas encore à tout ce que les catholiques en attendaient. S'il introduisait des évêques dans le conseil supérieur de l'instruction publique, par contre, il reconnaissait à ce conseil, où dominaient les membres de l'Université, le droit de surveiller les établissements libres et de régler leur enseignement. La direction des séminaires n'était pas expressément reconnue aux évêques ; enfin les congrégations religieuses n'obtenaient pas formellement le régime du droit commun. Ces contradictions entre le principe inscrit dans la Constitution

et les termes du projet de loi furent vivement relevées par plusieurs évêques et par divers organes catholiques. notamment par l'*Univers* : « Le projet organise et fortifie le monopole, écrivit M. Louis Veuillot, il n'institue pas la liberté. »

A ces reproches, M. de Falloux répondait : « N'exigeons pas la liberté, de peur qu'elle tourne à notre honte. Deux choses manqueraient à nos collèges : des familles pour les alimenter, des prêtres pour les diriger. La France n'est pas catholique, elle n'a plus de clergé.»

L'avenir devait prouver que ces craintes étaient exagérées et que la France était plus catholique, et le clergé plus préparé à donner l'enseignement que ne le pensait M. de Falloux.

Sur ces entrefaites, l'Assemblée constituante ayant fait place à la législative, une commission parlementaire fut nommée pour revoir et réviser au besoin le projet primitif. La nouvelle rédaction faisait droit à plusieurs des réclamations formulées par les catholiques. Les associations obtenaient le droit d'ouvrir des écoles, le contrôle de l'Université était restreint à une simple surveillance de morale et d'hygiène, les lettres d'obédience étaient assimilées au brevet, le certificat d'études était supprimé. Malheureusement, plusieurs restrictions, comme la surveillance des petits séminaires par l'État, excitaient encore les alarmes d'un certain nombre de catholiques. M. Beugnot, qui déjà, sous Louis-Philippe, s'était formellement prononcé pour la liberté, fut nommé rapporteur.

Ce fut le 14 janvier 1850, que le projet de loi

arriva enfin devant l'Assemblée législative, M.Thiers monta à la tribune pour défendre cette cause de la liberté d'enseignement qu'il avait autrefois si vivement combattue. « Je le dis très franchement, s'écria-t-il, les partisans de l'Eglise, les partisans de l'Etat, savez-vous ce qu'ils sont aujourd'hui pour moi ? Ils sont les défenseurs de la société, de la société que je crois en péril ; et je leur ai tendu la main. J'ai tendu la main à M. de Montalembert et je la lui tends encore. Oui, en présence des dangers qui menacent la société, j'ai tendu la main à ceux qui m'avaient combattu ; ma main est dans la leur ; elle y restera, j'espère, pour la défense commune de cette société qui peut bien vous être indifférente, mais qui nous touche profondément. »

L'article relatif aux congrégations religieuses souleva une tempête d'opposition à gauche. Mgr Parisis prit la parole, pour défendre les Jésuites violemment attaqués. « Pour nous, dit-il, prêtres séculiers, qui voyons dans le clergé régulier de tout ordre, des amis qui nous honorent et des frères qui nous assistent, jamais nous ne consentirons à les livrer comme la rançon des avantages que la loi pourrait nous promettre. »

Après lui, M. Thiers monta de nouveau à la tribune. « Il faut, dit-il, qu'il n'y ait ici aucun doute, aucune obscurité. Un individu laïque ou ecclésiastique se présente. Les deux preuves légales de capacité et de moralité exigées, on n'a plus rien à lui demander. S'il porte la robe de prêtre, on ne peut pas lui demander s'il appartient à telle ou telle congrégation. Cela ne se peut pas. »

Après ces paroles, le scrutin fut ouvert,et l'Assemblée reconnut le droit des congréganistes par 450 voix contre 148. Enfin l'ensemble de la loi fut voté, le 15 mars, par 399 voix contre 237.

Ainsi se trouvait terminée cette campagne commencée au lendemain de la Révolution de 1830. Les catholiques dispersés au début, s'ignorant eux-mêmes et ignorés presque de la société contemporaine, s'étaient peu à peu groupés, serrés les uns contre les autres, s'imposant d'abord à l'attention, puis au respect de leurs adversaires. Ils pouvaient s'appliquer le mot de Sieyès : « Qu'étaient les catholiques ? — Rien. — Que demandaient-ils ? — Devenir quelque chose. » Ils avaient atteint leur but.

L'avenir apprendra quel puissant levier devait être pour le relèvement de la France, cette liberté d'enseignement.

APPENDICE

Sommaire des événements de 1848 à 1870

Les événements qui suivent n'appartiennent pas encore à l'histoire. La plupart des acteurs qui y ont joué un rôle sont encore vivants ; pour les juger, il faut attendre qu'ils soient descendus dans la tombe et que le silence se soit fait sur eux. Nous nous contentons de donner une indication très sommaire des événements accomplis jusqu'à ce jour.

Après la chute de Louis-Philippe, établissement d'un gouvernement provisoire, avec Arago, Lamartine, Dupont de l'Eure, Crémieux, Marie, Garnier-Pagès, Marrast, Flocon, Louis Blanc et l'ouvrier Albert.

A l'Hôtel-de-ville, Lamartine repousse le drapeau rouge. Établissement du suffrage universel. Élection d'une Constituante qui proclame la république.

Le 15 mai 1848, invasion de l'assemblée par l'émeute, sous prétexte d'une manifestation en faveur de la Pologne. Du 23 au 26 juin, formidable insurrection réprimée par le général Cavaignac. Nomination de ce dernier comme chef du pouvoir exécutif.

Le 10 décembre, le prince Louis Napoléon, déjà élu représentant, est nommé président de la république par le suffrage universel, avec 5,434,228 suffrages.

Le 28 mai 1849, ouverture de l'assemblée législative. Expédition française à Rome, pour rétablir le pape, chassé de sa capitale. Prise de Rome, le 2 juillet.

Le 2 décembre 1851, après de nombreuses difficultés entre l'assemblée et le président, ce dernier fait un coup d'État :

L'Assemblée est dissoute ; l'état de siége est proclamé ; le suffrage universel, un moment supprimé, est rétabli ; un décret soumet à l'acceptation du peuple les bases d'une constitution. Ces bases sont un chef responsable nommé pour dix ans, des ministres dépendant du pouvoir exécutif seul, un conseil d'État préparant les lois, un Corps législatif les votant, et un Sénat « gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. »

Un décret du 3 décembre appelle le peuple français à se réunir dans ses comices le 14 décembre, pour accepter ou rejeter le plébiscite suivant : « Le peuple français veut le maintien de l'autorité de

Louis Napoléon Bonaparte et lui délègue les pouvoirs nécessaires pour établir une constitution sur les bases proposées dans sa proclamation du 2 décembre. »

Le vote devait avoir lieu sur registres ouverts dans chaque commune. Un autre décret daté du 5, recule l'élection au 20 et 21 décembre et remplace le registre public par le scrutin secret.

Le dépouillement du vote donne les chiffres suivants :

7,439,216 oui,
640,737 non,
36,880 bulletins nuls.

On compte environ 1,500,000 abstentions.

Interrogé sur le rétablissement de l'empire, le Sénat le vote par 86 voix sur 87 votants. Consulté à son tour, le peuple ratifie ce vote les 21 et 22 novembre 1852 par 7,824,129 suffrages, contre 253,149.

Le Ier décembre 1852, Louis Bonaparte est donc solennellement proclamé empereur, sous le nom de Napoléon III.

Le 29 janvier 1853, l'empereur épouse aux Tuileries, Mlle Eugénie de Montijo.

Le 10 avril 1854, alliance avec l'Angleterre pour défendre la Turquie contre la Russie. Expédition de Crimée, victoire de l'Alma, prise de Sébastopol. Traité de Paris, le 30 mars 1856, ayant pour résultat de neutraliser la mer Noire et d'empêcher l'absorption de l'empire Ottoman par la Russie.

Le 16 mars 1856, naissance de Napoléon Louis Eugène Bonaparte qui reçoit le titre d'*enfant de France* et a pour parrain nominal le pape Pie IX.

Aux élections générales de 1857 pour le renouvellement du corps législatif cinq républicains sont élus à Paris et un à Lyon.

La même année, expédition anglo-française en Chine, bombardement de Canton.

Traité de Tien-Tsin, 27 juin 1858.

Le 14 janvier 1858, attentat d'Orsini contre l'empereur.

Aux élections partielles des 27 avril et 10 mai 1858, deux nouveaux républicains sont élus à Paris.

Le 2 mai 1859, la France prend parti pour le Piémont contre l'Autriche ; combats de Montebello et de Palestro ; victoires de Magenta et de Solférino. Paix de Villafranca. Réunion de la Lombardie au Piémont.

La Chine ayant violé le traité de 1858, la France et l'Angleterre lui déclarent la guerre. Le 22 octobre 1860 les armées alliées entrent à Pékin, après une courte résistance.

Le 23 janvier 1860, un traité de commerce libre échangiste est signé entre la France et l'Angleterre.

Des luttes sanglantes ayant éclaté entre les Druses et les Maronites dans le Liban, la France, qui exerçait depuis longtemps son protectorat sur ces contrées, intervient. Les troupes françaises débarquent à Beyrouth le 16 août 1860 et occupent le pays.

En 1861, expédition du Mexique, prise de Puebla le 18 mars 1863 ; entrée à Mexico.

Aux élections de 1863 l'opposition conquiert trente-six sièges.

Par une lettre du 19 janvier 1867 adressée au ministre d'État, l'empereur autorise les deux Chambres

a adresser des interpellations au gouvernement et décide que les ministres, les présidents et les membres du conseil d'État pourront être appelés à représenter le gouvernement devant le Sénat et le Corps législatif, pour la discussion des lois.

Cette même année 1867, exposition universelle à Paris à laquelle se rendent tour à tour presque tous les souverains de l'Europe.

Aux élections de 1869 l'opposition se fortifie et compte soixante représentants.

Le 2 janvier formation d'un ministère libéral, ayant à sa tête M. Emile Ollivier, qui présente un projet de Constitution comprenant les points suivants : initiative des lois partagée par l'empereur, le Sénat et le Corps législatif, tarifs de douanes internationaux réglés désormais par des lois ; choix des sénateurs restreint à certaines catégories de citoyens déterminées ; nomination des sénateurs limitée à un maximum de vingt par an et leur nombre total fixé au maximum, aux deux tiers des membres du corps législatif; droit de recevoir des pétitions étendu au corps législatif; nécessité d'un plébiscite pour toute modification à apporter à la constitution.

Voté par le Sénat ce projet de constitution est soumis au peuple sous la forme suivante : « Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la constitution depuis 1860 par l'empereur, avec le concours des grands corps de l'État et ratifie le sénatus-consulte du 20 avril 1870. »

Le scrutin donne 7,336,434 oui et 1,560,709 non. L'empereur accueille ce résultat par ces mots, adressés à M. Schneider, président du corps législatif

latif : « Nous devons plus que jamais envisager l'avenir sans crainte. »

Quelques jours après, au mois de juillet 1870, guerre avec la Prusse, à la suite de la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne. Désastreuse campagne de France. Révolution à Paris. Chûte de l'empire. Proclamation de la république.

MM. Thiers, le maréchal de Mac-Mahon et Jules Grévy sont successivement élus présidents de la république.

FIN DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE QUATORZIÈME

LA DISSOLUTION SOCIALE

La Révolution

CHAPITRE PREMIER

LA RÉVOLUTION DOCTRINALE

La Constituante et la Législative

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION TERRORISTE

La Convention

CHAPITRE III

LA RÉVOLUTION ANARCHIQUE

Le Directoire

LIVRE QUINZIÈME

LA RÉVOLUTION DISCIPLINÉE

Napoléon Ier

CHAPITRE PREMIER

PÉRIODE DE RÉORGANISATION

Le Consulat

19.

CHAPITRE II

PÉRIODE DE CONQUÊTE

L'Empire

CHAPITRE III

PÉRIODE DE REVERS

L'Empire

LIVRE SEIZIÈME

LA MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE

La Restauration

CHAPITRE PREMIER

LES MINISTÈRES LIBÉRAUX

Louis XVIII

CHAPITRE II

LES MINISTÈRES ROYALISTES

Charles X

LIVRE DIX-SEPTIÈME

LA MONARCHIE PARLEMENTAIRE

Louis-Philippe

CHAPITRE PREMIER

L'OPPOSITION RÉVOLUTIONNAIRE

Les écoles socialistes

CHAPITRE II

L'OPPOSITION PARLEMENTAIRE

Guizot et Thiers

CHAPITRE III

L'OPPOSITION RELIGIEUSE

Le parti catholique



This book should be returned
the Library on or before the last da
stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

